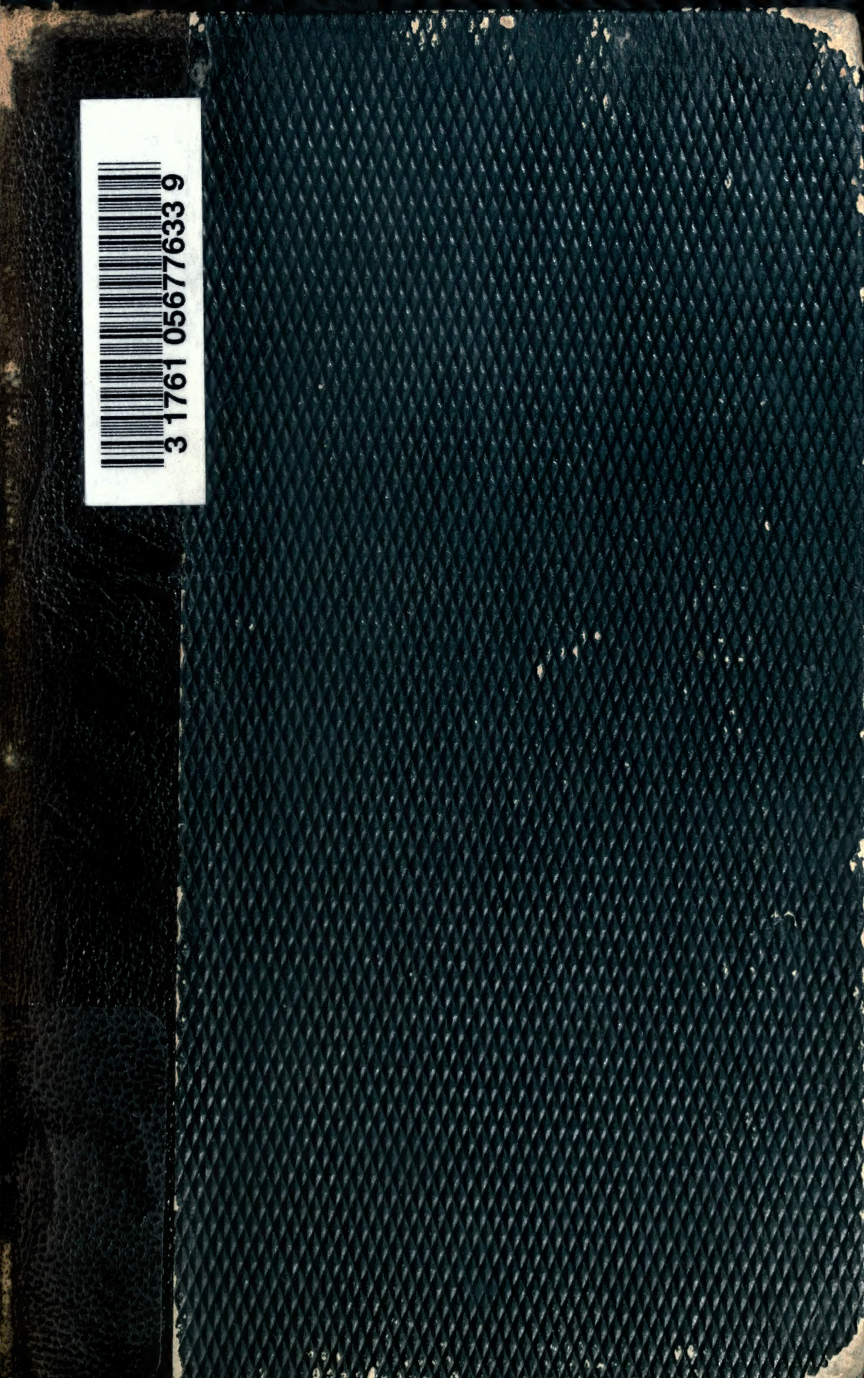
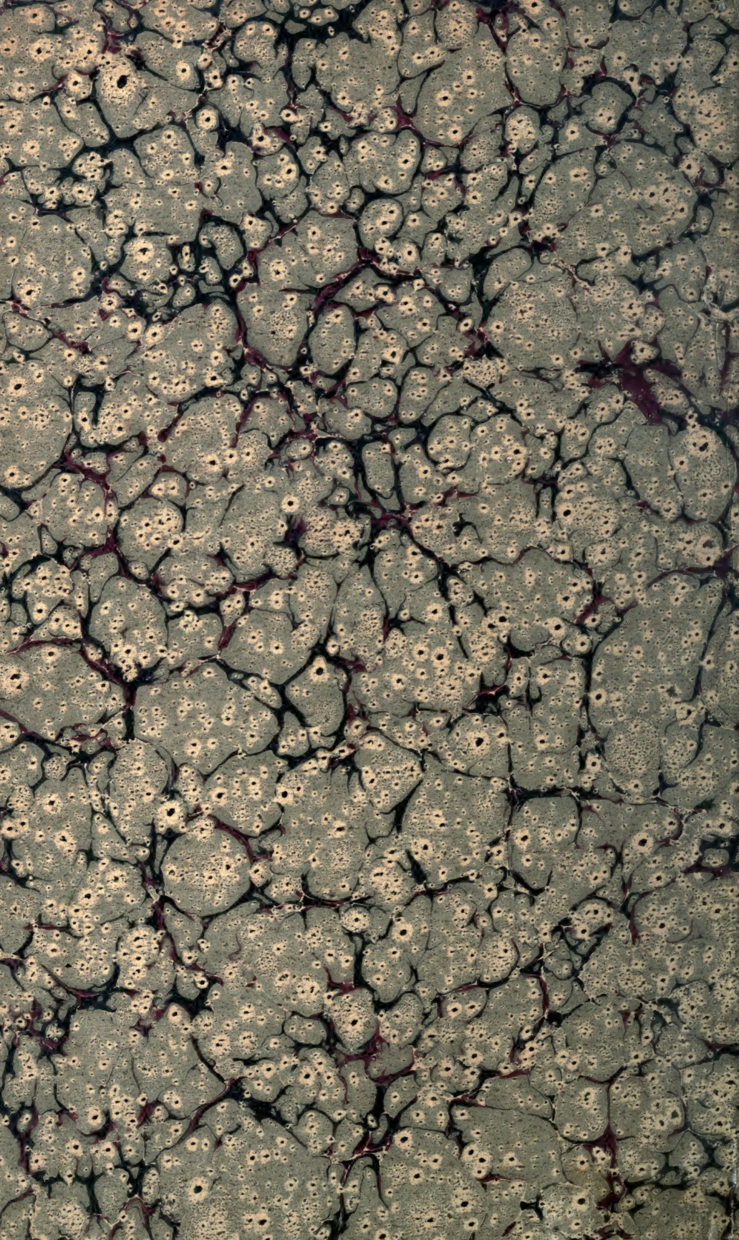
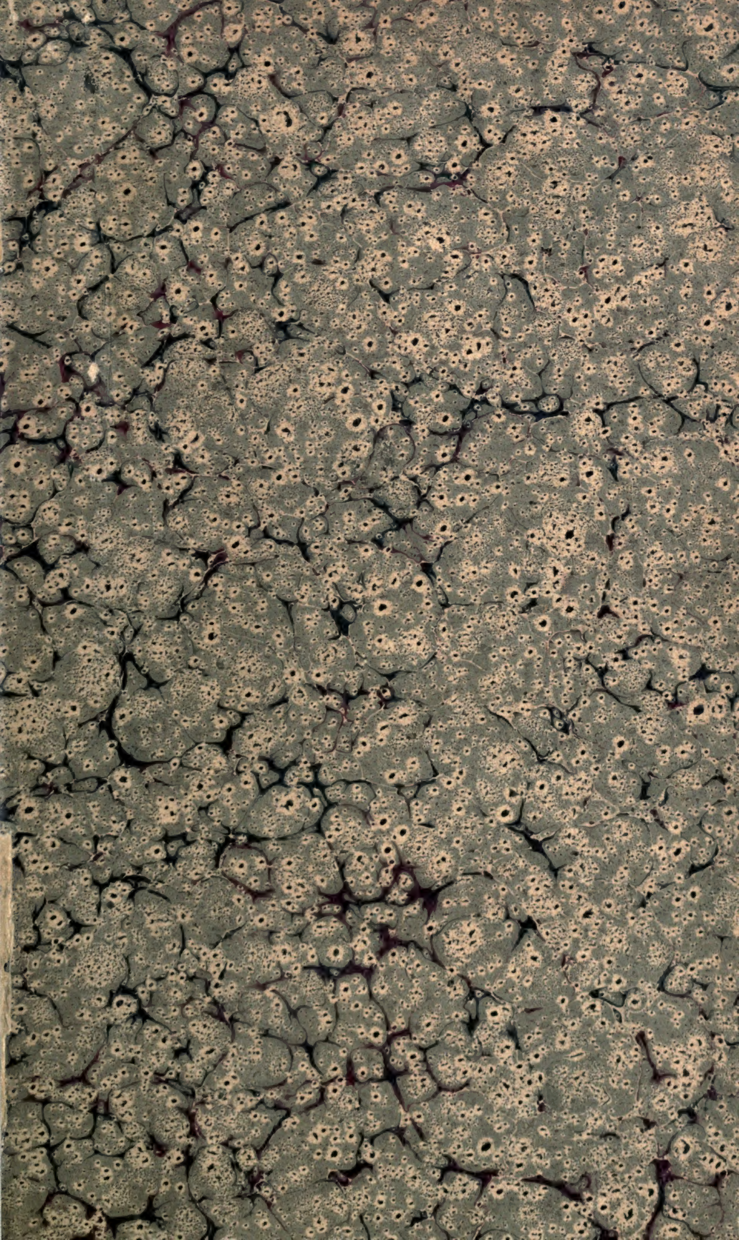

3 1761 05677633 9





U. O. Z.
12/4/18

LE MOUVEMENT SOCIAL CONTEMPORAIN

BIBLIOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTEMPORAIN

Secrétaire de la rédaction :
= CHARLES ROLLAND =

Chaque volume :
in-18, br. 3 fr. 50

Cette Bibliothèque est fondée pour répondre à une des plus pressantes exigences de la vie sociale contemporaine : l'action politique et sociale, jusqu'ici purement rationnelle, tend de plus en plus à chercher ses directions dans l'expérience sociale ; et c'est pourquoi l'on entreprend de décrire, dans une série d'ouvrages rédigés par des spécialistes, le " Mouvement social contemporain ". C'est assez dire que l'esprit qui dirigera ces travaux sera libre de toute passion et de tout parti-pris. Faire connaître et comprendre le mouvement social, exposer les faits et les interpréter, sans jamais se substituer à eux, tel est le programme de cette Collection, qui fera œuvre impartiale, œuvre objective, œuvre de science.

Ont paru :

GEORGES-CAHEN
Les Fonctionnaires : leur action corporative.

GEORGES GUY-GRAND
Le Procès de la Démocratie.

PAUL SABATIER
L'Orientation religieuse de la France actuelle.

MICHEL AUGÉ-LARIBÉ
L'Évolution de la France agricole.

Paraîtront prochainement :

JOSEPH CHARMONT
Les Transformations du Droit civil.

ARDOUIN-DUMAZET
A travers la France.

FÉLICIEN CHALLAYE
Le Mouvement syndical.

LOUIS LALOY
La Musique.

LÉON DUGUIT
Les Transformations du Droit public.

ALBERT THOMAS
La Vie syndicale.

LOUIS DELZONS
La Famille.

F. ECCARD
L'Alsace-Lorraine.

MAURICE PERNOT
La Politique de l'Église catholique.

ÉDOUARD BERTH
La Philosophie du Syndicalisme.

CHARLES ROLLAND
L'Organisation de l'Expérience sociale.

L'ÉVOLUTION

DE LA

FRANCE AGRICOLE

DU MÊME AUTEUR

Grande ou petite propriété? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture. Montpellier, Coulet, 1902. (*Épuisé.*)

Le Problème agraire du Socialisme. La viticulture industrielle du Midi de la France. Paris, Giard et Brière, 1907.

Les ouvriers de la viticulture languedocienne et leurs syndicats.
Les résultats des grèves agricoles dans le Midi de la France.
Les coopératives paysannes et socialistes de Maraussan (Hérault). Mémoires et documents du Musée social (novembre 1903, décembre 1904, mars 1907).

MICHEL AUGÉ-LARIBÉ

L'ÉVOLUTION

DE LA

FRANCE AGRICOLE



150313
17/3/10

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
Rue de Mézières, 5, PARIS

1912

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright nineteen hundred and twelve
by Max Leclerc and H. Bourrelier,
proprietors of Librairie Armand Colin

INTRODUCTION

Depuis que l'on a pris conscience de ces mouvements de transformation qui détruisent et reforment les sociétés, l'agriculture est apparue comme un élément stabilisateur, pondérateur, capable, sinon d'empêcher, au moins de retarder l'instauration d'un nouveau régime social. Ceux qui souhaitent de maintenir et de défendre l'héritage du passé comptent sur les paysans de France pour résister aux attaques des révolutionnaires. Les socialistes, eux aussi, croient à la force d'inertie que les classes rurales pourraient opposer à la propagation de leurs théories; la preuve, c'est qu'ils recherchent les moyens de la vaincre. Pour la plupart des politiciens socialistes, la « question agraire », c'est le problème de la propagande spéciale qui conviendrait aux électeurs des campagnes.

Serait-il vrai, comme on paraît généralement le supposer, que l'agriculture demeure pesamment

immobile, résistant aux ébranlements, aux lents glissements, aux brusques ruptures d'équilibre qui entraînent les autres classes? Ceux qui jugent ainsi ne sont-ils par les victimes d'une erreur d'optique? Les voyageurs de l'automobile peuvent se figurer que le char à bœufs qu'ils viennent de couvrir de poussière et de fumée était arrêté au bord de la grand'route; c'est qu'ils n'ont pas eu le temps, pour juger de sa marche, de prendre des points de repère et de voir l'aiguillon dans la main du paysan. Le temps n'a pas la même mesure à la ville et aux champs. Habitués à l'agitation, la lenteur paysanne nous l'appelons immobilité.

Les transformations de nos villes nous éblouissent. Parce qu'elles nous présentent, confondues dans la même trépidation, les images du luxe et de la misère, les conflits violents des patrons et des ouvriers, les luttes des partis, le déclin d'institutions traditionnelles, les progrès d'organisations nouvelles, parce qu'elles exercent une force d'attraction que l'on voit grandir chaque jour, nous avons l'illusion qu'elles contiennent presque toute la vie de la nation. Cette illusion est entretenue par notre ignorance des choses de la terre. Pour en parler, nous nous servons encore, malgré leur usure, de formules vieillies. « L'individualisme farouche du petit propriétaire », « le paysan victime de la routine », « la paix des campagnes », ce

ne sont pas seulement de vieux clichés devenus ridicules, ce sont des idées fausses, qui n'expriment plus la réalité.

L'agriculture n'est pas restée à l'écart du mouvement social. Ses transformations ont été moins brillantes et, sans doute, moins considérables que celles de l'industrie; elles ne pouvaient pas être aussi rapides. Regardons cependant le chemin parcouru. Depuis une cinquantaine d'années, les paysans ont modifié les procédés de culture, rajeuni leurs vieilles terres par l'emploi des engrais chimiques, ils ont mis en service des machines et accru le rendement des récoltes. Les conditions de vente de leurs produits ont été bouleversées par la concurrence étrangère, ils ont résisté à une longue crise qui les réduisait à la misère. Ils ont su prendre leur part du progrès général, bénéficiant des découvertes scientifiques, de l'amélioration continue des moyens de transports, de la diffusion de l'instruction. Ils ont tiré de l'association un parti merveilleux, multipliant les syndicats, les mutualités d'assurance et de crédit, s'essayant même à organiser des coopératives de production qui ont probablement devant elles un bel avenir. Le grain est semé; il lèvera.

Déjà le paysan ne ressemble plus à celui qui tenait la charrue il y a cinquante ans. Nous voyons mourir les derniers survivants de ces fins labou-

reurs, amoureux de la terre, illettrés, mais instruits par l'expérience et par la tradition, ceux dont George Sand nous a laissé un portrait moins défiguré peut-être qu'on ne le croit. Les paysans d'aujourd'hui sont d'un modèle bien différent. L'école et la caserne les ont détachés du sol. La culture n'est pour eux qu'un métier dont ils ne voient que trop les inconvénients et qu'ils quitteraient pour un autre, si l'intérêt les y poussait. Ce ne sont plus des paysans, mais des cultivateurs.

Car, dans cette transformation de la vie rurale, tout n'a pas été un bienfait pour les agriculteurs. Ils ont vu les villes, le commerce, l'industrie, les fonctions publiques et l'armée leur prendre leur main-d'œuvre. La hausse des salaires ne suffit plus à retenir les ouvriers agricoles gagnés par les révolutionnaires. Dans plusieurs régions, des grèves ont éclaté — non pas des bagarres imprévues, sans conséquence durable — mais des grèves organisées, généralisées, appuyées sur des syndicats ouvriers qui sont affiliés à la Confédération générale du Travail.

On objectera peut-être que c'est attacher trop d'importance à des modifications de forme, donner pour neufs des problèmes déja posés depuis près de deux siècles et qui sont d'ailleurs restés sans solution. La désertion des campagnes, par exemple? Qu'on relise les articles de Quesnay dans *l'Ency-*

clopédie, en 1756 et 1757, aux mots *fermier* et *grains*; déjà les agriculteurs se désolaient de voir leurs fils et leurs ouvriers attirés par les villes, enlevés par la milice, pervertis par « les instructions que les maîtres d'école donnent aux paysans ». Nous nous plaignons du manque de bras et de la baisse des cours? Voilà bien une nouveauté! De tout temps, les agriculteurs, éloignés des centres de population, ont eu à résoudre des difficultés de main-d'œuvre et toujours, même dans les périodes les plus prospères, ils ont gémi sur l'insuffisance des prix de vente. Ils dénoncent aujourd'hui la concurrence étrangère et l'invoquent pour justifier les mesures de protection douanière? Il y a beau temps qu'elle fait sentir ses effets. Quesnay, pour le citer encore, attirait l'attention de ses lecteurs sur la Pensylvanie « où, disait-il, l'agriculture a tant fait de progrès depuis cinquante ans et qui fournit tant de blé et de farine aux Antilles et en Europe ». Nous nous vantons de nos associations agricoles et de leurs progrès rapides? Cela prête, en effet, à de faciles développements dans les discours officiels. Mais nous n'avons pas innové autant que nous le disons avec complaisance. Sans parler des communautés de paysans qui étendaient et renforçaient le groupement familial, des *fruitières* de Franche-Comté qui étaient des coopératives de laiterie, des *cotises* des Landes qui étaient

des assurances du bétail, nous devrions nous souvenir de ces associations fondées pour l'entretien de canaux et de digues qui portaient déjà le nom de syndicats et de ces Sociétés d'agriculture dont la plupart sont aujourd'hui plus que centenaires et qui ont aidé au progrès de la technique culturale. Parce que les paysans ont cessé de danser la bourrée et qu'ils abandonnent leur vieille blouse bleue, il ne faut pas nous figurer que tout est changé.

Il y a certainement du vrai dans cette réplique paradoxale. Entraînés par les nécessités de leur propagande, ceux qui se sont voués au noble devoir de provoquer le progrès de notre agriculture, de moderniser son outillage et ses méthodes, d'améliorer son organisation économique et sociale font preuve bien souvent d'un optimisme excessif qui témoignerait de beaucoup de naïveté, s'il fallait penser qu'il n'est pas volontaire. Ceux qui, au contraire, ne consentent pas à partager des illusions et qu'on appelle des esprits chagrins disent tout bas que les transformations de l'économie rurale et des mœurs paysannes dont on tire vanité se traduisent par des améliorations apparentes et contestables, par le développement pénible d'institutions qui ont leurs racines dans un passé déjà lointain et qui auraient dû aboutir à un plein épanouissement, par une participation encore bien

restreinte de l'agriculture aux méthodes capitalistes, au progrès général de la production et du commerce. Aux affirmations trop élogieuses, ils opposent des constatations cruelles : les hommes et les capitaux qui désertent la terre, le surmenage du petit paysan, la misère des ouvriers agricoles, la malpropreté des villages, l'instruction rudimentaire, l'impuissance de l'association à transformer les mœurs, les vices et les maladies des villes répandues à la campagne, la fin de cette légende du paysan uni à la terre par l'amour autant que par l'intérêt.

Que des thèses aussi contradictoires puissent être soutenues, qu'elles s'appuient l'une et l'autre sur des observations nombreuses, c'est ce qui explique que nous ayons songé à entreprendre cette étude. Rechercher quelles sont les forces dominantes qui agissent sur l'agriculture pour la transformer, essayer de mesurer leur intensité présente et, s'il est possible, leur action future, découvrir les causes économiques et sociales des phénomènes observés, peut-être prévoir leurs conséquences et, si elles paraissent regrettables, noter les remèdes qui ont été proposés; tel devrait être le plan de ce livre trop bref pour un si vaste objet.

*
* *

La difficulté de résumer rapidement un exposé qui, s'il devait être complet, comporterait des explications techniques multipliées, l'étude minutieuse des statistiques, des comparaisons avec l'économie rurale des pays voisins, n'est pas la seule qui nous inquiète. Un résumé même sommaire peut avoir, il nous semble, son utilité. L'agriculture, malgré le développement plus rapide de l'industrie, garde chez nous un rôle économique, une valeur politique et sociale assez considérables pour qu'il soit nécessaire de suivre attentivement son évolution, de noter à des intervalles rapprochés les transformations qu'elle subit, alors même qu'il faudrait se borner à n'en prendre qu'une vue d'ensemble. Nous aurons soin de nous limiter à l'étude de notre pays et nous ferons porter surtout notre examen sur les dernières années; il s'agit moins de rechercher ce qu'était autrefois l'exploitation du sol et la situation du paysan, que d'essayer de voir ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'elles deviendront dans un avenir prochain.

Mais le sujet de nos observations n'est pas seulement trop étendu, il est encore extrêmement complexe et c'est là que nous rencontrons la difficulté la plus redoutable. Par ce terme d'agriculture,

nous désignons aussi bien des faits économiques que des rapports sociaux. Ce ne sont pas des phénomènes que l'on puisse séparer. Même si l'on s'attache surtout à noter les conséquences sociales de l'évolution agricole, on n'est pas dispensé d'examiner la situation économique qui les détermine et les explique. Or nous ne nous trouvons pas en présence d'une organisation économique simple, centralisée, identique sur tout le territoire. L'agriculture n'est pas quelque chose d'homogène. Les remarques monographiques n'y peuvent être généralisées.

De même que par le mot d'industrie nous comprenons des entreprises de nature très différente, de même nous entendons par agriculture des spéculations qui n'ont parfois d'autre rapport commun que de s'exercer dans le milieu rural. Les mêmes observations ne s'appliquent pas aux grandes cultures des terres à blé et aux cultures spéciales comme la vigne et le jardinage. La production fourragère, l'élevage et l'industrie laitière, les forêts et les cultures arborescentes constituent d'autres entreprises agricoles bien distinctes.

A l'intérieur même de ces grandes catégories, on constate des variations géographiques qui rendent difficiles les généralisations. Le climat détermine dans chaque région la nature des cultures; des habitudes traditionnelles — qui ont été elles-

mêmes fortement influencées par le climat — y modifient l'organisation du travail. Et, comme les conditions naturelles de la production sont parfois extrêmement variées, même dans le cadre de ces circonscriptions qui, pour les géographes, constituent des régions individualisées, il est fréquent que les méthodes de travail changent d'un village à l'autre, bien plus, d'une terre à l'autre dans les limites d'une commune. Pour faire le portrait de la France agricole, c'est la technique des peintres pointillistes qu'il faudrait imiter.

Cette extrême diversité conduit à des malentendus quand on généralise. On s'en aperçoit notamment lorsque, chaque année, au moment de la discussion du bugdet, les députés socialistes se servent de faits particuliers pour attirer l'attention de la Chambre sur la situation malheureuse du petit paysan, des ouvriers agricoles ou des métayers. Toujours des interrupteurs protestent que les faits signalés ne correspondent pas à ce qu'ils observent autour d'eux. Il est problable que les conclusions générales auxquelles nous aboutirons paraîtront aussi erronées à ceux qui ne connaissent de la France agricole qu'une région restreinte. L'organisation du travail n'est pas la même au Nord et au Midi; le métayer n'est pas en Bourbonnais ce qu'il est en Périgord; les grèves agricoles ne se sont produites que dans quelques

régions; il y a peut-être des villages qui ne subissent pas l'influence d'un phénomène aussi général que celui de la dépopulation des campagnes; tous les paysans ne sont pas embrigadés par les associations; à côté d'exploitations modernes, survivent encore des domaines constitués suivant le type traditionnel.

Nous essaierons bien de tenir compte de la complexité de notre sujet d'étude, de nous souvenir des situations exceptionnelles qui échappent aux formules générales. Mais nous ne nous laisserons pas arrêter cependant par le souci de préciser des détails. C'est une vue d'ensemble que nous recherchons. On peut négliger l'effet d'une multitude de forces divergentes quand celles qui concordent sont les plus fortes et impriment une direction bien nette. C'est là précisément ce que nous voudrions apprendre : quelles sont, dans l'agriculture contemporaine, les forces dominantes? dans quel sens dirigent-elles son évolution?

L'ÉVOLUTION

DE LA

FRANCE AGRICOLE

CHAPITRE PREMIER

DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE A L'AGRICULTURE INDUSTRIALISÉE

I. **L'ancienne économie familiale.** — Ses caractères. — Sa transformation. — Les survivances.

II. **Le passage à l'agriculture moderne.** — Les impôts; les marchés urbains; le progrès technique au XVIIIe siècle. — Les transports; les applications du froid industriel. — La concurrence étrangère; la crise agricole; le marché mondial. — La concurrence de l'industrie. — Les conséquences de la crise, le protectionnisme, son influence démoralisante et ses inconvénients économiques.

III. **Les nouvelles techniques.** — Le rôle des engrais; la loi du rendement non proportionnel. — La mécanique agricole. — Les irrigations, *le dry farming*. — La lutte contre les intempéries. — Les procédés de sélection.

IV. **L'agriculture industrialisée.** — La domination du capital.

Une étude du mouvement social dans l'agriculture doit nécessairement s'appuyer tout d'abord sur l'observation des conditions économiques de la produc-

tion et de l'échange. Ce n'est pas, en effet, sous la pression d'une force interne que la vie agricole a évolué. Isolées, livrées à elles-mêmes, les classes rurales auraient maintenu les formes primitives de leur organisation familiale et féodale parce que l'exploitation agricole peut facilement constituer un ensemble qui se suffit à lui-même, qui produit tout ce qu'il consomme. Si elles sont entrées dans la communauté économique, se spécialisant, jouant leur rôle dans la division du travail, participant à l'échange national et mondial des produits, à la vie politique et au progrès des idées, c'est que des forces extérieures ont agi sur elles par persuasion ou par contrainte.

La cause essentielle, sinon la première dans l'ordre historique, des modifications sociales que nous observerons, c'est la transformation des conditions de vente à mesure que les marchés urbains se développent et que les moyens de transport perfectionnés permettent de solliciter des régions rurales de plus en plus éloignées. L'amélioration des méthodes de culture est elle-même liée au progrès des sciences et des techniques qui a été réalisé dans les milieux industriels. La vie des hommes de la campagne a changé, elle se transforme encore sous nos yeux, parce qu'elle subit l'influence du milieu économique dans lequel elle baigne et l'on pourrait dire dans lequel elle se fond. On donne à cette observation son expression la plus générale, lorsqu'on dit que l'agriculture est passée de l'économie domestique ou familiale à l'économie commerciale et capitaliste.

I. — L'ANCIENNE ÉCONOMIE FAMILIALE

L'exploitation agricole d'autrefois constituait un groupe fermé, où les produits étaient consommés par ceux-là mêmes qui les avaient créés, récoltés, approvisionnés, où l'échange avec d'autres producteurs était réduit à presque rien et prenait généralement la forme du troc, les produits s'échangeant contre d'autres produits sans l'intermédiaire de la monnaie. Le domaine rural assurait au propriétaire et à ses ouvriers le vivre et le couvert et leur fournissait encore les matières premières qu'ils transformaient eux-mêmes en vêtements, en meubles et en outils ; ils n'avaient guère à tirer du dehors que du fer et du sel. La villa romaine a réalisé à l'état parfait ce type d'institution économique que Proudhon a décrit, on dirait mieux a chanté, tant il y a d'enthousiasme dans ce passage que nous empruntons aux premières pages de son opuscule sur la *Banque d'échange* :

« Parlez-moi de la propriété romaine. Là, le père de famille, personnage consulaire ou consul désigné, vivait, nourrissait les siens du vieux champ patrimonial ; il tirait toute sa consommation du travail rustique ; il ne demandait rien à personne, vendait peu, achetait encore moins, méprisant le commerce, le change et la banque, et tournant ses spéculations à l'agrandissement de sa terre, à l'extension de son domaine. Alors la propriété existait véritablement... Le principe et la fin de la propriété était le propriétaire : le propriétaire était à lui-même production, circulation et débouché : il vivait en soi, par soi et pour soi.

« Parlez-moi de la propriété féodale, qui a duré jus-

qu'en 89 ; qui s'était propagée, enracinée profondément parmi les bourgeois et les paysans ; mais qui, depuis soixante ans, a subi, jusque dans les campagnes, des modifications si profondes.

« Ici encore, et combien parmi nous l'ont pu voir, le principe de la division des industries existant à peine, la propriété était tout ; la famille était comme un petit monde fermé et sans communications extérieures. Les mêmes mains semaient le blé, le faisaient moudre et le faisaient cuire. Les hommes étaient tout à la fois vignerons, bouviers, laboureurs, bouchers. Ils savaient la maçonnerie, la charpente, le charronnage. Les femmes étaient cardeuses de laine, peigneuses de chanvre, fileuses, tisserandes, couturières. On passait des années entières presque sans argent ; on ne tirait rien de la ville ; chacun chez soi, chacun pour soi ; on n'avait besoin de personne. La propriété était une vérité ; l'homme par la propriété était complet. »

Cette vie patriarcale, cette indépendance qui s'allie à une discipline rigoureuse sous l'autorité absolue du propriétaire, maître des gens comme des choses, ce fut aussi l'idéal de Le Play et il est assez curieux de rapprocher le révolutionnaire Proudhon du chef des conservateurs, de l'apôtre de la paix sociale. La « famille-souche », prônée par Le Play, a besoin, pour se maintenir, d'un régime de propriété très voisin de celui que décrivait Proudhon. On sait que ces groupements de famille ont aujourd'hui complètement disparu ; déjà au temps de Le Play on n'en trouvait plus quelques exemples que dans des régions reculées ; lui-même, il a assisté à la dislocation et à la ruine de cette fameuse famille des Mélouga, victime du Code civil, qu'il avait prise comme sujet

d'étude. Cette désagrégation d'une famille et d'une propriété sous l'influence de notre régime successoral était achevée vers 1870. On peut considérer que c'est la date extrême où l'on trouvait encore en France des exploitations réalisant d'une façon à peu près complète le type théorique de l'économie familiale.

*
* *

Quant à la masse des petits paysans, leur indépendance vis-à-vis du marché avait été atteinte depuis longtemps. On se souvient sans doute du passage souvent cité de Sismondi où il déclare au contraire : « Le bonheur rural, dont l'histoire nous présente le tableau dans les temps glorieux de l'Italie et de la Grèce, n'est pas non plus inconnu à notre siècle. Partout où l'on retrouve des paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. Le paysan qui fait avec ses enfants tout l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paie de fermage à personne au-dessus de lui, ni de salaire à personne au-dessous, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître les prix du marché... Il lui a suffi de donner peu de moments de travail pour mettre en terre le noyau qui, dans cent ans, sera un grand arbre, pour creuser l'aqueduc qui sèchera à jamais ses champs, pour former le conduit qui lui amènera une source d'eau vive, pour améliorer, par des soins souvent répétés, mais dérobés sur ses instants perdus, toutes les

espèces de végétaux et d'animaux dont il s'entoure... »

C'est un tableau que l'on croirait non pas copié sur nature, mais imité de Jean-Jacques; comme le philosophe de Genève, Sismondi parfois poussait un peu loin l'optimisme. La situation qu'il décrit avec tant de complaisance aurait pu difficilement passer pour générale à l'époque où ont été publiées ses *Études sur l'économie politique*, c'est-à-dire en 1837. Il y avait déjà longtemps que le paysan avait été obligé de se préoccuper du marché, du cours des denrées et des obstacles que le Gouvernement avait dressés pour empêcher la hausse du prix des grains.

Toutefois ce passage de l'économie de famille à l'économie nationale s'est fait si lentement qu'on ne peut être surpris de constater qu'il n'est pas absolument achevé et de retrouver dans l'organisation rurale de notre temps des survivances du passé. On ne rencontrerait plus aujourd'hui en France une seule exploitation, grande ou petite, dont le propriétaire pourrait, à juste titre, se vanter de ne rien donner, de ne rien devoir à d'autres qu'aux siens, groupés autour de lui, et de les faire vivre pleinement avec les seules ressources de son sol. Mais nos paysans se souviennent, sans doute, de leur isolement d'autrefois, quand ils tiennent encore à cultiver les céréales et les légumes dont ils se nourriront, quand ils récoltent chez eux le foin de leurs vaches, quand ils ramassent le bois de leur chauffage, quand ils construisent de leurs mains ou réparent leur maison et leurs outils, quand ils paient en farine ou en huile le travail du meunier à qui ils ont porté leurs grains ou leurs olives, quand ils sacrifient leur temps et leur peine pour épargner un débours d'argent.

*
* *

Ceci doit être noté; car voilà l'explication de cette résistance prodigieuse qu'ils opposent aux crises qui les ont accablés tant de fois. Excepté dans quelques régions, celles de la viticulture notamment, où la spécialisation a été poussée à l'extrême, ils gardent le moyen de vivre presque sans rien acheter, du moins pendant un temps relativement assez long. Que l'on songe à la misère soudaine des ouvriers de l'industrie quand le chômage les atteint et l'on sentira qu'il existe encore une profonde différence entre l'organisation sociale de l'agriculture et celle de l'industrie.

Nous constatons par des observations multipliées que le paysan a quitté le régime primitif de la production familiale et toute cette étude montrera à quel point il est entré dans la société capitaliste, mais la rupture n'est pas définitive et absolue comme elle l'est pour le prolétaire de l'atelier. Les liens qui rattachent le paysan à la terre, à la nature plus forte que les sociétés, ont été détendus, non pas brisés; menacé par les tourmentes économiques, il peut se réfugier dans son domaine comme dans un îlot, s'unir à la terre qui le nourrit, reconstituer pour un temps son isolement d'autrefois et se barricader chez lui contre les menaces et les sollicitations du dehors. Disons plus exactement que beaucoup d'entre eux pourraient encore le faire et que quelques-uns dans les pays pauvres et arriérés sont, en fait, assez indépendants du marché; même après cette atténuation cela est très important à retenir. Nous sommes, comme on le

dit à tout propos, dans une période de transition; l'expression est parfaitement justifiée quand on l'applique au monde agricole. La transition devient maintenant plus rapide. Elle entraîne des masses nombreuses; mais elle laisse en arrière des traînards qui, par inertie, restent attachés aux habitudes anciennes.

II. — LE PASSAGE A L'AGRICULTURE MODERNE

Multiples sont les raisons qui ont provoqué l'entrée des paysans dans l'organisation moderne du travail et de l'échange. Pour les démêler et les classer suivant leur importance et leur ordre chronologique, il faudrait disposer de documents plus complets, car le mouvement date de cette époque lointaine où l'industrie a commencé à se concentrer dans les villes et l'histoire agronomique reste à écrire. A défaut de précisions certaines et nombreuses, nous pouvons du moins rappeler quelques déductions générales.

L'exploitation agricole isolée avait à souffrir l'assaut de ses voisins guerriers; pour acheter quelque tranquillité, le propriétaire dut payer tribut à ceux qui lui offrirent ou lui imposèrent leur protection. D'abord payées en nature, c'est-à-dire en produits du sol ou en corvées, les prestations furent transformées en impôts payés en espèces. A mesure que les exigences du fisc grandirent, la nécessité s'imposa de plus en plus aux paysans de transformer en argent les denrées de leur cru.

Au marché, c'est-à-dire à la ville, les artisans leur offraient des marchandises, généralement meilleures

ou moins coûteuses que celles qu'ils savaient fabriquer et des objets de luxe qu'ils ne pouvaient se procurer par eux-mêmes. Ainsi ils furent amenés à réserver une partie de leurs exploitations à la production de marchandises, de denrées destinées à la vente.

Cette production en vue du marché va croissant à mesure que les villes se développent et que leurs habitants, devenus de purs citadins, gens de métier, fonctionnaires, commerçants ou banquiers, sans propriété foncière, doivent faire appel pour leur alimentation aux produits de territoires ruraux de plus en plus étendus. Les marchés urbains exercent leur attraction sur les cultivateurs des régions d'alentour.

A la fin du XVIIIe siècle, l'évolution est déjà avancée. Sans doute la grande masse des propriétaires garde encore une certaine indépendance économique ; mais à côté des propriétaires, il y a d'autres producteurs qui ne sont plus libres, ce sont les colons, fermiers ou métayers. Le fermage qui a succédé au bail à cens, à l'emphytéose (ces prêts de terre à si long terme qu'ils équivalaient presque à la propriété), le fermage, dont la durée est allée constamment en diminuant jusqu'aux baux trop courts de six et neuf ans dont les agronomes se plaignent, suppose nécessairement un paiement d'argent et une production de denrées pour le marché. Il fait apparaître un des premiers éléments de la production capitaliste, la séparation du travailleur et des moyens de travail. Le fermier, le métayer ne sont plus que des entrepreneurs de culture.

Les relations entre la ville et la campagne se multiplient. Si rudimentaires qu'ils nous paraissent aujourd'hui, les moyens de communications et de trans-

ports de l'Ancien Régime commençaient à brasser la masse rurale, à la mettre en état d'accueillir les nouveautés. Et, ne l'oublions pas, le progrès technique a été considérable dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Introduction de cultures nouvelles, spécialisation de certaines régions, amélioration des méthodes de travail et des outils, tentatives d'amélioration du commerce des produits agricoles, par là il faut entendre surtout la simplification des obstacles douaniers, tels ont été, sous l'inspiration des Physiocrates, les efforts des hommes de gouvernement et des agronomes réunis dans les Sociétés d'Agriculture. D'autre part la population tend à s'accroître. Les prix se relèvent. On est au début d'une période de prospérité.

Mais nous ne sommes pas encore dans le régime moderne de l'économie rurale. En agriculture comme en politique, le XVIIIe siècle, c'est l'Ancien Régime. Pour que l'évolution dont nous avons noté les premiers symptômes s'accomplisse, il faudra d'abord que l'industrie soit entrée elle-même pleinement dans le système capitaliste. Alors, par la production à bas prix d'objets manufacturés qui tuera les petites industries paysannes, par l'organisation de grands marchés urbains toujours affamés, par la création des voies ferrées qui étendront la clientèle des paysans, par le progrès des moyens de communication qui diffuseront les améliorations techniques, par l'accroissement des charges fiscales qui pèseront sur les paysans, la grande industrie manufacturière de la seconde moitié du XIXe siècle obligera l'agriculture à imiter ses procédés, à se spécialiser, à diminuer ses prix de revient, à s'organiser commercialement. Le rapport ancien entre l'agriculture et l'industrie se trouvera

renversé. Les grands manufacturiers attireront à eux la main d'œuvre et les capitaux; soit qu'ils mettent en œuvre les produits agricoles dans leurs usines, soit qu'ils leur fournissent les engrais chimiques et les machines, ils domineront les paysans inorganisés; unis aux commerçants, ils exerceront sur la législation une influence prépondérante et détourneront à leur profit la plus grosse part des budgets; la puissance économique et politique passera dans leurs mains. Le progrès que l'agriculture a réalisé grâce à l'industrie, elle l'a payé de son indépendance.

*
* *

Il est bien évident que le développement des manufactures et des grandes villes n'eût pas été possible sans la création d'un système de transports très supérieur à celui de l'Ancien Régime et tel qu'il a été réalisé par l'invention des chemins de fer. De même, pour l'agriculture, c'était là une condition essentielle de son développement. Les denrées agricoles ont généralement une faible valeur sous un volume encombrant et pour un poids élevé. Le charroi par route n'est utilisable qu'à de faibles distances; seuls les canaux permettaient autrefois aux agriculteurs d'atteindre des marchés éloignés. Mais la voie fluviale ne dessert qu'un nombre restreint de marchés et de régions agricoles. D'autre part, si les transports sur les canaux sont peu coûteux, ils sont trop lents. La supériorité du chemin de fer apparaît avec évidence. A mesure que les voies ferrées ont couvert le pays de ce réseau dont les fils viennent se nouer à Paris, des régions nouvelles sont entrées dans la sphère

d'influence du régime capitaliste. Les rails posés sur le sol, ce sont les lignes d'investissement du capitalisme dans les pays agricoles.

Mais ce n'est pas tout que de transporter à bas prix des marchandises pesantes. Il est un grand nombre de produits de la ferme qui ne supporteraient pas des transports de longue durée. La viande abattue, le lait, les fruits et les légumes frais n'arrivent pas sur le marché en bon état de conservation quand le transport dure plus d'un certain nombre d'heures, à moins que des précautions spéciales ne soient prises. On sait que de grands progrès ont été réalisés pour le transport des denrées périssables depuis une dizaine d'années par l'utilisation scientifique du froid industriel. Depuis 1908, des « Congrès internationaux du froid » ont été tenus pour répandre la connaissance de ses applications pratiques. Des bateaux et des wagons frigorifiques permettent aux viandes et aux fruits de supporter de longs trajets; dans les centres de consommation des magasins frigorifiques prolongent encore la durée de conservation des approvisionnements.

Bien que la découverte de la production industrielle du froid soit due à des Français, Tellier (1863), Cailletet, Raoul Pictet (1875), la France s'est laissée dépasser dans les applications pratiques par des pays comme le Canada, la Californie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Cap, pour qui, il est vrai, l'utilisation des procédés frigorifiques se présentait comme une véritable nécessité. Nous n'avons encore qu'un très petit nombre de wagons à basse température ou simplement aérés, à peine quelques entrepôts spécialement destinés à la conservation des denrées ali-

mentaires. Ceux des producteurs, d'ailleurs, qui ne croient pas avoir intérêt à employer les applications du froid industriel s'efforcent de maintenir dans la masse des consommateurs le sentiment de défaveur qu'elle paraît manifester pour les denrées frigorifiées.

Le faible développement chez nous de cette industrie nouvelle qui peut si largement étendre ses débouchés s'explique tout d'abord par cette politique de myope des protectionnistes qui n'ont voulu voir que le marché national et qui, pour le défendre contre l'étranger, l'ont laissé enserrer par les barrières douanières. Du moment que notre agriculture devait renoncer à exporter, il n'y avait pas lieu de songer à créer chez nous les instruments perfectionnés d'un trafic d'exportation.

On n'avait pas compté sur le développement de production de l'agriculture industrialisée, sur l'augmentation des rendements qui nous a fait devenir exportateurs de blé et sur le succès de certaines spécialisations. La croissance inattendue de nos cultures fruitières et maraîchères a obligé les jardiniers de Provence et de Gascogne à rechercher à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, même en Russie, des marchés nouveaux. La qualité de leur production leur permettrait d'y triompher de leurs concurrents italiens, s'ils pouvaient compter sur un meilleur régime des transports ; mais, nous le verrons dans le chapitre suivant, ils se plaignent très vivement de son insuffisance.

Il faut du moins retenir que le transport rapide à de très grandes distances de produits agricoles, fragiles et de conservation difficile, ne présente plus d'impossibilité d'ordre technique.

*
* *

Ces observations pourraient laisser supposer que l'organisation moderne des transports n'a apporté aux agriculteurs que des avantages dont il leur suffirait d'accroître encore la valeur. Il n'en est pas ainsi, on le sait bien. En même temps que les chemins de fer provoquaient la croissance des villes, c'est-à-dire des centres de consommation, qu'ils étendaient les débouchés des produits agricoles et nivelaient les prix, ils ont rendu possible la mise en valeur des pays neufs, et les progrès de la marine marchande ont dressé devant nos paysans les menaces de la concurrence étrangère. Sur ces marchés que les voies ferrées leur avaient fait atteindre, ils se sont trouvés bousculés, rudoyés, dépouillés par les agriculteurs du monde entier ou par leurs représentants. Tandis que la locomotive ouvrait à nos paysans un marché national, les grandes lignes de navigation rendaient la concurrence internationale et les forçaient à soutenir une lutte inégale.

Les importateurs, en effet, qui venaient partager avec eux les bénéfices des ventes aux populations urbaines profitaient de conditions exceptionnellement favorables, fertilité prodigieuse de la terre et misère paysanne en Russie et dans l'Inde, terres neuves à bas prix, qui ne réclament pas d'engrais et sur lesquelles on pratique avec les machines une culture extensive aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud. Accablé par les impôts, par la rente foncière, par les frais de culture que nécessite l'état d'épuisement de sa terre, comment le paysan français aurait-il pu se

contenter des prix que les libres colons d'Amérique ou les misérables moujiks de la Russie méridionale considéraient comme satisfaisants? A mesure que ses charges augmentaient, il voyait décroître les prix du blé au-dessous même du prix de revient.

On sait quelle a été la durée et l'intensité de la crise agricole, c'est-à-dire de la période de dépression des cours. Le prix de l'hectolitre de froment qui est en moyenne pendant la période 1871-1875 de 23 fr. 70 tombe à 22 fr. 30 de 1876 à 1880, à 19 fr. 40 de 1881 à 1885, à 18 fr. 20 de 1886 à 1890; il s'abaisse encore à 15 fr. 70 en 1893 et l'on admettait à cette époque que le prix de revient était en moyenne de 20 francs. Il est bien évident que ces moyennes de prix n'expriment pas exactement la réalité. On a publié des chiffres applicables à des exploitations déterminées d'où il résulte que le prix de revient pouvait s'abaisser au-dessous de 15 francs, même au-dessous de 10 francs. La dépréciation des cours n'atteignait pas tous les cultivateurs également. Si l'on disposait d'un très grand nombre de renseignements pour toutes les régions et pour toutes les catégories d'exploitations, on s'apercevrait sans doute que, sous prétexte de protéger la masse des producteurs, on a accordé de belles rentes à quelques uns et que, dans l'ensemble, la crise agricole n'a pas été tout à fait aussi désastreuse qu'on l'a dit. Les agriculteurs sont toujours un peu geignards. Mais la baisse des prix n'est pas contestable et il est bien évident qu'elle ne s'est pas produite sans entraîner, pour les uns une diminution de revenus, pour d'autres un réel malaise et la ruine pour quelques uns.

D'autant plus que tous les produits agricoles ont

été atteints. Les cours du bétail comme ceux du blé ont baissé de 1873 à 1887. D'après le graphique dressé par M. D. Zolla dans ses *Études d'économie rurale*, le prix moyen du kilogramme de viande nette sur le marché de Paris dépassait en 1873 1 fr. 75 pour le bœuf et le mouton ; en 1887, il est inférieur à 1 fr. 50 pour le mouton, à 1 fr. 25 pour le bœuf. La crise agricole est aggravée en même temps par la crise viticole, celle-ci accidentelle et dont le régime capitaliste ne doit pas être tenu pour responsable. L'invasion phylloxérique fait tomber la production des vins français de 83 millions d'hectolitres en 1875 à 25 millions en 1879.

M. D. Zolla, sans nier l'action de la concurrence étrangère, veut expliquer la crise agricole par des causes plus générales. « La démonétisation de l'argent à partir de 1873 et la suspension de la frappe libre de ce métal en France à partir de 1876 ont, dit-il, probablement provoqué une crise monétaire universelle. C'est l'or qui est devenu la seule monnaie internationale ayant une puissance libératoire illimitée et il a dû suffire seul aux besoins d'une circulation croissante, alors qu'avant 1873 l'argent pouvait rendre les mêmes services. La masse des métaux monétaires servant à balancer les échanges internationaux a donc diminué, et il est résulté de ce fait une rareté relative de l'or ou une contraction monétaire universelle. Ainsi que cela est toujours arrivé quand les métaux monétaires sont moins abondants par suite d'une moindre production, le niveau général des prix s'est abaissé, et le cours du blé a subi l'influence de cette dépression générale. » Il suffit de rappeler ici l'application qui a été faite de cette théorie économique

sur laquelle nous ne pouvons insister. Nous aboutirions d'ailleurs à cette conclusion que la crise agricole est un phénomène complexe qu'une seule cause ne saurait expliquer, mais que, cependant, la concurrence étrangère a sans doute exercé une influence dominante.

L'objection de M. Zolla que « toutes les fois que les prix s'élèvent, les importations augmentent et qu'elles diminuent au contraire lorsque les cours s'abaissent », ou encore celle-ci que « de 1850 à 1873 les cours du bétail se sont élevés malgré l'augmentation des importations », ces objections sont intéressantes à retenir parce qu'elles servent à établir que les tarifs douaniers n'ont pas l'efficacité que leur attribuent les protectionnistes ; mais elles ne prouvent pas que la concurrence des pays neufs n'ait pas été un des facteurs les plus agissants de la crise agricole. Les faits constatés par M. Zolla signifient seulement que les quantités importées n'ont pas sensiblement dépassé les besoins de la consommation pendant les périodes de hausse des cours. Qu'elles aient ensuite diminué quand ils ont baissé, cela n'est pas pour surprendre; c'est évidemment que les importations devenaient moins avantageuses. Mais on n'est pas pour cela autorisé à affirmer que la baisse est indépendante de la concurrence extérieure.

En effet, la production étrangère agit sur un marché déterminé, le marché français par exemple, non seulement par les quantités qui y sont réellement introduites, mais aussi par la menace des introductions possibles. L'existence sur le marché mondial d'une grosse quantité disponible de blé offerte à bas prix suffit à faire baisser les prix sur le marché français

au niveau des cours pratiqués sur les marchés voisins, plus exactement au niveau de ces cours augmentés du coût des transports et des droits d'entrée. C'est la théorie des vases communicants ; les droits de douane ont seulement pour effet de provoquer une hausse artificielle dans le pays qui s'est soumis au régime protectionniste, hausse artificielle analogue à celle que l'on constate quand les liquides contenus dans les vases sont de densité nettement différente et ne se mélangent pas. Il y a entre les cours du marché anglais et ceux du marché français un écart correspondant aux droits qui frappent le blé introduit chez nous et il ne peut pas y avoir un écart sensiblement plus grand parce qu'alors les cargaisons disponibles seraient de préférence envoyées sur le marché français. Pour prévenir ces importations, il faut nécessairement que les cours français soient tenus à un niveau assez bas. Ainsi quelle que soit l'importance des quantités effectivement introduites, la concurrence étrangère agit, elle limite la hausse et, comme le disait Jaurès, elle oblige le paysan à pressentir l'étrange solidarité du genre humain.

*
* *

Que nos paysans aient tout de même plus profité que perdu à être entraînés de force dans les courants de la vie économique moderne, cela est possible parce qu'il est en effet plus avantageux de produire pour un marché extrêmement étendu que pour un marché régional restreint. Les optimistes professionnels auraient tort cependant de triompher trop vite et de

célébrer l'alliance bienfaisante de l'agriculture et de l'industrie. Si les avantages et les inconvénients du progrès des moyens de transport qui ont créé les grands marchés urbains et la concurrence mondiale paraissent en fin de compte s'équilibrer, il reste cependant que l'industrie a porté à l'agriculture des coups terribles et qu'elle la menace toujours. Les découvertes de la physique et de la chimie ont bien souvent pour effet de substituer des marchandises industrielles aux produits agricoles.

La garance, il y a cinquante ans, assurait aux cultivateurs de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône une splendide prospérité. Elle faisait vivre dans l'aisance des milliers de paysans et d'ouvriers qui se partageaient 15 à 20 millions de francs de produit brut. La découverte de l'alizarine en 1868 par deux chimistes allemands a fait complètement disparaître cette culture.

Le progrès de la bicyclette, de l'automobile et des tramways à traction mécanique réduit de plus en plus le débouché de l'élevage du cheval qui, quelque jour, n'aura presque plus à compter qu'avec les besoins de l'armée.

Les perfectionnements apportés à l'industrie de la meunerie ont permis de retirer du blé une plus grande quantité de substances utilisables et de réduire les déchets; pour le producteur, cela équivaut à une restriction de la consommation.

De même, les procédés de plus en plus utilisés pour conserver les denrées périssables, emploi des antiseptiques, fabrication des conserves, magasins frigorifiques, etc., qui ont pour résultat de tirer un meilleur parti des quantités produites, peuvent, sinon toujours,

au moins dans certains cas, produire le même effet qu'un resserrement du débouché.

Trop souvent enfin la concurrence que l'industrie fait subir à l'agriculture prend une forme déloyale. Les équivalents industriels que l'on essaie de substituer aux produits agricoles sont présentés aux consommateurs sous de fausses appellations. La margarine prend le nom de beurre, les huiles de coton ou d'arachide sont vendues comme huiles d'olive. Mais ici les agriculteurs ont trouvé le moyen de se défendre. Ils ont obtenu le vote d'une législation protectrice qui punit ces fraudes de peines sévères et dont l'application a eu une certaine efficacité; même ils ont fait prononcer des interdictions qui ont pour but de sauvegarder leurs propres intérêts plus encore que ceux de l'hygiène publique. Toutefois si les imitations doivent désormais se donner pour ce qu'elles sont, la concurrence qu'elles font encore aux produits agricoles reste inquiétante; elles enlèvent aux paysans la clientèle des consommateurs pauvres, et ceux-ci ne sont-ils pas les plus nombreux?

*
* *

On sait, et nous aurons à le rappeler tout à l'heure, que la crise agricole a cédé à un retour de la prospérité. Le marché économique est soumis à d'incessantes oscillations; aux périodes de dépression succèdent des réveils d'activité. Nous avons à rechercher quelles transformations durables se sont produites pendant cette période nouvelle de développement économique. Mais il nous faut d'abord examiner par quels procédés les agriculteurs français

ont essayé de rappeler à eux la fortune qui les fuyait. Ils en avaient deux à leur disposition : perfectionner leurs cultures pour abaisser les prix de revient, ou bien supprimer, au moins atténuer, la concurrence étrangère en élevant la barrière des tarifs douaniers. Ils les ont utilisés tous les deux.

L'efficacité pratique et la valeur morale de ces deux moyens de lutte ne sont pas égales, il s'en faut de beaucoup. Le premier qui consistait à accepter la bataille, à abandonner les terrains trop difficiles à défendre, à prendre position sur les points que l'adversaire ne pouvait atteindre, à renforcer la ligne de résistance, à organiser l'offensive, c'est-à-dire à développer le commerce d'exportation, c'est le parti qu'aurait pris une nation énergique, confiante dans sa force.

Au cours des débats parlementaires qui ont préparé l'établissement du tarif douanier du 7 mai 1881, M. Tirard, alors président du Conseil, s'efforça en vain de donner au pays conscience de sa vigueur et de ses ressources. Le rapporteur de la commission, M. Méline, l'esprit attaché à la vieille erreur si souvent dénoncée de la balance du commerce, convaincu que la France était arrivée à l'extrême limite de ses forces, n'eut pas de peine à obtenir, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie, un renforcement de de ce régime protectionniste qui est la défense des peuples débiles, la couveuse artificielle de ceux qui naissent à la civilisation industrielle, la chambre close où se prolonge l'agonie de ceux qui redoutent l'effort.

Nous sentons ici, une fois de plus, les difficultés de ce livre; nous nous heurtons à cette question du

protectionnisme et du libre-échange qui est un des problèmes essentiels de la politique économique et nous n'avons la place ni d'exposer les arguments que les adversaires se jettent à la tête, ni de les discuter, ni d'étudier avec les développements qu'il faudrait, quels en ont été, en fait, les avantages et les inconvénients. Nous limitant strictement à l'examen du mouvement social dans l'agriculture, nous nous bornerons à noter les effets du régime protectionniste sur les mœurs et les habitudes de pensée de la population agricole.

En utilisant le secours d'une comparaison, on dirait qu'ils sont semblables à ceux des remèdes qui atténuent les souffrances sans guérir l'organisme; le malade en prend l'habitude, ne sait plus s'en passer et demande au médecin de forcer la dose. Nos agriculteurs, de même, sont toujours disposés à réclamer de l'État quelque aide nouvelle, un renforcement de protection pour les mettre à l'abri des grands courants économiques qui balaient le monde. Sur leur demande, les tarifs ont été relevés en 1892, en 1910, et la protection agricole a pris les formes les plus variées. Le chanvre, le lin, la soie ont bénéficié de primes. Les entraves apportées par la loi à la fabrication des vins de raisins secs et des vins de sucre, des piquettes et des vins de diffusion, la réglementation du commerce de la margarine, la prohibition de la saccharine, tout cela n'est pas autre chose qu'un prolongement, à l'intérieur du pays, du régime protectionniste.

Le protectionnisme avoué des tarifs douaniers se renforce parfois de prohibitions absolues qui sont édictées au nom de l'hygiène. N'est-ce pas le plus

souvent un prétexte qui dissimule mal des préoccupations d'ordre économique ou politique? Certains faits ne permettent pas d'en douter. En voici un exemple qui est typique. La récolte en France des pommes de terre a été très réduite en 1910. Les journaux du 7 octobre nous annoncèrent que le gouvernement, inquiet de la cherté des vivres, songeait à la suppression partielle ou totale du droit de douane qui venait précisément d'être élevé de 0 fr. 40 à 3 francs pour 100 kilogrammes. Mais le lendemain on s'était aperçu sans doute que la mesure aurait une portée insuffisante et l'on fit prévoir que l'interdiction d'importer les pommes de terre d'Amérique allait être levée; depuis des années, en effet, elles ne pouvaient entrer chez nous « pour cause de maladie susceptible de contaminer la pomme de terre française ». Une commission reconnut que la situation s'était modifiée et que la prohibition pouvait être rapportée sans danger. Pense-t-on que cette commission aurait conclu avec tant de précipation et qu'elle aurait donné le même avis si nous avions eu une récolte surabondante?

On sait d'autre part avec quelle habileté les associations viticoles du Midi ont manœuvré le spectre de la fraude pour assurer la défense de leurs intérêts, même lorsque les cours du vin ont atteint un chiffre inespéré. Pendant tout le printemps de 1911, elles ont exercé sur le service des douanes une pression constante pour l'engager à considérer comme vin de raisins secs tout vin venant de Grèce, comme vin mouillé tout vin venant d'Espagne; il s'agissait d'arrêter les importations qui auraient pu faire baisser les cours. L'intérêt des commerçants, celui des consom-

mateurs et même l'intérêt général de la viticulture, qui n'a rien à gagner à une hausse excessive, désorganisant pour longtemps le marché, rien de cela n'a compté. Les viticulteurs exigent d'être protégés par les mesures les plus rigoureuses, même contre des ennemis imaginaires; ils sont tellement intoxiqués par ce remède dangereux de la protection légale qu'ils ne s'arrêtent plus devant le ridicule dont la crainte, dit-on, était pour des Français le commencement de la sagesse. Un de leurs députés a menacé d'interpeller parce qu'aux examens du certificat d'études primaires des problèmes ont été donnés où l'on demandait quelle quantité d'eau il faut ajouter à un vin déterminé pour abaisser sa teneur alcoolique d'un certain nombre de degrés. Il paraît que la connaissance des règles arithmétiques relatives aux alliages et aux mélanges risque d'encourager la fraude et compromet les intérêts de la viticulture.

Cachés derrière le rempart des tarifs douaniers, nos agriculteurs redoutent encore l'attaque de leurs concurrents; ils voudraient toujours le surélever. Mais, ce rempart, c'est aux frais de tous les consommateurs qu'il a été bâti. Si l'hectolitre de blé coûte à Paris 7 francs de plus qu'à Londres, si l'on a payé 0 fr. 50 le litre de vin en 1911, c'est que la loi nous a imposé à tous, pauvres ou riches, de fournir aux agriculteurs une subvention qui est une lourde charge pour la classe ouvrière. Encore si par cette manifestation obligatoire de la solidarité nationale nous achetions d'une façon certaine la prospérité de l'agriculture, nous pourrions accepter ce sacrifice, le considérer même comme une bonne affaire. Mais, nous l'avons vu en examinant les effets de la concurrence

étrangère, le marché des pays protectionnistes reste sous l'influence de la production mondiale, car il ne suffit pas de fausser la balance pour abolir les lois de la pesanteur et de l'équilibre. Les barrières douanières ne réalisent pas un blocus effectif, elles n'assurent pas la stabilité des cours, elles ne mettent pas les agriculteurs à l'abri des crises de mévente.

Aussi, quand on songe à l'inefficacité des tarifs douaniers ou, tout au moins, à leur très faible efficacité sur la prospérité générale de l'agriculture, on sent très vivement leurs inconvénients. Nous ne voulons pas essayer d'en dresser la liste; il suffit de dire que le régime protectionniste auquel les agriculteurs restent si aveuglément attachés, leur impose à eux-mêmes des charges assez lourdes. Les agriculteurs ne sont pas entrés sur le marché uniquement comme vendeurs; ils sont consommateurs des produits agricoles qu'ils ne cultivent pas et de produits manufacturés. A ce titre ils supportent à leur tour l'effet de la hausse artificielle des prix. Quand une industrie obtient une protection légale, toutes les autres s'empressent de réclamer le même avantage. Les agriculteurs doivent donc payer plus cher qu'en un régime de libre-échange leurs machines et leurs outils, leurs vêtements et leurs engrais.

D'autre part le relèvement général du coût des denrées a entraîné, forcément, une hausse des salaires; les agriculteurs protectionnistes auraient tort de s'en plaindre puisque, dans une certaine mesure, ils en sont responsables ou bien de le célébrer comme un bienfait de leur politique puisque cette hausse des salaires ne fait que compenser la cherté de la vie; avec plus d'argent, l'ouvrier ne peut pas se procurer

une plus grande quantité de marchandises. Mais la hausse nominale des salaires, plus forte à la ville qu'aux champs, exerce son influence sur les journaliers agricoles; elle les attire vers l'industrie. De sorte que le protectionnisme contribue à la dépopulation des campagnes et aux difficultés que les agriculteurs éprouvent à maintenir sur leurs exploitations la main-d'œuvre qui leur serait nécessaire.

Enfin, de même que sur le marché national les agriculteurs se trouvent en présence d'industriels qui sont eux aussi protégés, de même sur le marché mondial ils se heurtent à des nations qui se défendent par les mêmes procédés de tarifications douanières. Or, voici que l'agriculture française ne peut plus se contenter de ce marché national qu'on a voulu lui réserver. La viticulture, la production des fruits et des primeurs doivent chercher des débouchés au dehors pour parer à l'effondrement des cours. Nos exportations de denrées agricoles ont fortement augmenté pendant ces dernières années, mais elles sont gênées par les droits de douane souvent très élevés des pays étrangers et surtout par ces prescriptions sanitaires que, bien entendu, nous ne sommes pas les seuls à édicter et dont nous avons signalé le véritable rôle.

Pour faire accepter nos produits, il faudrait accorder un traitement plus favorable à ceux que l'étranger nous envoie. Peut-être verrons-nous avant longtemps — ce serait un curieux spectacle — quelques groupes agricoles revenir aux idées libre-échangistes. Il est du moins probable que le besoin d'étendre à l'extérieur le débouché de certains de nos produits se fera sentir de plus en plus vivement. Il est à craindre

toutefois que le véritable intérêt général soit sacrifié à des privilèges particuliers et que notre agriculture se prépare une nouvelle crise par son entêtement à persévérer dans l'erreur protectionniste. Elle ressemble à un malade qui ne saurait se résoudre à abandonner ses béquilles devenues inutiles. Les progrès qu'elle a réalisés sont pourtant de nature à lui permettre de considérer sans terreur les menaces de la concurrence étrangère.

III. — LES NOUVELLES TECHNIQUES

Nous n'avons pas à nous attarder à la description des méthodes modernes d'exploitation agricole ou pour employer l'expression usitée dans les plus récents traités d'économie rurale, du « nouvel instrument technique de l'agriculture ». Les perfectionnements réalisés ne nous intéressent ici que par leurs conséquences sociales. Il nous suffit donc de rappeler comment la part de l'homme dans sa collaboration avec la nature est devenue beaucoup plus grande qu'elle ne pouvait l'être autrefois.

Aux époques primitives de l'agriculture, le sol et le climat sont les deux facteurs dominants de la production; l'homme se borne d'abord à cueillir des fruits sauvages et c'est un stade de l'évolution agricole qui se mesure peut-être par milliers d'années; il ne commence à devenir un cultivateur qu'au moment où il apprend à préparer le sol et à semer pour récolter ce que la terre, la pluie et le soleil ont bien voulu faire naître des grains qu'il leur a confiés. Malgré quelques perfectionnements, amélioration

des labours, sarclage des mauvaises herbes, épandage de faibles quantités de fumier, on peut considérer que cette pauvre culture est celle qui se pratiquait encore au XVIIIe siècle, au moins d'une façon générale. A vrai dire, il y avait eu déjà à diverses époques des périodes de prospérité et d'activité économique pendant lesquelles des progrès avaient été réalisés. Leur étude ferait l'intérêt d'une histoire économique de l'agriculture française. On trouve par exemple dans le Comtat Venaissin des canaux d'irrigation qui ont été creusés au XIIe siècle. Mais ces progrès ne se généralisaient pas et c'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que des tentatives pour perfectionner la technique agricole commencent à donner des résultats tangibles, sans que l'on puisse toutefois dater de cette époque la naissance de l'agriculture moderne. Elle s'est constituée au cours du XIXe siècle, et plutôt dans sa seconde moitié, quand on a appliqué les découvertes des physiologistes, des chimistes et des physiciens sur les conditions du développement des plantes.

*
* *

La terre ne produit pas les récoltes qu'on lui arrache sans se fatiguer et s'appauvrir. Elle éprouve comme les êtres vivants les effets du surmenage et de l'usure. Dans le système primitif de l'exploitation on avait reconnu la nécessité de laisser reposer la terre épuisée; une année sur quatre les champs restaient en jachère. Même en se privant ainsi d'un quart du territoire agricole, les cultivateurs ne pouvaient rendre aux terres toute leur fertilité; les éléments

chimiques qui ont été absorbés par les plantes ne se reconstituent pas spontanément dans un laps de temps aussi court. Le système rationnel de culture consiste, aujourd'hui que la science a déterminé exactement les éléments qui sont nécessaires à la végétation (azote, phosphore, potasse, chaux, etc.), à mesurer quelle est leur proportion dans le sol pour lui rendre les éléments qui lui manquent. A l'agriculture épuisante qui, par l'épandage du fumier de ferme ne rapportait à la terre qu'une restitution, le plus souvent insuffisante, a succédé un système de culture scientifique dans lequel le cultivateur reconstitue la fertilité du sol ou même l'augmente par des apports appropriés d'engrais chimiques.

Maintenir la terre dans un état de fertilité constante, tel est donc le premier résultat de l'emploi méthodique des engrais chimiques. Il en est un autre dont l'importance est aussi considérable, c'est que le cultivateur peut modifier la nature du sol en vue d'une culture déterminée, toutes les plantes ne demandant pas pour leur développement la même proportion des éléments nécessaires à la nutrition végétale. Les conséquences pratiques sont nombreuses et de la plus grande importance : c'est, tout d'abord, la suppression des jachères, ce qui équivaut à l'augmentation du territoire agricole; c'est la possibilité (plus théorique que réelle) de renoncer à l'entretien du bétail jusqu'alors indispensable pour produire le fumier. La transformation en fumier d'une partie des récoltes, fourrages et paille, n'est plus une obligation culturale absolue. Si la production de grosses quantités de fumier devient moins avantageuse économiquement que l'achat d'engrais industriels, l'agriculteur a

désormais la ressource d'envoyer au marché sa récolte entière sans prélever d'abord ce qui serait nécessaire pour remettre l'exploitation en bon état de fonctionnement. En un mot la puissance du cultivateur s'est considérablement accrue; mais notons ici, pour nous en souvenir plus loin, que les moyens d'action que l'agriculteur moderne utilise lui viennent de l'industrie.

Les engrais chimiques font plus que de restituer au sol ce que les récoltes lui ont enlevé; ils permettent de l'améliorer, et par suite, d'accroître la production. A des doses d'engrais croissantes, jusqu'à un certain point, correspondent des récoltes plus abondantes. Toutefois on constate dans la pratique que les apports d'engrais ne peuvent pas être indéfiniment accrus avec avantage. Au delà d'une limite qui varie pour chaque terre, pour chaque sorte de culture et suivant la composition des engrais, la production n'augmente plus proportionnellement, soit qu'il se produise des accidents de végétation, soit que le gain supplémentaire obtenu se trouve, tous comptes faits, inférieur à l'augmentation des dépenses.

C'est la loi bien connue du rendement non proportionnel. Bien connue signifie seulement qu'on en a beaucoup parlé dans les manuels d'économie politique et non pas qu'elle a été exactement étudiée. On a voulu en effet y voir une différence fondamentale avec les lois qui gouvernent la production industrielle. On paraissait admettre que dans l'industrie, à des dépenses croissantes correspondent toujours des bénéfices proportionnels et souvent même plus que proportionnels. Mais on a fini par s'apercevoir d'une part que, dans l'industrie aussi, il y a le plus

souvent des difficultés pratiques à accroître la production d'un instrument donné au delà de certaines limites et d'autre part que la loi du rendement non proportionnel dans l'agriculture était formulée en des termes trop étroits. Il est exact que, pour une plante déterminée, sur une terre donnée, l'augmentation des dépenses d'engrais peut cesser d'être avantageuse à partir d'un certain point. Mais si l'on pose le problème dans des termes équivalents pour l'industrie, on arrive à la même conclusion. Une voie ferrée ne laisse passer qu'un nombre limité de trains, une canalisation d'eau ou de gaz ne peut supporter qu'une certaine pression, une machine ne peut pas dépasser un certain rendement. Ce qu'on veut dire sans doute, c'est qu'à la suite d'une augmentation de capitaux se traduisant par un perfectionnement de l'outillage, doublement de la voie ferrée, changement de canalisation, mise en service de nouvelles machines, l'industriel accroît son profit. Il en est alors de même pour l'agriculteur. Par un accroissement du capital employé à la culture il augmente son profit, à la condition, bien entendu, que cet accroissement du capital soit fait intelligemment, que l'équilibre soit maintenu entre les divers facteurs de la production et que les cultures soient modifiées pour tirer parti des forces productives nouvelles introduites dans le sol. Dans une terre rendue très riche par des apports d'engrais, il convient évidemment de cultiver les plantes qui peuvent en utiliser la fertilité ou celles dont la croissance plus rapide permettra de faire dans l'année plusieurs récoltes. D'ailleurs les capitaux dont l'agriculture dispose ne doivent pas être uniquement employés en engrais, car la fertilité du

sol n'est qu'un des facteurs de la culture. De sorte que la loi du rendement non proportionnel se réduit à cette observation qui ne présente pas un bien grand intérêt : il n'est pas avantageux au point de vue économique d'accroître au delà d'une certaine limite la puissance d'un seul des facteurs qui concourent à la production de la récolte. L'instrument technique dont se sert le cultivateur est un ensemble complexe qu'il faut maintenir dans un certain état d'harmonie et d'équilibre.

*
* *

Les principaux facteurs de la production agricole, en dehors de la puissance nutritive de la terre, sont l'ameublissement du sol, l'humidité, la température, les qualités propres des semences ou des plantes. Aucun de ces éléments n'échappe absolument à l'action du cultivateur.

La mécanique agricole a pour fonction de briser les terres trop compactes, de les aérer et de les rendre perméables pour faciliter le travail des racines, de nettoyer le sol et de le purger des mauvaises herbes pour favoriser la croissance des plantes cultivées. La bêche du paysan reste, à ce point de vue, l'instrument le plus parfait. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, le travail à la main peut être plus achevé, plus soigné, mieux « fini » que le travail des machines. Mais son rendement est faible et, par conséquent, son emploi est coûteux. Dans les exploitations modernes où l'on cherche à réduire le prix de revient, la bêche est remplacée par un outillage dont la diversité répond à tous les besoins. Les charrues

à un ou plusieurs socs, tirées par des animaux ou actionnées par des moteurs, les scarificateurs, les herses, les sarcloirs, etc., ont été perfectionnés. Leur travail rapide permet de multiplier les façons culturales et de donner au sol toutes les préparations que la science agronomique considère comme les plus favorables.

*
* *

Un certain degré d'humidité de la terre doit être maintenu pour assurer la prospérité des plantes. L'agriculteur a appris à délivrer ses terres de l'excès d'humidité par le drainage et à combattre la sécheresse par les irrigations. L'utilisation agricole de nos cours d'eau en est encore à ses débuts; elle prendra dans l'avenir une importance primordiale, si les industriels ne s'y opposent pas.

Car nous retrouvons ici une fois de plus cette rivalité de l'agriculture et de l'industrie dont nous avons déjà noté quelques effets. Il est très rare que les paysans puissent par leurs propres moyens créer des canaux d'irrigation assez développés. Quand il ne s'agit pas seulement de détourner un ruisseau pour lui faire arroser quelques prés au fond de la vallée, l'autorisation et l'aide de l'État deviennent nécessaires. Alors les agriculteurs se heurtent à l'opposition des industriels qui voient, avant tout, dans nos rivières des réserves de force motrice ou des voies de transport. Les canaux dérivés du Rhône dont on parle depuis cinquante ans transformeraient l'agriculture du Midi viticole. Ils sont toujours à l'état de projet, de projet électoral, car on en reparle encore

à l'approche des élections; mais on ne peut pas espérer que leur mise en chantier soit prochaine. On s'est heurté au veto des marchands lyonnais, qui voudraient refaire du Rhône une grande voie commerciale, et à l'indifférence du Parlement. Ailleurs les agriculteurs voient les rivières captées pour la consommation des grandes villes. La Durance est asséchée l'été par le canal de Marseille. On parle en ce moment d'amener à Paris les eaux du lac Léman; personne n'aurait osé projeter un travail aussi gigantesque s'il ne devait profiter qu'à des intérêts agricoles.

L'étude scientifique des irrigations a cependant progressé sensiblement dans les dernières années; le service de l'hydraulique du ministère de l'Agriculture a poursuivi des enquêtes utiles. Les applications pratiques se multiplient. Le jour où l'on finira par comprendre que le meilleur moyen d'assurer la prospérité de l'agriculture n'est pas de la placer dans un milieu économique artificiel, mais de l'aider à mettre le sol en pleine valeur, ce jour-là le développement des canaux d'arrosage apportera à des régions très étendues du territoire national un énorme accroissement de valeur.

Dans les régions brûlées et jusqu'ici désertiques où l'irrigation ne sera jamais utilisable, où les pluies se répartissent dans de courtes périodes, il paraît acquis qu'une agriculture productive serait encore possible en suivant les méthodes nouvelles du *dry farming*, dont on fait grand bruit en Amérique et que l'on songe à introduire en Algérie et en Tunisie. M. Malcor, délégué des colons algériens et tunisiens au congrès tenu à Spokane (État de Washington) en

octobre 1910 en a rapporté des enseignements précieux : « Le *dry farming*, dit-il, c'est la culture en terre sèche. On appelle terre sèche, *dry land*, celle où il ne tombe pas assez d'eau pour assurer une récolte tous les ans. Les méthodes nouvelles consistent essentiellement à travailler la terre de manière à y emmagasiner les pluies de deux ans pour les faire servir à une seule récolte et à obtenir ainsi des récoltes qui payent. Il y a un point bien acquis et désormais hors de doute : dans une terre préalablement bien labourée et ensuite fréquemment hersée on peut conserver l'humidité d'une année à l'autre et faire ainsi, de deux ans en deux ans, des récoltes assez régulières et rémunératrices. »

*
* *

L'insuffisance de la température est aussi corrigée. On sait que dans le nord de la France, comme en Belgique et en Angleterre, il existe des forceries de raisins dans lesquelles le charbon a remplacé la chaleur solaire. Mais c'est là de l'industrie plus que de l'agriculture et l'on trouvera sans doute plus intéressantes les cultures de primeurs du Midi. En pleine terre, en hiver, dans les alluvions profondes de la Durance, les paysans cultivent les asperges et les melons au moyen du thermo-siphon. Une chaudière à vapeur abritée sous une petite cabane de planches alimente une circulation souterraine d'eau chaude qui chauffe non seulement l'air emprisonné sous des chassis vitrés, mais le sol lui-même. On arrive ainsi à produire des primeurs dont le prix élevé paie largement les débours et un travail minutieux. Les

maraîchers de la banlieue parisienne se servent aussi du thermo-siphon, des châssis et des cloches de verre. Ils font leur climat. Il est bien évident cependant que ces procédés ne peuvent être répandus en grande culture.

Le climat échappe encore à la domination du cultivateur. Il peut bien adapter ses entreprises aux conditions climatériques de la région où il se trouve. Il ne peut pas régler à son gré la pluie et le soleil. Il subit les intempéries qui viennent trop souvent contrarier ses efforts. Encore faut-il noter que l'agriculteur s'efforce aujourd'hui de lutter contre les fléaux naturels, qu'il en triomphe parfois et que de nouveaux succès seront sans doute obtenus. Contre la grêle on a essayé le tir du canon et le lancement des fusées. Certains affirment qu'ils ont été satisfaits des résultats; on n'admet pas pourtant que les expériences soient absolument concluantes. Du moins est-il permis d'espérer, d'autant plus que de nouveaux procédés sont à l'étude. Contre la violence du vent on parvient aussi à se défendre. Dans la vallée du Rhône, où le mistral s'engouffre comme dans un couloir, les maraîchers ont su protéger leurs plantations et leurs champs de fraises en multipliant les paravents de roseaux tressés que le soleil blanchit et en dressant comme des remparts de bronze vert les lignes de cyprès. Contre les inondations on pourrait agir en reboisant les hautes vallées. Contre la gelée les viticulteurs utilisent, sans enregistrer toujours, il est vrai, un succès complet, la production de nuages artificiels faits de fumée de goudron. Ils sont assez bien armés contre les invasions cryptogamiques qui sont une conséquence des brouillards. La science météorologique n'en est

encore qu'à ses débuts. On travaille à la constituer en vue de résultats pratiques. Peut-être arrivera-t-on un jour à prévoir les orages et les gelées et à les annoncer aux agriculteurs pour qu'ils essaient de prévenir le dommage.

Il reste cependant que l'on ne dispose pas contre les caprices des saisons de véritables remèdes; on n'a que des palliatifs. Parmi les facteurs de la production agricole, il en est un qui n'est pas encore discipliné et qui, parfois, sabote son travail comme un prolétaire organisé et conscient. Ceux qui tiennent à affirmer qu'il existe entre le travail industriel et le travail agricole, des différences essentielles en tirent volontiers argument, comme si les entreprises industrielles n'éprouvaient jamais de déboire dans l'emploi des forces naturelles dont elles utilisent les propriétés mécaniques, physiques ou chimiques.

*
* *

L'agriculture moderne a trouvé enfin un moyen d'action efficace dans l'amélioration des espèces cultivées, dans les procédés de sélection. Elle dispose de semences très variées, utilisables dans les divers terrains et donnant des produits qui, par leur qualité ou leur rendement, sont supérieurs à ceux que l'on récoltait autrefois.

Les méthodes de sélection ont été appliquées aussi aux animaux. On est parvenu à créer et à maintenir des races qui se différencient par leurs qualités permanentes. Il y a des chevaux de trait ou des chevaux de course; l'élevage des bovins se fait, soit en vue de la boucherie, soit en vue de la laiterie, soit en

vue du travail. Les importations d'animaux nouveaux, les croisements, une alimentation méthodique ont modifié et profondément diversifié la population de nos étables et de nos basses-cours.

Les « créations » que chaque année les éleveurs nous présentent au Concours agricole ou que les jardiniers apportent à l'Exposition d'horticulture nous font juger du pouvoir de l'agriculteur. Rien ne l'empêche de dépasser les limites fixées par le bon sens. Il peut créer des animaux impotents, sans squelette, tout en graisse, des fruits sans saveur et des fleurs sans parfum. Les spécialistes tiennent boutique de variétés innombrables, les plus simples, les plus robustes ou les plus monstrueuses.

IV. — L'AGRICULTURE INDUSTRIALISÉE

L'intervention humaine dans la production agricole est donc infiniment plus agissante qu'elle ne pouvait l'être jadis avant les découvertes scientifiques dont les applications ont révolutionné la technique rurale. Quand il se place en dehors des conditions commerciales de la production, le cultivateur instruit fait à peu près ce qu'il veut. Mais, on le sait, les agriculteurs qui se passionnent pour la recherche des plus beaux produits ne sont pas ceux qui réalisent les gains les plus forts ; il en est qui tombent ruinés sur des litières de lauriers cueillis dans les concours. Bien que nous nous soyons bornés à rappeler — avec quelle hâte — les grandes améliorations techniques introduites dans l'usage, laissant de côté toutes les nouveautés qui ne sont pas encore sorties des champs d'expérience, il importe de marquer que

les nécessités d'ordre économique rendent parfois inapplicables les nouvelles techniques.

L'augmentation du produit brut n'est pas le but que vise l'agriculteur; il doit rechercher avant tout, la diminution du prix de revient, le bénéfice net le plus élevé possible. Ce sont les conditions du marché qui l'ont amené à modifier ses méthodes de travail et à spécialiser ses entreprises. Elles lui indiquent des directions et des limites.

Délivré de l'obligation de récolter d'abord tout ce qui est nécessaire à ses besoins propres, l'agriculteur peut désormais se borner à produire ce qu'il obtient de son sol avec le plus de profit. Tout le reste, il le tirera du marché. Aussi rencontre-t-on maintenant des entreprises étroitement spécialisées dans une seule sorte de production, vigne, fruits, légumes, fleurs, fourrage, laiterie, élevage, etc. Les avantages de ce système sont évidents. Ce sont ceux qui résultent toujours de la division du travail. Spécialisé, l'agriculteur acquiert plus d'expérience et de compétence. Il obtient de sa terre de plus forts rendements puisqu'il lui demande ce qu'elle donne le mieux. La richesse nationale s'accroît.

Mais des inconvénients existent aussi. L'agriculteur qui se livre à la monoculture est sous la dépendance du marché comme consommateur et comme producteur. Les variations des cours l'atteignent lourdement. En période de crise de mévente, il est réduit à la misère. Un vieux proverbe enseignait qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. L'agriculteur a été contraint de négliger ce sage conseil. L'histoire de la viticulture méridionale dans les dix dernières années a montré quels inconvénients,

quels désastres peuvent résulter d'une crise quand elle atteint une région spécialisée à l'excès. Le commerce des produits de l'agriculture est devenu aussi instable, aussi périlleux que celui des objets manufacturés. Il l'est parfois plus encore, puisque la production agricole est irrégulière, difficile à maîtriser et que de grosses récoltes qui, dans une certaine mesure, ne dépendent pas du travail humain, risquent de provoquer des crises de surproduction.

A plusieurs reprises nous avons noté cette observation que l'agriculture moderne est sous la dépendance des groupes économiques urbains. Nous ferons encore une fois la même remarque si nous recherchons enfin comment se sont transformés les procédés de vente des produits agricoles. Autrefois, la plupart de ces produits allaient directement à la consommation. Portées au marché local, les récoltes étaient achetées par ceux qui les devaient consommer. Puis les commerçants sont intervenus, jouant leur rôle de transporteurs, de spéculateurs et aussi, assez souvent, de banquiers des agriculteurs. Le crédit usuraire a fait sentir au paysan combien pesant est le joug des puissances d'argent. Il n'a plus été seul maître de son champ, il a dû servir les intérêts de sa dette.

A supposer même qu'il n'ait pas été saisi par les griffes de l'usurier de village — le *Rigou* de Balzac dans *les Paysans*, — le fait seul que des hommes étaient spécialisés dans la profession commerciale, qu'ils étaient en état d'évaluer, mieux que lui, les besoins de la consommation et les ressources de la production, mettait en infériorité le paysan isolé.

Sa dépendance a augmenté encore dans la période

moderne à mesure que les progrès des sciences ont provoqué la création d'usines pour la transformation des produits de la terre. Les distilleries, les fabriques de fécule et d'amidon, les sucreries et raffineries, les grandes entreprises de meunerie, le commerce du lait ou du beurre, les grandes caves de champagne et les chais de cognac, les brasseries, les fabriques de conserves ont imposé aux producteurs leurs prix et leurs règlements. Le paysan qui travaille pour l'usine voisine, qui est lié à elle par des contrats minutieux, n'est plus le libre producteur d'autrefois. La propriété de la terre, loin de le libérer, l'asservit ; il n'est plus qu'un travailleur du régime capitaliste.

Ainsi l'agriculture moderne est constituée. Nous disons qu'elle est « industrialisée » et « commercialisée » parce qu'elle a dû imiter les méthodes de production et de vente de l'industrie, parce qu'elle est entrée, contrainte et forcée, dans le système économique moderne, caractérisé par la division du travail, la production de marchandises en vue de la vente, la concurrence entre producteurs, la domination du capital.

Elle s'est industrialisée parce qu'elle a considérablement augmenté les moyens d'action du cultivateur dans l'œuvre de la production, parce qu'elle a reculé la limite à partir de laquelle s'applique la loi du rendement décroissant, parce qu'elle utilise les méthodes de la division du travail à l'intérieur des entreprises et recourt à la spécialisation des cultures, parce qu'elle emploie des machines, parce qu'elle augmente et régularise la production.

Elle s'est commercialisée parce que ses récoltes

sont, presque tout entières, destinées à être vendues, parce qu'elle recherche moins la qualité que la quantité du produit, produisant même, ainsi que l'a dit M. Gide, à propos des vins ordinaires, des « articles de bazar », parce qu'elle a créé des types de denrées correspondant à des catégories déterminées, classées et que l'on vend sur échantillons, parce que le commerce des produits agricoles est organisé, qu'il y a des cours réguliers qui s'imposent sur le marché national et subissent l'influence du marché mondial.

Elle est tombée sous la domination de l'industrie et du commerce parce qu'elle a avec eux des relations nécesssaires et parce qu'ils sont plus fortement organisés, plus concentrés, dirigés par des spécialistes mieux instruits des besoins du marché et des fluctuations des cours, plus puissants sur les pouvoirs publics, plus avancés et plus expérimentés dans la pratique du système capitaliste.

CHAPITRE II

L'ÉTAT PRÉSENT DE L'AGRICULTURE CAPITALISTE

I. **Les statistiques.** — Leur insuffisance. — Variations du territoire agricole.

II. **L'accroissement des productions.** — L'augmentation des rendements. — Comparaisons avec l'étranger.

III. **Le développement de l'outillage.** — Les machines; augmentation en nombre; perfectionnements; leur véritable rôle; difficultés de leur emploi. — La consommation croissante des engrais. — Le développement restreint des irrigations. — L'insuffisance des moyens de transport.

IV. **Les spécialisations.** — Progrès de l'élevage; réduction des cultures pauvres; succès des cultures de fruits, de fleurs et de primeurs.

Nous venons de voir dans quelle direction l'agriculture française a évolué. Elle a quitté le régime patriarcal de l'économie domestique, isolée, repliée sur elle-même. Elle va prendre sa place dans un système économique plus complexe, où chaque producteur a une tâche spécialisée, se lie aux autres par l'échange, où le mieux outillé, le mieux pourvu de capitaux est le plus fort. Il ne nous suffit pas d'avoir marqué les tendances de l'évolution à laquelle nous assistons. Nous avons noté les causes de ce mouvement, mesuré les forces qui assurent sa continuité. Mais nous voulons savoir quel point a été atteint, quelles seront les prochaines étapes.

L'intérêt de cette recherche au point de vue de l'économie sociale est évident. Nous devons nous demander si nous n'avons pas généralisé des exceptions, si nous n'avons pas pris des promesses pour des réalités. Nous verrons que les observations générales, rassemblées dans le précédent chapitre, servent de fondement à la thèse récente des socialistes, telle qu'elle a été constituée depuis une dizaine d'années par leurs théoriciens, Kautsky, Vandervelde, Gatti et d'autres. Du fait que l'agriculture se modèle sur l'industrie, qu'elle est dominée par elle, les socialistes concluent que les théories marxistes, supposées exactes pour l'industrie, s'appliquent avec la même exactitude au milieu économique agricole. Il est donc nécessaire de mesurer à quel point l'agriculture est industrialisée, quelle est la vitesse des forces qui l'entraînent, l'éloignent du type ancien, pour lui donner une forme moderne. Ce n'est pas toutefois la préoccupation de discuter avec les socialistes, de recueillir des arguments pour ou contre leur thèse qui dirigera nos recherches. Les faits valent par eux-mêmes.

Nous avons déjà eu soin à plusieurs reprises d'atténuer des traits qui eussent été faux, s'ils avaient été trop appuyés. Cependant le caractère même de notre premier exposé, résumé, trop rapide, nous a poussé à tracer un dessin trop schématique. Son but qui était de montrer les changements survenus dans l'économie rurale et notamment les transformations de l'instrument technique nous obligeait à noter tout ce qu'il y a de nouveau dans la pratique agricole. Mais ce n'est pas tout, en économie sociale comme en mécanique, que de constater la direction d'une force; il faut évaluer son intensité. Nous avons dit que la

culture s'est perfectionnée et que les rendements ont augmenté; de combien? Quelle est l'augmentation du nombre des machines agricoles? Quel est l'accroissement de la consommation des engrais? Peut-on mesurer les avantages que l'agriculture française retire des progrès réalisés dans les méthodes de transport? Quelle est l'étendue des surfaces irriguées? Les cultures se sont spécialisées; quels changements sont survenus dans leur répartition?

I. — LES STATISTIQUES.

Si nous pouvions répondre à ces questions, nous jugerions exactement de l'évolution accomplie. Mais le pourrons-nous? Certainement pas d'une façon complète et satisfaisante. Tout d'abord, sur la route que parcourent les foules rurales, il en est qui roulent en automobiles, d'autres qui vont en chars à bœufs et quelques-uns aussi qui se traînent sur des béquilles. Nous ne devons pas regarder seulement du côté de ceux qui mènent le train. Et, d'autre part, les statisticiens n'ont pas posé le long de la route assez de jalons pour que nous puissions mesurer très exactement le chemin parcouru. L'office des renseignements agricoles du Ministère de l'Agriculture, qui a cependant pour fonction de nous documenter, ne fait pas preuve de beaucoup de curiosité et ne pousse pas bien loin ses investigations. Les statistiques douanières, les statistiques agricoles nous fourniront quelques chiffres; mais quand nous prendrons soin de les discuter, nous verrons qu'ils résistent mal à un examen critique. Nous devrons nous servir, faute de mieux, de statistiques dont nous aurons caractérisé les inexacti-

tudes, d'indications prises comme exemples, de comparaisons partielles et de monographies. Le plus sage, quand on ne dispose que de documents défectueux, n'est-il pas de les utiliser exactement pour ce qu'ils valent?

*
* *

On recueillerait sans doute une première indication sur l'activité agricole jugée d'après ses résultats les plus généraux si l'on pouvait comparer l'étendue du territoire cultivé à diverses époques. Un accroissement sensible donnerait à penser que les cultivateurs à l'étroit dans leurs domaines anciens ont dû s'attaquer aux terrains incultes pour les défricher et les mettre en rapport. Essayons donc de déterminer ces variations. Disons-le dès l'abord, cette recherche aura surtout pour utilité de montrer quelles sortes de difficultés se présentent quand on veut faire état des chiffres « officiels ». Elle nous apprendra à nous en défier; ce n'est pas un résultat négligeable. Quelle est la superficie totale de la France? 53 646 374 hectares d'après le Service géographique de l'Armée mesurant ses cartes d'État-major; 52 840 000 d'après le Bureau des longitudes; 52 857 199 d'après les Statistiques agricoles de 1882 et de 1892; 52 955 764 d'après la Statistique agricole annuelle pour 1909, ces statistiques adoptant les chiffres donnés par le cadastre. C'est un écart d'évaluation de 800 000 hectares environ entre les chiffres extrêmes (explicable d'ailleurs par le fait qu'on a compté ou négligé les laisses de la plus basse mer, les estuaires, les glaciers) et c'est un écart de près de 100 000 hectares entre les chiffres adoptés par le même ministère.

Pour avoir l'étendue du territoire agricole, il faut déduire de la superficie totale le sol des maisons, routes, canaux, etc. On l'avait évalué à 2 296 483 hectares en 1882, à 2 389 290 en 1892. Le chiffre donné pour 1909, 3 218 579, paraît comprendre des catégories qui précédemment étaient classées ailleurs. L'augmentation n'est sans doute pas aussi forte; mais il n'y a pas de doute que le territoire enlevé à l'agriculture par les villes et les voies de communication augmente constamment.

Voit-on diminuer la proportion des terrains incultes? Non, au contraire; mais pour nous en rendre compte, plaçons ici le tableau de la répartition des cultures dont nous aurons encore à nous servir plus

	1882	1892	1909	DIFFÉRENCES DE 1882 A 1909
Terres en culture....	25 587 861	25 384 592	23 615 220	— 1 972 641
Prés naturels........	4 115 424	4 402 836	4 837 610	+ 722 186
Herbages et paturages...............	1 711 116	1 810 608	5 204 550	+ 3 493 434
Vignes...............	2 196 799	1 800 489	1 686 942	— 509 857
Cultures diverses, jardins..............	1 271 754	1 321 627	1 220 150	— 51 604
Bois et forêts........	9 455 225	9 521 568	9 329 193	— 126 032
Landes et terres incultes [1]...........	6 222 537	6 226 189	3 843 520	— 2 379 017
Territoire non agricole...............	2 296 483	2 389 290	3 218 579	+ 922 096
TERRITOIRE TOTAL.	52 857 199	52 857 199	52 955 764	+ 98 565

1. Nous n'avons pas tenu compte, pour l'évaluation des landes de terres incultes en 1882, de la correction indiquée par la statistique de 1892. Il faut relever ce chiffre et diminuer d'autant le

loin. Nous l'avons établi en remaniant les tableaux des statistiques de 1882 et de 1892 pour permettre la comparaison avec celui de la dernière statistique actuellement publiée, qui est celle de 1909, car on ne travaille pas très vite au ministère de l'Agriculture et à l'Imprimerie nationale.

L'énorme diminution en 1909 de la catégorie « landes et terres incultes » s'explique évidemment par l'augmentation de la catégorie « herbages et pâturages ». Si nous réunissons à chaque époque ces deux catégories, nous voyons que la part des landes et pâturages, bien loin de diminuer, s'accroît sensiblement. On comptait, en 1882, 7 933 653 hectares; en 1892, 8 036 797; en 1909, 9 048 070. Si ces chiffres étaient exacts — on a, il est vrai, tous les droits d'en douter — ce serait la preuve qu'une partie du territoire autrefois cultivé est aujourd'hui abandonnée, laissée en friche ou tout au plus utilisée pour l'industrie pastorale. Ce serait le signe que les populations rurales ne se disputent plus la terre avec cette ardeur qui faisait dire à Arthur Young : « Donnez à un individu la possession assurée d'un rocher aride, et il la transformera en jardin ». Les rochers, aujourd'hui, les paysans les abandonnent aux touristes. Nous ne pouvons pas en être surpris; nous en savons bien la raison. Le défrichement des terres incultes suppose une surabondance de population. Ce n'est pas le mal dont souffre notre temps.

Mais conclurons-nous de cette première enquête

suivant dans la même colonne, 30 000 hectares de superficie non cultivée (pâtis, terrains de montagne) ayant été compris dans le territoire non agricole des Hautes-Alpes, alors qu'ils auraient dû être comptés dans le territoire agricole inculte.

que notre agriculture décline? Cette conclusion ne s'impose pas. Si le territoire cultivé se resserre — dans une proportion qui n'est pas exactement déterminée, qui est sans doute sensible sans être très considérable, — c'est que les techniques nouvelles permettent d'obtenir sur des surfaces moindres des productions égales ou supérieures à celles qu'on en retirait autrefois.

II. — L'ACCROISSEMENT DES PRODUCTIONS

Les statistiques agricoles nous renseignent sur l'accroissement des productions et des rendements. Pour les céréales d'abord et, en particulier, pour le froment. Nous voyons diminuer presque régulièrement chaque année les surfaces emblavées.

Surfaces ensemencées :

1862	1882	1892	1900	1909	1910
Milliers d'hectares :					
7 457	7 191	7 167	6 864	6 596	6 554

Et cependant les productions s'élèvent. Pour en juger, il convient de prendre des moyennes périodiques, de façon à atténuer les écarts que l'on constate d'une année à l'autre en raison des conditions climatériques plus ou moins favorables. Les statistiques nous donnent les chiffres suivants :

Production (moyennes périodiques) :

1834-1843	1856-1865	1876-1885	1886-1895
Hectolitres :			
69 516 611	99 228 068	101 690 929	107 114 407
1896-1905	**1906-1909**		
115 487 691	121 213 957		

La progression est constante malgré la diminution des surfaces en culture. C'est dire que le rendement à l'hectare s'est élevé. Il a passé en effet de 12 hl. 45 en 1840 à 14 hl. 69 en 1862, à 17 hl. 98 en 1882, année de récolte exceptionnellement abondante; il redescend à 16 hl. 40 en 1892. Il atteint 17 hl. 21 pour la moyenne des dix années 1896-1905. Il s'élève à 20 hl. 20 pour 1907. La moyenne est de 18 hl. 48 pour les quatre années 1906-1909. Le progrès général est évident. Et pourtant cette moyenne nationale a pour effet de masquer les progrès réalisés dans les départements où la culture est organisée suivant les méthodes les meilleures. Tandis que le rendement moyen à l'hectare est pour 1909 de 10 hl. 20 dans les Alpes-Maritimes, il atteint 31 hl. 40 en Seine-et-Oise. Dans les grandes fermes bien outillées du Nord, de la Beauce et de la Brie, on obtient souvent des récoltes de 35 à 40 hectolitres par hectare et même davantage exceptionnellement. Dans l'ensemble le groupe des céréales donne lieu aux mêmes observations : diminution des surfaces cultivées et augmentation des rendements; celle-ci est particulièrement nette pour l'avoine dont le rendement moyen a presque doublé depuis 1840. A l'intérieur de ce groupe, des modifications se produisent, les céréales pauvres disparaissant devant les cultures riches. Nous reviendrons sur cette observation.

Voyons ce qui en est pour quelques autres produits. Pour les pommes de terre, on constate une augmentation des surfaces en culture, un accroissement des productions et des rendements. Tout ceci apparaît dans le tableau suivant :

	1882	1892	1900	1909
Superficies :				
Hectares.	1 337 813	1 474 144	1 509 898	1 547 390
Production :				
Quintaux.	100 993 666	154 910 248	122 541 230	166 844 180
Rendement moyen par hectare :				
Quintaux.	*75*	*105*	*81,15*	*107,82*

L'écart entre les rendements moyens par départements et le rendement moyen de la France est encore plus grand que pour le froment. Parmi les 36 départements qui, en 1909, dépassent la moyenne générale, il y en a 7 dont le rendement moyen est compris entre 160 et 200 quintaux. Par contre, il y en a 8 dont la moyenne s'abaisse au-dessous de 50. Ici encore les récoltes obtenues dans certaines exploitations capitalistes dépassent sensiblement les productions moyennes des départements les plus favorisés.

La production de la betterave à sucre serait intéressante à étudier parce qu'elle montrerait comment cette production est dominée par l'industrie sucrière. Le cultivateur de betteraves est, à peu près, dans la situation d'un travailleur à domicile produisant sur commande pour un grand magasin. Sa récolte est retenue d'avance par contrat. Les modifications apportées à la législation des sucres ont entraîné par contre-coup des changements si considérables dans les méthodes culturales que le rédacteur de la statistique de 1892 renonçait à établir une comparaison avec les chiffres de la statistique de 1882. Avant la loi de 1884 sur le régime des sucres, la betterave était vendue aux 100 kilogs, sans tenir compte de la quan-

tité de sucre qu'elle renfermait. Le cultivateur avait tout intérêt à utiliser les variétés à grand rendement. Il recherchait le poids total à l'hectare. Actuellement la betterave se vend à des cours différents selon la quantité de sucre qu'elle renferme. Les agriculteurs ont donc été conduits à améliorer leur culture, et à rechercher les plus forts rendements en sucre. D'ailleurs les sucriers les y ont obligés, notamment en leur imposant l'emploi de certaines qualités de semences que parfois ils leur fournissent eux-mêmes. Mais nous ne pouvons pas nous attarder à cette étude qui nécessiterait des développements trop étendus et trop techniques. Les surfaces ensemencées et les productions diminuent. Le rendement moyen à l'hectare n'a été pendant la période 1900-1909 qu'une seule fois supérieur à celui qu'on avait calculé en 1892. Dans une conférence au *Musée social*, publiée dans les Mémoires et Documents (Mars 1912), M. de Fontgalland a indiqué que la fabrication du sucre s'industrialise et se concentre de plus en plus. En 1880, on comptait en France près de 450 fabriques; en 1909, le travail était concentré dans 244 usines. Les distilleries qui produisent l'alcool de betteraves sont plus souvent restées annexées aux grandes fermes de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.

Il est difficile de mesurer par des moyennes de rendement le progrès de la viticulture. Les productions de la vigne varient trop fortement d'une année à l'autre pour des raisons indépendantes de la technique, c'est-à-dire par suite des conditions climatériques, du développement des maladies cryptogamiques ou des ravages causés par les insectes. On

sait d'ailleurs que la viticulture française vient de traverser une crise redoutable. La reconstitution du vignoble après le phylloxera s'est faite avec une telle ardeur qu'on est arrivé sinon à dépasser les besoins de la consommation, du moins à les satisfaire si largement qu'une goutte d'eau a fait déborder le vase, c'est à-dire que quelques milliers d'hectolitres d'eau ajoutés aux produits mis en vente (et cela aussi bien par les producteurs que par les commerçants en gros et les détaillants) ont provoqué une crise des prix, un véritable désastre. Une récolte déficitaire en 1909 a d'ailleurs subitement relevé les cours du vin jusqu'à des prix excessifs[1]. La viticulture devient une spéculation périlleuse, d'autant plus que le commerce est désorganisé et qu'il ne peut pas atténuer les oscillations désordonnées des récoltes successives. Les progrès de la technique sont incontestables, les rendements se sont élevés, puisqu'avec des surfaces plantées moins grandes qu'elles n'étaient avant le phylloxera on a retrouvé des productions équivalentes. Mais la production dépend de causes naturelles qui échappent beaucoup trop au contrôle, à la volonté du viticulteur. Ici, le capital d'exploitation ne suffit pas à assurer le succès de l'entreprise ; un capital mobilier de réserve doit être prêt à parer aux difficultés des mauvaises années. Les problèmes d'ordre commercial que les viticulteurs ont à résoudre passent au premier rang. Mais puisque nous nous préoccupons surtout dans ce chapitre de mesurer la puissance d'action de

1. Production viticole de la France (non compris la Corse et l'Algérie) en 1908 : 60 545 265 hectolitres ; en 1909 : 54 445 860 ; en 1910 : 28 529 964 ; en 1911 : 44 885 550. En 1904, on avait obtenu 68 883 450 hectolitres.

l'agriculture moderne, nous ne pouvons manquer de rappeler que la viticulture a constitué de véritables usines à vin avec un outillage mécanique pour les manipulations des raisins, des canalisations pour les liquides, des laboratoires pour l'examen microscopique et chimique des produits; l'usage des engrais et des irrigations a donné le moyen à certaines exploitations de récolter parfois plus de 300 hectolitres à l'hectare. Ce qui permet encore aux petites entreprises de subsister, c'est l'aléa des récoltes. Si l'on savait mettre la vigne à l'abri des désastres météoriques et des divers fléaux que l'on combat sans les maîtriser toujours, les grands domaines capitalistes exerceraient une concurrence victorieuse.

Les progrès de la culture fourragère et de l'élevage sont déterminés par les chiffres suivants, obtenus en remaniant les données des diverses statistiques pour les rendre comparables et en groupant tous les éléments de la production fourragère, racines, prairies artificielles, prés naturels, herbages et pacages.

	1882	1892	1909
Superficie :			
Milliers d'hectares.....	10 353,1	10 998,4	15 135,1

Les recensements des animaux ont donné les résultats que voici :

ESPÈCES	1840	1862	1882	1892	1909
Chevaline....	2 818 496	2 914 412	2 837 952	2 794 529	3 236 130
Bovine .	11 761 538	12 811 589	12 997 054	13 708 997	14 313 573
Ovine ..	32 151 430	29 529 678	23 809 433	21 115 713	17 357 640
Porcine.	4 910 721	6 037 543	7 146 996	7 421 073	7 305 850

Ici, comme pour les céréales, on constate une diminution des espèces qui ne conviennent plus à une agriculture intensive et méthodique. Le nombre des mulets, des ânes, des moutons et des chèvres diminue. Les efforts des agriculteurs se portent du côté des espèces qui donnent plus de profit. Le progrès résulte non seulement de l'augmentation du nombre, mais de l'accroissement du poids. Le rédacteur de l'enquête de 1892 constatait que « toute compensation faite, l'agriculture française entretenait 153 millions de kilogrammes de poids vif de plus qu'en 1882 ». Nous nous en rapportons à cette affirmation autorisée. Personne ne conteste d'ailleurs que de nouvelles améliorations aient été apportées depuis cette époque à l'élevage du bétail. M. de Fontgalland évalue à 10 p. 100 en moyenne la majoration du poids des animaux en se basant sur les observations faites au marché de la Villette de 1903 à 1909. L'industrie laitière a progressé plus encore. Elle a complètement modifié ses méthodes : elle observe, soit pour la distribution du lait, soit pour la fabrication des beurres et des fromages, les conseils qui lui ont été donnés par les microbiologistes ; elle a mis en service un outillage mécanique perfectionné.

*
* *

Progrès partout, ou presque, telle est donc l'impression que nous devons rapporter de cette enquête sommaire. La conserverons-nous toutefois si nous comparons les résultats de notre agriculture avec ceux que l'on obtient dans les pays voisins ? Nous avons inscrit comme rendement moyen de la produc-

tion du froment en France le chiffre de 18 hl. 46 pour la période 1906-1909. Les rédacteurs de l'Office des renseignements agricoles se gardent bien de nous fournir dans leur statistique annuelle des moyennes concernant l'étranger que nous puissions immédiatement comparer avec les nôtres. Faisons les calculs qu'ils n'ont pas faits. Nous trouvons d'après les chiffres de production et ceux des surfaces emblavées en 1909 des rendements moyens de 21 hl. 98 pour la Norvège, de 30 hl. 26 pour la Grande-Bretagne, de 33 hl. 21 pour le Danemark. Les productions de l'Allemagne et de la Belgique sont exprimées en quintaux. Nous avons récolté en France 14 quintaux 81 de grains à l'hectare. Les agriculteurs allemands en ont obtenu 20,50 et les Belges 23,19. Nous avons noté en France pour 1909 un rendement de 107 quintaux 82 de pommes de terre à l'hectare. Dans cette même année, l'Allemagne enregistre une production moyenne de 140 quintaux 51, la Grande-Bretagne de 160,34, la Belgique de 173,45. Nos voisins sont bien plus avancés que nous dans la voie de l'agriculture capitaliste. Les moyennes élevées qu'ils annoncent signifient évidemment que chez eux le progrès a été beaucoup plus général. Les résultats d'ensemble sont moins brillants chez nous parce qu'une foule de petits producteurs, ignorants ou pauvres, se traîne lentement à la remorque de ceux qui leur montrent le chemin. Le gros de la colonne, comme on dit en langage militaire, n'a pas encore franchi beaucoup d'étapes. Pouvons-nous du moins assurer que sa marche est régulière et que se, dégageant des traînards qui les retardent, nos agriculteurs vont faire preuve d'une plus grande activité? Pour le savoir, il faut exa-

miner quel est le progrès des moyens d'action dont ils disposent.

III. — LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTILLAGE

On n'est pas encore bien habitué à l'idée que des mécaniques labourent et ratissent le sol, qu'elles font en cliquetant « le geste auguste du semeur », qu'il y en a d'autres pour moissonner et lier les gerbes, d'autres pour battre le grain, d'autres encore pour tous les travaux de la ferme où les longs beuglements vont s'éteindre dans la pétarade des moteurs. Ils sont nombreux encore les visiteurs du Concours agricole, paysans ou citadins, qui devant les nouveaux modèles des constructeurs haussent les épaules en souriant : « tout çà, c'est bien inventé, mais çà n'est pas pratique. » Les routiniers et les sceptiques se trompent, la machinerie agricole est devenue pratique. En une trentaine d'années, elle a fait des progrès surprenants.

Voici d'abord les chiffres qui ont été donnés par les statistiques agricoles :

	1862	1882	1892
	—	—	—
Charrues	3 206 421	3 267 187	3 669 212
Houes	25 846	195 410	251 798
Batteuses	100 733	211 045	234 380
Semoirs	10 853	29 391	52 375
Faucheuses	9 442	19 147	38 753
Moissonneuses	8 907	16 025	23 432
Faneuses et rateaux à cheval	5 649	27 364	51 451

On n'a pas le moyen de déterminer le nombre des machines actuellement en service. L'Office des renseignements agricoles n'a pas pensé que cette question

méritait la peine d'une recherche. Nous ne pouvons trouver dans les statistiques douanières qu'une indication, car elles ne mesurent les importations de machines agricoles que d'après leur poids et leur valeur. On a importé en 1896, 56 989 quintaux pour une valeur de 5 698 000 francs; en 1910, 350 328 quintaux pour une valeur de 45 243 000 francs. Or, M. Plissonnier, député et constructeur de machines, disait récemment à la tribune que notre agriculture est tributaire de l'étranger pour les trois quarts de la machinerie agricole. Si le service des douanes n'avait pas eu la fâcheuse idée d'établir sa statistique sur une donnée ainsi peu utilisable, nous pourrions mesurer l'accroissement annuel de notre outillage. Retenons seulement que les importations en 1910 sont 6 fois plus fortes en poids, 9 fois plus élevées en valeur qu'elles ne l'étaient en 1896.

En même temps qu'il se multiplie, l'outillage se perfectionne. Les machines que l'on introduit dans les exploitations ne sont plus seulement des charrues de fonte ou d'acier déjà bien supérieures aux araires de bois armés de fer, ce sont des charrues perfectionnées à plusieurs socs, des semoirs, des faucheuses, des moissonneuses, etc. Au Congrès de mécanique agricole de février 1911, presque tous les rapporteurs signalaient qu'ils voyaient autour d'eux la machinerie agricole se développer énormément, surtout depuis quelques années. M. Carré, professeur départemental d'agriculture, évaluait ainsi la progression des instruments de récolte existant à la propriété dans la Haute-Garonne :

	1888	1892	1900	1908
	—	—	—	—
Faucheuses...............	200	450	7 000	15 000
Moissonneuses simples ou combinées.............	50	180	1 500	25 000
Moissonneuses-lieuses....	10	60	800	1 200

Plusieurs rapporteurs signalaient que les faucheuses se sont si bien répandues dans leurs départements que les ouvriers ne veulent plus et même ne savent plus bien se servir de la faux. L'emploi des batteuses s'est généralisé au point que le battage au fléau a presque partout disparu. Dans les grandes exploitations, on utilise des moteurs à vapeur ou à pétrole, des tracteurs ou des treuils. On annonçait tout récemment la fondation par dix cultivateurs des environs de Soissons d'une société de labourage à vapeur. Devant les résultats obtenus, une société semblable s'est formée à Plessis-Belleville dans l'Oise.

Cette progression va-t-elle se maintenir? C'est très probable parce que les causes de son développement vont continuer d'agir. L'emploi des machines répond dans l'agriculture à un double besoin : réduire au minimum le prix de revient, remplacer la main-d'œuvre qui fait défaut. Tous ceux qui connaissent bien cette question paraissent d'accord pour affirmer que cette seconde considération l'emporte et de beaucoup. En général, les agriculteurs résistent autant qu'ils peuvent à l'introduction d'un outillage mécanique. « Les transformations, dit M. Ringelmann, ne s'effectuent que petit à petit, non pas par une sage prévoyance de l'avenir, avec une idée de progrès, mais sous l'influence de l'impérieuse nécessité. Souvent l'agriculteur attend tellement longtemps avant

de se décider à une modification qu'il est ruiné au moment de l'entreprendre; il cède alors la place à d'autres qui tirent parti de la situation. » Tous les rapporteurs du Congrès ont répété avec lui que « les machines ne font leur apparition dans une ferme qu'après le départ des ouvriers. » Voilà qui confirme ce que nous avons déjà noté. L'agriculture n'entre dans le système capitaliste que contrainte et forcée.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'emploi des machines en agriculture soulève des difficultés réelles que les agriculteurs sont portés à exagérer. Elles ne peuvent être utilisées que pendant un temps relativement court. Pour que, de leur emploi, il résulte une économie appréciable, il faut que la main-d'œuvre qu'elles remplacent soit payée très cher et que les surfaces sur lesquelles elles travaillent soient assez étendues. De toutes façons, les charges de l'amortissement supportées par une opération culturale déterminée sont relativement plus élevées que dans l'industrie. Les matières nécessaires à la mise en marche des machines, houille, essence, huile, etc., sont souvent grevées de frais de transport onéreux. Les agriculteurs n'ont pas toujours auprès d'eux des mécaniciens ou des forgerons capables d'effectuer intelligemment les réparations urgentes, d'autant plus que la nécessité d'adapter les machines à des conditions de travail variables avec la nature du sol, du climat et de la culture a rendu le matériel de plus en plus complexe. Et enfin, c'est peut-être cela qui frappe le plus les paysans, le travail des machines est presque toujours de qualité inférieure au travail à la main. Si les moissonneuses coupent le blé plus près de terre que la faucille, les instruments de culture ne valent

pas la bêche pour la préparation du sol. Les machines apparaissent aux agriculteurs, non pas comme un progrès, mais comme un mal nécessaire. C'est un point de vue qu'on a tout de même quelque peine à admettre.

De nouveaux progrès restent donc à réaliser. M. Ringelmann tenant compte des étendues cultivées sur lesquelles les machines sont d'un emploi économique et mettant à part le matériel de culture (charrues, cultivateurs, herses et rouleaux) qu'il y aurait lieu de remplacer par des modèles perfectionnés, estime qu'il faudrait encore environ 450 000 semoirs mécaniques, 300 000 faucheuses, 400 000 moissonneuses, soit 10 et 20 fois plus que ce que nous avions en 1892.

*
* *

Le développement de la consommation des engrais est un signe plus manifeste encore des progrès de l'agriculture. De même qu'on mesure par le développement de la consommation de la houille la croissance de l'industrie, on mesurerait par l'augmentation des emplois d'engrais l'activité productive de l'agriculture. Malheureusement les évaluations sont extrêmement malaisées. Il faut renoncer à comparer les quantités de fumier de ferme rapportées à la terre autrefois et aujourd'hui. Bien entendu, les statistiques de 1882 et de 1892 mesurent cette production à une tonne près ; mais il est difficile de croire que leurs évaluations ont approché de la vérité. De leurs déductions, il résulterait que la production pour toutes les espèces animales était d'environ 83 800 000 tonnes

en 1882 et qu'elle avait un peu diminué en 1892. Depuis elle a dû augmenter en même temps que le nombre des animaux de ferme. Surtout le fumier est mieux conservé et utilisé, du moins dans les exploitations convenablement dirigées, car les paysans semblent toujours croire que le purin est fait pour croupir devant le pas de leurs portes. Mais ce n'est pas de cette augmentation probablement assez faible que l'agriculture pourrait retirer un grand accroissement de ses productions. Toujours utile et même nécessaire pour l'amélioration physique et mécanique du sol, — « le fumier réchauffe, réjouit, dompte et rend aisées les terres », disait Olivier de Serres, — le fumier de ferme ne suffit plus, ni comme qualité, ni comme quantité; ce qui fait la puissance d'une exploitation rurale moderne, c'est l'emploi des engrais industriels, en comprenant sous cette désignation tous les engrais qui sont importés du dehors, les guanos, les résidus de diverses industries utilisant des dépouilles d'animaux ou de végétaux, les produits exploités en carrières ou minières, les engrais chimiques fabriqués dans les usines spécialement pour l'agriculture.

Nous ne pouvons pas entrer dans trop de détails et atteindre des précisions exactes. Quelques comparaisons significatives nous suffiront pour mesurer l'élan de la consommation. Les statistiques douanières nous apprennent que nos importations de superphosphates et d'engrais chimiques ont passé de 98 830 tonnes en 1890 à 232 481 tonnes en 1910. Mais ce renseignement est trop vague. Toutes les catégories d'engrais chimiques sont mêlées dans ce total.

A défaut de renseignements officiels, nous utili-

serons des évaluations établies à dix ans de distance, mais qui malheureusement n'ont pas la même origine et l'on sait combien il est difficile de comparer des recensements approximatifs de ce genre quand ils nous sont donnés par des auteurs différents. La première évaluation qui se rapporte à l'année 1899 nous est fournie par M. Grandeau dans son Rapport de l'Exposition de 1900. Les autres concernent l'année 1909; l'une est donnée par M. Tibulle Collot dans son étude sur la Transformation agricole par l'emploi des engrais chimiques, l'autre, nous l'avons recueillie dans le journal l'*Engrais* du 25 février 1910.

Consommation des engrais en France :

	D'après M. Grandeau. 1899		D'après *l'Engrais.* 1909	D'après M. Collot. 1909
Superphosphates........	980 000	tonnes	1 500 000	1 600 000
Scories de déphosphoration..................	170 000	—	250 000	400 000
Phosphates divers.......	300 000	—	200 000	?
Sels de potasse..........	87 000	—	15 000	12 379
Nitrate de soude........	179 300	—	263 580	269 900
Sulfate d'ammoniaque...	50 000	—	81 311	89 000

Ces évaluations ne sont pas tout à fait comparables. Mais on peut en retenir que la consommation des engrais chimiques a augmenté dans l'ensemble sans que l'accroissement soit très élevé.

Une comparaison avec l'Allemagne, dont le territoire agricole a, à peu près, la même étendue que le nôtre, n'est pas du tout à notre avantage. Voici quelle aurait été dans ce pays la consommation des engrais d'après les mêmes sources de renseignements :

Consommation des engrais en Allemagne :

	1899		1909	1909
	—		—	—
Superphosphates	800 000 tonnes		1 250 000	1 400 000
Scories................	895 000	—	1 718 231	1 804 000
Phosphates divers	160 000	—	?	?
Sels de potasse........	1 076 000	—	240 000	240 778
Nitrate de soude.......	397 000	—	609 170	614 000
Sulfate d'ammoniaque.	130 000	—	339 409	284 000

M. Collot évalue à 208 millions la valeur totale des engrais consommés en France et à 485 millions celle des engrais employés par les agriculteurs allemands.

*
* *

Dans l'agriculture intensive, les irrigations sont destinées à jouer un rôle décisif. Combinées avec des fortes fumures, elles permettront dans les pays où le soleil est généreux jusqu'à l'excès de réaliser des récoltes prodigieuses. Ce qui se passe sous nos yeux dans la basse vallée de la Durance suffit à en donner la certitude. Ce pays des fruits et des primeurs était, avant l'ouverture des canaux, un désert misérable. Mirabeau disait de la Provence qu'elle était une « gueuse parfumée » et Daudet la peignait d'un trait : « le Midi des pierres ». Entre Carpentras et Avignon s'étendait un plateau de cailloux roulés où quelques oliviers se tordaient sous les coups du mistral. C'est maintenant, grâce au canal de Carpentras dont le développement total dépasse 600 kilomètres, un des meilleurs sols du Midi. Des terrains dont la valeur, avant l'adduction des eaux, variait entre 300 et 900 francs l'hectare se vendent aujourd'hui de 4 à 6 000 francs. Le canal arrosant plus de 4 000 hectares, on n'exagère pas en évaluant à 18 millions la plus-

value des propriétés qu'il dessert. D'autres canaux portent à plus de 20 000 hectares l'étendue des surfaces irriguées dans le département de Vaucluse. Dans les Bouches-du-Rhône les irrigations s'étendaient en 1875 sur 35 000 hectares.

Mais nous n'en sommes encore qu'au début de la période dans laquelle on verra les irrigations transformer la technique agricole de quelques régions favorisées. Les rapporteurs du budget nous font tous les ans de splendides promesses. Le service de l'hydraulique agricole multiplie les études et les avant-projets. Les réalisations viendront plus tard, on ne sait quand. Elles viendront sûrement, car elles sont indispensables au succès des cultures maraîchères dont le développement est rapide. La Compagnie du chemin de fer d'Orléans, intéressée à accroître sur son réseau le trafic des fruits et des primeurs, a encouragé divers concours destinés à faire connaître dans les vallées du Lot, du Tarn et de la Dordogne, les appareils élévatoires qui puisent l'eau dans le sous-sol et la répandent là où elle est utile. Mais elle n'a encore obtenu que des résultats très restreints. L'aide de l'État serait nécessaire. Les agriculteurs ont le droit de penser qu'elle se fait trop attendre.

*
* *

Si considérable qu'ait pu nous paraître le retard de notre agriculture comparée à celle de quelques pays voisins, le progrès des méthodes techniques est évident. Pour l'accroître encore régulièrement, il faudrait assurer aux producteurs le bénéfice d'une meilleure organisation commerciale — ce sera le rôle

de leurs associations — et un régime de transports plus favorable à leurs intérêts.

Il faut le reconnaître, les Compagnies ont été entraînées par la force des choses à réaliser récemment quelques progrès; cependant la résistance tout administrative qu'elles ont trop longtemps opposée aux demandes des intéressés a provoqué de furieuses critiques dont la maladroite exagération a parfois caché la justesse. Les producteurs leur reprochent de n'avoir pas un matériel approprié aux transports spéciaux qu'elles doivent effectuer, même de n'avoir pas toujours en quantité suffisante un matériel ordinaire. Il est certain qu'elles se montrent peu disposées à créer des wagons spéciaux et qu'elles n'accordent qu'une bienveillance passive aux sociétés privées qui prennent la charge de les construire et le bénéfice de les louer. Elles n'ont pas encore de wagons réfrigérants pour le transport des fleurs et des fruits; elles ont seulement mis en circulation un trop petit nombre de wagons aérés ou chauffés.

Elles ont, il est vrai, encouragé par des expositions le progrès des méthodes d'emballage. Leurs agents commerciaux ont engagé les paysans de certaines régions à entreprendre ou à développer leurs cultures de fruits, de primeurs, de raisins de table ou de fleurs. Mais les producteurs pensent justement que cette propagande des Compagnies leur crée des devoirs qu'elles remplissent mal.

Les délais de transport sont considérés comme beaucoup trop longs. On a bien, en effet, quelque raison de se plaindre par exemple d'un tarif qui, en grande vitesse, prévoit un délai de sept jours pour la distance de Montpellier à Zurich; ce serait un rende-

ment de 4 kilomètres et demi à l'heure. La Compagnie répond que c'est là un délai maximum et qu'en réalité elle fait beaucoup mieux. Il en résulte cependant qu'elle n'est tenue à aucune indemnité lorsque par suite de ce trop long séjour dans des wagons mal aménagés les marchandises sont devenues invendables.

Enfin les expéditeurs protestent contre le prix trop élevé des transports, surtout quand ils considèrent les tarifs beaucoup plus réduits dont les chemins de fer italiens favorisent leurs nationaux. Le tarif général applicable aux produits végétaux est, en grande vitesse, presque toujours nécessaire, de 129 francs la tonne pour 1 000 kilomètres. Des tarifs spéciaux ont abaissé sensiblement ce prix évidemment trop élevé, mais ils ne sont accordés qu'à certaines marchandises dénommées et de singulières omissions ont été constatées par les intéressés. Ils remarquent avec indignation que des objets plus encombrants, plus fragiles, d'une valeur intrinsèque plus considérable bénéficient de tarifs plus réduits. Cependant la question est ainsi mal posée, car ils s'attaquent au principe même de l'établissement des tarifs. Ils paraissent croire que seuls les risques et les frais du transport en déterminent le prix. Cela pourrait être vrai si, les chemins de fer appartenant à l'État, leur exploitation était considérée comme un service public ne devant produire aucun bénéfice. Mais nous sommes en présence de sociétés commerciales jouissant d'un monopole et qui en profitent pour faire payer aux marchandises « tout ce qu'elles peuvent payer » c'est-à-dire tout l'accroissement de valeur qu'elles prennent après avoir été transportées d'un point où elles se vendent

mal dans un autre où elles trouvent un écoulement facile. Les protestations des producteurs n'y peuvent rien changer. Il n'est pour eux d'autre tactique profitable que de démontrer aux Compagnies que les améliorations de matériel et les réductions de tarifs provoqueraient nécessairement un accroissement considérable du trafic. La tâche qui incomberait ainsi aux agriculteurs n'est point aisée. Les Compagnies ne sont préoccupées que de leur intérêt propre et immédiat. Elles n'hésitent pas à accorder aux exportateurs étrangers des tarifs de transit plus avantageux même que les tarifs applicables aux producteurs français, mais elles ne veulent pas consentir à ceux-ci des rabais ou des améliorations de la vitesse qui auraient pour conséquence de diminuer les recettes actuelles. Les choses continueront ainsi jusqu'au jour, s'il doit venir, où les chemins de fer seront transformés en un service public, géré dans l'intérêt national, avec le souci dominant d'accroître la puissance économique du pays [1].

Ces critiques viennent surtout des Provençaux qui cultivent les fruits et les fleurs. Si nous les avons rapportées avec quelque détail, c'est parce qu'il nous semble que la transformation de l'agriculture en horticulture serait pour beaucoup de paysans le moyen le plus sûr de fixer chez eux la prospérité et que leur succès dépendra en fin de compte de l'organisation des transports. D'ailleurs, dans toutes les régions, les

1. Sur la question des transports de denrées agricoles, il faut consulter les rapports de M. Rieu, administrateur délégué du Syndicat vauclusien et de M. G. Foëx, inspecteur général de l'agriculture, insérés dans le rapport du budget de l'agriculture de M. Klotz en 1905, ainsi que le rapport de M. F. David pour le budget du même ministère en 1911.

agriculteurs se plaignent et des tarifs trop élevés à leur gré et des encombrements des gares ou de l'insuffisance du matériel au moment des récoltes.

Nous n'avons pas à apprécier la légitimité de ces plaintes. Il faudrait d'ailleurs faire état des progrès accomplis. Les trains des fleurs, les trains de lait, les wagons-réservoirs pour le transport du vin ont déjà donné aux producteurs le moyen d'atteindre des marchés nouveaux. Il faut seulement retenir que la question du transport rapide et à bas prix des denrées agricoles prend une importance primordiale.

IV. — LES SPÉCIALISATIONS

Le progrès des méthodes industrielles dans l'économie rurale ne se marque pas seulement par l'accroissement de la production utilisant des moyens d'action plus énergiques. La spécialisation des cultures, si contraire aux traditions de l'ancienne agriculture, est une des caractéristiques les plus frappantes de l'agriculture industrialisée. Elle n'est possible que dans une société où les échanges sont organisés et faciles, où la loi de la division du travail s'impose à tous les producteurs. Déterminer jusqu'à quel point nos agriculteurs ont cédé à la pression des phénomènes économiques qui les ont contraints à se plier à des habitudes nouvelles, ce serait donc un excellent moyen de mesurer le degré d'industrialisation de l'agriculture contemporaine.

Les répartitions du territoire d'après la nature des cultures dont on a trouvé le tableau au début de ce chapitre, nous fournissent une première indication. C'est l'accroissement rapide des surfaces consacrées

à la production fourragère correspondant aux progrès de l'élevage et de l'industrie laitière. Au commencement du siècle dernier, le bétail n'était estimé que pour la production du fumier et l'aide qu'il fournissait aux travaux de culture. Dans l'ensemble des spéculations entreprises par l'agriculteur, il n'occupait qu'une place subordonnée, il apparaissait presque comme un mal nécessaire, un rouage utile, mais coûteux. Aujourd'hui il vaut par lui-même et l'on rencontre des exploitations spécialisées dans la production intensive de la viande ou du lait.

La disparition des cultures pauvres, seigle et sarrasin, destinées à la consommation familiale du producteur ou à la vente sur un marché régional restreint, est un autre signe manifeste que les paysans obéissent de plus en plus aux indications du marché. On ne retrouve plus guère ces cultures que dans les contrées arriérées; leur persistance correspond à peu près au maintien de l'économie domestique. Comme elles occupaient encore en 1909 1 226 980 hectares pour le seigle, 500 340 hectares pour le sarrasin — alors que la surface totale consacrée aux céréales était de 13 650 000 hectares — on peut juger par là de l'importance que conserve encore l'agriculture traditionnelle où la terre doit d'abord « nourrir son homme ». Mais le renseignement est bien vague. Rien ne nous permet d'évaluer approximativement la part des petites exploitations qui se replient sur elles-mêmes et de celles qui travaillent principalement pour la vente.

La spécialisation ne se montre ouvertement que dans quelques régions où, renonçant à lutter contre les serviteurs mécaniques, diligents et inlassables

des exploitations capitalistes, le paysan se crée des occupations nouvelles trop délicates pour le geste sec des machines; il se fait artisan pour cultiver des fleurs, hâter les récoltes de fruits, profiter de toutes les menues ressources de l'atelier rural; aux cultures de fruits, de légumes et de fleurs, déjà si variées par la nature du sol et du climat, il sait ajouter les entreprises les plus diverses, pépinières, plantes médicinales, fleurs à parfum, miel, volailles et œufs, les récoltes de truffes et de champignons, toutes les industries paysannes que les progrès de la vulgarisation scientifique multiplient chaque jour.

Dans cette nouvelle spécialisation du travail, le paysan ne sera pas le moins bien partagé. Car les cultures qui lui sont ainsi réservées ne peuvent manquer de réussir en France ; elles y sont favorisées à la fois par la bienveillance du climat et par l'habileté de nos travailleurs. Elles exigent une adresse minutieuse, des qualités d'observation et du goût, elles sont en quelque sorte, comparées aux durs travaux agricoles, ce que l'article de Paris est pour l'industrie. Déjà dans certaines régions, nos jardiniers campagnards se montrent aussi ingénieux que nos ouvriers. Sur les marchés de Londres, de Francfort ou de Genève où ils apparaissent comme des produits de luxe, les fruits et légumes de France ont fait reconnaître leur supériorité.

Ces régions françaises où les cultures soignées des artisans ruraux ont remplacé les travaux traditionnels sont déjà nombreuses, naturellement diversifiées par la fertilité du sol, l'abondance des eaux, la douceur ou la précocité du climat. La Provence, les vallées de la Garonne et du Lot, celle de la Loire offraient

de si magnifiques ressources qu'on ne peut être surpris de leur prospérité. Mais il n'est pas une région, si montagneuse et si aride soit-elle dans l'ensemble, où l'on ne trouve au creux de quelque vallée bien exposée des terrains favorables à l'établissement de jardins et de vergers. La pauvre et rude Auvergne récolte dans la plaine de la Limagne assez de fruits pour maintenir à Clermont-Ferrand d'anciennes fabriques de confiserie. Les rochers de l'Ardèche abritent des cerisiers, des pruniers, des champs de fraises et de primeurs. Dans le pays basque, les cultures potagères s'étendent peu à peu sur la sollicitation des marchés grandissants de Pau et de Biarritz. A l'autre extrémité des Pyrénées, les jardiniers catalans, habiles à répartir sur leurs cultures l'eau bienfaisante des canaux d'arrosage, profitent de leurs hivers ensoleillés pour produire en pleine terre des primeurs qui devancent parfois les expéditions de l'Algérie et de l'Espagne. La Bretagne met à profit l'humidité du Gulf-Stream. De Roscoff, de Douarnenez, de Pont-l'Abbé, de Plougastel-Daoulas, on expédie sur Paris et vers l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse d'énormes quantités de choux-fleurs, de petits pois, d'oignons, d'artichauts et de fraises. Autour de Paris, jusqu'en Seine-et-Oise, cultivateurs et maraîchers ont transformé en potagers, en pépinières, en jardins, en champs de fraises et de roses tout le terrain que veulent bien leur laisser pour quelque temps encore les maisons de campagne, les grandes fermes à blé et les forêts. Sous les cloches de verre, sous les châssis et les paillassons, ils obtiennent à force d'engrais des récoltes incessantes.

On voudrait pouvoir déterminer l'étendue de ces

cultures spécialisées, la valeur des récoltes et le nombre des producteurs. Mais la statistique annuelle, où l'on s'est enfin décidé à ouvrir des colonnes nouvelles pour noter la production des cerises, des abricots, des pêches, des truffes, etc., ne nous donne que des renseignements manifestement incomplets et des évaluations beaucoup trop faibles. Les professeurs départementaux qui ont établi en 1906 pour l'Office des renseignements agricoles une Notice sur le commerce des produits agricoles ont bien signalé le développement rapide des cultures de fruits et de fleurs et leur répartition géographique, mais ils n'ont pas tous mesuré par des chiffres cet accroissement; la plupart se sont bornés à nous apprendre que dans telle localité « la fraise est cultivée sur une grande échelle » et que dans telle autre « le petit pois tient la corde ». Les chiffres donnés dans les excellentes notices qui concerne le Var et les Alpes-Maritimes nous permettent de juger l'importance commerciale de ces nouvelles productions. Les ventes de fleurs coupées des Alpes-Maritimes atteignent près de 10 millions (7 375 000 francs pour les œillets, 1 358 000 francs pour les roses), celles des fleurs pour la fabrication des essences dans le même département, 7 à 8 millions. Dans le Var, les expéditions de fleurs ont été en 1902 de 3 475 000 kilogrammes pour une valeur de 4 à 5 millions.

Nous avons essayé, pour nous renseigner, d'utiliser les statistiques des Compagnies de chemins de fer. M. Bonneau, ingénieur en chef du service de l'exploitation de la Cie P.-L.-M. a bien voulu nous communiquer des documents d'où il ressort que les « denrées de halles », c'est-à dire les fruits et légumes, malheu-

reusement groupés en une seule série, ont fourni en 1906 dans les Bouches-du-Rhône un tonnage de 73 374 tonnes pour la petite vitesse et de 66 231 tonnes pour la grande, dans la Vaucluse 81 329 tonnes en petite vitesse, 47 009 tonnes en grande vitesse. En 1907, les gares de la région de Carpentras ont expédié 4 360 tonnes de fraises. La culture des câpres à Cuges et à Roquevaire représente une valeur de 200 000 francs, celle des graines à Saint-Remy fait encaisser une recette brute de 1 million et 1/2. Nous avons recueilli bien d'autres renseignements du même genre que nous ne pouvons utiliser ici. Ceux que nous avons notés à titre d'exemples ne suffisent-ils pas? A défaut de statistiques générales qu'on ne peut pas établir, ils nous donnent une idée de l'importance actuelle des spécialisations horticoles. Si nous ajoutons que le bénéfice net, en comprenant le loyer du sol dans les frais généraux, varie entre 1 000 et 2 000 francs par hectare et qu'il atteint parfois 3 000 francs, on voudra bien sans doute tenir pour démontré que l'avenir de nos paysans, de beaucoup d'entre eux du moins, est dans la pratique de l'horticulture [1].

1. Dans sa conférence, M. de Fontgalland a fait état de chiffres plus élevés, mais qui paraissent excessifs. « L'an dernier, dit-il, la *Ligue florale*, section des Alpes-Maritimes, a fait une enquête à ce sujet et en voici les résultats :

Fleurs et plantes expédiées par colis postaux de Nice....................	4 900 000	francs
Des autres localités du département.	12 800 000	—
Plantes et primeurs..................	5 000 000	—
Légumes et fruits expédiés au tarif général..........................	7 000 000	—
TOTAL..............	29 700 000	francs

Mais ne restons pas sur cette impression. Encore une fois, nous risquons de nous laisser entraîner à considérer l'avenir plutôt que le présent, les tendances et non la réalité, les exceptions au lieu de l'ensemble. Nous savons bien tout ce qu'il y a d'artificiel et d'inexact dans ce qu'on appelle une vue d'ensemble, mais quels qu'en soient les dangers, il faut bien se résoudre, cependant, à établir une moyenne, à compenser les positions extrêmes, à considérer le centre, les masses les plus nombreuses.

La question que nous nous posions dans ce chapitre était de savoir si notre agriculture est actuellement peu ou beaucoup industrialisée. Or nous venons de constater que l'outillage mécanique s'est développé, que les frais d'exploitation et les rendements culturaux ont sensiblement augmenté, que les paysans horticulteurs ont entrepris une culture intensive plus riche même que celle des grandes fermes capitalistes. La tendance de l'agriculture à copier les techniques de l'industrie n'est donc pas douteuse. Cependant nos recherches ne nous ont pas appris s'il existe, déjà par rapport au nombre total des exploitations, un nombre considérable de grandes exploitations, de grandes usines rurales et de petits ateliers perfectionnés. Si nous voulions comparer le nombre des exploitations encore routinières et de celles qui sont industrialisées, les documents nous manqueraient; mais, à défaut de recensements généraux, de chiffres et de statistiques, nous avons ces renseignements

Cette production est répartie entre 3 000 établissements occupant une superficie de 4 000 hectares. Si nous rapportons le produit des ventes à l'hectare, nous trouvons un rendement (brut) de 7 500 francs ».

que l'on recueille en voyageant, en interrogeant les agriculteurs des divers pays. Ils nous mettent en garde contre les généralisations prématurées. Ils nous disent que l'agriculture n'est pas encore parvenue à ressembler fidèlement à l'industrie, qu'on ne constate pas dans le monde rural cette concurrence acharnée entre les producteurs, cet écrasement des plus faibles, cette supériorité des gros capitaux qui bouleversent la vie économique des petits industriels et des petits commerçants. Soit. C'est une façon de retourner le problème. Puisque nos tentatives pour mesurer le degré d'industrialisation de l'agriculture, pour prendre connaissance directement du capitalisme rural, tout en nous fournissant des indications utiles, ne nous ont pas conduit jusqu'à des conclusions certaines, nous devons, en effet, essayer de juger du capitalisme par ses effets, par ses conséquences économiques et sociales.

CHAPITRE III

LA RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ ET LES MODES D'EXPLOITATION DU SOL

I. **Distinctions et classifications.** — La dispute des doctrines. — Définitions. — Difficultés de classification. — Les trois problèmes, économique, social et politique.

II. **Les divers types d'exploitations.** — Les grandes exploitations; leur force; leur faiblesse. — Les petites cultures. — Les exploitations parcellaires. — Les exploitations moyennes.

III. **Les variations de la répartition foncière.** — Ce que disent les statistiques. — La méthode monographique; l'enquête ministérielle de 1909.

IV. **Les obstacles à la concentration et la tendance au morcellement.** — Les tendances contraires se neutralisent; résistance des petites exploitations. — Pas de concurrence entre producteurs dans l'état présent de l'agriculture.

Comment les diverses catégories d'entreprises rurales ont-elles utilisé le nouvel outillage? Les grandes exploitations sont-elles seules à pouvoir appliquer les méthodes perfectionnées? Ont-elles acquis, de ce fait, une supériorité sur les exploitations moyennes ou petites? Cette supériorité, si elle existe véritablement, est-elle assez nette pour que les grandes exploitations, dès à présent ou dans l'avenir, se multiplient aux dépens des autres? D'un mot, c'est la question de la répartition foncière qui se pose; il faut l'examiner en fait aussi bien qu'au point de vue des principes de la politique sociale.

I. — DISTINCTIONS ET CLASSIFICATIONS

C'est là un vieux problème dont on s'occupe chez nous depuis un siècle et demi et qui est resté insoluble puisque les réponses les plus contradictoires sont encore proposées. L'histoire des doctrines sur ce chapitre présente le spectacle de la diversité la plus décourageante pour ceux qui demandent aux études sociales des conclusions assurées. Les Physiocrates, qui ont été les premiers à s'en inquiéter, se prononcent nettement en faveur de la grande culture qui, à leur idée, pouvait réaliser le plus grand produit brut. Les Assemblées de la Révolution, sans doute par nécessité politique plus que par obéissance à des théories, favorisent le développement de la propriété paysanne. Sous la Restauration, la Chambre des Pairs s'efforce de reconstituer la grande propriété dépecée par les « bandes noires » des vendeurs de biens et cherche à la consolider en créant des majòrats. Benjamin Constant proclame au contraire : « La division des propriétés est la base de la nouvelle organisation française. Elle sera dans un avenir plus ou moins prochain, mais que notre siècle verra sans doute éclore, la pierre angulaire de l'organisation européenne. » Les économistes de l'école libérale, Passy, Stuart Mill, Le Play notamment, se montrent partisans de la petite propriété ; Léonce de Lavergne, instruit par l'étude de l'agriculture anglaise, annonce au contraire le développement et le succès de la grande exploitation industrielle.

Karl Marx, supposant que ses observations sur la production manufacturière s'appliquent ou s'appli-

queront prochainement à la culture du sol, prédit la disparition de la petite propriété écrasée par la concurrence des exploitations capitalistes. Le parti conservateur s'efforce alors de tirer profit de la menace socialiste. Ses chefs viennent bruyamment au secours du paysan de France, lui signalent le danger, lui montrent les révolutionnaires ardents à le déposséder. Pour défendre leurs propres domaines, les grands propriétaires fonciers s'efforcent d'embrigader les petits cultivateurs, de former « le parti rural organisé et mobilisable », comme dit M. René Henry. Ils essaient d'établir que les grandes ou les petites exploitations, bien loin de se concurrencer, ont des intérêts communs ; ils soutiennent que la petite propriété n'est pas inférieure à la grande dans le domaine économique et qu'elle garde au point de vue social une vitalité et des vertus admirables, ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de réclamer en sa faveur des mesures de protection.

Les théoriciens socialistes contemporains reprennent l'étude du problème agraire que leur maître Karl Marx n'avait pas eu le temps de pousser assez loin. Leurs recherches ont porté principalement sur les effets et les conséquences sociales de l'industrialisation de l'agriculture. Mais ils ne parviennent pas à se mettre d'accord pour évaluer la force de résistance que conserve encore la propriété paysanne transformée par les syndicats, les mutualités et les coopératives. Le parti socialiste subit le contre-coup de ces hésitations théoriques. Dans ses congrès, il ne sait comment élaborer un programme d'action qui concilie les nécessités de la tactique électorale et les principes de la pensée marxiste. Chez les adversaires

des socialistes l'éloge de la petite propriété, de la démocratie rurale, de la solidarité agricole est devenu le thème obligé de toutes les manifestations oratoires. Si quelques uns d'entre eux, MM. de Molinari et Leroy-Beaulieu par exemple, proclament que « les jours de la petite propriété individuelle sont comptés » et « qu'il faut renouveler absolument les cadres de l'agriculture », on étouffe leurs voix sous des protestations bruyantes. La croyance aux mérites de la culture paysanne doit être acceptée comme un dogme. Cependant les statistiques et les enquêtes les plus récentes n'apportent que des indications confuses qui légitiment des interprétations divergentes. Le problème de la répartition foncière c'est la Tour de Babel des économistes.

*
* *

Il nous suffit d'entendre quelques paroles claires et de signification certaine au milieu de ce vacarme, de comprendre pourquoi le débat est devenu aussi passionné. Il n'est pas absolument impossible d'y parvenir, si l'on prend soin de multiplier les distinctions et de préciser les définitions. On s'aperçoit assez vite en effet que les auteurs qui se combattent n'ont pas toujours eu la précaution de donner aux termes qu'ils emploient un sens rigoureux. Voici tout d'abord deux mots — propriété et exploitation — qui sont souvent utilisés comme synonymes. En réalité, ils ne sont pas interchangeables. Ils expriment deux aspects du problème de la répartition. Le propriétaire du sol et le cultivateur ou exploitant peuvent être, et sont souvent en fait, deux personnages distincts. La répar-

tition des biens fonciers entre les propriétaires et la division des exploitations entre les cultivateurs ne tracent pas sur le sol le même réseau. Une grande propriété peut être partagée entre plusieurs exploitants; cela est même assez fréquent. La situation inverse est plus rare, mais elle se rencontre aussi : une grande exploitation peut être formée par la réunion de plusieurs propriétés entre les mains d'un seul cultivateur qui les détient momentanément comme fermier. Une région de grande propriété n'est donc pas forcément une région de grande culture, de grandes exploitations. Voici, par exemple, le Bourbonnais, dont le sol appartient pour la plus grosse part à quelques grands propriétaires fonciers, mais qui est cultivé par de nombreux métayers, dirigeant des exploitations moyennes ou petites. Par conséquent, quand on se place au point de vue de la production, c'est d'exploitation seulement qu'il faut parler.

De même, il faut distinguer dans la division de la propriété foncière le morcellement et la dispersion. On dira que la propriété dans un canton est très « morcelée », lorsque les propriétaires y sont très nombreux. Dire qu'elle est « dispersée » signifie que les propriétés se composent de pièces de terre éloignées les unes des autres, comme c'est le cas, trop souvent, pour la propriété paysanne. M. de Foville emploie d'autre part l'expression de fractionnement parcellaire; ceci se rapporte à la division du territoire par le cadastre. Il suffit de retenir que la parcelle cadastrale, quoiqu'en disent le dictionnaire de l'Académie et celui de Littré, n'implique pas nécessairement une discontinuité dans la propriété

du sol. Une terre appartenant à une seule personne est divisée par les agents du fisc en plusieurs parcelles.

Ce sont là des définitions sur lesquelles il est facile de s'accorder; dans les études récentes d'économie rurale, cette terminologie est généralement adoptée. Pour éviter toute confusion, quand on emploie un terme aussi général que celui de division du sol, il est nécessaire d'indiquer à quel point de vue on se place, division de la propriété foncière dans son ensemble, division de la production, division des terres en plusieurs pièces distinctes, division des cultures dans une même exploitation, etc.

*
* *

Il est plus difficile de fixer les limites des cinq catégories d'exploitations ou de propriétés que l'on établit habituellement : très grandes, grandes, moyennes, petites, très petites. Quel est le critérium qui doit servir à les distinguer? Pour quelle raison décisive dirons-nous qu'une exploitation déterminée appartient à l'une ou à l'autre des classes fixées par l'usage?

Les statistiques agricoles officielles se préoccupaient seulement de la superficie. Elles appelaient très petites les exploitations de moins d'un hectare, petites celles de 1 à 10 hectares, moyennes celles de 10 à 40 hectares, grandes celles de 40 à 100 hectares, très grandes celles qui dépassent cette limite. C'est un moyen de classement commode et peut-être ne serait-il pas possible de dresser des tableaux statistiques sur d'autres données. Mais c'est évidemment trop rudimentaire. Un domaine agricole était, autre-

fois, toute une société; une exploitation moderne, grande ou petite, est encore un ensemble complexe. Le classement des exploitations doit nécessairement tenir compte de cette complexité, notamment de la valeur du sol et de la puissance productive. Une grande exploitation, ce n'est pas une grande étendue de terres pauvres, laissées à l'abandon; c'est à la fois un domaine de valeur pécuniaire considérable, une entreprise bien outillée, produisant de grosses quantités et recueillant un profit élevé. La distinction entre grands et petits propriétaires correspond en somme à la distinction qui n'est pas moins confuse entre riches et pauvres ou à celle que l'on fait volontiers dans certaines campagnes entre paysans et bourgeois. Or les exploitations les plus étendues ne sont pas nécessairement les plus riches. Un pâturage de 100 hectares dans la haute montagne, même en comptant le bétail qu'il nourrit, ne constitue pas une fortune ni une puissance économique équivalente à celle d'un vignoble de 5 ou 6 hectares dans une région de grands crus.

D'autre part, la classification par la superficie présente un autre inconvénient : elle est absolument arbitraire. Il n'y a aucune raison décisive pour choisir un chiffre plutôt qu'un autre. Et, en effet, on ne s'est pas toujours mis d'accord. Le ministère des Finances, suivi par M. de Foville, proposait de limiter la petite propriété à 6 hectares et la moyenne à 50. M. René Henry considérait comme petites des exploitations qui ont moins de 20 hectares. On pourrait faire d'autres propositions qui ne seraient pas moins admissibles. Cet arbitraire est surtout critiquable quand il s'agit d'examiner la situation de la propriété

moyenne. Mais il faut bien s'y résigner. C'est le défaut commun de toutes les classifications, de toutes les statistiques. Le classement par les superficies reprendrait d'ailleurs sa valeur s'il s'agissait de comparer des terres de même nature donnant sous le même climat des productions identiques ou analogues.

D'autres méthodes de classification ont été proposées, basées soit sur la valeur foncière, soit sur le revenu, soit sur l'évaluation des éléments caractéristiques de l'outillage, soit sur la situation sociale du propriétaire ou de l'exploitant. Perfectionnant la définition des Physiocrates qui considéraient comme grande la culture avec les chevaux, comme petite la culture avec les bœufs, Hippolyte Passy avait imaginé de classer comme petites propriétés celles qui n'occupent pas complètement une charrue, comme moyennes celles qui emploient largement une charrue ou deux, comme grandes celles qui en emploient davantage. Cela est intéressant parce qu'on sort de l'abstraction administrative ; mais ce n'est guère pratique. L'application du procédé se limite étroitement aux terres labourables. Il est difficile de le conserver, en l'améliorant, parce qu'il n'y a pas sans doute un élément de l'outillage agricole qui se retrouve dans toutes les sortes de culture. Peut-être pourrait-on tenir compte des dépenses d'engrais et de fumure, si l'on avait une bonne méthode de comptabilité agricole pour évaluer la valeur des fumiers de ferme produits et consommés directement.

Un autre procédé consiste à déterminer les catégories de propriétés d'après la situation sociale des propriétaires. L'économiste allemand Roscher appelle grande toute propriété qui l'est assez pour occuper

pleinement un homme entendu de la classe supérieure lorsqu'il se charge d'en diriger l'exploitation; la propriété moyenne est celle dont la direction n'occupe pas suffisamment l'entrepreneur, mais lui laisse encore du temps pour coopérer aux travaux de gestion plus simples et moins relevés, coopération que, dans ce cas, sa condition sociale et son éducation ne doivent pas lui faire dédaigner; les petites propriétés sont celles qui ne sont ordinairement cultivées que par le tenancier avec l'aide de sa famille et qui réclament le travail de tous les bras dont elle dispose. M. Souchon, reprenant cette définition, distingue trois catégories : « d'abord les grandes propriétés qu'un chef de famille ne pourrait songer à exploiter directement sans recourir d'une façon régulière à l'aide du travail agricole salarié; ensuite les possessions moyennes dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que cette famille ne soit pas excessivement nombreuse et que tous ses membres consacrent leur activité aux soins de l'exploitation; et enfin les petites propriétés qui ne dispensent pas leurs détenteurs de demander au salaire une part de leur subsistance. » Les socialistes du Parti ouvrier français, dans l'enquête qui précéda l'élaboration de leur programme agraire de 1892, désignaient par petite propriété celle qui est cultivée exclusivement par le propriétaire et sa famille; par moyenne, celle qui est cultivée par le propriétaire à l'aide de bras étrangers et par grande celle qui est donnée à bail à des fermiers ou des métayers. Ces classifications ne sont pas à conseiller; elles organisent la confusion entre des données qui doivent être séparées avec précision; elles confondent

la propriété et l'exploitation, le problème social et le problème économique. Elles sont d'ailleurs d'une imprécision qui les rend en fait inutilisables.

Des classifications qui se baseraient sur le revenu de l'exploitation ou la valeur vénale du sol seraient évidemment les meilleures. Tous les éléments qui déterminent la valeur économique d'une exploitation rurale, sa superficie, sa fertilité naturelle, son climat, les travaux de premier établissement ou d'amélioration et son outillage, la facilité des débouchés se combinent, en effet, dans l'évaluation de sa valeur vénale. Il resterait à déterminer les chiffres qui serviront de limites aux diverses catégories. Par là on retombera dans l'arbitraire. Mais il semble cependant qu'on se tiendra plus près de la réalité quand on définira, par exemple, la propriété moyenne, celle dont la valeur vénale est comprise entre 20 et 100 000 francs, au lieu de dire c'est celle qui s'étend entre 10 et 40 hectares. On reprochera peut-être à cette méthode l'instabilité de l'étalon pris comme mesure. Le prix des terres est l'expression de phénomènes économiques complexes dans lesquels les transformations d'ordre purement agricole n'interviennent que pour une part. A dix ans de distance la valeur n'est pas la même pour des propriétés qui n'ont éprouvé aucun changement de superficie, de culture ou d'outillage. L'objection est juste. Mais les variations du prix moyen des terres sont connues, on peut mesurer l'amplitude de la hausse ou de la baisse. Il suffirait donc d'en tenir compte. D'un recensement à un autre les limites des diverses catégories pourraient hausser ou baisser pour compenser la hausse ou la baisse moyenne de la valeur foncière.

Souhaitons donc que les administrations nous fournissent quelque jour un classement général des exploitations foncières d'après leur valeur vénale. C'est une documentation qui nous permettrait de faire un progrès sensible dans l'étude du problème agraire.

En attendant, on pourrait encore, pour des recensements régionaux, baser une classification sur la superficie, mais à la condition que les limites des diverses catégories soient modifiées pour chaque sorte de culture, au moins pour chaque région culturale à peu près homogène. C'est ce qui a été fait dans une récente enquête du ministère de l'Agriculture sur la petite propriété rurale, dont nous aurons à nous servir plus loin. Au lieu de fixer des cadres uniformes pour toute la France, on a demandé aux correspondants d'indiquer ce qu'autour d'eux on considérait comme petite, moyenne ou grande propriété en réunissant tous les éléments d'appréciation, nature des cultures et du sol, valeur vénale, conditions économiques et sociales. La méthode est bonne; quand elle sera appliquée avec assez d'ampleur elle donnera les meilleurs résultats qu'on puisse espérer.

*
* *

Il reste à remarquer que le problème de la propriété foncière doit être examiné sous plusieurs aspects; avant d'essayer d'obtenir des conclusions générales, il est nécessaire de procéder à une analyse. Distinguons le problème économique du problème social et du problème politique. Cette séparation n'est pas si artificielle qu'on pourrait croire.

Ce sont là en effet les trois points de vue d'où l'on juge les mérites comparés des diverses catégories de propriétés. Les grandes entreprises donnent-elles proportionnellement une production plus forte que les entreprises moyennes ou petites? Comment organisent-elles le travail? Quelle est leur situation vis-à-vis du marché? Les grandes entreprises vendent-elles plus facilement leurs récoltes et à un prix plus élevé? Ces questions et d'autres qui s'y rattachent, qui concernent également les phénomènes de production et de vente, constituent ce que nous appelons le problème économique. On peut dire en se rapportant aux définitions admises qu'il s'agit non pas des propriétés mais des exploitations.

Nous aurons ensuite à étudier l'influence des diverses catégories de propriétés sur les mouvements de la population rurale, sur le genre de vie des paysans. La division du sol en petites propriétés a-t-elle pour conséquence de fixer dans les campagnes une population nombreuse? La grande propriété qui suppose l'emploi du travail salarié a-t-elle pour effet de constituer un prolétariat agricole instable, fatalement attiré vers les villes? Le taux d'accroissement de la population agricole est-il supérieur à celui que l'on constate dans la population industrielle? Est-il avantageux pour un pays comme la France de maintenir et de favoriser une classe nombreuse de paysans propriétaires? Ce sera alors un problème d'ordre social que nous aurons à envisager.

Un troisième groupe de questions pourrait être rattaché au précédent; c'est celui qui concerne le côté politique de la question. La division du sol en petites propriétés n'est-elle pas plus que la répartition

en grands domaines conforme aux principes de notre société démocratique? Quelle est l'influence des formes de propriété sur la psychologie sociale des classes correspondantes de propriétaires? Devant la propagande socialiste, quelle est la force de résistance des diverses catégories de propriétaires fonciers? D'une façon générale comment les idées morales du paysan français ont-elles évolué? Quand on entre dans cet ordre de questions, on n'est plus guidé par une documentation statistique qui, si imparfaite qu'elle soit, sert du moins à limiter la discussion. Menés par leurs passions, leurs intérêts de classe ou leur tactique électorale, leurs croyances religieuses et sociales, leurs traditions ou leurs espérances révolutionnaires, ceux qui prennent part à la dispute affirment avant d'observer. Les motifs qui les font se jeter dans un camp ou dans l'autre sont d'ordre sentimental et échappent au contrôle de la raison et de la méthode. Et sans doute la question est trop complexe pour que les esprits les plus soucieux d'impartialité gardent l'espoir d'atteindre des conclusions certaines.

C'est ce qui explique que le problème de la meilleure répartition foncière, depuis si longtemps posé, soit encore discuté avec passion. Remarquons en effet que même si l'on arrivait à se mettre d'accord sur les mérites d'une des catégories de propriété la très grande, la petite ou la moyenne à un point de vue déterminé, on peut avoir des raisons de préférer la grande culture capitaliste pour ses avantages d'ordre économique et la petite propriété paysanne pour ses qualités d'ordre social. Quant au mérite que l'une ou l'autre présenterait au point de vue politique, l'idée qu'on s'en fait varie naturellement avec

l'idéal politique suivi par chacun, et là il n'y a pas de conciliation possible entre les tendances qui s'opposent.

II. — LES DIVERS TYPES D'EXPLOITATION

On croirait volontiers qu'en examinant la question tout d'abord sous l'aspect économique elle doit apparaître extrêmement simplifiée avec de grandes lignes nettes, anguleuses comme celle d'un graphique et dont la signification sera la même pour tous. Puisque l'agriculture a une tendance à s'industrialiser, la supériorité de la grande exploitation doit devenir de plus en plus certaine. Même sur ce point particulier, les partisans de la petite propriété ne renoncent pas à la discussion. Ils n'hésitent pas à affirmer que la culture paysanne est souvent aussi productive, aussi avantageuse pour le producteur comme produit net et pour la nation comme produit brut, que celle des grandes entreprises. Nous chercherons en vain dans cette bataille des doctrines un terrain sur lequel la lutte ait cessé.

*
* *

Si l'on acceptait de se placer dans la théorie et dans l'abstrait, il ne serait pas difficile de proclamer la supériorité de la grande culture. On aurait bien des raisons à faire valoir. La grande exploitation, à supposer réalisé le modèle-type que l'on décrit et que l'on recommande dans les manuels d'agronomie, est formée de grandes pièces de terre régulières, bien groupées autour des bâtiments. Comparée aux exploi-

tations moyennes ou petites, elle présente donc proportionnellement moins de clôtures, de haies, de fossés, de bordures et par conséquent moins de terrain perdu; proportionnellement les bâtiments, écuries, étables, greniers, magasins, locaux d'habitation ont moins coûté à construire et à entretenir; ils sont plus commodes, mieux adaptés aux services qu'on en attend. L'outillage mécanique dont l'emploi n'est pas avantageux ou même absolument impossible dans les exploitations de trop faible étendue, assure aux grandes entreprises modernes une diminution du prix de revient qui suffirait à établir leur supériorité. Le travail y est organisé avec méthode, les ouvriers et les animaux y sont spécialisés; de même que les laboureurs sont distincts des charretiers, des bergers ou des ouvriers de la laiterie, de même il y a parmi les bovins des grandes fermes des bœufs de labour, le troupeau des bêtes engraissées pour la boucherie, des taureaux et des génisses de race pure, des vaches laitières, toute une variété d'animaux perfectionnés, acclimatés, adaptés au sol, croisés et sélectionnés, soumis comme des prolétaires à la loi rigoureuse de la division du travail. Le chef de culture, propriétaire, régisseur ou fermier, est plus instruit que les paysans, soit qu'il ait profité d'une forte éducation scientifique et pratique, soit qu'il s'assure la collaboration de spécialistes, comptables, ingénieurs, chimistes, experts, surveillants, etc.

D'autre part, on admet que la grande exploitation modèle dispose de capitaux en argent proportionnés à son capital foncier. Un fonds de roulement lui donne le moyen de pratiquer une culture intensive avec de fortes dépenses d'engrais chimiques, d'en-

tretenir et de renouveler l'outillage, de payer le travail salarié. Un fonds de réserve, portefeuille de valeurs faciles à réaliser, est destiné à parer aux difficultés exceptionnelles; il permet notamment d'attendre le moment favorable pour la vente des récoltes et de résister pendant les périodes de crise. Dans le même ordre d'idées, on ajoute que la grande exploitation retire de continuels avantages du fait qu'elle achète par grosses quantités les matières diverses dont elle a besoin. Elle obtient pour ses commandes « les prix du gros », elle traite directement avec les fabriques et profite des réductions accordées par les Compagnies de chemins de fer pour les transports par wagon complet. Pour ses ventes, le chef de culture est renseigné sur les cours des grands marchés; il peut prendre part aux adjudications publiques. Les frais généraux répartis sur de grosses productions sont, comparés à ceux qui grèvent les exploitations moyennes, proportionnellement très réduits.

Enfin, nous affirme-t-on, la grande exploitation n'est pas routinière. La recherche du plus grand profit qui est sa loi la pousse à mettre en pratique les améliorations conseillées par les théoriciens. Tous les grands progrès techniques, c'est elle qui les a réalisés et s'ils sont passés en partie dans la culture paysanne, c'est par la force de l'imitation.

Cette description du grand domaine agricole moderne fait songer à ces prospectus que l'on répand dans le public pour lancer des affaires nouvelles. Les avantages de la combinaison proposée sont déduits par le raisonnement le plus méthodique, les calculs sont minutieux et exacts. Mais quand on passe à l'exécution, les déboires se succèdent avec continuité.

La pratique ne réalise pas les promesses écrites sur le papier. Il en est de même ici. Le portrait est ressemblant, mais il est flatteur jusqu'au mensonge. Il n'est pas vrai que les mérites attribués à la grande exploitation se trouvent nécessairement réunis dans toutes les grandes entreprises, ou qu'ils soient toujours aussi nets qu'on veut bien le dire.

Toutes les grandes propriétés foncières n'ont pas été constituées en grandes exploitations par des hommes d'affaires possédant, comme dit M. Leroy-Beaulieu, « l'habitude de la précision, de la comptabilité, le sens de la hardiesse, la pratique des expériences et des essais, le goût des applications scientifiques ». On se souvient de la distinction obligatoire qu'il faut faire entre « propriété » et « exploitation ». La plupart des grandes propriétés de l'aristocratie foncière, c'est-à-dire celles qui se sont conservées par tradition familiale, ne sont pas de grandes exploitations. Elles sont abandonnées à des fermiers ou à des métayers qui font le plus souvent une culture moyenne. Il faut donc tout d'abord limiter exactement l'éloge de la grande culture et ne pas l'étendre abusivement à toutes les grandes propriétés.

Même parmi les chefs d'exploitation qui prétendent diriger commercialement leurs entreprises, il en est un grand nombre dont la compétence est des plus médiocres. Beaucoup d'industriels et de commerçants enrichis se découvrent à l'heure de la retraite des goûts d'agriculteurs. Ils achètent à quelque terrien ruiné un château et une ferme et ils essaient d'appliquer leur expérience particulière des affaires sur un terrain qui leur réserve des surprises. Dans toutes les professions, certes, on rencontre des « amateurs »;

mais il semble bien qu'ils se sont fâcheusement multipliés dans l'agriculture et c'est là, sans doute, une des raisons principales à retenir pour comprendre comment la grande culture ne donne pas en réalité tout ce qu'elle devrait donner d'après la théorie.

Il en est une autre tout aussi importante, c'est que la grande culture suppose nécessairement l'emploi du travail salarié. Or, il n'a jamais valu le travail que le petit propriétaire effectue pour lui-même. Tout le monde affirme aujourd'hui que les ouvriers agricoles, en même temps que leur nombre décroît, deviennent de plus en plus difficiles à commander et négligents. Les salaires se sont élevés et la durée du travail a été réduite. La question de la main-d'œuvre est devenue pour notre agriculture un embarras des plus inquiétants.

Si l'on ajoute à celà que l'utilisation de l'outillage mécanique n'a pas, en fait, autant d'avantages que l'affirment les théoriciens et les catalogues des fabricants, que la grande culture n'est pas nécessairement à l'abri des difficultés financières et que, dans les périodes de crise, elle est souvent très durement atteinte, on sera conduit à admettre que sa supériorité économique sur les autres catégories n'est pas incontestable ou, plus exactement, que seules doivent être considérées comme supérieures quelques très grandes exploitations, en nombre probablement assez faible, qui se rapprochent vraiment du type modèle décrit dans les traités d'économie rurale.

*
* *

A l'inverse, on peut dire que la petite culture n'a

pas toujours tous les défauts que ses adversaires signalent. C'est uniquement au point de vue économique que nous nous plaçons en ce moment et c'est sous cet aspect que la petite culture devrait apparaître comme inférieure. Certains socialistes — et non pas tous — qui la considèrent sans bienveillance affirment que sa puissance productive est affaiblie par des embarras de toutes sortes, inhérents à sa constitution. Trop petite, elle ne peut employer certaines méthodes de culture industrielle et recourir à la division du travail; trop dispersée, elle subit de ce fait un gaspillage de temps; trop pauvre, elle ne peut investir des capitaux suffisants; elle paie plus cher les matières premières et vend plus mal ses produits; mal instruite par l'école primaire dont l'enseignement n'est pas approprié à ses besoins pratiques, elle a de la peine à suivre les progrès de la technique. Il y a certainement du vrai, et, sans doute, beaucoup dans ces critiques; toutefois, avant de les généraliser, il faut leur faire subir certaines atténuations.

Toutes les petites exploitations ne sont pas trop petites et dénuées de ressources. Le rendement moyen de leurs récoltes est souvent aussi élevé que celui qu'on obtient dans les grandes exploitations. Comment expliquer ce paradoxe? De deux façons : il faut d'abord remarquer que, si elle n'utilise que de faibles quantités d'engrais chimiques trop coûteux pour elle et trop difficiles à employer, la petite exploitation paysanne dispose généralement de grosses quantités de fumier de ferme. Surtout elle est mise en valeur par ce travail parachevé, constant, acharné du propriétaire travaillant pour lui-même qui transforme les pierres en pain, ou tout au moins en blé,

et qui tire parti de terrains dont la grande industrie agricole ne saurait rien faire. Arthur Young, tout féru qu'il était de la grande culture à l'anglaise, s'était arrêté frappé d'étonnement et d'admiration devant les prodiges du travail paysan et Karl Marx, forcé lui aussi d'en constater la puissance, dénonçait non sans aigreur le « sur-travail » de ces paysans esclaves de leur terre, « barbares vivant à moitié en dehors de la société, soumis à toute l'imperfection des formes sociales primitives et à tous les maux et à toutes les misères des pays civilisés ». C'est en effet une question que de savoir si ce travail forcené du paysan cultivateur doit être considéré comme un mérite ou comme un vice de la petite exploitation. Si elle ne pouvait se maintenir qu'en épuisant les forces du cultivateur, on ne saurait ni lui souhaiter, ni lui prédire une longue durée. Mais c'est du moins une vérité proclamée par tous les observateurs que les petits propriétaires compensent par leur ardeur au travail et souvent encore par une fureur d'économie qui va jusqu'à la privation et à l'avarice, les défauts d'organisation de leurs exploitations trop petites, routinières et pauvres. D'ailleurs, il faut noter dès à présent que l'ignorance professionnelle du paysan est combattue par l'enseignement officiel agricole que l'on essaie de répandre et d'améliorer. Surtout, il faut tenir compte du développement rapide des associations rurales qui transforment les conditions d'achat et de vente, qui contribuent à introduire les techniques nouvelles, qui enseignent au paysan à s'assurer contre les risques et à emprunter à bon compte. De sorte qu'il serait prématuré de prédire la prochaine disparition des petites exploitations; après avoir traversé

sans périr une longue crise, elles sont dans une période de résistance, sinon de progrès.

*
* *

Quant aux très petites exploitations, celles que les statistiques du Ministère de l'Agriculture limitaient à un hectare de superficie, nous dirions volontiers que nous n'avons pas à les considérer au point de vue économique. Ce ne sont pas des entreprises agricoles produisant pour le marché. Mais il faut d'abord s'entendre sur la valeur de la classification. La catégorie inférieure que l'on veut placer encore au-dessous des petites exploitations doit être nécessairement celle des *trop* petites exploitations, celle des paysans ruinés qui ont vendu pièce à pièce une partie de leurs biens ou celle des ouvriers qui, à force d'économie, commencent à acquérir leur indépendance et n'y sont pas encore arrivés. Une fois de plus la division d'après la superficie nous paraîtra insuffisante et erronée. Dans les régions de céréales on peut admettre que les exploitations inférieures à un hectare rentrent bien dans la classe des très petites, des trop petites exploitations. Mais dans les régions de vignobles et de culture maraîchère, il n'en est plus de même. Dans la Vaucluse, avec un peu moins d'un hectare de terres fertiles et arrosées, une famille peut vivre et prospérer. Il faudrait donc distinguer et ne comprendre dans la catégorie inférieure que ces parcelles trop restreintes pour qu'une culture rationnelle y soit possible, qui servent à améliorer la situation de certains ouvriers agricoles laborieux, ou qui sont les derniers débris de petites propriétés démembrées par

les partages héréditaires et les ventes forcées, qui, par conséquent, présentent un certain intérêt au point de vue social, mais ne jouent dans l'ensemble de la production qu'un rôle bien effacé. La statistique de 1862 n'avait pas recensé les exploitations au-dessous d'un hectare; en les faisant figurer sur leurs tableaux, les auteurs des statistiques de 1882 et de 1892 ont sans doute cédé à la préoccupation politique d'augmenter la part de la petite culture, de la démocratie rurale protégée par les institutions républicaines.

*
* *

Reste la moyenne exploitation. Il est difficile de la juger. Correspond-elle réellement à une catégorie d'entreprises agricoles distinctes des catégories voisines? Les exploitations que nous désignons comme moyennes ne pourraient-elles être rejetées soit parmi les petites, soit parmi les grandes? En créant une catégorie intermédiaire n'a-t-on pas simplement reculé devant la difficulté de déterminer une brusque séparation entre la grande et la petite culture? Cette catégorie d'exploitations moyennes ne répond en effet qu'à une notion assez confuse. Et pourtant on représenterait mal la réalité si on la supprimait. En France, pays béni des classes moyennes, il y a bien une classe de propriétés intermédiaires; mais elles se caractérisent plutôt par la situation sociale des propriétaires que par leurs conditions économiques. Si l'on cherche à évaluer leur valeur technique, la comparaison avec les catégories voisines fait surtout apparaître leurs inconvénients. Moins bien outillées que les grandes, elles ne disposent pas, comme les petites,

d'une main-d'œuvre de qualité exceptionnelle. Quelques-unes d'entre elles sont dans une situation prospère parce qu'elles sont dirigées par de véritables professionnels, propriétaires ou fermiers, actifs, économes, instruits des choses de la culture par une expérience traditionnelle et un séjour permanent à la campagne. Mais un grand nombre d'exploitations moyennes, la plupart peut-être, appartiennent à des bourgeois, fonctionnaires, avocats, militaires, qui les possèdent par testament ou contrat de mariage et qui, hors de situation de les diriger, les donnent à bail à des fermiers ou des métayers. Dans ces conditions, la culture est généralement mal organisée, soit que le locataire manque d'instruction professionnelle et de capitaux, soit que le propriétaire conserve la prétention de diriger une technique qu'il connaît mal.

Pour résumer cette analyse descriptive, on pourrait admettre que les grandes exploitations présentent au point de vue économique une supériorité d'autant plus nette qu'elles se rapprochent davantage du type moderne de l'exploitation industrielle et capitaliste; que les petites rachètent généralement leur infériorité en outillage et en capitaux par un travail excessif; que les moyennes manquent trop souvent d'une direction compétente et qu'elles doivent être inférieures proportionnellement aussi bien aux petites qu'aux grandes.

III. — LES VARIATIONS DE LA RÉPARTITION FONCIÈRE

Ces conclusions provisoires sont d'un médiocre intérêt parce qu'elles ne découlent que d'un examen

de types moyens et de remarques logiques. En économie sociale, il faut se méfier grandement de ces sortes de déductions parce que l'observation n'a jamais été suffisante, parce que les classements et l'établissement des moyennes ont toujours quelque chose d'artificiel. Avant de tenir une assertion pour certaine ou même probable, il faut multiplier les recherches et contrôler attentivement leurs résultats.

Nous venons de voir ce que peut enseigner la comparaison des divers modes de culture, tels que nous les décrivent les théoriciens. Ne serait-il pas préférable de les juger, en fait, d'après leur évolution? Si les transformations techniques de l'agriculture ont donné, comme il paraît, aux grandes exploitations une supériorité marquée, elles doivent augmenter en nombre aux dépens des autres. Ce sont donc les changements opérés depuis vingt ou cinquante années dans la répartition des exploitations qu'il faudrait examiner.

Malheureusement, nous ne pouvons pas procéder à cet examen d'une façon concluante. Les statistiques agricoles officielles sur lesquelles nous voudrions nous appuyer sont défectueuses, inexactes et vieillies. Défectueuses, parce que leurs classifications sont uniquement basées sur l'élément superficie, trop uniforme, arbitraire et incomplet. Inexactes, d'abord parce que la plupart des statistiques sont inexactes, mais inexactes au point de ne pouvoir être utilisées, parce que la méthode employée pour les établir rendait les erreurs inévitables et parce que les chiffres publiés fournissent eux-mêmes la preuve que de grosses erreurs ont été commises. Vieillies, parce qu'on ne fait plus chez nous que des statistiques

réduites aux problèmes de la production; la dernière grande statistique où les catégories d'exploitations ont été recensées date de 1892, c'est-à-dire que depuis la fin de la crise agricole nous ne sommes plus renseignés sur les mouvements des exploitations rurales.

Il serait difficile d'introduire ici une complète discussion des statistiques, trop rebutante pour ceux qui ne sont pas des spécialistes. Quelques remarques suffiront d'ailleurs pour justifier notre opinion, si choquante qu'elle ait pu paraître. Les questionnaires ont été remplis par les secrétaires de mairie; il serait sans doute naïf de supposer qu'ils ont tous fait effort pour répondre exactement, car la peine n'eût pas été petite; le questionnaire de la statistique de 1882 par exemple comprenait 1253 questions! Supposons cependant qu'un grand nombre de secrétaires de mairie, dans les petites communes où l'instituteur a la lourde charge de cette fonction, aient essayé de répondre loyalement. Le résultat de leur travail doit-il être tenu pour exact? non, certainement. Les malheureux secrétaires se trouvaient constamment en présence d'énigmes que la collaboration du garde champêtre et des notables ne leur permettait pas de résoudre. Peut-on penser qu'aucune confusion fâcheuse n'a été commise entre les parcelles cadastrales et les parcelles culturales, entre les exploitations et les propriétés? que les mêmes terres n'ont pas été comptées plusieurs fois? Une réponse trop bienveillante pour l'administration ne serait pas admissible: car les statistiques de 1882 et de 1892 avouent elles-mêmes l'importance des erreurs commises. On aurait dû, évidemment, trouver les mêmes

totaux pour les exploitations et les exploitants. Or la statistique de 1882 compte 5 672 007 exploitations à la page 283 et 4 835 246 exploitants à la page 321, soit un écart de 836 761 qui laisse supposer une erreur d'évaluation d'un septième environ. Plus douteuse la statistique de 1892 compte 5 702 752 exploitations (p. 357) et 4 173 739 exploitants (p. 381); l'erreur cette fois peut dépasser 20 p. 100. Si l'on compare ces deux statistiques, on est amené à conclure à une très légère tendance au morcellement quand on considère les exploitations dont le nombre en 1892 a augmenté de 30 745 et, au contraire, à un mouvement assez sensible de concentration quand on retient les chiffres concernant les exploitants puisqu'ils ont diminué de 741 507.

Nous n'avons naturellement aucun moyen de concilier ces contradictions. Tout au plus on peut remarquer que les inexactitudes le plus fréquemment commises ont dû avoir pour résultat d'augmenter la part des petites exploitations et de diminuer celle des grandes. Le recensement ayant été fait par des sous-commissions communales, on a sans doute recensé, comme formant plusieurs exploitations moyennes ou petites, les grands domaines qui chevauchent sur plusieurs communes; on a compté, pour plusieurs exploitations petites ou très petites, les exploitations moyennes ou petites qui se composent de parcelles dispersées. On peut supposer que pour un grand nombre d'exploitations données à bail on a inscrit deux exploitants, le propriétaire et le locataire. Ces erreurs auraient été plus fréquentes en 1882; on aurait fait effort pour les corriger en 1892 et c'est là ce qui expliquerait cette incompréhensible diminution

de 741 507 exploitants en dix ans. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

En résumé, nous ne devons pas faire confiance aux statistiques agricoles. Nous les recopierons cependant pour leur demander seulement une vague indication. Nous disposons de trois statistiques du ministère de l'Agriculture établies en 1862, en 1882 et en 1892. Nous pouvons y ajouter les chiffres fournis à M. Ruau par le ministère des Finances et qu'il a utilisés dans son discours sur la petite propriété rurale, prononcé au Musée Social, le 14 mars 1909. Le ministère des Finances, loin d'en garantir l'exactitude, fait remarquer qu'il n'a pas établi une véritable statistique et qu'il n'a été « procédé à l'enquête que par vérifications ou recensements par épreuves » ; c'est ce que les chasseurs appellent tirer au jugé. Dressons donc un tableau sans nous illusionner sur sa valeur.

Nombre des exploitations.

CATÉGORIES	1862	1882	1892	1908
Très petites (moins de 1^{ha}).	(non recensées)	2 167 667	2 235 405	2 087 851
Petites (de 1 à 10^{ha})....	2 435 401	2 635 030	2 617 558	2 523 713
Moyennes (de 10 à 40^{ha}).	636 309	727 222	711 118	745 862
Grandes (de 40 à 100^{ha}). / Très grandes (plus de 100^{ha})...............	154 167	142 088	105 391	118 497
			33 280	29 541
TOTAUX	(non comparables)	5 672 007	5 702 752	5 505 464
Pour comparaison : Nombre total des exploitants.................	?	4 835 246	4 193 739	?

Que résulterait-il de ces chiffres si on les supposait à peu près exacts? Que les très petites exploitations, après avoir augmenté pendant la crise agricole de 1882 à 1892, ont diminué assez sensiblement depuis le retour de la prospérité; que les petites exploitations ont diminué faiblement, mais avec continuité, depuis 1882; que le nombre des moyennes, après avoir baissé s'est relevé; que celui des grandes a augmenté et que celui des très grandes a un peu diminué.

M. Ruau, mal satisfait de ces chiffres qui font naître quelque doute sur le triomphe de la démocratie rurale, insiste pour qu'on ne se borne pas à comparer le nombre des exploitations, mais leurs parts territoriales. Il nous propose d'examiner le tableau suivant :

Superficie des exploitations

(non compris la superficie non cultivée et les bois de l'État.)

CATÉGORIES	1892	1908
Très petites	1 243 200 hectares	1 228 597 hect.
Petites	10 383 300 —	11 559 342 —
Moyennes	12 946 400 —	14 825 298 —
Grandes et très grandes	18 579 700 —	16 270 556 —
TOTAUX	43 152 600 hectares	43 883 793 hect.

« Ainsi, nous fait-il constater, la très petite « propriété » a diminué de 14 603 hectares, vraisemblablement au profit de la petite « propriété »; la petite « propriété » a augmenté de 1 176 042 hectares, la moyenne « propriété » a augmenté de 1 878 898 hectares, et la grande « propriété » a diminué de 2 309 144 hectares. Les statistiques les plus sérieuses tendent donc à prouver... » Mais non! ces statistiques ne prouvent rien. D'abord parce qu'elles ne sont pas

sérieuses; celles de 1892 est manifestement erronée, celle du ministère des Finances n'a aucune prétention à l'exactitude. Dans la première, on a voulu recenser les « exploitations »; dans la seconde, ce terme n'a pas été pris sans doute dans son sens technique, mais M. Ruau, seul répondant des chiffres dont il se sert puisque le ministère des Finances se refuse à les publier, nous les présentait comme se rapportant à un classement des « exploitations ». Il ne faut donc pas les donner quelques lignes plus loin comme une répartition de la « propriété » et ajouter une confusion à l'inexactitude. Pour rendre comparables la statistique de 1892 et l'évaluation de 1908, pour l'essayer du moins, on a retiré de la première statistique les bois de l'État et les terrains incultes, mais on y a laissé figurer indûment les biens des départements, des communes, des établissements hospitaliers, etc. Si on les avait retranchés, comme on aurait dû le faire, on n'aurait trouvé pour la superficie totale des biens appartenant à des particuliers en 1892 (non compris le territoire non cultivé) que 39 758 043 hectares et il eut été trop visible qu'aucune comparaison méthodique ne pouvait être établie.

Il est bien inutile de prolonger cette discussion; nous ne l'aurions pas aussi longuement poursuivie, si tant de graves auteurs ne s'étaient laissé séduire par le caractère « officiel » des publications administratives. Il est tellement commode d'ouvrir une statistique ministérielle aux pages qui résument les longues colonnes de chiffres et de célébrer la vitalité de la petite culture paysanne après avoir fait une demi-douzaine d'additions et de soustractions. Malheureusement pour les économistes, la complexité de l'in-

dustrie rurale ne se laisse pas enfermer dans les formules d'un questionnaire.

*
* *

Peut-être ne serait-il pas impossible d'établir une statistique suffisamment approximative, si l'on prenait les précautions nécessaires pour contrôler les réponses et les rectifier. Mais, en attendant que l'administration consente à entreprendre un travail aussi laborieux, nous n'avons plus d'autre ressource pour nous documenter que la méthode monographique. Elle a généralement le grave défaut de ne pas nous donner de vue d'ensemble puisqu'elle est dûe aux recherches fragmentaires de travailleurs isolés. Mais rien n'empèche un ministère d'entreprendre, suivant cette méthode descriptive, une enquête étendue et c'est d'ailleurs ce qui vient d'être essayé d'une façon encore insuffisante. Le ministère de l'Agriculture a fait procéder en 1908-1909 à une enquête sur la petite propriété rurale. Les résultats en ont été publiés par l'Office des renseignements agricoles ; ils présentent un réel intérêt, bien qu'ils ne nous offrent encore qu'une esquisse du travail plus complet qu'on voudrait voir entreprendre.

M. Ribet, chargé par le ministre de l'Agriculture de réunir et de publier les nouveaux documents, a fait établir, pour chaque département, des descriptions régionales ; il s'est préoccupé de laisser à ses correspondants, professeurs départementaux d'agriculture et chambres de notaires, la plus grande liberté. Loin de leur imposer des classifications, c'est à eux qu'il a demandé : « Qu'entendez-vous par petite,

moyenne ou grande propriété dans les diverses régions agricoles de votre département en tenant compte de la nature diverse des cultures, de la valeur vénale du sol et, en général, de tous les éléments naturels, économiques et sociaux? » La question est ainsi bien posée. Il était du plus haut intérêt de recueillir les impressions de gens qui, par profession, sont en état d'observer exactement. La méthode adoptée a l'avantage de faire apparaître toute la diversité des conditions du travail et de la répartition du sol.

Les réponses sont extrêmement curieuses. Elles montrent combien la classification des propriétés d'après leur superficie était administrative et éloignée de la réalité. Pour tenir compte de tous les éléments qui, dans chaque région, différencient les grandes et les petites propriétés, les correspondants du Ministère ont brisé les cadres des anciennes statistiques. Pour eux, la petite exploitation paysanne, sans parler des parcelles ouvrières ou des vignes de 5 à 6 ares que l'on rencontre à Argenteuil, doit être comprise entre un demi-hectare (cultures maraîchères dans la Vienne ou sur le littoral de la Côte d'Azur) et 50 hectares (terres à blé de la Sologne); ils font commencer la grande culture à 4 hectares (vignoble de Meurthe-et-Moselle) ou seulement à 120 hectares (hauts plateaux du Soissonnais où l'on pratique l'élevage du mouton); ils appellent petit propriétaire celui qui possède 3 à 5 hectares de prairies ou de vignes dans la région montagneuse de l'Ain et celui qui possède moins de 30 hectares dans la région de grande culture industrielle de l'Aisne. Dans un même département, la Côte-d'Or, par exemple, ils considèrent comme un petit propriétaire celui qui

n'a pas plus de 2 hectares 80 de vignes et celui qui a moins de 20 hectares en céréales. Ils fixent la limite supérieure de la petite propriété tantôt à un hectare (région viticole et culture maraîchère en Meurthe-et-Moselle, cultures fruitières de la Meuse) et tantôt à 30 hectares (polders du mont Saint-Michel). Ils appellent grand propriétaire celui qui possède plus de 4 hectares de cultures maraîchères, florales ou fruitières aux environs de Tours et celui qui dirige une exploitation de 400 hectares dans l'Indre.

L'enquête, sur ce point, a l'avantage de bien mettre en lumière les difficultés et la complexité du problème. Cependant elle exagère cette impression de complexité et de confusion au-delà de ce qui était nécessaire pour donner une image exacte de la réalité. En invitant les correspondants départementaux à fixer librement les limites des diverses catégories d'exploitations rurales, on a perdu toute direction sur l'ensemble de l'enquête et l'on s'est trouvé par suite en présence de réponses qu'il n'est pas facile de comparer. Dans les régions où existent encore de grandes propriétés de 200, 400 et même plus de 800 hectares, comme en Loiret et Maine-et-Loire, dans l'Oise et dans l'Aisne, on a été amené à porter assez haut les limites supérieures de la petite et de la moyenne propriété. Au contraire, dans les départements comme la Drôme, l'Isère, le Lot-et-Garonne, le Nord, les Pyrénées-Orientales, où les propriétés au-dessus de 25 et 30 hectares sont très peu nombreuses, les limites des catégories petite et moyenne, pour des exploitations sensiblement équivalentes par la nature des cultures et l'importance des capitaux investis à

celles des départements précités, ont été réduites à des chiffres très inférieurs.

Cet inconvénient eut été atténué si le questionnaire avait engagé les correspondants à tenir un plus grand compte, pour fixer leurs catégories, de la valeur vénale ou du revenu des propriétés. Il y a là une commune mesure qui aurait pu rendre à cette enquête monographique trop fragmentée l'unité de vue qui lui manque.

D'autre part, si le rédacteur de l'enquête a bien marqué dans son questionnaire la distinction entre propriété et exploitation, il semble qu'il l'a un peu négligée au moment de rassembler les réponses reçues. En outre, les correspondants ont cédé à l'habitude de classer les exploitations d'après leurs superficies sans s'occuper assez de leur valeur. Dans les Alpes-Maritimes, par exemple, des propriétés de 25 000 francs sont tantôt classées dans la petite propriété (culture maraîchère), tantôt dans la moyenne (vignes), tantôt dans la grande (pâturages). Par contre, dans l'Oise, où les terres arables et les prairies naturelles valent de 1 000 à 2 000 francs l'hectare, on ne fait commencer la grande propriété qu'à 100 ou 200 hectares, c'est-à-dire bien au-delà de 100 000 francs.

Si l'on cherche à noter la dominante des changements qui se produisent dans le classement des exploitations, on éprouve quelque difficulté à accepter sans réserves les indications de l'enquête parce que les informateurs se sont occupé plutôt des propriétés que des entreprises culturales. On doit supposer aussi qu'ils ont été portés à exagérer la tendance à la division parce que le morcellement de quelques

grands domaines est un fait beaucoup plus visible, beaucoup plus frappant que le phénomène inverse de quelques exploitations moyennes qui passent à la catégorie supérieure. Quoiqu'il en soit de ces réserves voici quels sont les résultats de l'enquête.

Presque partout, on constate que la grande propriété reste stationnaire ou qu'elle diminue. Dans beaucoup de départements, elle est sans importance et l'on s'attend à la voir disparaître complètement (notamment dans la Sarthe, la Savoie) si le mouvement actuel de régression n'est pas arrêté par des causes que rien ne fait prévoir. Dans quelques régions peu nombreuses où elle a augmenté (hauts plateaux du Soissonnais, zone moyenne et hauts plateaux de l'Ardèche, région champenoise des Ardennes, Eure, Oise, Seine-et-Marne), l'augmentation est peu considérable. Dans certaines régions où de grands domaines se sont constitués depuis vingt ans, cela ne provient pas d'un empiètement sur les propriétés existantes, mais d'une extension du territoire cultivé (mise en valeur de la Crau et de la Camargue, plantations de vignes dans les plages de sable du Gard et de l'Hérault, dessèchements de marais dans l'Aude, polders du Mont Saint Michel). Il faut, d'autre part, remarquer que là où la grande propriété se maintient, c'est qu'elle appartient à de grands industriels pour qui elle n'est qu'un élément accessoire de fortune (environs de Toulouse et de Lyon, Haut-Rhin, Seine-Inférieure), ou à des familles qui la conservent par tradition (Maine-et-Loire), ou bien c'est qu'elle prend un caractère de propriété d'agrément, forêts et terrains de chasse (Loire, Loiret, Seine-et-Marne). Les régions où de très grandes propriétés purement

agricoles se maintiennent sont peu nombreuses. Enfin, il est important de rappeler que propriété et exploitation ne sont pas synonymes. Assez souvent la difficulté de trouver des fermiers fait diviser les biens en exploitations plutôt moyennes que grandes (Allier, Mayenne, Haute-Saône).

L'évolution de la moyenne propriété est encore moins nette. L'enquête signale des départements où la propriété moyenne diminue ou même tend à disparaître, d'autres où elle est stationnaire. Mais c'est ici que l'insuffisance des classifications est particulièrement gênante. Trop souvent les renseignements donnent l'impression que les exploitations considérées comme moyennes auraient pu être classées soit parmi les petites, soit parmi les grandes.

D'une façon générale on constate une augmentation en nombre et en superficie des petites exploitations. Il importe cependant de mettre en lumière une observation qui n'apparaît pas nettement dans les tableaux résumant l'enquête, c'est que l'augmentation a porté sur la superficie totale de la petite propriété beaucoup plus que sur le nombre des petits propriétaires. La superficie s'est accrue depuis vingt ans, non point parce que de nombreux paysans ont obtenu leur part du territoire agricole, mais parce que les petites exploitations s'arrondissent, parce qu'elles tendent à se rapprocher des exploitations moyennes. Tandis que le nombre des petits propriétaires s'est élevé dans 42 départements, l'étendue occupée par la petite propriété a augmenté dans 52 départements ; dans 13 départements, le nombre des petits propriétaires a diminué, tandis qu'une diminution de superficie de la petite propriété n'est signa-

lée que dans 5 départements. Encore faudrait-il accentuer l'impression qui résulte de ces rapprochements, parce que le rédacteur de l'enquête, en présence de renseignements très divers et fragmentés, a certainement éprouvé beaucoup d'embarras à dresser des tableaux synoptiques, renonçant même à classer une quinzaine de départements, et parce qu'il a été conduit à négliger les indications qui se rapportaient à des régions de peu d'étendue. En reprenant dans chaque monographie départementale ces indications spéciales, on est amené à constater que la petite propriété a moins augmenté en nombre qu'en superficie ou, si l'on veut, qu'il y a eu un mouvement de concentration assez sensible, mais ne dépassant pas les limites de la petite propriété.

Aux dépens de quelles catégories s'est effectué ce mouvement particulier de concentration? Quelquefois aux dépens de la grande propriété dépecée par les « marchands de biens » qui prennent aujourd'hui la forme de sociétés immobilières, le plus souvent aux dépens de la très petite propriété. Les correspondants du ministère de l'Agriculture signalent que les petites exploitations s'agrandissent en incorporant les terres que d'autres paysans mécontents de leur vie trop restreinte abandonnent pour aller chercher fortune à la ville. Il est tout particulièrement nécessaire de signaler cette constatation puisque c'est exactement le contraire de ce que nous avait fait croire la statistique de 1892 comparée à celle de 1882.

La tendance à l'augmentation de la petite propriété est générale. Toutefois, dans 5 départements, la part du territoire agricole occupé par les petites exploitations a diminué et dans 11 elle a diminué partiel-

lement. Les 5 départements où la diminution porte sur l'ensemble sont : l'Eure, où c'est surtout le nombre des exploitations qui se réduit, la Lozère, par suite des ruines que provoque la maladie du châtaigner, la Seine, à cause de l'envahissement du territoire agricole par le bâtiment, l'Oise et l'Orne, par suite de la dépopulation.

L'impression générale qui subsiste est donc que la grande propriété fléchit, que la moyenne se maintient et que la petite s'accroît surtout en superficie, mais que les mouvements qui se dessinent ne sont ni uniformes, ni très puissants.

Ces conclusions qui concernent la répartition des propriétés peuvent probablement s'appliquer aussi à celle des exploitations; peut-être faut-il faire une réserve touchant la grande culture qui ne paraît pas diminuer aussi vite que la grande propriété. Il est certain en tout cas qu'il n'y a pas actuellement chez nous une tendance marquée à de grands changements. Le classement des exploitations reste à peu près ce qu'il était il y a vingt ans, il y a cinquante ans. On ne peut pas parler de stagnation puisque les notaires ont à enregistrer des échanges nombreux, mais ces mutations se compensent. Il n'y a pas un accroissement marqué d'une catégorie aux dépens des autres. Tout au plus faut-il noter que les très petites exploitations diminuent en nombre et en superficie.

IV. — LES OBSTACLES A LA CONCENTRATION ET LA TENDANCE AU MORCELLEMENT

Les constatations de l'enquête s'expliquent facilement. La création d'un grand domaine dans une

région où la propriété est très divisée est une opération qu'il est très mal commode de mener à bonne fin. S'il suffisait d'acquérir un certain nombre des propriétés paysannes qui sont offertes en vente, la concentration ferait sans doute de rapides progrès, mais il y a évidemment une condition nécessaire, c'est que les parcelles à acquérir soient contiguës et puissent être utilement réunies. Les terres à acheter sont déterminées, individualisées, la concurrence ne joue pas et le vendeur impose ses volontés. Le capitaliste ne peut guère profiter pour agrandir son territoire que des occasions qui se présentent. En fait, les grandes exploitations ne se constituent pas en absorbant les petites. Celles qui ont été créées dans la période contemporaine l'ont été presque toutes sur des terrains nouvellement gagnés à la culture.

En sens inverse, mille forces agissent pour détruire et décomposer les exploitations existantes. Les grands propriétaires ruinés sont contraints de détacher quelques parcelles de leurs domaines pour se maintenir sur le reste. Quand leurs propriétés sont mises en vente, elles sont le plus souvent morcelées parce que les acquéreurs de parcelles sont nombreux et ardents, tandis que ceux qui voudraient se charger d'une vaste entreprise agricole sont rares et hésitants. Le Code civil travaille à diviser la propriété foncière. On se rappelle ce que dit le juge de paix dans cette singulière discussion économique que Balzac a introduite à la fin de son *Curé de village* : « Tout le mal gît dans le titre des *Successions* du Code civil qui ordonne le partage égal des biens. Là est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire

et qui décomposant sans recomposer jamais finira par tuer la France. » Le mal que peut faire le partage successoral n'est pas compensé par les effets du contrat de mariage, car s'il parvient à reconstituer des propriétés dispersées, il ne réorganise pas des exploitations.

Nous devrions donc constater un émiettement insensé de la culture si deux phénomènes sociaux, en eux-mêmes regrettables, ne venaient contrarier les tendances au morcellement. Les exploitations se reforment en réunissant les parcelles abandonnées par les paysans qui désertent la terre. D'autre part le partage héréditaire a perdu de son activité par suite de la réduction volontaire des naissances. Plutôt que d'avoir à dépecer leurs biens, les propriétaires ont restreint le nombre de leurs successeurs. Ils ont supprimé les difficultés du partage en réduisant le nombre des co-partageants. Ce sont là deux sortes de faits qui dominent maintenant tout le problème et nous ne faisons que les signaler à leur place pour y revenir ultérieurement.

Ainsi les exploitations rurales sont naturellement poussées par le jeu des forces économiques et sociales, passagères ou permanentes, à se dissocier. L'exode rural et la réduction des naissances ne font que diminuer l'action de ces forces sans les annihiler complètement. Celles qui, au contraire, devraient travailler à concentrer les entreprises de culture n'ont pas une grande activité. Tout d'abord parce qu'un accroissement de superficie n'est pas la condition nécessaire de la création d'une grande exploitation capitaliste. Une entreprise moyenne peut augmenter son rendement et son bénéfice commercial en modifiant ses

méthodes de production, en passant de la culture extensive, primitive, à une culture moderne, industrialisée, sans avoir toujours à agrandir son territoire. D'un autre côté si les exploitations ne se concentrent pas davantage, c'est que les capitaux de placement ne vont pas volontiers à l'agriculture. Ils en sont détournés par la finance et l'industrie qui leur offrent des conditions plus avantageuses, plus de mobilité et souvent même plus de sécurité.

L'opinion générale est que la production agricole se prête très mal à la constitution de sociétés par actions. Il existe bien quelques sociétés de ce genre qui prospèrent, mais elles ne font pas oublier que d'autres tentatives ont abouti à des insuccès. En réalité il n'est pas démontré du tout que les associations de capitaux pour la mise en valeur de terrains médiocres ou l'exploitation scientifique de grands domaines soient nécessairement condamnées à un échec; peut-être même verrons-nous se multiplier ces associations qui apporteraient à notre agriculture les capitaux qui lui manquent. Actuellement, elles sont trop peu nombreuses pour qu'on en tienne compte. On ne suppose pas qu'elles se développent dans un avenir prochain parce que le personnel des techniciens qui pourraient en assumer la direction fait encore défaut. Il semble qu'entre la terre et son maître doivent nécessairement s'établir des rapports directs. L'agriculture est trop difficile pour des nouveaux venus. Il faut pour y réussir avoir acquis par l'expérience, par cet enseignement pratique que les fils d'agriculteurs reçoivent dès leur jeunesse, la connaissance familière des besoins de la terre et de l'esprit paysan.

Pour sa transformation capitaliste l'agriculture ne peut donc guère compter sur le secours qui lui viendrait du dehors. La classe des agriculteurs qui pourvoit à l'entretien de la nation entière et qui a même pour fonction de renouveler constamment la population des villes, de fournir à l'industrie la main-d'œuvre qu'elle use si rapidement, n'a d'autres ressources pour améliorer sa situation économique que ses propres économies. Elle ne peut pas progresser aussi vite que l'industrie. La constatation que les grandes exploitations ne se sont pas encore effritées doit être retenue comme une preuve certaine de leur vitalité.

Ce ne sont pas là, évidemment, des conclusions décisives et qui satisfont l'esprit. L'examen des faits et des tendances ne confirme pas l'opinion que l'analyse théorique nous avait fait concevoir sur la supériorité économique des grandes exploitations ou du moins elle n'apparaît plus avec netteté. De tous les côtés les avantages et les inconvénients semblent se neutraliser. Les gens du métier eux-mêmes émettent des assertions contradictoires. On éprouve souvent une déception du même genre quand on parvient au sommet d'une montagne isolée; on pensait voir tout le pays inscrire fortement les grandes lignes de sa construction, on croyait mesurer de l'œil les reliefs et les pentes, suivre le cours des ruisseaux et des fleuves. Mais, du haut de la cime, la perspective plongeante ne nous montre, au delà des rochers les plus proches, qu'une plaine uniforme noyée dans cette buée vibrante que le soleil fait lever de la terre. L'ondulation d'une colline nous cache le fleuve; au lointain le sol et la mer et le ciel se confondent.

Nous avions sans doute une trop vaste ambition. Nous voulions une réponse, une seule, pour un problème complexe où trop d'inconnues ne se laissent pas déterminer exactement. Avons-nous du moins acquis le droit d'affirmer que dans l'état actuel de l'agriculture française la comparaison économique des diverses catégories d'exploitations ne saurait aboutir à une formule précise? Pas encore, puisque nous n'avons pas épuisé les ressources de cette méthode monographique qui nous est apparue comme notre suprême recours. Il faudrait donc nous résoudre à des investigations plus patientes, isoler pour des observations attentives les régions géographiques et les natures de cultures.

Dès à présent nous savons en effet par quelques recherches dont les résultats ont été publiés de-ci delà que le mouvement des exploitations n'est pas le même au nord et au midi, dans les plaines et sur les côteaux, près ou loin des villes et des moyens de communication, dans les régions où l'esprit des paysans reste soumis aux principes traditionnels et dans celles où la démocratie a fait naître la passion du nivellement social.

Mais ces monographies ne sont pas encore utilisables parce que, pour chacune, la méthode change, parce que dans chacune on voit varier le sens et l'intensité de cette erreur personnelle dont ne sont pas exempts les esprits les plus soucieux de voir juste, de dire vrai. Ces monographies déjà nombreuses sont dispersées, on ne sait où les aller chercher. Si on voulait acquérir une connaissance précise de l'économie rurale de la France, il faudrait constituer une équipe de travailleurs pour les réunir, les contrôler,

les compléter et les refondre. Pour le moment, nous ne disposons que de l'esquisse qui nous a été offerte par le ministère de l'Agriculture.

Servons-nous au moins de tous les renseignements qu'elle nous apporte. Le rédacteur de l'enquête s'est préoccupé de comparer la valeur productive de la grande et de la petite culture et voici les réponses qu'il a obtenues. Comme il était facile de le prévoir, on constate d'une façon générale que les petites exploitations ont fait depuis vingt ans de très grands progrès au point de vue de l'outillage et des méthodes culturales. Dans 15 départements leurs moyens de production sont égaux à ceux de la grande propriété; dans 27 départements ils seraient déjà supérieurs parce que les grands propriétaires découragés se montrent peu enclins à exposer de nouveaux capitaux. Mais il reste encore bien des progrès à réaliser. Dans 29 départements les moyens de production des petites exploitations sont inférieurs à ceux dont les grandes disposent (15 départements n'ont pu être classés parce que les renseignements les concernant étaient contradictoires suivant les régions examinées).

Au point de vue des résultats obtenus la situation de la petite culture serait encore meilleure. Son infériorité, en ce qui concerne l'outillage est plus que compensée par la qualité de la main d'œuvre dont profitent les petites exploitations, alors que les avantages inhérents aux grands domaines sont annihilés par la difficulté d'y maintenir des équipes nombreuses de bons ouvriers. Dans 9 départements, la petite propriété serait, comme rendement économique, égale à la grande; dans 47 elle serait supérieure; elle ne

serait inférieure que dans 16 départements. (13 départements n'ont pu être classés).

*
* *

En s'appuyant sur la documentation nouvelle de cette enquête, M. Ruau, dans un discours prononcé au Congrès de la Fédération nationale de la Mutualité, le 14 mars 1909, affirmait son « droit de conclure, en fait, d'une façon formelle et définitive, à la non-supériorité de la grande culture, à l'inexistence d'un mouvement de concentration de la propriété rurale et des exploitations agricoles, à l'échec des théories émises sur l'envahissement de l'agriculture par les modes de l'exploitation capitaliste. » Il nous est difficile de partager une si magistrale assurance. L'enquête que nous avons résumée nous laissait une impression plus hésitante.

Nous voyons bien que la supériorité théorique des grands domaines ne se traduit pas en fait par l'écrasement des exploitations paysannes. Mais cela ne signifie-t-il pas seulement que les grands propriétaires n'ont pas encore engagé la lutte? Pourquoi, en effet, chercheraient-ils à dépouiller leurs concurrents plus faibles? Ils n'y ont pas d'avantage. Pour qu'il y ait concurrence entre producteurs il faut qu'il existe un état permanent de surproduction, les obligeant à se disputer les places sur le marché. Ce n'est pas le cas pour l'agriculture. La consommation absorbe facilement l'accroissement des récoltes; s'il y a parfois quelque surproduction elle n'est que passagère. Grâce au protectionnisme, nos agriculteurs vivent dans un milieu artificiel. On leur a réservé tous les

débouchés nationaux. Ils s'entendent pour se défendre contre les concurrents du dehors et ils s'arrangent entre eux. Les bêtes féroces — *homo homini lupus* — ne se battent pas quand elles sont repues à leur gré. Les choses changeront si, un jour, la consommation refuse d'absorber à un prix rémunérateur tout ce que l'agriculture devenue plus intensive aura à lui offrir. On verra alors si les petites exploitations pourront soutenir la concurrence des exploitations capitalistes. Mais ce jour est sans doute lointain parce qu'il y a encore une autre cause pour retarder le moment où la lutte deviendra inévitable. C'est que le nombre des producteurs diminue constamment.

CHAPITRE IV

LA POPULATION RURALE

I. **Les faits.** — Population urbaine et population « rurale ». — Population « agricole ». — Patrons et salariés.

II. **Les causes.** — Complexité du phénomène; il n'est ni récent, ni spécial à la France. — L'attirance des villes. — La diminution des naissances. — Le mouvement rurifuge.

III. **Conséquences économiques et sociales.** — Dépopulation et surpopulation. — La culture exige moins de bras qu'autrefois. — Le point de vue des ouvriers : la hausse des salaires. — Le point de vue des patrons : le manque de main d'œuvre pour les grands travaux.

IV. **Les remèdes proposés.** — Propagande morale. — Interventions législatives. — Action économique.

Ce titre est à peine écrit que les clichés se proposent pour noircir la page. Les revues agricoles, les doctes traités de démographie, les quotidiens, le Journal Officiel et même les romans, tous l'affirment avec la même certitude : « l'agriculture manque de bras, les campagnes se dépeuplent, la terre meurt ». Écoutons cette lamentation générale. Mais tâchons de garder quelque sang-froid. Si l'examen des faits nous oblige à penser que le mal n'est pas tout à fait aussi grave qu'on le suppose, nous oserons le dire.

I. — LES FAITS

Nous formions autrefois une nation d'agriculteurs; la pauvreté de nos terrains miniers, la fertilité de

notre sol cultivable, la douceur et la variété du climat nous destinaient à l'agriculture. Au milieu du siècle dernier on comptait chez nous trois paysans pour un citadin. Un mouvement régulier de croissance dans les villes et de diminution dans les campagnes a profondément modifié la proportion ancienne. Les deux groupes, rural et urbain sont aujourd'hui presque à égalité. De pareilles transformations ne vont pas sans provoquer de graves inquiétudes. Les projets de lutte contre la dépopulation rurale se multiplient et prennent les formes les plus diverses, naïves, bizarres, draconniennes.

Mais occupons-nous d'abord de constater les faits. Nous disposons, pour cette recherche, d'une documentation satisfaisante. Les recensements de la population qui se succèdent tous les cinq ans nous donnent depuis 1846 la répartition de la population urbaine et de la population rurale. Pour simplifier prenons-les de deux en deux et dressons ce tableau :

ANNÉES	POPULATION TOTALE DE LA FRANCE	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE	POPULATION URBAINE	POPULATION RURALE
		(chiffres absolus)		(proportion p. 100)	
1846..	35 400 486	6 646 733	26 753 743	24,4	75,6
1856..	36 139 364	9 844 828	26 294 536	27,3	72,7
1866..	38 067 064	11 595 348	26 471 716	30,5	69,5
1876..	36 905 788	11 977 396	24 928 392	32,4	67,6
1886..	38 218 903	13 766 508	24 452 395	35,9	64,1
1896..	38 517 332	15 025 812	23 491 520	39,1	60,9
1906..	39 252 245	16 537 234	22 715 011	42,1	57,9
1911..	39 601 509				

Ainsi la population totale de la France continue à augmenter; si faiblement cependant qu'on peut

presque la considérer déjà comme stationnaire et prévoir que dans un avenir qui n'est pas lointain les recensements enregistreront des diminutions. Mais nous ne devons pas songer à examiner ici le problème de la dépopulation dans toute son ampleur. Ce qui nous intéresse c'est la diminution constante et rapide de la population rurale. Le groupe des citadins ne se contente pas d'absorber le léger accroissement que l'on note encore pour l'ensemble du pays; il grossit en vidant celui des paysans ; en soixante ans il a presque doublé.

Toutefois prenons garde de ne pas faire dire aux statistiques plus qu'elles ne disent. Ces deux termes « population rurale », « population urbaine » doivent être définis. Le procédé employé pour les distinguer est arbitraire et par conséquent critiquable. Dans le groupe rural on fait entrer toute la population des communes dont le chef-lieu compte moins de 2000 habitants agglomérés. Or, il y a des régions où, sans cesser pour cela d'être des paysans, les travailleurs de la terre se groupent dans de gros villages qui dépassent la limite conventionnelle et même dans des villes. Les géographes qui, depuis quelques années, ont fait entrer la sociologie dans leur domaine particulier nous offrent cette explication : les groupements d'habitations subissent l'influence de la nature du sol et principalement de l'importance et de la dissémination des points d'eau. Dans la Marne et dans l'Aube, les collines crayeuses sont désertes, les villages se pressent dans les vallées où l'eau vient sourdre. Dans le Gers, le Lot-et-Garonne les populations s'éparpillent à la recherche de l'eau. L'explication est intéressante. Elle ne paraît pas complète. Il

faut tenir compte aussi d'influences morales traditionnelles. Pour échapper à l'isolement qui leur est pénible, certains paysans renoncent à la commodité d'habiter sur le lieu même de leur travail. Ils se rassemblent, on aurait dit autrefois autour du clocher, il faut dire aujourd'hui autour de la place, près du café qui leur sert de forum. Le cas est particulièrement fréquent dans le Midi viticole où la tradition gallo-romaine maintient puissant le prestige du groupement urbain.

Que les évaluations soient faussées par la méthode de classement adoptée, on n'en saurait douter quand on examine la liste des départements dont la population dite urbaine dépasse 40 p. 100. Voici cette liste :

	POURCENTAGE DE LA POPULATION			POURCENTAGE DE LA POPULATION	
	urbaine	rurale		urbaine	rurale
Alpes-Maritimes..	73,01	26,99	Gard	48,23	51,77
Territ. de Belfort.	58,50	41,50	Haute-Garonne..	41,74	58,26
Bouch.-du-Rhône.	86,61	13,39	Gironde	48,04	51,96
Loire............	53,56	46,44	Hérault.........	60,90	39,10
Meurt.-et-Moselle.	50,83	49,17	Marne..........	47,02	52,98
Nord	70,66	29,34	Pyrénées-Orient.	42,76	57,24
Pas-de-Calais	49,65	50,35	Seine-et-Oise....	51,99	48,01
Rhône...........	73,09	26,91	Var.............	63,66	36,34
Seine............	99,62	0,38	Vaucluse	54,11	45,89
Seine-Inférieure..	58,94	41,06			

Parmi ces départements ceux que nous avons inscrits dans la colonne de droite sont certainement

plus « agricoles » que le pourcentage attribué à leur population rurale ne le laisserait supposer.

En sens inverse, sont comptés dans la population rurale, les gens de métier, les fonctionnaires, les commerçants, les industriels, les rentiers qui sont installés dans les bourgs de moins de 2 000 habitants. Dans quelle mesure cette erreur de classification compense-t-elle la précédente? il est difficile de répondre, surtout si l'on remarque que beaucoup de ces commerçants et de ces ouvriers s'associent à la production agricole et sont presque des paysans.

Il ne faut donc retenir de cette première statistique qu'une simple impression sur le sens du mouvement, sur sa force et sa continuité. Les premiers résultats du recensement de 1911 qui ont été communiqués à la presse nous apprennent que la population totale de nos quinze villes de plus de 100 000 habitants a encore augmenté en cinq ans de 275 866 unités. Alors que l'augmentation pour toute la France est de 349 264 habitants, le département de la Seine en a gagné à lui seul 305 424.

*
* *

On peut serrer de plus près le problème de la démographie rurale en utilisant la statistique professionnelle qui nous est fournie aussi par les recensements quinquennaux. Dans ces documents on réunit sous le nom de population « agricole » les travailleurs de la terre et les membres de leur famille qui ne travaillent pas; on appelle population « active » le groupement purement professionnel dans lequel on ne fait entrer que les travailleurs proprement dits.

Ces distinctions répondent donc exactement à nos préoccupations, que nous cherchions à connaître le nombre de ceux qui cultivent la terre ou de ceux qu'elle fait vivre. Malheureusement il est très difficile de comparer les résultats des recensements actuels avec ceux des recensements anciens. Les méthodes de dénombrement et de classification ont changé; elles ont été améliorées et l'on compte aujourd'hui dans la population agricole active des travailleurs, les femmes et les domestiques notamment, que l'on recensait autrefois dans d'autres catégories. On peut, à la rigueur, suivant une indication du recensement de 1906, utiliser les chiffres publiés en 1866 parce qu'ils avaient été établis avec de grands détails. On fait alors la comparaison suivante :

Population agricole active (forêts et agriculture).

	ENSEMBLE	MASCULINE	FÉMININE
1866........	7 197 986	5 329 752	1 868 234
1896........	8 429 306	5 674 713	2 754 593
1901........	8 176 569	5 517 617	2 658 952
1906........	8 777 053	5 452 392	3 324 661

Les chiffres concernant l'ensemble pourraient nous laisser supposer que la population agricole au lieu de diminuer aurait une tendance à se relever. Mais c'est, paraît-il, une illusion que nous ne devons pas garder. L'accroissement est dû à ce fait que l'on a compté en 1906 un plus grand nombre de femmes de cultivateurs, qu'en 1901, comme prenant une part active au travail agricole. D'autre part les chiffres de 1866 ont été rectifiés arbitrairement. A cette date les

domestiques agricoles avaient été comptés parmi les domestiques de maison. Pour permettre la comparaison, on a reporté un million de domestiques à l'agriculture, 700 000 pour les hommes, 300 000 pour les femmes. Cette correction n'était sans doute pas assez forte.

Quand on se borne à comparer la population active masculine de l'agriculture à celle de l'industrie, on constate que le rapport continue à diminuer. Il était de 47 p. 100 en 1896, de 45 en 1901, de 44 en 1906. Si l'on peut encore dire que la population agricole ne baisse pas aussi rapidement que la distinction en population urbaine et population rurale nous l'avait indiqué, le mouvement de diminution tout au moins relative n'est pas contestable.

La France reste cependant un pays de terriens qui vivent de la culture. L'industrie ne s'installe fortement que dans quelques régions du Nord et de l'Est. Les départements agricoles, si nous désignons ainsi ceux qui ont au moins 50 p. 100 de leur population active masculine occupée dans l'agriculture, sont encore la majorité. En voici le compte avec le chiffre indiquant le pourcentage des agriculteurs : Lot, 74 p. 100; Gers, Creuse, 72; Corrèze, 71; Hautes-Alpes, 70; Dordogne, Lozère, 69; Ariège, Landes, 68; Côtes-du-Nord, Cantal, Ardèche, Savoie, 67; Basses-Alpes, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Vendée, Haute-Loire, Tarn-et-Garonne, 66; Lot-et-Garonne, 65; Aveyron, 64; Ain, Puy-de-Dôme, Loir-et-Cher, Indre, 63; Vienne, Hautes-Pyrénées, Mayenne, 62; Morbihan, Aude, 61; Corse, Drôme, Charente, 60; Yonne, Ille-et-Vilaine, 59; Manche, Basses-Pyrénées, Finistère, Sarthe, 58; Charente-Inférieure, Allier, Haute-

Vienne, 57 ; Nièvre, 56 ; Eure-et-Loir, Jura, Pyrénées-Orientales, Orne, Tarn, Maine-et-Loire, Cher, Haute-Saône, 55 ; Saône-et-Loire, Indre-et-Loire, Loiret, 54 ; Vaucluse, 53 ; Haute-Garonne, 52 ; Loire-Inférieure, Côte-d'Or, 51 ; Hérault, 50.

Ces premières indications générales ne nous suffisent pas. Quand nous aurons plus loin à nous demander quelle est la natalité dans les classes rurales par rapport à celle des classes industrielles ou urbaines, quand nous voudrons juger de l'efficacité de la propriété pour retenir au sol les paysans, nous souhaiterons de faire appel à une documentation statistique plus détaillée. Mais nous ne disposerons pas des renseignements qui nous seraient utiles. Les variations des naissances ne sont pas classées par professions. Nous pourrons seulement constater que les départements qui en 1906 renfermaient le plus d'enfants nés du 1er janvier 1905 au 1er mars 1906 étaient les suivants :

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ		SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
	—	—		—	—
Finistère	354	333	Côtes-du-Nord.	305	277
Pas-de-Calais.	325	315	Lozère	291	281
Morbihan.....	320	291	Seine-Infér...	305	333

(pour 10 000 habitants.)

c'est-à-dire quelques départements où la grande industrie a réuni de nombreux salariés, et les départements agricoles des régions les plus pauvres. La natalité est beaucoup plus faible dans les régions riches où l'agriculture prospère.

*
* *

D'autre part nous voudrions distinguer les travailleurs de la terre suivant leur situation sociale, propriétaires, locataires, salariés. Le recensement de 1906 nous donne bien quelques renseignements sur ce point, mais ils sont tout à fait incompréhensibles. La population agricole est divisée en cultivateurs (sans autre indication), propriétaires exploitants, propriétaires (sans autre indication), fermiers, métayers, journaliers, plus un certain nombre de catégories telles que maraîchers, champignonnistes, etc. La division qui est faite ensuite entre chefs et ouvriers nous apprend que les 1 851 467 propriétaires exploitants (hommes) comprennent 975 977 chefs et 742 106 ouvriers, qu'il y a, d'autre part, 442 045 fermiers ouvriers et 128 265 métayers ouvriers. Il ne nous est pas possible de savoir à quoi correspondent ces catégories de fermiers et de propriétaires ouvriers.

Il y aurait d'ailleurs une autre difficulté à utiliser les statistiques de la population pour savoir quels sont les groupes d'agriculteurs qui diminuent le plus rapidement : la méthode de ces classifications ayant varié, les résultats ne sont pas exactement comparables d'un recensement à l'autre.

Reprenons donc comme pis-aller nos vieilles statistiques agricoles. Elles nous donnent les chiffres que voici :

	1882	1892	DIFFÉRENCES DE 1882 A 1892 absolues	relatives
CHEFS D'EXPLOITATION				
1° Propriétaires[1]....	2 150 696	2 199 220	+ 48 524	2,25
2° Fermiers.........	968 328	1 061 401	+ 93 073	9,61
3° Métayers.........	341 576	344 168	+ 2 592	0,76
TOTAUX	3 460 600	3 604 789	+ 144 189	4,16
AUXILIAIRES ET SALARIÉS				
4° Régisseurs... ...	17 966	16 091	— 1 875	— 10,43
5° Journaliers.......	1 480 687 (*a*)	1 210 081 (*b*)	— 270 606	— 18,27
6° Domestiques	1 954 251	1 832 174	— 122 077	— 6,24
TOTAUX	3 452 904	3 058 346	— 394 558	— 11,43
TOTAUX GÉNÉRAUX.	6 913 504	6 663 135	— 250 369	— 3,62

Évidemment nous ne devons accepter qu'avec beaucoup de scepticisme les précisions qui nous sont données. Peu importe. Les chiffres absolus ne nous intéressent ici que d'une façon secondaire. Si nous pouvions admettre que dans les deux statistiques les causes d'erreur ont agi dans le même sens, c'est-à-dire que les chiffres sont comparables, nous aurions un point d'appui satisfaisant. Nous devrions alors considérer comme certain que ce sont les salariés surtout qui abandonnent la terre quand ils ne réussissent pas à s'élever jusqu'à la condition de propriétaire. Le mouvement paraîtrait même singulièrement

1. Cultivant exclusivement leurs biens, soit seuls, soit avec l'aide de leur famille ou d'autrui.

a. Y compris 727 374 journaliers propriétaires d'un petit bien.

b. Y compris 508 950 journaliers propriétaires d'un petit bien.

rapide. Mais il ne faut pas oublier que ces deux enquêtes correspondent à une période particulièrement malheureuse dans l'histoire de notre agriculture. C'est le moment où l'invasion phylloxérique dépeuple le Midi et chasse de très nombreux journaliers vers l'Algérie et la République Argentine. Voici donc une raison de plus de regretter que l'administration de l'Agriculture ait renoncé à publier les statistiques décennales qui nous diraient si la réduction du nombre des journaliers s'est opérée avec la même intensité depuis que la prospérité est revenue.

Nous avons une autre conclusion à retenir de cette comparaison. C'est que les deux groupes des patrons et des salariés sont approximativement égaux, celui des patrons paraissant même augmenter aux dépens de l'autre. Voilà qui en dit long sur le caractère encore traditionnel, faiblement industrialisé de la production agricole. Le capitalisme n'exerce pas sur elle la même action que sur l'industrie. Au lieu de grossir démesurément, le prolétariat rural s'éparpille et s'évade.

II. — LES CAUSES

Tels sont donc les faits ; il est incontestable que la population agricole diminue sinon d'une façon absolue, du moins d'une façon relative ; c'est-à-dire que la part de la population agricole devient de plus en plus faible par rapport à celle de l'industrie, du commerce des administrations publiques. Nous avons à nous demander pourquoi et comment se produit ce phénomène, quel en est le danger et quelles espérances

nous pouvons conserver de le voir s'atténuer quelque jour.

Que les causes soient nombreuses, cela est de toute évidence. Même les auteurs qui veulent faire prédominer, les uns les causes morales, d'autres des causes purement économiques, reconnaissent généralement qu'un phénomène de cet ordre tient à tout un état social et qu'on ne saurait le considérer comme la conséquence directe d'une cause unique. Remarquons, en effet, que cette évolution est commencée depuis longtemps.

Déjà Quesnay, dans les articles qu'il avait préparés pour l'*Encyclopédie* et, notamment, dans l'article *Hommes*, avait signalé les premiers progrès de la dépopulation rurale. Nous répétons encore aujourd'hui ce qu'il écrivait en 1757 : « La milice dévaste les campagnes; la classe des marchands en détail et la classe des domestiques sont beaucoup trop nombreuses; les salaires sont si modiques et si peu proportionnés aux travaux pénibles de la culture que les ouvriers des campagnes ne peuvent soutenir tout ensemble les excès de la misère et de la fatigue; que les paysans malheureux sachent ou ne sachent pas lire il suffit qu'ils sachent que Paris est une ressource pour eux; la plus grande partie des bourgeois est continuellement renouvelée par d'autres habitants qui viennent des provinces s'établir à Paris. Le nombre des domestiques est de 150 000 et il n'y a pas un huitième qui soit né à Paris. » D'Argenson écrivait dans son *Journal* en 1750 : « La misère augmente dans Paris, on y fourmille de mendiants. On dit que ce sont tous les habitants de la campagne qui, n'y pouvant plus tenir par les vexations qu'on y essuie,

viennent se réfugier dans la ville de Paris ». Ceux qui dénoncent la dépopulation des campagnes comme une conséquence naturelle du progrès des idées démocratiques, destructrices du lien familial, se font des illusions, et sur la stabilité sociale ancienne, et sur l'action des causes morales qui exercent sans doute une influence, mais qui n'ont pas toute la responsabilité.

De même qu'il n'est pas récent, le mouvement rurifuge n'est pas spécial à la France. Nous nous plaignons de l'accroissement continuel de nos grandes villes ; il est encore plus rapide dans les autres pays. Dans la seconde moitié du dernier siècle, la population de Paris s'est accrue de 157 p. 100, mais le taux d'accroissement est de 247 pour Vienne, de 304 pour Berlin, de 240 pour Chicago, de 393 pour New York. La proportion pour cent de la population des villes de 100 000 âmes était seulement de 12,9 en France en 1896, alors qu'elle atteignait 32,8 en Angleterre en 1890, 13,8 en Allemagne en 1895, 12,2 en Belgique en 1898, 18,7 aux États-Unis en 1900. Nous nous inquiétons de voir fondre notre population rurale. Le rapport de la population rurale à la population totale est tombé aux États-Unis de, 1790 à 1910, de 96,6 à 66,9. Pour l'Angleterre, il était de 59,4 en 1801 et de 28,3 en 1891. Si la diminution de la population rurale est un mal, les autres pays civilisés sont encore plus atteints que nous.

*
* *

Le phénomène se produit dans tous les pays, avec toutes les races, tous les régimes politiques, tous les

systèmes fonciers, toutes les législations successorales. Il est donc certain que la croissance des villes est la conséquence nécessaire d'une transformation générale des sociétés parvenues à un certain état de civilisation. Les besoins des hommes ont changé; pour les satisfaire il faut beaucoup plus qu'autrefois d'objets manufacturés. Les besoins se sont multipliés, même dans les classes les plus pauvres; le rôle de l'industrie et celui du commerce ont grandi pour répondre aux besoins du marché. Les villes et les régions industrielles auraient manqué de main-d'œuvre si elles ne l'avaient fait venir du dehors.

Voici donc une des principales causes du déplacement de la population, la puissance attractive des villes. Elle n'est pas seulement d'ordre économique. A mesure que les villes attirent à elles les hommes et les capitaux, elles centralisent aussi les administrations publiques et les richesses intellectuelles, elles développent le luxe; leur prestige exerce une action psychologique et morale sur les classes pour qui la recherche du meilleur salaire n'est pas la préoccupation dominante. Elles déterminent ce qu'on appelle l'absentéisme des grands propriétaires.

Mais il ne suffit pas de constater que les villes ont attiré les ruraux pour tenir l'entière explication d'un phénomène aussi continu et puissant. Si la population agricole diminue, c'est encore que, d'une part, les conditions de la vie rurale chassent les adultes, hommes et femmes, vers la ville et que, d'autre part, la natalité diminue. Le réservoir se vide parce qu'il y a des fissures qui l'épuisent et parce qu'il n'est plus que faiblement alimenté. Pour employer les expressions consacrées c'est la « dénatalité » et « l'exode

rural » qu'il faut étudier. Essayons donc de rechercher ou, plus exactement, de rappeler brièvement — car ce sont là des questions classiques — comment et pourquoi ces phénomènes se sont développés.

*
* *

Il semble acquis que la cause essentielle de la diminution des naissances chez les agriculteurs, c'est leur relative prospérité, non pas en elle-même, mais par les conséquences morales qu'elle entraîne. La préoccupation de la fortune à conserver pousse les paysans devenus aisés à restreindre les naissances, comme le font les bourgeois et pour la même raison. L'esprit de prévoyance, la peur des risques, le culte de la richesse, l'ambition de se hausser sur la pyramide sociale font redouter un partage des biens qui laisserait aux mains de successeurs nombreux des ressources trop faibles, des terres dispersées, des outils brisés, une fortune à refaire.

La preuve de cette assertion qui paraîtrait sans doute incroyable si elle était présentée pour la première fois, est facile à fournir. Où sont les départements dont la natalité est particulièrement misérable? dans la riche vallée de la Garonne, en Bourgogne, dans la Basse-Normandie, c'est-à-dire dans les régions agricoles les plus riches. Quelles sont, au contraire, les régions dont la natalité est la moins faible? Ce sont le Finistère et le Morbihan, l'Ardèche et la Lozère, c'est-à-dire les parties pauvres de notre domaine agricole et aussi les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui renferment de nombreux prolétaires industriels. La démonstration se pour-

suit, si l'on veut, dans le détail. Le Dr Chervin s'est appliqué à classer les cantons du département de Lot-et-Garonne, d'après les indices économiques qui donnent une idée de leur plus ou moins grande richesse. Il constate que les cantons les plus riches sont les plus stériles en hommes ; les plus pauvres ont une fécondité moins misérable. Ainsi de ce côté, c'est une cause morale qui domine. C'est l'esprit de prévoyance résultant d'une situation économique prospère qui engage les paysans à restreindre les naissances. Si les enfants sont nombreux, ils brisent en tant de morceaux la fortune familiale qu'elle disparaît, qu'on ne peut plus la reconnaître. Pour se survivre dans son domaine le propriétaire foncier ne veut pas qu'il soit divisé après lui.

D'autre part il n'a pas intérêt, il a de moins en moins intérêt à élever de nombreux enfants parce que le temps pendant lequel il peut les faire travailler à son profit est de plus en plus court. Autrefois, à sept ans, le gamin commençait à rendre des services ; aujourd'hui il va à l'école jusqu'à treize ans et, à dix-sept ans, il prétend avoir droit, même chez son père, à un salaire. Les paysans pratiquent donc la restriction volontaire comme les nobles et les bourgeois l'ont fait dès le XVIIIe siècle. Ils raisonnent, ils calculent ; les traditions, la religion ne les conseillent plus ; ils s'abstiennent.

Ne nous attardons pas cependant à cet aspect particulier du problème. Si la natalité dans les campagnes est moins forte aujourd'hui qu'elle ne l'était au début du XIXe siècle, le taux d'accroissement de la population n'est pas en définitive aussi restreint que le pensent certains esprits pessimistes. Cependant, et

nous le verrons en étudiant les conséquences de la dépopulation rurale, le péril est sans doute plus grave au point de vue moral qu'au point de vue économique. La diminution de la natalité n'est pas inquiétante seulement parce qu'elle réduit le nombre des travailleurs agricoles, mais plus encore parce qu'elle est le signe d'un profond bouleversement moral dans les habitudes d'une population.

*
* *

Examinons plus attentivement l'exode rural, c'est-à-dire l'éloignement de la campagne de ceux qui, par leur naissance, étaient destinés à y vivre. C'est là surtout ce que l'on a en vue quand on dénonce la dépopulation des campagnes, c'est par là que le phénomène paraît inquiétant d'une manière immédiate et pratique. Le mouvement est général. Ils s'en vont tous, hommes et femmes, riches et pauvres. On ne songe le plus souvent qu'aux misérables journaliers, que la ville attire par la promesse d'un salaire élevé, régulier. Les bonnes âmes charitables et les propriétaires inquiets de voir fuir leur main-d'œuvre s'égosillent à leur crier casse-cou ! « Ils seraient bien plus heureux s'ils restaient à la campagne ». Voilà encore un de ces vieux clichés que nous ne pouvions manquer de rencontrer chemin faisant. Il nous vient de Virgile. Les pauvres paysans n'ont pas encore appris à connaître leur bonheur. On s'étonne qu'ils ne préfèrent pas « la paix des champs » à « la misère sordide des faubourgs ». On en serait peut-être moins surpris si l'on regardait pourquoi les riches, eux aussi, eux d'abord, quittent la terre. Ils courent à la ville

pour y trouver leur plaisir, la fortune, des fonctions considérées, des situations avantageuses, des écoles, des musées, des salons et des théâtres. L'opinion les approuve, « on ne peut pas s'enterrer à la campagne ». Le culte du progrès qui est devenu toute la loi morale oblige chacun à se hausser, à devenir plus riche, à s'installer plus confortablement dans la vie. Dans notre société égalitaire chacun a la passion de reconstituer des inégalités. On court à la foire aux vanités.

Les paysans, journaliers et cultivateurs, ne font pas autre chose que suivre cet exemple. Les mêmes raisons économiques et morales les déterminent. La fille de ferme qui va « se placer » à la ville, la jeune paysanne qui veut épouser un monsieur, le valet qui rengage au régiment pour devenir, après quinze ans de service, gardien de la *Joconde* ou fort de la Halle, le fils de paysan qui « apprend un métier » ou qui s'embauche à l'usine, le propriétaire qui vend son bien pour se faire commerçant, commissionnaire, employé, tous ils ont la même ambition : cesser d'être un paysan dédaigné, gagner davantage avec moins de peine, fuir le lourd silence de l'hiver et les fatigues écrasantes des travaux de l'été, vivre dans le bruit de la foule d'une vie plus joyeuse et plus sûre. Nous tous qui vivons à la ville, nous manquerions d'assurance pour leur affirmer que leur calcul est mauvais.

Si belle et enviable qu'elle puisse paraître à ceux qui la connaissent mal, la vie des champs est rude, elle ne convient qu'à des corps vigoureux et à des esprits fortement trempés ou bien à des intelligences très frustes dont les rêves ne dépassent pas l'horizon

familier. Mais de quel droit voudrions-nous imposer au jeune paysan que l'école a éveillé de rester enraciné dans son champ, lui interdire de porter ailleurs ses ambitions? Nous ne songeons pas à décréter que les métiers de l'industrie et du commerce doivent être maintenus héréditairement dans les mêmes familles.

Quant aux simples salariés qui, au moment de s'enfuir n'ont aucun lien à briser, pas un lambeau de propriété à vendre, il faut bien reconnaître qu'ils ont de fortes raisons de chercher ailleurs quelque espérance meilleure. Les salaires agricoles ne sont généralement pas très bas; ils se sont continuellement relevés même pendant la crise agricole. Mais, et c'est là toute la difficulté, le travail de la terre est essentiellement irrégulier, les périodes de chômage y sont beaucoup plus longues que dans l'industrie. Le besoin de main-d'œuvre varie en effet avec les saisons. Très considérable au moment des récoltes, il se réduit à rien pendant l'hiver. Même dans la viticulture qui emploie les ouvriers d'une façon presque continuelle, il y a des périodes de chômage, soit que les intempéries empêchent de besogner dans les vignes, soit qu'il n'y ait plus pour un moment qu'à laisser agir la nature.

Quand les agriculteurs se plaignent que la main-d'œuvre leur manque, cela signifie qu'ils sont obligés de la payer plus cher qu'ils ne voudraient au moment des moissons ou des vendanges; mais, si on les poussait, ils seraient forcés de reconnaître qu'en d'autres temps les journaliers agricoles ont du mal à trouver une occupation régulière. « Il y a toujours, disait Karl Marx, trop d'ouvriers pour les besoins moyens,

toujours trop peu pour les besoins exceptionnels de l'agriculture ».

Assurer à ses ouvriers un travail constant, tel est donc le problème primordial de l'agriculture, si elle tient du moins à conserver sur place des hommes habitués aux méthodes de culture, aux traditions de chaque région. Il semble qu'elle a pris généralement un autre parti. Les besoins de main-d'œuvre étant saisonniers, concentrés sur de courtes périodes, on ne conserve à demeure sur chaque exploitation que le personnel restreint qu'elle peut occuper régulièrement toute l'année. Les grands travaux sont exécutés autant que possible avec des machines ou bien à l'aide d'ouvriers supplémentaires que l'on attire du dehors, parfois même de l'étranger.

La conséquence fatale de cette mauvaise organisation du travail est que le journalier agricole ne peut pas rester attaché à la terre si elle ne lui assure pas un salaire annuel suffisant. La hausse du salaire journalier pour certains travaux urgents ne profite guère qu'aux ouvriers supplémentaires venus du dehors et elle ne compense pas les chômages répétés tout le long de l'année. On a fait remarquer que l'introduction dans l'agriculture de la batteuse mécanique, exécutant en quelques jours le travail qui utilisait de longues semaines alors qu'on battait au fléau, a exercé une influence décisive sur la dépopulation des campagnes. L'assertion est certainement exacte; d'autant plus que le battage des grains n'est pas le seul travail d'hiver qui ait été supprimé. Toutes les petites industries rurales ont à peu près disparu, si bien que l'on se préoccupe aujourd'hui de les restaurer artificiellement. Les machines de culture

et de récolte ont aussi remplacé bon nombre d'ouvriers. On a constaté qu'une faucheuse mécanique supprime six ou sept salariés, une moissonneuse quinze. On suppose que l'application actuelle du machinisme supprime 25 francs de main-d'œuvre par hectare. C'est cependant une question difficile à trancher que de savoir si les machines ont chassé les ouvriers agricoles ou si elles ont été adoptées pour remplacer les ouvriers qui manquaient. Il est probable que les deux explications doivent être retenues, mais que, d'une façon générale, les agriculteurs n'ont eu recours aux machines que contraints par la pénurie de main-d'œuvre. C'est, nous l'avons vu au chapitre II, l'avis qui a prévalu au récent Congrès de mécanique agricole.

En même temps que les bras ont été remplacés par le geste précis et infatigable des machines, bien des cultures qui exigeaient une grosse quantité de travail ont fait place à des entreprises où l'homme n'intervient guère qu'au moment de la récolte. Le développement considérable de la production fourragère (10 millions d'hectares en 1909 pour les prairies naturelles, herbages et pacages, les prairies artificielles non comprises) est certainement lié au phénomène de la dépopulation rurale : il en est la conséquence en ce sens que les agriculteurs recherchent de préférence les cultures qui ne demandent pas un nombreux personnel ; il en est aussi, si l'on veut, une cause puisque les ouvriers agricoles dans les régions de prairies et d'herbages ne trouvent plus l'emploi régulier et la rémunération suffisante de leur travail.

Il n'est donc pas besoin, pour expliquer la fuite vers la ville des journaliers agricoles, de faire intervenir

les influences morales. Elles exercent leur action cependant. Si les journaliers avaient autant qu'autrefois la passion de l'économie, le désir d'acquérir et beaucoup de résignation, ils ne partiraient pas ; s'ils n'avaient pas, garçons et filles, le goût de ces plaisirs que la ville seule peut satisfaire, leur misère leur paraîtrait plus supportable. Mais leur situation économique explique suffisamment leur détermination. Ils s'en vont parce que la mauvaise organisation du travail agricole ne leur assure pas la sécurité, la régularité de leur rémunération. Ils vont ailleurs à la recherche de meilleurs salaires.

Qu'ils soient en effet conduits par des préoccupations d'ordre économique, la preuve nous en est donnée par le fait que beaucoup d'entre eux s'installent non pas à la ville, mais dans les régions agricoles où le travail est plus régulier et mieux payé. Les paysans du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche, même de la Haute-Loire vont peupler les « mas » du Languedoc viticole. Comparons, en effet, les renseignements que nous donnent les statistiques agricoles de 1882 et de 1892 sur le nombre des journaliers et domestiques dans les départements viticoles et dans les régions montagneuses qui leur fournissent la main-d'œuvre. Nous obtenons le tableau suivant :

	JOURNALIERS NON PROPRIÉTAIRES	DOMESTIQUES AGRICOLES
	Accroissement.	*Accroissement.*
Gard	1 442	348
Aude	950	1 445
Hérault	5 319	1 030
	7 711	2 823

	JOURNALIERS NON PROPRIÉTAIRES	DOMESTIQUES AGRICOLES
	Diminution.	*Diminution.*
	—	—
Tarn............	— 4 361	— 2 361
Aveyron.........	— 2 075	— 4 524
Lozère...........	— 1 875	— 3 173
Ardèche.........	— 2 333	— 3 129
Haute-Loire......	— 1 831	— 1 067
	— 12 475	— 14 244

On pourra dire que les 26 719 salariés qui ont quitté leurs montagnes ne sont pas tous allés dans le plat pays des vignes, puisque là, l'augmentation serait seulement de 10 534. Mais il faut compter que l'immigration des montagnards a dû d'abord combler les vides laissés par le départ des ouvriers de la région viticole. A défaut de la statistique, les renseignements recueillis sur place suffisent à établir la réalité d'un déplacement important de main-d'œuvre agricole qui se produit aux dépens des régions pauvres, au profit de la région plus active qui les attire et les retient en leur assurant un travail presque régulier. Il faut signaler en outre, au moment des vendanges, un nouvel afflux dans la plaine des paysans cévenols. Si les grands propriétaires du Midi ne pouvaient compter sur l'immigration régulière de leurs voisins à laquelle s'ajoute encore celle des Espagnols et des Italiens, il y a longtemps qu'ils auraient dû abandonner leurs exploitations. Le phénomène que nous signalons pour le Languedoc des vignes se reproduit dans d'autres régions qui reçoivent des équipes nombreuses de Bretons, de Belges et même de Polonais. Ces migrations saisonnières sont bien dans la tradition de notre agriculture — elles ont été signalées dans

les ouvrages agricoles du XVIIIe siècle, — mais elles paraissent prendre de nos jours plus d'ampleur et de régularité.

Nous avons vu nos paysans s'en aller à la ville ou dans les régions prospères qui peuvent payer le travail de leurs bras; nous pourrions les suivre encore hors des frontières, au delà des mers. Car nous avons aussi quelques émigrants, des Basques qui vont en Argentine, des « Barcelonnettes » au Mexique. Mais cela n'est pas comparable aux grands courants qui partent d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'autant que beaucoup de nos émigrants nous reviennent après fortune faite. Il faudrait d'ailleurs noter en sens inverse que nous recevons de l'étranger plus de population que nous n'en laissons partir de chez nous.

L'exode rural n'entraîne pas seulement les journaliers qui, de semaine en semaine, doivent quêter leur salaire et qui viennent, tout naturellement, se fixer là où il y a une demande de main-d'œuvre régulière et abondante. Ceux qui paraissent avoir à la campagne une situation fixe, quelque sécurité, les domestiques loués au mois ou à l'année, les métayers et les fermiers, les petits propriétaires désertent, eux aussi. Ils obéissent peut-être à des pressions morales plus qu'à des forces économiques, bien que celles-ci aient encore pour beaucoup d'entre eux une valeur décisive. Si les fils de fermiers et de propriétaires abandonnent la terre, c'est d'abord parce qu'ils ont fait leurs comptes. Tout bien pesé, ils ont vu que là où ils étaient, sur des terres médiocres, loin des gares ou des marchés, sans ressources et sans crédit pour améliorer l'outillage, leurs efforts étaient inutiles; la terre ne payait

pas. Les uns vendent leurs biens; les autres ne veulent plus renouveler leur fermage au taux élevé que l'excitation de la concurrence leur avait fait accepter. Les autres calculent que la part de produits que leur laisse le contrat de métayage est une rémunération misérable. Et les domestiques songent que leur vie est bien rude, leur nourriture bien grossière, leur logement bien sordide pour un salaire trop minime.

Mais, sans doute, ces raisons, si fortes qu'elles paraissent, ne sont pas celles qui les déterminent, car tous ceux-ci ont une situation à abandonner, des chaînes à briser, une décision difficile à prendre. Longtemps, dans les longues séances de labour, dans le repos des veillées, ils ont ruminé l'amertume de leur misère et, s'ils se sont décidés enfin à partir, c'est qu'un consentement unanime les a encouragés, c'est que les forces mystérieuses qui liaient l'homme et la terre ont perdu le pouvoir de les retenir amicalement.

Le groupe rural autrefois si homogène, si vivant, si vigoureux, a été assailli de tous côtés. Ses croyances superstitieuses ont été bafouées, ridiculisées, même quand elles exprimaient, sous une forme seulement naïve, des vérités d'observation, des conseils de technique que la science, plus d'une fois, a justifiés. Sa langue, son doux ou fruste patois, a été combattue par le maître d'école. Les traditions sont rompues; jeux, costumes, usages, la rude hiérarchie et l'entr'aide amicale, tout cela est oublié. Au milieu du village désuni par la politique, ravagé par l'envie, le paysan se sent plus isolé, plus triste, plus malheureux, que ses parents ne l'étaient autrefois dans leur pauvre chaumière au bord de la forêt.

Et cependant le vacarme de la ville grandit. Le bruit de la parade qui appelle la foule roule dans le vent et couvre le chœur des voix rustiques. La route qui mène à la gare, la fumée du train qu'on aperçoit au loin, les journaux et les catalogues des grands magasins, les lettres des camarades qui sont partis et qui s'en vantent, les livres, l'école elle-même, tous répètent au paysan qu'on est mieux à la ville que chacun y peut trouver ce qu'il veut : du plaisir, de l'argent, de l'instruction. Les bourgeois en villégiature avec leurs domestiques qui causent à l'auberge viennent chercher le paysan chez lui, le service militaire l'oblige à goûter de la ville, les candidats lui promettent des places et des appuis. Comment résisterait-il à cette conspiration permanente et unanime?

III. — CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

Essayons, puisque nous sommes maintenant à peu près fixés sur l'importance et les conditions du phénomène, d'en mesurer les conséquences. Ici encore nous reprendrons utilement la division qui s'est imposée à nous pour la recherche des causes et nous distinguerons des conséquences morales, sociales, politiques et des conséquences économiques.

Que la classe agricole ait renoncé à remplir son rôle social qui était d'assurer l'accroissement de la population, de fournir aux villes des ouvriers, à l'armée des soldats, c'est un fait inquiétant pour ceux qui pensent qu'une population abondante doit assurer la force d'une nation. Le Dr Jacques Bertillon,

tout particulièrement, dénonce avec passion le danger que court notre pays. « La vraie cause du mal, dit-il, est l'extrême insuffisance de la natalité. On voit dans le Cotentin des villages entièrement inhabités et ruinés. C'est le fait du néo-malthusianisme obstinément pratiqué. Le pis est que ce désastre lent n'a été nullement douloureux. C'est la mort par le chloroforme. On n'en souffre pas et pourtant c'est la mort. » Mais une étude d'ensemble de la dépopulation ne peut être introduite dans cet ouvrage qui se propose un objet délimité. Elle nous entraînerait trop loin. Car le point même qui paraît admis comme une certitude par l'opinion générale que l'accroissement de la population est une nécessité et qu'elle est toujours un bien, devrait être mis en discussion. Est-il préférable d'avoir une population surabondante et misérable ou une population restreinte, mais prospère? Il semble qu'on s'est bien hâté de donner une réponse.

Nous avons vu, en fait, que seules les régions les plus pauvres ont encore une natalité croissante. Faudrait-il donc appeler chez nous la pauvreté, mère de l'imprévoyance, pour satisfaire l'orgueil de nos patriotes? Devrons-nous payer de toute la misère, de toutes les douleurs qui atteignent les classes pauvres des nations surpeuplées, cette force économique, diplomatique, militaire qu'on leur attribue? Est-il vrai qu'un pays n'est puissant, noble, respecté et vivant que s'il est nombreux? Il y a quelques raisons d'en douter, par conséquent d'espérer que la décadence de la France n'est pas encore fatale malgré sa faible natalité. Il est pourtant plus vraisemblable, qu'en effet, la restriction des naissances est le signe de la faiblesse et de la lassitude générales.

Mais nous ne sommes pas tenu d'élargir à ce point notre sujet d'étude et de conduire le lecteur vers cette conclusion pessimiste. Considérons simplement le déplacement de la population. Faut-il dire qu'au point de vue social il est regrettable que le rapport entre la population rurale et la population urbaine se soit réduit, tombant de 75 à 50 p. 100? Sur ce point encore, nous pensons que l'état des sciences sociales ne permet pas de se prononcer avec assurance. Ceux qui tranchent la question se laissent guider par des impressions que la raison méthodique ne contrôle pas. Les classes industrielles se montrent plus agitées, les classes rurales plus stables. Suivant que l'on accepte sans regret l'évolution des formes sociales, des idées morales, des habitudes. ou suivant que l'on met son espoir dans la conservation du passé, on accepte ou l'on regrette le développement de la population industrielle. « Quand on a pour mission, comme le dit M. Lepelletier, président de la Société d'Economie sociale, de répéter des vérités toujours immuables et non d'évoluer au gré des événements et des passions du jour » on ne voit pas sans inquiétude glisser et s'effriter les bases qui supportaient notre société.

Les villes cependant n'ont pas que des détracteurs. Un député socialiste belge, M. Vandervelde qui a étudié avec autorité le problème de la dépopulation des campagnes dans son livre sur l'*Exode rural* reconnaît aux villes un pouvoir civilisateur que les campagnes n'ont pas et il invoque l'opinion de Tarde s'attachant à montrer que, dans les sociétés modernes, ce sont les grandes villes qui jouent le rôle tenu jadis par les aristocraties. On pourrait rappeler que la langue a opposé « urbanité » à « rusticité ». Il semble

bien, en effet, que les amis des paysans exagèrent sans mesure les défauts inhérents aux groupements urbains. Même dans les faubourgs les plus populeux, l'hygiène n'est pas aussi mauvaise que dans les campagnes; la mortalité infantile est moins élevée dans les départements industriels que dans les départements agricoles; la criminalité, par contre est moins forte dans les classes rurales, mais comme elle progresse surtout avec l'alcoolisme, il faut déjà craindre de la voir augmenter. Les qualités morales des campagnards ne sont plus, en tout cas, ce qu'on nous affirme qu'elles ont été. Nous aurons à revenir sur ce point.

*
* *

Laissons, sans le trancher, ce débat confus sur les conséquences morales de l'émigration rurale. Ses conséquences économiques nous apparaîtront peut-être plus clairement. Elles sont de deux sortes suivant qu'elles proviennent de la dénatalité ou de l'exode rural. En réduisant le nombre des copartageants de la propriété foncière, la dénatalité a arrêté les progrès excessifs du morcellement. Bien loin de nous en plaindre, nous devons nous en féliciter. Un excès de population aurait eu pour conséquence de dépecer en lanières étroites le sol cultivable et de rendre l'exploitation à peu près impossible. Quand on se préoccupe seulement de la question économique, le nombre des petits propriétaires ne paraît pas actuellement trop restreint, puisque leur production ne cesse d'augmenter. Il ne faut pas oublier, en effet, que le progrès de la technique permet de produire autant qu'autrefois, et même davantage, avec moins de peine,

c'est-à-dire avec un nombre de travailleurs moins considérable.

*
* *

De l'exode rural, de celui des salariés tout spécialement, il paraît, au contraire, résulter pour la culture du sol de sérieux inconvénients. Plaçons-nous cependant tout d'abord au point de vue des ouvriers. Il présente alors un double avantage. Ceux qui partent trouvent généralement à la ville avec des salaires plus élevés, une vie moins pénible et moins précaire. L'industrie leur assure des conditions d'existence que l'agriculture ne pouvait leur accorder. C'est en vain que l'on attirera notre attention sur le malheur de quelques familles paysannes qui ont souffert de leur déracinement et n'ont pas su s'acclimater dans un milieu nouveau. C'est en vain que l'on dénoncera l'erreur, le faux calcul de ceux qui se laissent séduire par l'attrait trompeur de la vie urbaine. Il nous paraît difficile d'admettre que les ouvriers agricoles continueraient à s'évader vers la ville, participant à un mouvement si ancien et si général, s'ils n'y trouvaient des avantages réels. Pas plus que les riches agriculteurs, ils ne regrettent leur détermination.

Ceux qui restent gagnent à la diminution de la population ouvrière agricole de voir leurs salaires s'élever et les chômages diminuer quelque peu. Profitant des hauts salaires au moment des gros travaux, à l'affût de toutes les occasions de s'embaucher pour les menues besognes des mortes-saisons, quelques-uns peuvent se maintenir, prendre à ferme de petites parcelles de terrains — on connaît des fermages qui n'atteignent pas dix francs par an — éco-

nomiser en se privant avec passion, atteindre à la propriété. Les agriculteurs qui ont besoin de garder autour d'eux quelque réserve de main-d'œuvre toujours disponible sont obligés de traiter mieux qu'autrefois les pauvres travailleurs. A ceux qui tirent argument du fait que les salariés d'aujourd'hui sont, tout compte fait, moins misérables que ne l'ont été leurs grands parents, on peut répondre que cette amélioration, cette prospérité illusoire est dûe précisément à la réduction du personnel agricole.

*
* *

Écoutons maintenant les chefs de culture, ceux qui ont besoin d'ouvriers. C'est une lamentation générale, quand ce n'est pas une explosion de fureur. Même en les payant très cher, ils ne peuvent trouver autour d'eux les bras nécessaires pour rentrer la moisson, arracher les betteraves, cueillir la vendange, labourer et soigner les bêtes. Nous savons déjà comment il faut préciser ces plaintes. Elles signifient que les ouvriers ne consentent pas à supporter les charges des longs chômages de l'industrie agricole et que le recrutement des domestiques à l'année devient difficile parce qu'ils n'acceptent plus les conditions d'existence dont on se contentait jadis.

Il est certain que le problème de la main-d'œuvre devient inquiétant pour l'agriculture et pas seulement parce que les travailleurs sont rares. Conscients de leur importance, ils se montrent souvent exigeants, indisciplinés, difficiles à conduire. Ils se sont servi de la grève pour obtenir des améliorations de salaires. Le prolétariat agricole s'est organisé; il est en rela-

tion avec la C. G. T. Il pratique le sabotage et l'action directe. La paix des campagnes, c'est comme l'âge d'or, une légende. Les agriculteurs qui voyaient dans la propriété foncière le moyen de soutenir un genre de vie qui leur plaisait, de s'assurer une considération régionale, d'exercer sur un village une certaine autorité, s'imaginent que tout est perdu parce que le premier paysan venu ne se laisse plus tirer l'oreille et appeler « bonhomme ».

Ceux qui ont l'esprit d'entreprise et qui acceptent de lutter sur leurs exploitations contre les mêmes difficultés que l'industrie a à résoudre chaque jour, considèrent cette crise de la main-d'œuvre comme un embarras sérieux, mais non pas comme un obstacle insurmontable.

Ils ont deux palliatifs à leur disposition : le développement de l'outillage mécanique tout d'abord. Le jour où on aura fait entrer dans la pratique, c'est-à-dire simplifié et perfectionné encore certains moteurs qui existent deja et qui se transforment rapidement en locomobile pour labourer ou moissonner, en tracteur pour les charrois sur route, en moteur fixe pour battre le grain et distribuer de la force ou de la lumière dans l'atelier rural, le besoin de main-d'œuvre sera extrêmement réduit. Quelques mécaniciens suffiront pour faire l'ouvrage de cinquante rustres vigoureux. Que ce soit un bien au point de vue social, encore une fois nous ne l'affirmons pas et nous pensons que, sur ce point, la discussion reste ouverte, mais c'est une autre question. Nous voudrions seulement remarquer que la dépopulation des campagnes n'a pas entraîné, comme conséquence, une diminution de la production agricole.

D'ailleurs, en attendant que la machinerie rustique soit perfectionnée au point de remplacer le bétail de trait et les bras des laboureurs, les agriculteurs disposent de l'immigration étrangère qui vient combler les vides laissés dans les campagnes par le départ de nos paysans. Nous sommes entourés de populations rurales qui considèrent comme acceptables les conditions de travail dont les Français ne veulent plus. Nous recevons en grand nombre des Belges (20 306 ouvriers belges ont été comptés par le ministère de l'Intérieur en 1900 dans les trois départe- de l'Oise, de Seine et-Oise et de Seine-et-Marne), des Espagnols et des Italiens, quelques Suisses et Allemands; depuis peu, un nouveau courant parti de Galicie arrive jusqu'à nos fermes de l'Est et de la région parisienne. Le péril de cette immigration, c'est qu'elle n'est généralement pas définitive. Ces travailleurs qui viennent de l'extérieur ne s'arrêtent chez nous que pendant la durée de certains grands travaux et ils repartent emportant dans leur pays la plus grosse part de leurs salaires. Cela est vrai surtout des Flamands et des Polonais. Il y en a d'autres qui s'installent et sollicitent leur naturalisation; ce sont principalement des Espagnols déjà nombreux dans la région viticole du Narbonnais et du Biterrois. Il ne faut pas trop s'inquiéter des inconvénients que présente l'immigration étrangère agricole. Elle a du moins l'avantage d'assurer la culture de notre sol.

VI. — LES REMÈDES PROPOSÉS

Nous aboutirions ainsi à cette double conclusion que le mouvement de dépopulation des campagnes

au profit des villes est soumis à des lois extrêmement puissantes, qu'il serait bien difficile de modifier si nous le voulions et qu'il n'a peut être pas autant d'inconvénients qu'on nous l'affirme. Mais ces conclusions sont à l'opposé des opinions reçues. Ceux qui se placent surtout au point de vue social ne cessent de gémir sur l'exode rural. Mal renseignés sur les causes véritables du mouvement qu'ils déplorent, ils essaient de dresser leurs bonnes volontés contre les irrésistibles forces économiques qui mènent les peuples. Autant chercher à arrêter le vent en étendant les bras.

La plupart proposent d'entreprendre une sorte de propagande pour persuader aux paysans qu'ils ignorent leur bonheur. M. Méline écrit : « Puisque c'est l'industrie qui hypnotise tant de cerveaux, tâchons d'y faire entrer cette idée que l'agriculture est aussi une industrie et la première de toutes au point de vue scientifique et moral... Tout est là. Le jour où on pourra dire aux agriculteurs : « Maintenant vous n'avez plus rien à désirer, vous travaillez dans les mêmes conditions que les industriels », on peut être sûr que nul d'entre eux n'aura la tentation de changer de profession ».

Cette propagande devra être entreprise tout d'abord par l'école. L'école rurale ne devrait plus avoir d'autre ambition que de préparer l'apprentissage des paysans. Le D[r] Labat qui a donné à la *Revue des Deux-Mondes* un intéressant article sur l'abandon de la terre en Gascogne, écrira par exemple : « Il faut que l'école considère ses élèves comme des apprentis laboureurs ». Le maître doit chaque matin faire vibrer l'âme de l'enfant avec « le chant de la glorification de

la terre. Qu'on ne craigne aucune exagération : assez d'autres influences s'exerceront pour mettre les choses au point ». D'autres proposent que des journaux spéciaux répandus dans les campagnes viennent constamment dénoncer les fâcheuses conséquences de la vie urbaine et quelques-uns paraissent compter sur l'influence bienfaisante des romans de M. René Bazin, ou sur un réveil des traditions et de l'esprit régionalistes. Il faut beaucoup d'optimisme pour se persuader que cette propagande morale, artificielle et littéraire, exercera une action appréciable. Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir. Des discours ne suffiront pas à retenir les jeunes paysans quand ils verront les grands propriétaires, les bourgeois en villégiature se hâter vers la ville à l'approche de la mauvaise saison.

*
* *

Plus efficace sans doute serait le développement de cet enseignement agricole que l'on s'efforce d'organiser. Il est certain que la plupart des paysans auraient beaucoup à apprendre pour perfectionner leurs méthodes de culture. Leurs femmes surtout ont grand besoin qu'on leur vienne enseigner à tenir leur ménage, leur étable et leur basse-cour suivant des règles de propreté qui leur assureraient plus de confort et plus de profit. Et ce n'est pas seulement parce qu'il améliorerait leur situation économique que le progrès résultant de l'enseignement agricole agirait sur les paysans. On peut compter qu'ils s'attacheraient davantage à leur travail si on leur apprenait à rompre avec la routine, à faire preuve d'initiative,

à suivre avec méthode une expérience pratique, à contrôler les résultats heureux de leurs efforts.

C'est tout autre chose que de chercher d'une façon générale à fortifier et à accroître la prospérité agricole, à diminuer législativement les charges des cultivateurs, à les protéger comme des petits enfants. Nous avons noté déjà que ce n'est peut-être pas le moyen d'augmenter la population puisqu'on voit les naissances se restreindre à mesure que la richesse répand dans les masses les préoccupations égoïstes, le souci de maintenir la situation acquise, une prévoyance à courte vue. Est-il injuste de penser que beaucoup de ceux qui invoquent la dépopulation rurale pour justifier le maintien ou l'aggravation du système protectionniste, une réduction des charges fiscales que supporte la propriété foncière, un allègement des droits de mutation, considèrent surtout l'intérêt personnel qu'ils ont à faire adopter ces dispositions législatives? On voit mal quel serait l'effet des modifications fiscales sur le phénomène particulier de la dépopulation. En tout cas, s'il est facile de mesurer le profit qu'en retireraient les grands propriétaires et, à un moindre degré, les petits, on a peine à imaginer quelle serait leur efficacité pour retenir à la terre les ouvriers qui n'ont pas de propriété ou pour les engager à augmenter leurs charges de famille.

Nous ne saurions partager non plus toutes les espérances fondées sur l'institution du bien de famille que l'on essaie — vainement d'ailleurs — d'introduire dans l'organisation de notre société rurale. On sait quel est le système : « Le bien de famille, prévu par la loi du 12 juillet 1909, est un immeuble insaisissable

servant d'habitation à une famille. Le bien qui peut être rural ou urbain doit comprendre une maison ou portion divise de maison et facultativement des terres attenantes ou voisines, exploitées par la famille, des cheptels et immeubles par destination, jusqu'à concurrence d'une valeur globale de 8 000 francs. Le propriétaire du bien peut renoncer à toute époque à la constitution ou vendre le bien en tout ou en partie ; mais il doit obtenir, s'il est marié, le consentement préalable de sa femme donné devant le juge de paix, ou l'autorisation du conseil de famille s'il y a des enfants mineurs ». Le moyen paraît ingénieux pour enraciner quelques misérables. C'est l'application du proverbe : « Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute. » On comprend qu'avant de se mettre la corde au cou le malheureux paysan demande à réfléchir et que les réflexions se prolongent. Pour l'intérêt général et pour l'intérêt particulier de quelques grands propriétaires qui ont besoin de main-d'œuvre on voit bien quels seraient les avantages d'un système qui, en mettant hors du commerce quelques parcelles de terrains, place leurs propriétaires en dehors du domaine d'application des lois économiques. Mais il faudrait regarder aussi quels seraient les inconvénients pour ceux qu'on aurait pris au piège. C'est l'immobilisation forcée, l'impossibilité de progresser, la renonciation à tout espoir d'améliorer leur sort. Comment, en effet, le propriétaire du bien de famille pourrait-il outiller et développer son exploitation, puisqu'il n'aura pas de crédit? Il est assuré d'échapper aux poursuites des créanciers, mais il est bien assuré aussi de n'avoir pas de créanciers, puisqu'il n'aura pas de gage à leur offrir.

L'institution du bien de famille n'aurait pour effet que de consolider un état bien voisin de la misère. Il serait d'ailleurs difficile de la juger à l'œuvre; on ne s'en sert pas.

De même nous ne croyons pas qu'il faille accorder une grande confiance à des projets que l'on voit éclore chaque jour et qui ont pour but, soit de punir la stérilité, soit de récompenser les « prolétaires », les faiseurs d'enfants. On a proposé des taxes sur les célibataires ou les ménages stériles, des primes à la natalité (500 francs par enfant si l'on suivait le désir de M. Leroy-Beaulieu), le rétablissement des tours, des secours aux filles-mères, une réduction des charges militaires pour les soldats mariés, des dégrèvements d'impôts ou des subventions pour les familles nombreuses, une modification des lois successorales pour avantager les héritiers pères de famille (le général Toutée demande que l'on ajoute au Code civil un article 744 *bis* ainsi conçu : Toutes les successions donnent lieu à partage; à chaque héritier sont attribuées, en outre de sa part, autant de parts égales à la sienne qu'il a d'enfants vivants ou représentés. Tout enfant unique appelé à succéder à ses ascendants ou de leur chef reçoit à ce titre la moitié de leur héritage (l'autre moitié allant à celui ou ceux auxquels la succession reviendrait à son défaut); d'autres demandent de réserver les fonctions publiques aux pères de famille ou, tout au moins, de tenir compte dans la fixation des salaires des charges de famille des fonctionnaires. Toutes ces mesures susciteraient trop de difficultés dans l'application, elles conduiraient à trop d'injustice aussi dans bien des cas, pour qu'on puisse accepter de leur donner la

sanction législative. De « beaux rapports » parlementaires, c'est probablement tout ce qu'il restera de ces projets animés des meilleures intentions.

Au contraire, une action énergique pour faire entrer dans la pratique les principes d'une bonne hygiène infantile, un effort sérieux pour combattre les fléaux qui ont une action sur la santé générale et sur la vitalité de la race, devraient être encouragés de toute façon. Ce n'est pas seulement dans les villes qu'il y a, à ce point de vue, beaucoup de progrès à faire. Malheureusement on peut craindre que ces progrès ne soient pas aussi rapides qu'il le faudrait et que leur influence sur l'état de la population ne donne des résultats qu'à longue échéance.

Nous ne pourrons pas dresser une liste complète. Avant d'en finir, il nous reste du moins à signaler les tentatives qui sont faites pour régulariser le travail agricole en procurant aux paysans quelque occupation fructueuse pendant les périodes de chômages saisonniers. On essaie de ressusciter quelques-unes de ces petites industries rurales que la grande industrie urbaine a fait disparaître. Une « Ligue nationale pour le relèvement des industries rurales et agricoles », dont le siège est à Paris et qui est présidée par Mme la Duchesse d'Uzès, a pour but « de provoquer, de coordonner et de seconder les initiatives locales et régionales et tous groupements en faveur du relèvement ou de la création d'industries rurales ou agricoles, destinées à retenir les familles et à combattre la désertion des campagnes ». Mais le problème est plus difficile qu'on ne paraît croire. Il n'est pas commode de trouver des métiers rémunérateurs qui, sans demander beaucoup d'habileté profession-

nelle peuvent être organisés commercialement avec une production irrégulière. On est arrivé à maintenir dans quelques régions l'industrie traditionnelle de la dentelle à la main. Quelques paysannes, tout en gardant leurs vaches, confectionnent des passementeries pour les grands magasins. Les paysans des environs de Thiers travaillent chez eux à la fabrication des lames et des manches de couteaux. On pourrait, sans doute, étendre davantage dans les campagnes un travail à domicile, qui n'aurait pas tous les inconvénients du sweating-system, puisqu'il aurait nettement le caractère d'un travail supplémentaire et d'un salaire d'appoint pendant la mauvaise saison. Mais tout cela est si peu de chose. Les bonnes œuvres patronales, participation aux bénéfices, caisses de secours pour les malades, les femmes en couches et les vieillards, toutes ces gratifications bénévoles n'auraient pas beaucoup plus d'efficacité. Comme toutes les œuvres charitables, elles font plus de bien à ceux qui donnent qu'à ceux qui reçoivent.

*
* *

Ce n'est pas de ces procédés artificiels que nous devons attendre un grand changement dans la situation des petits paysans et des ouvriers. Il n'y a pas là de quoi provoquer ce retour à la terre que l'on désire et que M. Méline nous annonce, même comme prochain. Le retour à la terre! Où en trouverons-nous les signes précurseurs? M. Vandervelde dans son livre sur l'*Exode rural et le retour aux champs* signale la tendance de la grande industrie à se décentraliser, à remonter vers les cours d'eau qui lui donneront la

force motrice. Peut-être, en effet, aurons-nous ainsi des ouvriers d'usine qui seront presque des ruraux; mais cela ne nous rendra pas des agriculteurs, au contraire. C'est une autre question. Pour rester dans notre sujet d'étude nous pouvons noter que quelques émigrés auvergnats reviennent volontiers au pays quand ils ont fait fortune dans le commerce, noter encore que l'on voit, parfois, quelques ouvriers prendre possession du champ paternel quand l'héritage leur en échoit au moment où vieillis, usés, ils commencent à avoir de la peine à s'embaucher régulièrement. Pauvres recrues pour l'agriculture! Faudra-t-il signaler aussi la présence dans nos campagnes de quelques interdits de séjour que les tribunaux ont chassés de la ville? Et, enfin, devons-nous compter avec les placements que l'Assistance publique fait de ses pupilles chez les campagnards? En effet, cela n'est pas négligeable. Il y a des villages qui vivent presque de cette nouvelle industrie agricole : l'élevage des enfants abandonnés. A la fin de 1908, l'Assistance publique entretenait 243 000 enfants assistés; il y a trente ans, leur nombre ne dépassait pas 100000. C'est le retour à la terre des retraités, des invalides et des petits bâtards.

Que faut-il donc faire? Si nous devions — après tant d'autres — proposer notre avis, nous dirions que le problème ne comporte pas tant de solutions. Les causes morales dont nous n'avons pas négligé de marquer l'importance ne sont après tout que secondaires, ou bien, ce qui est une autre façon de s'exprimer, on ne peut agir sur elles qu'en transformant les conditions économiques. Les progrès techniques vulgarisés par l'enseignement, répandus dans la petite culture par l'association, l'organisation de la

vente en commun pour lutter contre les bénéfices excessifs des intermédiaires, la sécurité apportée par les assurances contre les risques de toute nature, mortalité du bétail, grêle, incendie, l'institution de retraites pour les vieillards retiendraient au sol les petits propriétaires. Surtout il faudrait leur apprendre à se spécialiser dans ces cultures où un climat favorable, un travail minutieux, leur permettraient d'exceller. Il n'est ni chimérique, ni imprudent de fonder sur cette transformation de la petite culture les plus heureuses espérances. Le paysan enfin retenu sur sa terre par un métier plus facile, plus attrayant et mieux rémunéré, voilà bien la conséquence que l'on peut en attendre.

Quant aux ouvriers, il n'est qu'un moyen d'améliorer leur sort et, par conséquent, de les retenir, c'est de leur assurer un travail régulier. L'agriculture ne le peut pas à elle seule. Mais elle y parviendrait si elle s'associait à l'industrie. Si l'on créait à côté des bâtiments de la ferme des entreprises de transformation des produits, distilleries, féculeries, fromageries, etc., des manufactures diverses, briquetteries, fabriques d'emballages, travaillant seulement pendant les périodes de chômage agricole, les ouvriers ne s'en iraient plus. Leur salaire les fixerait. Mais cela n'est réalisable que dans de très grandes et riches exploitations. De sorte qu'en définitive le vrai moyen de retenir à la terre les paysans et les ouvriers ruraux, ce serait d'accroître l'intensité de la production agricole, de l'industrialiser plus encore ; ce serait de la spécialiser davantage et d'autre part de ramener à l'agriculture les grands propriétaires et leurs capitaux. Ce sont eux qui sont partis les premiers. Donneront-ils le signal du retour?

CHAPITRE V

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES. LEURS PROGRAMMES D'ACTION

I. L'histoire des associations. — Les anciens groupements; les fruitières; les Sociétés d'agriculture. — Les premiers syndicats agricoles.

II. Les diverses catégories d'associations rurales. — Production : achats collectifs, outillage, culture. — Vente : coopératives de transformation et de vente. — Syndicats de défense contre les fraudes. — Crédit : caractères du crédit agricole. — Assurances : intempéries, incendie, mortalité du bétail,

III. Le programme social. — Le devoir social des syndicats: Œuvres d'assistance; neutralité politique des syndicats.

L'isolement de l'agriculteur assurait jadis son indépendance. Dans le monde économique moderne il ferait le plus souvent sa faiblesse. On l'a bien vu lors de la crise agricole; les paysans ont senti que leurs chaumières allaient être emportées l'une après l'autre par la tourmente, s'ils n'avaient la sagesse de s'unir dans le péril. Une commune misère leur a appris les vertus de la solidarité. L'assurance d'avantages matériels dont le besoin était pressant, des promesses et des appels à l'idéal qui ont toujours quelque action sur le cœur des hommes, l'intervention administrative, une législation favorable, de beaux dévouements et des ambitions personnelles, l'effort de quelques-uns, la passivité des autres, la contagion de l'exemple et, par dessus tout, la néces-

sité économique, tout cela a produit « un mouvement social », une floraison soudaine d'association qui ont changé la physionomie de nos campagnes.

Il est d'usage parmi les sociologues de parler avec une dévote admiration de cette soumission du paysan aux disciplines du groupement. M. Baudrillart considérait la création des prodigieux développements des syndicats agricoles comme « le fait économique le plus remarquable du XIXe siècle ». Le comte de Chambrun les appelait « le chef-d'œuvre de la sociologie »; il proclamait que « leur œuvre serait, dans notre pays, la meilleure et la première, au siècle prochain », celui où nous sommes. Et l'on sait comment s'expriment nos hommes politiques dans leurs dithyrambes... progrès, démocratie, solidarité, paix sociale. Tant d'enthousiasme nous oblige à quelque défiance. Les institutions humaines n'atteignent pas d'ordinaire à cette perfection. Rechercher, s'il ne faut pas faire la part de quelques illusions bien naturelles chez des créateurs et des encouragements excessifs que distribuent les propagandistes, du « coup de pouce » donné aux statistiques et des flatteries mutuelles, ce n'est pas manquer de respect à des efforts méritoires. Nous sommes tout prêt à admirer; mais nous voulons d'abord qu'un examen méthodique nous fasse distinguer les promesses et les actes, les espérances et les résultats.

I. — L'HISTOIRE DES ASSOCIATIONS

Les chroniqueurs des syndicats agricoles attirent notre attention sur leur éclosion soudaine, imprévue, prodigieuse : il y a trente ans, disent-ils, rien n'exis-

tait, nous comptons aujourd'hui 40 000 associations de toute nature; il a suffi d'un orage pour les faire lever. Ils ont presque raison. A vrai dire il ne serait pas difficile de retrouver dans le passé des groupements agricoles qui ont annoncé les associations actuelles. Il n'est pas de pensée, d'institution humaine dont la venue au jour n'ait été préparée par les essais des précurseurs. S'il est exact que les syndicats agricoles ont eu un développement rapide, s'il est vrai que les besoins nouveaux ont créé les organes devenus nécessaires, il faut reconnaitre qu'il en était de même dans le passé. Quand les agriculteurs ont eu nettement avantage à s'associer, ils l'ont fait; leur individualisme légendaire cède forcément aux nécessités économiques.

Que les associations aient été autrefois peu nombreuses, dispersées ou localisées dans quelques régions, qu'elles soient, au contraire, très répandues aujourd'hui, très variées, usitées partout, c'est le signe manifeste qu'une évolution s'est produite dans l'économie rurale. Comparer le nombre et la nature des associations rurales à un siècle d'intervalle, ce serait donc un excellent moyen de juger quelles modifications, quelles complications nouvelles ont été introduites dans les problèmes que les producteurs paysans ont eu à résoudre.

Il ne paraît pas nécessaire toutefois de remonter jusqu'aux origines. Que l'on puisse, ou non, reconnaître dans le régime des biens communaux, dans le système des communautés de famille, un lien analogue à celui qui unit aujourd'hui des cultivateurs syndiqués, nous laisserons volontiers à l'érudition allemande le soin de le rechercher et l'honneur d'en

décider. De même nous ne songerons pas à prétendre comme on l'a fait, que le contrat de fermage ou de métayage est déjà une association rurale. Nous voulons seulement signaler les premiers groupements constitués entre des producteurs égaux, indépendants les uns des autres, en raison de l'identité de leurs intérêts économiques. Voici d'abord les *fruitières* de la Franche-Comté et de la Savoie. La fabrication du gruyère exige des quantités de lait supérieures à celles que l'on recueille dans une ferme de paysans; dès le XIVe siècle des associations se fondent où l'on applique sous des formes qui nous paraissent archaïques et patriarcales les méthodes des coopératives. En Touraine, les vignerons instituent des sortes de confréries qui sont des associations de travail, des sociétés d'aide mutuelle. Dans les Landes, les propriétaires de bestiaux ont organisé, il y a près de cent ans sous le nom de *cotises* ou *consorses* des sociétés d'assurances qui répartissaient les pertes entre tous les adhérents. Surtout il faudrait noter ces associations qui portaient déjà le nom de syndicat et qui avaient pour but de partager entre les propriétaires intéressés les charges résultant d'entreprises telles que le dessèchement des marais, la construction et l'utilisation des canaux d'arrosage, l'établissement et l'entretien des digues contre les crues des rivières, etc. On répondra sans doute que ces groupements disséminés, formés sous la pression de besoins très spéciaux, annonçaient bien timidement la venue des associations contemporaines. Et cela est vrai.

Mais on ne saurait en dire autant des Sociétés d'agriculture et des Comices qui ont répondu à un

besoin général, dont le rôle, sinon l'action, a été, dès l'origine, considérable et qui ont commencé à accomplir une partie de la tâche dévolue aujourd'hui aux grands syndicats. Les Sociétés d'agriculture sont nées au milieu du XVIIIe siècle. C'est le moment où l'on commence à réaliser quelques progrès dans les méthodes de culture. Il fallait créer un organe nouveau pour répandre ces progrès, les contrôler, les parachever, les adapter aux circonstances locales. Les Sociétés d'Agriculture l'ont fait, au moins partiellement, et la preuve qu'elles exerçaient bien une action utile, c'est qu'elles se sont maintenues jusqu'à nous.

Dans son livre sur les *Syndicats agricoles et leur œuvre*, M. de Rocquigny indique que la doyenne des associations agricoles françaises a été fondée par les États de Bretagne en 1756, cinq ans avant la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris, devenue la Société nationale d'agriculture de France. Comme la Société nationale, les Sociétés de province ont été surtout des académies agricoles, exerçant un haut patronage sur le monde rural. Cependant leurs bulletins périodiques, leurs discours, les expositions et les concours qu'elles ont organisés n'ont pas été sans influence et sans utilité; elles ont réalisé la première représentation professionnelle de l'agriculture; par les vœux qu'elles ont émis elles ont apporté aux pouvoirs publics l'expression des désirs et des besoins des classes rurales.

Après le premier Empire, elles ont été aidées dans leur tâche par les Comices, de circonscription plus restreinte, moins élevés en dignité et peut-être un peu plus accessibles aux petits paysans. Il serait

difficile de juger en une formule générale l'œuvre des Comices et son efficacité réelle. Il semble bien que leur action n'a pas été purement agricole. Au temps de Napoléon III ils ont servi à propager dans les campagnes le mot d'ordre reçu à la sous-préfecture, à proclamer l'attachement des paysans à l'auguste personne de l'Empereur. Pour l'agriculture un concours annuel des animaux gras, une distribution solennelle de récompenses aux vieux « serviteurs », telles ont été, telles sont encore, parfois, toutes leurs manifestations d'activité.

*
* *

Mais ces associations somnolentes avaient cependant le mérite d'exister; il n'y eut plus qu'à les réveiller quand la concurrence étrangère fit sentir ses effets avec une persistance qui répandait partout l'inquiétude. Les Sociétés d'agriculture se tournaient vers l'État, le suppliaient de leur accorder un protectionnisme intransigeant. Ne pouvait-on, en attendant le secours de la Loi, agir, essayer de lutter? Une ressource s'offrait, réduire le prix de revient par un accroissement de la production. Depuis des années les recherches de Boussingault et la propagande de G. Ville avaient révélé l'efficacité des engrais chimiques. Mais leur emploi ne passait pas dans la pratique parce que le cultivateur, incapable d'exercer par lui-même un contrôle nécessaire, recevait du commerce des produits falsifiés à des prix excessifs.

C'est alors que quelques professeurs poussèrent les agriculteurs à se grouper pour des achats en commun qu'ils obtiendraient à meilleur compte avec

des garanties certaines. Le premier syndicat fut constitué en 1881 par le Comice de Villeneuve-sur-Lot sous l'inspiration de M. de l'Écluse. Un autre fut fondé par le Comice agricole de Rouen en 1882 et enfin la création du syndicat de Loir-et-Cher par M. Tanviray en 1883 qui eût un plus grand retentissement devait provoquer des imitations nombreuses.

Le Parlement s'occupait à ce moment de remanier la loi sur les associations et de légitimer les syndicats d'ouvriers qui n'avaient pas attendu cette permission pour se multiplier. La discussion à la Chambre avait occupé cinq séances au mois de mai 1881, elle en avait pris six au Sénat, en juillet 1882, pour la première délibération, deux pour la deuxième, le mois suivant; le projet était retourné à la Chambre et de nouveau au Sénat où la discussion recommençait en février 1884. C'est alors qu'un sénateur du Doubs, M. Oudet, proposa son amendement. L'article 3 disait : « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux... de leurs membres. » On ajouta : « et agricoles » sans que personne d'ailleurs pressentit les conséquences de cette adjonction et les nouvelles associations rurales se trouvèrent appelées au bénéfice d'une législation libérale, d'une pratique aisée, dont elles devaient immédiatement comprendre les avantages. Tant de choses en deux mots ! La langue parlementaire est comme cela.

Il reste cependant que la législation utilisée par les syndicats agricoles n'avait pas été faite pour eux. En s'en servant ils en ont fait éclater les cadres. Les

services commerciaux qu'ils ont créés ne sont pas autorisés par l'expression : « étude et défense des intérêts économiques... et agricoles ». De sorte que, au moment même où les syndicats allaient fêter leur vingt-cinquième anniversaire, la Cour de Cassation a été amenée à déclarer illégales les pratiques qui étaient fréquentes dans ces associations et qui avaient fortement contribué à leur succès. Les syndicats agricoles ne sont pas pour cela menacés. Ils ont une situation de fait qui suffit à les protéger. L'arbitraire ministériel s'est d'ailleurs exercé en leur faveur en engageant les parquets à ne pas introduire des poursuites nouvelles. Une modification législative viendra régulariser les conquêtes de la pratique; ce n'est pas le Parlement qui voudra restreindre l'action syndicale, ni l'entraver. Les syndicats n'ont plus qu'à approfondir l'œuvre dont ils ont montré l'utilité.

II. — LES DIVERSES CATÉGORIES D'ASSOCIATIONS RURALES

Il est à peu près impossible d'enfermer dans une définition les caractères propres du syndicat agricole. C'est une association professionnelle entre agriculteurs. Tout ce que l'association peut entreprendre dans l'intérêt de l'agriculture, les syndicats l'ont fait; si, par la suite, diverses associations se sont détachées des premiers groupements pour accomplir une tâche spéciale, ces groupements nouveaux, coopératives, mutualités, portent eux aussi des désignations imprécises qui se bornent à rappeler l'idée d'association et qui ne prennent de sens que par l'indication de leur but particulier, coopératives

de production, coopératives de vente, mutualités de crédit, mutuelles-bétail, mutuelles-incendie.

A l'origine, le syndicat se proposait un rôle extrêmement limité, l'achat en commun des matières premières utiles à l'agriculture. Mais très vite, dès que les premiers succès sont acquis, ce rôle s'enfle et grandit. Le syndicat ne doit plus se borner à rendre des services matériels, il faut qu'il unisse tous les ruraux, châtelains et ouvriers, propriétaires et fermiers, qu'il réalise la formule des solidaristes : tous pour chacun, qu'il éduque et qu'il endoctrine. Le parti socialiste a menacé la propriété foncière, il faut que le syndicat embrigade tous les propriétaires et les mobilise contre les partageux.

Cependant leur vaste programme oblige les associations rurales à des spécialisations inévitables. Les filiales des syndicats, coopératives, caisses de crédit, assurances mutuelles, se font une individualité distincte. Elles ne restent liées au syndicat qui a favorisé leur création que pour des raisons personnelles. Si nous analysons le programme général de l'action syndicale, si nous notons un à un les services que l'agriculteur peut retirer de son adhésion aux divers groupements, nous ne ferons que devancer une tendance à la systématisation que la pratique a imposée. Distinguons donc d'abord les services économiques et matériels des services moraux et sociaux et, dans le premier groupe, suivons toutes les étapes, production, vente et transformation des produits, crédit, assurance contre les risques. Dans cette étude, nous serons guidés par le livre de M. de Rocquigny que nous avons déjà cité.

Pour renseigner l'agriculteur sur les découvertes

techniques, leur valeur et les difficultés d'application, les syndicats ont continué l'œuvre des Sociétés d'agriculture en adoptant les mêmes méthodes, publications, conférences, bibliothèques et ils l'ont développée en instituant des champs d'expériences, en assurant le traitement de professeurs spéciaux, en organisant des laboratoires.

Un bon conseil, c'est déjà beaucoup, mais il faut pouvoir passer de la théorie à la pratique; c'est cela que le paysan apprécie surtout. Le premier effort des syndicats agricoles a été de provoquer des achats en commun d'engrais chimiques; par là, ils ont obtenu des fabricants cette considération qu'ils n'accordent qu'à leurs plus gros clients, des concessions sur les prix, des garanties certaines contrôlées par l'analyse, une réduction sensible sur les frais de transport, le maximum de qualité pour le minimum de prix. Ces premiers succès ont obligé les syndicats à faire passer par leurs entrepôts, tout ce qui est nécessaire à l'agriculture, semences, tourteaux, fourrages, outils, produits insecticides, plants américains et bien d'autres marchandises encore. Les dépôts des syndicats ont été assez souvent transformés en de véritables bazars; on y trouvait des vêtements, de la quincaillerie, du savon et du chocolat. Les petits commerçants ont pensé avec raison que c'était comprendre bien largement la « défense » des intérêts professionnels pour laquelle on a accordé aux syndicats une législation de faveur. Pour faire cesser la concurrence ils ont obtenu cet arrêt de la Cour de Cassation que nous avons signalé et qui rappelle certains syndicats au respect de la loi. Voici donc une première distinction qui s'impose. Les services commerciaux

doivent être séparés des syndicats et confiés à des groupements qui ont un autre statut juridique et qui sont les coopératives. Plusieurs syndicats parmi ceux qui font un gros chiffre d'affaires l'avaient compris, il y a longtemps; la forme de la coopérative convient mieux à l'organisation commerciale qu'il faut créer. Cela est encore plus évident quand l'association entreprend de transformer elle-même certains des produits qu'elle livre à ses adhérents, par exemple quand elle prépare les engrais composés suivant les formules qui conviennent aux terrains et aux cultures de sa circonscription.

Dans le domaine de la production certains syndicats pour faciliter l'usage des machines en ont acheté qu'ils louent à leurs adhérents. Les paysans peuvent ainsi utiliser successivement un outillage mécanique qui, sur leurs exploitations trop petites, n'aurait pas fourni un emploi rémunérateur. De tous les résultats de l'action syndicale, il n'en est pas qu'ils apprécient davantage et dont le profit paraisse plus évident. Une combinaison de coopération et de crédit permet souvent à des cultivateurs très mal pourvus de capitaux d'acquérir un outillage complet qui leur rend de très grands services. En se groupant les paysans parviennent à atténuer considérablement l'infériorité technique de la petite exploitation.

Si cette organisation se réalisait sans heurt, si le mouvement n'était pas ralenti par des frottements qui résultent de la nécessité d'obéir à un règlement avec une exacte discipline, il faudrait prévoir qu'il aboutirait quelque jour à une forme plus complète d'association, celle où des paysans voisins grouperaient leur terres en un seul domaine, le cultiveraient

comme une grande exploitation et se partageraient les bénéfices. Pour le moment il n'y faut pas songer; c'est une pure rêverie. On pourrait bien signaler deci, de-là, quelque tentative intéressante; mais une hirondelle ne fait pas le printemps. Nos paysans ne sont pas près de couper les « bouchures » et de déterrer les bornes de leurs champs. Un besoin assez fort ne les y contraint pas encore.

*
* *

Cependant s'ils n'acceptent pas jusqu'ici d'effacer sur le sol les marques de l'appropriation individuelle, les agriculteurs ne se contentent plus d'utiliser les coopératives d'achat ou d'outillage. Ils sont de plus en plus obligés de s'organiser commercialement pour la vente de leurs produits. Des coopératives de transformation et de vente groupent leurs récoltes; elles ont des magasins pour les conserver, en attendant l'acheteur, des ateliers pour les transformer, des agents pour visiter la clientèle, des comptables et des ouvriers, des wagons spéciaux pour certains transports, des dépôts dans les centres de consommation; par elles, l'agriculteur, le pauvre paysan, devient industriel et commerçant. Quelle évolution! quel bouleversement de sa routine! Pour qu'il ait renoncé à défendre lui-même ses intérêts, à déployer dans de longs marchandages toutes les ressources de la ténacité, de la ruse et de la perfidie il faut que la nécessité ait été bien forte! Et pourtant il y vient, c'est incontestable. Les coopératives de vente et de transformation des produits agricoles, se multiplient. Les unes reçoivent des vins qu'elles soignent et

qu'elles mélangent pour obtenir des types commerciaux, d'autres dans leurs chaix vinifient les raisins que leur apportent leurs adhérents et d'autres s'occupent de distiller les vins. L'industrie laitière s'est développée sous la forme coopérative; nous avons déjà dit l'ancienneté des fruitières. L'invention des écrémeuses centrifuges pour la fabrication du beurre a provoqué dans les départements des régions charentaise et vendéenne l'installation d'un grand nombre de laiteries coopératives disposant d'un outillage mécanique perfectionné; elles sont fédérées en une association qui fait transporter les beurres à Paris dans des wagons réfrigérés. Il y a des sucreries coopératives, des féculeries coopératives, des distilleries coopératives de betteraves; d'autres font de l'huile, des parfums, des conserves de fruits et de câpres; d'autres fabriquent des balais ou des couronnes d'immortelles.

Celles qui s'occupent seulement de la vente des produits agricoles ne rendent pas des services moins appréciés. Les Syndicats et les Coopératives du Comtat ont organisé l'exportation des fruits à l'étranger, perfectionnant les méthodes d'emballage, ouvrant des débouchés, harcelant les Compagnies de chemins de fer pour obtenir des améliorations nécessaires dans la durée et le coût des transports. La plupart de ces associations n'appliquent leur activité qu'au commerce de produits spéciaux. Nous n'avons pas encore chez nous l'équivalent des *Kornhäuser*, ces magasins coopératifs pour la vente des céréales que M. Souchon a étudiés dans son livre sur les cartells de l'agriculture en Allemagne. On n'est pas parvenu chez nous à organiser d'une façon satisfaisante la vente en

commun des céréales. Cependant un Comité permanent de la vente du blé a été fondé après le Congrès de Versailles de 1900 et il rend de réels services, non seulement en renseignant les cultivateurs sur les cours et l'état du marché, mais en les aidant à participer aux grandes adjudications, celles de l'intendance militaire notamment. Un certain nombre de coopératives rurales de production et de vente fournissent directement les coopératives urbaines de consommation ; c'est la suppression complète des intermédiaires. Il serait intéressant d'étudier quelles sont d'ordinaire les relations commerciales de ces associations fraternelles et ennemies quand il s'agit de fixer le prix des produits.

*
* *

Aux syndicats de vente il faut rattacher, en considération de leur but, les associations qui ont été constituées pour défendre sur le marché les produits loyaux et naturels contre les tromperies et falsifications. Les fraudes sur tous les produits agricoles et, notamment, sur le vin étaient devenues si fréquentes qu'elles pesaient sur les cours. Les producteurs l'ont compris ; peut-être même ont-ils exagéré l'action économique de la fraude pour n'avoir pas à reconnaître qu'ils touchaient au point de saturation du marché. Ils ont fondé en 1903 un Syndicat national de défense de la viticulture française qui s'est donné pour mission de pousser les tribunaux à une répression plus énergique de toutes les fraudes viticoles. Il a exercé son action, soit en se constituant partie civile, soit en dénonçant les coupables aux parquets ; il s'est aussi

proposé de faire respecter les dénominations géographiques qui caractérisent certains vins. On sait comment cette question de la délimitation légale des régions viticoles a mis la Champagne à feu et à sang. L'exemple du Syndicat national a été suivi par les puissants syndicats qui se sont formés dans le Midi à la suite de la crise de 1907 et qui se sont groupés sous les noms de Confédération générale des Vignerons, Confédération des Vignerons du Sud-Est.

Les associations agricoles ont obtenu l'autorisation de collaborer avec le service administratif de la répression des fraudes; leurs agents commissionnés parcourent le pays à la recherche des fraudeurs et leur surveillance s'exerce aussi bien dans les centres de consommation que dans les régions de production. Quelques associations de laiterie ont imité sur ce point les syndicats viticoles. Si l'on disposait de plus de place, il faudrait indiquer ici combien cette œuvre de police dépasse la capacité légale des associations syndicales et quelles difficultés elles rencontrent en ce moment auprès de la Cour de Cassation. Depuis que les syndicats grandissent, ils ont pris l'habitude de prospérer dans l'illégalité, la loi est toujours en retard pour sanctionner les besoins et les audaces de la pratique. En inaugurant cette nouvelle méthode de combat par offensive contre la concurrence déloyale, les syndicats ont montré à quel point le problème de l'organisation commerciale préoccupe aujourd'hui les agriculteurs et combien sont variées les méthodes d'action qu'ils savent utiliser.

*
* *

En voici encore d'autres ; il n'a pas suffi aux syndicats d'aider leurs adhérents à produire plus et à mieux vendre. Ils ont voulu leur fournir les capitaux qui leur manquaient pour passer à une production intensive. C'est l'œuvre des caisses de crédit. Le crédit agricole, tel qu'on l'entend ici, doit être distingué du crédit foncier. Celui-ci est le crédit à long terme pour des améliorations et des installations ou des achats de terrains, c'est le crédit aux propriétaires qui peuvent constituer une hypothèque sur leurs biens. On sait qu'un établissement financier privilégié, jouissant d'un monopole de fait, le Crédit foncier de France, s'occupe de ce genre de prêts. Trop onéreuses aux petits, les conditions qu'il exige pour consentir des avances sont acceptables par les grands propriétaires ; il leur a rendu des services importants.

Ce qu'on appelle le crédit agricole est tout autre chose. C'est le crédit à l'exploitant pour les besoins de la culture, qu'il soit ou non propriétaire, un crédit qui, par conséquent, est basé sur d'autres garanties que l'hypothèque. Mais le Code civil faisait aux cultivateurs une situation difficile : par l'article 2076 il exige que le prêteur soit mis en possession du gage mobilier donné en nantissement. Or le cultivateur ne peut pas se séparer des objets mobiliers, ses récoltes, ses animaux, ses machines, qui serviraient de gage à des emprunts. Ce serait l'arrêt de l'atelier rural ; autant dire que le crédit réel mobilier n'est pas à sa portée. Il est vrai qu'une loi du 18 novembre 1897 a

amélioré cette situation juridique en créant les warrants agricoles, mais elle n'est pas d'une application courante. On a trouvé mieux en s'engageant dans une autre voie.

Les plus sûres garanties que le paysan puisse donner, ce sont ses qualités personnelles d'activité et de probité. Elles ne lui servent de rien auprès des banquiers des villes. Elles n'ont de valeur que pour ceux qui sont à même de le juger. C'est ainsi que l'association est venue à son secours. Le crédit qu'on refuserait à un cultivateur isolé, on ne fait pas de difficulté à l'accorder à celui dont les engagement sont acceptés, garantis déjà par plusieurs cautions. Il n'y a plus de risque pour le prêteur et ce risque est pour les associés réduit au minimum parce qu'ils se connaissent les uns les autres et ne s'engagent qu'à bon escient. Contrôle efficace dans des associations de circonscription restreinte, engagement solidaire des associés, telles sont les deux assises du crédit agricole mutuel. Étudier les difficultés et les variétés de son organisation nous entraînerait trop loin; d'ailleurs, en fait, un type prédomine actuellement, c'est celui des caisses constituées conformément aux prescriptions de la loi du 5 novembre 1894. Car, il faut l'avouer, l'intervention de l'État a été nécessaire pour assurer le développement et le succès des associations de crédit. Il leur a fourni les capitaux dont elles avaient besoin. Les caisses régionales (loi du 31 mars 1899) qui groupent et facilitent les opérations des caisses locales, reçoivent de l'État des avances sans intérêt, égales au quadruple de leur capital. L'obligation imposée à la Banque de France (loi du 17 novembre 1897) lors du renouvellement de son privilège de

verser en faveur du crédit agricole 40 millions remboursables et une redevance annuelle d'au moins 2 millions, a largement empli le réservoir où les caisses régionales viennent puiser.

Ainsi donc, grâce à l'appui de l'État et à l'association, là où elle est constituée, le cultivateur est désormais assuré d'obtenir à bon marché le crédit qui lui est utile pour ses opérations de culture. On a fait plus encore pour l'aider. On a organisé le crédit à long terme pour lui permettre d'améliorer ses installations et l'on a créé le crédit collectif pour en faire bénéficier les associations qui font la force des paysans. Ici encore c'est l'État qui intervient. La loi du 19 mars 1910, autorise les sociétés de crédit agricole à prêter à tout agriculteur membre d'une caisse locale, pour un délai maximum de quinze ans, une somme qui ne peut dépasser 8 000 francs ; ces prêts, destinés à faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales, auront lieu par ouverture de crédit hypothécaire ou bien ils seront garantis par un contrat d'assurance en cas de décès. La loi du 5 novembre 1894 avait prévu le crédit collectif aux syndicats ; ils pouvaient emprunter aux caisses locales pour les besoins de leurs opérations commerciales dans les mêmes conditions que les autres adhérents, c'est-à-dire pour une courte durée. Il a fallu aller plus avant. La loi du 29 décembre 1906 a autorisé les caisses régionales à consentir aux coopératives agricoles des prêts dont la durée peut atteindre vingt-cinq ans et dont le montant ne doit pas dépasser, pour chaque coopérative, le double de son capital versé. Ces agrandissements successifs ont achevé l'édifice du Crédit

agricole; les caisses sont pleines, les guichets sont ouverts, nous verrons au chapitre prochain comment les paysans ont utilisé les millions de la Banque de France.

*
* *

Nous n'avons pas encore achevé la revue des œuvres entreprises par l'association. Nous avons noté ce qu'elle a fait pour la production, la vente, le crédit. Il manque une quatrième roue pour donner de la stabilité au char rustique qui porte les destins de la petite propriété, c'est l'organisation de l'assurance contre les risques. Par sa collaboration avec des forces brutes dont il n'est pas encore parvenu à prévoir et à maîtriser les écarts, le paysan est, plus souvent, que l'industriel victime d'accidents qui détruisent tous ses efforts. Ce sont principalement les intempéries, la gelée, la grêle, l'inondation, les maladies du bétail, parfois contagieuses, c'est l'incendie qui, à la campagne loin de tout secours, dévore jusqu'aux murs la maison, le grenier et l'étable, ce sont les accidents qui l'atteignent au cours de son travail, lui ou ses ouvriers. Deux méthodes s'offraient au cultivateur; l'une, c'était de lutter directement contre les fléaux qui le menacent, de les prévoir, de les combattre le moment venu ou de les écarter à force de soins et de précautions; l'autre, c'était d'atténuer leurs conséquences économiques désastreuses en recourant à l'assurance qui répartit les pertes sur un nombre aussi considérable que possible d'associés. Pour le premier groupe des risques agricoles, ceux qui résultent des intempéries, il semble que l'action

directe soit à peu près la seule qu'on puisse utiliser. La gelée, la grêle, l'inondation atteignent en effet certaines régions plus fréquemment que d'autres, les pertes sont parfois énormes, elles font des victimes nombreuses, elles sont difficiles à apprécier. Dans ces conditions, l'assurance est à peu près impossible à organiser. Pour les autres risques au contraire, incendie, mortalité du bétail, accidents, des sociétés d'assurance les ont, depuis longtemps, fait entrer dans le cadre de leurs opérations. Cependant ces sociétés réclament aux agriculteurs des primes plus coûteuses qu'aux citadins, soit parce que leurs frais d'administration sont plus élevés à la campagne qu'à la ville, soit parce que le contrôle des assurés en cas de mauvaise foi est plus difficile à exercer, soit parce que les risques agricoles sont réellement plus dangereux pour les assureurs. En appliquant à l'assurance contre l'incendie et à l'assurance contre la mortalité du bétail les principes de la mutualité, les cultivateurs sont parvenus à réduire le montant des primes en même temps que les frais d'administration; par la création de sociétés locales dont les membres se surveillent les uns les autres, ils ont obligé les adhérents à rester prévoyants et honnêtes; par la fédération de ces petites sociétés en sociétés régionales ils ont divisé les risques. Ici encore, l'association a eu besoin de l'aide de l'État; celle-ci s'est manifestée de deux façons. La loi du 4 juillet 1900 a affranchi des droits de timbre et d'enregistrement ainsi que de diverses formalités les mutuelles agricoles gérées gratuitement et ne recherchant aucun bénéfice; elle a ainsi assuré leur développement. Mais,si les sociétés locales sont, dès maintenant, très

nombreuses, elles n'ont pas toutes une solidité bien ferme; elles s'effondreraient si elles devaient faire face à des pertes anormales et si elles n'étaient soutenues à leurs débuts. L'État les aide par des subventions; une somme d'environ un million et demi leur est destinée au budget de 1912. L'assurance contre la grêle et celle contre les accidents du travail n'ont pas fait d'aussi grands progrès.

Cette rapide inspection des services matériels que l'association veut rendre aux agriculteurs ne suffit pas à indiquer combien est vaste le programme d'action dont la réalisation est poursuivie avec un succès que nous essaierons d'apprécier. Nous nous sommes bornés d'abord à une énumération, laissant au lecteur le soin de rechercher dans des ouvrages spéciaux comment les difficultés d'organisation, l'inexpérience des débuts et les progrès de la pratique ont fait adopter des formes extrêmement variées. Encore cette énumération est-elle incomplète. Nous n'avons pas parlé par exemple des syndicats de tir contre la grêle, ni des syndicats d'élevage qui possèdent des reproducteurs de race pure, ni des associations de herd-book, généalogistes des animaux de pur sang, ni des syndicats anti-phylloxériques que l'on pourrait considérer comme des précurseurs des syndicats agricoles; les idées de mutualité seront sans doute appliquées à d'autres œuvres encore, à mesure qu'on en découvrira l'utilité. Les directeurs du mouvement syndical nous promettent qu'il transformera les conditions économiques de la vie rurale. Avant de rechercher si nous devons, sur ce point, partager leur confiance, nous avons à indiquer

ce qu'ils attendent de l'association dans le domaine des rapports sociaux.

III. — LE PROGRAMME SOCIAL

Parmi les promoteurs et les panégyristes du mouvement syndical, il en est qui attribuent à son action sociale une bien plus grande valeur qu'à son action économique. M. de Rocquigny écrit par exemple (*Revue de la Solidarité sociale*, décembre 1907) : « ... Mais le syndicat agricole n'est association coopérative que par un côté *secondaire* de ses attributions. Sa portée économique et sociale est bien plus haute : car il constitue l'association professionnelle des classes agricoles, ayant pour idéal de faire régner entre elles plus d'harmonie et de solidarité, ayant pour but immédiat d'améliorer progressivement le sort des moins favorisées. » M. Émile Duport avait fait voter, en 1905, par le Congrès national des syndicats agricoles de Périgueux, la motion suivante : « Les membres du cinquième Congrès national des syndicats agricoles tiennent à affirmer, dès le début de leurs travaux, que les syndicats agricoles n'ont pas, pour unique objet, de rendre des services matériels, mais que leur but est aussi, *et surtout*, d'améliorer la situation sociale des agriculteurs par la mutualité rurale. »

N'essayons pas de préciser ces idées, car il n'est pas probable que les termes si généraux qui les expriment soient susceptibles d'une précision méthodique. Il faudrait commencer par distinguer ce qui est « économique » de ce qui est « social ». Et cela n'est point aisé. Il semble que dans les textes que

nous avons cités la distinction est fondée seulement sur les mobiles psychologiques. Sont économiques les actions qui sont dirigées par l'intérêt individuel, par l'esprit commercial; sociales, au contraire, celles qui font appel à des notions de solidarité, d'assistance, de « devoir social », de progrès moral. La distinction n'est guère précise puisque les institutions « sociales » qui sont basées sur l'idée de solidarité et qui veulent travailler à en répandre le respect sont les mêmes qui s'occupent de rendre des services évidemment « économiques », achat, vente, crédit, assurance. Ne nous arrêtons pas cependant à cette difficulté. Ceux qui emploient les termes « économique » et « social » au sujet de l'organisation rurale leur donnent le sens qu'ils ont dans le langage courant; c'est une distinction entre les choses et les hommes, entre l'esprit d'individualisme et le dévouement à la communauté, entre l'intérêt tangible, immédiat et le sentiment, la poursuite d'un idéal. Cela nous suffit pour les comprendre.

Nous ferons donc entrer dans le rôle social des syndicats leurs œuvres d'assistance et d'éducation, leur influence moralisante, leurs efforts pour réaliser l'union et la paix sociale. Et, comme il nous semble que, sur ce point, les ambitions sont exagérées, que les associations rurales n'évoluent pas dans le sens qui nous est indiqué, nous exposerons la thèse sans l'affaiblir par une discussion que nous réservons pour le chapitre suivant.

L'association a tout d'abord une valeur éducative. Non seulement elle développe les qualités professionnelles des producteurs associés, mais encore elle leur enseigne la discipline, le respect des engagements

pris, la valeur de l'initiative individuelle, la puissance de l'aide mutuelle. Les coopératives de vente ont imposé à leurs adhérents une parfaite loyauté commerciale. Les caisses de crédit leur ont donné le souci de l'échéance. Les assurances mutuelles leur ont enseigné la prévoyance. Les syndicats agricoles doivent aussi se préoccuper de la question de l'apprentissage ou de l'enseignement professionnel. Ils complètent par des cours sur l'agriculture et des exercices pratiques l'enseignement trop général de l'école primaire. Dans le même ordre d'idées, il faut signaler encore les cours d'enseignement ménager qui apprennent aux jeunes filles et aux femmes de la campagne à mieux remplir leur tâche professionnelle.

Les œuvres d'assistance des syndicats agricoles témoignent de leur désir d'exercer au profit des plus faibles une œuvre de patronage, « patronage, dit M. de Rocquigny, dont nul ne songe à se sentir humilié; car il n'est qu'un des modes de l'action collective s'inspirant de la grande maxime : « Un pour tous, tous pour un ». Ce patronage consistera dans l'établissement des bureaux de placement pour les ouvriers, des caisses de secours pour les malades, des caisses de retraites pour les vieillards, des bureaux d'arbitrage et de conciliation, des comités consultatifs juridiques ou médicaux. Le syndicat doit travailler à l'amélioration des habitations rurales, à l'éducation des ménagères, au perfectionnement de l'hygiène. Et l'on n'oubliera pas, car cela a aussi son importance, qu'il peut s'occuper de distraire ses adhérents par des fêtes, des banquets, des distributions solennelles de récompenses. Certains syndicats ont leur bannière, des insignes, leur devise :

« l'Union pour la vie! », « *Cruce et aratro* », « Le sol, c'est la Patrie ».

Ceux qui prônent le syndicat d'action sociale voient venir l'objection. Toutes ces démonstrations rappellent trop la propagande des confréries. Est-ce donc que le syndicat agricole veut exercer, lui-même, une action confessionnelle, politique, réactionnaire? Ils s'empressent d'assurer qu'il n'en est rien. « Le syndicat est un terrain neutre, sans étiquette politique, sur lequel toutes les personnes soucieuses de l'avenir de l'agriculture française doivent se tendre loyalement la main, afin de travailler de concert à l'amélioration du sort des populations rurales. » Le patronage des grands propriétaires est absolument désintéressé. Dans les syndicats, c'est « l'esprit des humbles » qui prévaut. Ce sont des associations *mixtes* où patrons et ouvriers, propriétaires et fermiers, se rencontrent librement. Leur objet est purement professionnel. Et si cependant on doit les considérer comme le plus solide rempart que l'on puisse dresser contre les menaces des collectivistes, c'est simplement que cette action défensive est imposée à tous les producteurs ruraux par leur intérêt commun.

CHAPITRE VI

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES
LEURS RÉSULTATS

I. **Dénombrement des associations.** — Sociétés et comices. — Syndicats agricoles. — Coopératives de production. — Mutualités de crédit et d'assurances.

II. **Résultats d'ordre économique.** — Achats en commun et fournitures d'outillage ; les syndicats et le commerce. — Difficultés de la coopération. — L'œuvre des caisses de crédit et des sociétés d'assurances.

III. **Action sociale.** — L'esprit commercial dans les syndicats. — Leur influence éducative. — Le caractère mixte des syndicats.

Nous venons d'enregistrer, sans les discuter, les affirmations des organisateurs de syndicats. Nous savons à quoi ils prétendent. D'habitude, on tient pour réalisé tout ce qu'ils annoncent. Il n'est pas de discours, dans un banquet d'agriculteurs, qui ne se termine par des témoignages d'admiration pour les syndicats et leur œuvre. Avant de nous associer à ce concert d'éloges, nous voulons, contrairement à l'usage, aux usages, prendre nos garanties, demander des justifications, mesurer aussi exactement que possible les résultats réellement obtenus, étudier les difficultés qui se sont présentées et qui menacent d'entraver le développement futur de telle ou telle catégorie d'associations. Une pareille recherche pourrait paraître inopportune si elle devait être commu-

niquée au public agricole et risquait, par suite, de décourager quelques initiatives. Mais, dans une étude purement objective, il nous sera sans doute permis de poursuivre la vérité en dehors de toute considération de propagande, même si nous sommes contraints d'atténuer des affirmations peut-être trop optimistes. La question est de celles qu'il faut connaître exactement, puisque c'est l'avenir de notre agriculture que préparent les syndicats.

I. — DÉNOMBREMENT DES ASSOCIATIONS

Pour juger des effets du mouvement syndical, la première question à poser est naturellement celle qui concerne le nombre des agriculteurs syndiqués. Combien sont-ils qui profitent des associations? Combien y a-t-il en France d'associations agricoles?

Les syndicats agricoles ont été au début recensés par le ministère du Commerce avec les autres groupements régis par la loi de 1884. Ils le sont actuellement au ministère de l'Agriculture par le Service du crédit mutuel et de la coopération agricoles. Les documents qu'il réunit sont publiés dans un Annuaire. Le développement des caisses de crédit et celui des sociétés d'assurances mutuelles sont mesurés chaque année dans des rapports du ministère de l'Agriculture au Président de la République, rapports insérés au *Journal Officiel*. On peut utiliser aussi un Annuaire publié par M. Silvestre qui est en quelque sorte un Bottin de l'agriculture. Tous ces renseignements ont été récemment groupés, étudiés et complétés dans une communication de M. de Rocquigny à la Société nationale d'Agriculture. Cette

communication a été insérée dans le Bulletin de cette Société et dans les *Annales du Musée Social* de juillet 1911. Ces documents n'ont pas tous la même exactitude et ne méritent pas la même confiance. Nous en dirons les raisons.

Nous constatons d'abord que les sociétés d'agriculture et les comices n'ont pas disparu devant les syndicats. M. de Rocquigny note 685 sociétés et 917 comices. Un pointage de l'*Annuaire Silvestre* confirme cette évaluation, car il fournit des chiffres à peu près équivalents, 691 sociétés et 875 comices. Sous le nom de sociétés on comprend ici des groupements très divers, les anciennes Sociétés d'agriculture qui s'étendent généralement sur tout un département, d'autres qui ont pour circonscription un arrondissement, d'autres, régionales ou nationales, qui ont un objet déterminé, viticulture, élevage, agriculture, aviculture, sociétés horticoles, sociétés de herd-book et même les sociétés de courses.

La plupart des sociétés et des comices n'ont d'autre utilité que de réunir périodiquement leurs adhérents pour des échanges de communications et l'étude de questions actuelles. Mais il en est aussi qui exercent une action analogue à celle des syndicats. Il faut bien se rendre compte en effet que l'organisation économique de l'agriculture n'a rien eu de méthodique. On classe certainement sous le nom de sociétés des groupements qui sont régis par la loi de 1884 sur les syndicats.

Parmi les comices, il y en a probablement beaucoup dont l'activité et l'utilité sont médiocres. Fondés ou dirigés par des hommes politiques et leurs partisans, ils ont surtout pour objet de défendre des intérêts

électoraux. Des distributions de récompenses maintiennent autour d'eux une clientèle, mais leur influence sur le progrès agricole paraît négligeable. Il y en a d'autres au contraire qui font preuve d'un remarquable esprit d'initiative. C'est, par exemple, le Comice de Carpentras qui a tenté d'ouvrir le marché de Londres aux producteurs de fraises de la région du Ventoux. Assez souvent les comices ont provoqué la création de syndicats sans disparaître devant eux.

M. de Rocquigny compte ensuite 6 479 associations syndicales, qu'il ne faut pas confondre avec les syndicats. Ce sont des associations régies par la loi du 21 juin 1865 qui ont pour objet l'exécution ou l'entretien de travaux d'intérêt collectif (endiguement, curage, dessèchement, irrigation, etc.). On hésite à leur faire une place dans le mouvement syndical. Elles ressemblent beaucoup plus à des associations de capitaux qu'à des groupements professionnels. Elles n'exercent aucune action sociale. Leur objet est étroitement limité ainsi que parfois le nombre de leurs membres. Elles ont d'ailleurs précédé pour la plupart l'apparition des syndicats; il y en a en effet 4 900 qui sont antérieures à 1865.

* * *

Le nombre des syndicats agricoles n'est pas déterminé avec une exactitude incontestable. L'*Annuaire des Syndicats agricoles*, basé sur les réponses données par les intéressés à un questionnaire que le ministère a fait distribuer par les préfets, compte, au 31 juillet 1910, 5 486 syndicats, plus 332 syndicats spéciaux tels que syndicats de tir contre la grêle,

de remembrement des propriétés morcelées, de hannetonnage, de répression du braconnage, syndicats anti-phylloxériques, syndicats de bûcherons, de planteurs de tabac. La statistique dressée par le ministère du Travail compte 5407 syndicats de l'agriculture patronaux ou mixtes. L'*Annuaire Silvestre* inscrit seulement 4629 syndicats, non compris les syndicats d'ouvriers. Il est probable que ce chiffre est trop faible et que celui du ministère de l'Agriculture est trop élevé. A vrai dire, le recensement ministériel indique tous les syndicats qui ont retourné la demande de renseignements. Mais ne faut-il pas penser que parmi eux il en est qui n'ont pas voulu avouer leur désorganisation, leur insuccès, un état de somnolence tout voisin de la mort? Il paraît certain en tout cas que l'Annuaire officiel n'est pas absolument exact. Quand on compare les deux Annuaires que nous utilisons et qui tous deux donnent une liste détaillée par département avec le titre de chaque syndicat, le nom du président, le nombre des membres, on s'aperçoit que les renseignements ne concordent pas; chacun d'eux connaît des groupements que l'autre ignore.

La statistique des syndicats ne sera jamais qu'approximative. En évaluant à plus de 5000 le nombre des syndicats agricoles professionnels à la fin de 1910, on sera sans doute assez près de la réalité; mais on comprendra certainement dans ce total des groupements qui n'ont qu'une existence nominale, les uns, parce qu'ils débutent et n'ont rien fait de plus que de se constituer, les autres parce qu'ils sont décomposés et n'ont pas pris la peine de se dissoudre formellement.

Remarquons en effet que ce nombre total de syndicats dont on tire vanité — près de six mille syndicats constitués en moins de trente ans dans ces milieux ruraux si rebelles à l'association! — ce nombre total ne nous donne pas une indication précise sur la force réelle des groupements. Leur circonscription est extrêmement variable : il en est qui recrutent leurs adhérents dans toute la France, d'autres qui sont départementaux ou régionaux ; il en est qui se limitent à un canton ou une commune. Si l'on en trouve quelques-uns qui ont plus de cinq mille membres, on en rencontre beaucoup qui n'en ont pas une dizaine. Un pointage effectué sur l'Annuaire du ministère montre que le nombre des syndicats dont l'effectif ne dépasse pas 25 membres est de 847 ; ceux qui n'ont pas plus de 20 membres sont environ 500. On peut vraisemblablement ajouter à ces 847 syndicats un peu plus d'une cinquantaine parmi ceux qui n'ont pas consenti à répondre à des questions indiscrètes sur leur état de santé. N'est-il pas permis aussi de supposer que quelques présidents ont forcé le chiffre de leurs adhérents pour faire meilleure figure? Voilà donc au moins 900 syndicats qui ne doivent pas exercer une action économique bien sensible. Une seule opération est réalisable pour eux, c'est l'achat en commun et le transport depuis la gare jusqu'au lieu de répartition de quelques marchandises telles que les engrais. Une entente momentanée sans constitution de syndicat aboutirait au même résultat. Leur existence s'explique par le fait que la fondation d'un syndicat est une condition de forme pour l'établissement d'une caisse de crédit et d'une mutualité d'assurances.

On répondra sans doute que ces petits syndicats communaux sont fédérés en syndicats départementaux ou nationaux, qu'ils peuvent alors profiter des avantages accordés par le commerce aux plus grandes associations, qu'ils reçoivent du bureau fédéral des renseignements, des conseils utiles et que beaucoup de petits syndicats unis constituent une fédération puissante. Soit. Mais il faudrait alors établir que les syndicats ont généralement compris la nécessité de s'unir. Ce n'est pas ce que nous montre la statistique du ministère. Elle compte 55 unions auxquelles sont affiliés 2 392 syndicats, moins de la moitié par conséquent. Il faut donc penser que, parmi les syndicats communaux à effectif trop restreint, ceux qui restent isolés ne sauraient rendre de réels services à leurs membres, ni se développer. Si l'on peut dire, ils sont nés avant terme, avant que l'esprit d'association ait pénétré dans la mentalité des agriculteurs. Ils n'ont qu'un état-civil. Ils auraient besoin d'être soutenus, renforcés par les syndicats départementaux, les unions régionales. Mais ces groupements n'ont pas toujours à leur disposition un personnel de propagandistes suffisamment nombreux pour aider à des naissances difficiles. C'est l'exemple des voisins, le dévouement ou l'ambition de quelques personnalités qui déterminent le plus souvent de nouvelles créations.

Rien n'est plus varié que l'organisation syndicale agricole et il est bien évident que cette variété était imposée dans une certaine mesure par la diversité des circonstances locales. L'extrême liberté accordée par la loi aux associations agricoles est certainement une des causes de leur succès. Il resterait à démontrer que les fondateurs de syndicats ont toujours su choi-

sir la forme qui convenait le mieux. Il semble bien que la circonscription communale, généralement appréciée parce que le lien syndical y tient les adhérents plus serrés, ne serait pas la meilleure. Elle est trop restreinte ; dans les pays où le recrutement est difficile, on devrait préférer la circonscription cantonale. Ce qui vaudrait mieux encore probablement, c'est un autre mode d'organisation qui corrige l'inconvénient des petits syndicats isolés sans rien leur faire perdre des avantages que peuvent présenter les groupements à circonscription territoriale restreinte, le syndicat départemental à sections communales. Chaque section a un bureau spécial qui exerce l'administration et le contrôle, empêche le lien syndical de se relâcher ; le bureau central dirige l'action économique avec l'autorité que l'on rencontre seulement dans les associations à effectif nombreux.

L'association n'a de puissance en effet que par le nombre. La nécessité du groupement ne s'impose pas seulement aux petits syndicats communaux. Elle a été reconnue aussi par les syndicats les plus importants. Une union centrale, une douzaine de grandes unions régionales ont été fondées. La statistique du ministère compte actuellement 55 unions de syndicats ; c'est probablement plus qu'il ne faudrait pour une bonne organisation. Mais la tendance actuelle ne paraît pas favorable au développement d'une grande union pas plus qu'à celui des sociétés natio-tionales. Certaines oppositions d'intérêts économiques entre les diverses régions de la France ont poussé au renforcement, plus exactement, et ce n'est pas la même chose, à la multiplication des unions régionales. Nous reviendrons sur cette observation

de nature à faire pressentir que le mouvement syndical n'a pas détruit l'esprit particulariste des agriculteurs.

Puisque les effectifs varient de 5 à 6 membres jusqu'à plus de 10 000, il ne suffit pas de connaître le nombre total des syndicats. Il faudrait déterminer le nombre de leurs membres. Cela paraît assez difficile. On répète souvent que l'agriculture française compte un million de syndiqués. C'est trop d'optimisme. Le ministère de l'Agriculture n'en a inscrit dans son Annuaire que 778 189. Il est vrai, ainsi que nous l'avons remarqué, qu'une soixantaine de syndicats n'ont pas fait connaître le nombre de leurs adhérents; nous les avons tenus pour morts, peut-être ne le sont-ils pas tous et faut-il, en conséquence, augmenter le total de 2 ou 3 000 syndiqués. Mais, par contre, il faudrait, si l'on voulait être exactement fixé sur le nombre des agriculteurs qui ont été gagnés à l'idée d'association, retrancher ceux qui sont inscrits dans plusieurs syndicats, soit qu'il s'agisse de propriétaires ayant plusieurs domaines dans des régions éloignées, soit qu'il s'agisse de syndicats spéciaux qui recrutent des adhérents parmi les agriculteurs déjà inscrits ailleurs. D'autre part, il n'y a pas lieu de compter, et, en effet, l'Annuaire ne les compte pas, les membres des unions centrales ou régionales, puisqu'ils sont déjà recensés une fois dans les syndicats affiliés à ces unions. On pourrait aussi retrancher les propriétaires qui, par exemple, se font inscrire aux syndicats bien qu'ils aient donné leurs terres à des fermiers ou des métayers; ils ne sont en quelque sorte que des syndiqués honoraires.

En résumé, on peut supposer que le nombre des

syndicats était, en 1910, de 5 000 environ, peut-être davantage, et que le chiffre total des syndiqués, si l'on déduit ceux qui dans les statistiques ont pu être comptés plusieurs fois, ne dépassait guère 750 000. Or il y a en France environ 4 millions d'agriculteurs qui, propriétaires cultivateurs ou entrepreneurs de culture, auraient profit à s'inscrire dans les syndicats. Sans contester l'importance déjà considérable des résultats acquis, on voit que l'œuvre est loin d'être achevée.

*
* *

Le personnel des syndicats agricoles se retrouve dans les associations qui ont un but spécial, coopératives, caisses de crédit, mutualités. La plupart de ces sociétés sont, en effet, des filiales, des annexes des syndicats.

Les sociétés coopératives agricoles de production, de transformation ou de vente sont, d'après l'indication de M. de Rocquigny, au nombre de 2 600 parmi lesquelles on compte 1 800 *fruitières*, groupements dont nous avons noté au chapitre précédent l'ancienneté et les avantages. Évidemment, on ne doit pas les négliger, mais on ne peut pas non plus en faire état pour juger du développement de l'esprit d'association dans l'agriculture. Ces petites associations n'ont pas tendance à augmenter; les transformations de l'industrie laitière les poussent plutôt à fusionner pour former des groupes plus importants et mieux outillés. Les 800 autres coopératives — ce chiffre est sans doute trop élevé — comprennent environ 500 coopératives de laiterie principalement dans le Poitou et

les Charentes, une cinquantaine de caves coopératives dans le Languedoc et le Var pour la vinification et la distillerie, une vingtaine de coopératives oléicoles en Provence, une quarantaine de féculeries presque toutes situées dans le département des Vosges, des coopératives de battage et des coopératives diverses.

Aux coopératives de production, M. de Rocquigny ajoute 8 à 900 sociétés coopératives d'achat et de consommation. Il semble que la plupart ne devraient pas être comptées parmi les associations de l'agriculture. Ce sont des boulangeries, des épiceries, des bazars installés dans des communes rurales; mais elles ne sont pas constituées uniquement entre agriculteurs et leur objet n'est pas proprement agricole. Leur existence peut bien être invoquée pour établir que le principe de l'association a pénétré dans les milieux ruraux. On ne saurait dire qu'elles contribuent à l'organisation économique de la profession agricole.

*
* *

D'après le dernier rapport publié (*Journal Officiel* du 2 septembre 1911), les caisses locales de crédit étaient à la fin de 1910 au nombre de 3 338 comprenant au total 151 621 adhérents. On comptait à la même date 96 caisses régionales du second degré, surveillant et aidant les opérations des caisses locales. Les chiffres donnés doivent cette fois être retenus comme absolument exacts, les caisses de crédit en raison des avances qu'elles reçoivent de l'État étant soumises à un contrôle administratif. On

pourrait même dire que ces chiffres sont trop faibles, car il existe en dehors des caisses de crédit contrôlées environ 700 caisses rurales indépendantes. Mais il est difficile de savoir jusqu'à quel point il faut en faire état parce qu'elles ne sont pas exclusivement agricoles et parce que leur activité est restreinte. Bien que, d'après leurs statuts et les déclarations de leur fondateur, M. Louis Durand, elles soient ouvertes à tous, elles sont en fait confessionnelles. Elles sont intéressantes parce qu'elles fonctionnent uniquement avec les dépôts qu'elles reçoivent, sans participer aux avances de l'État.

Les associations agricoles d'assurances mutuelles se répartissaient de la façon suivante au 30 septembre 1910 : (*Journal Officiel* du 1er janvier 1911).

Mutuelles-bétail.....	8 428	sociétés.	438 216 adhérents.
Caisses de réassurance (bétail).....	58	—	3 055 sociétés affiliées.
Mutuelles-incendie..	2 187	—	53 110 adhérents.
Caisses de réassurance (incendie)..	26	—	2 096 sociétés affiliées.
Assurances contre la grêle..............	25	—	44 677 adhérents.
Contre les accidents du travail........	7	—	3 478 adhérents.

Ici encore les chiffres doivent être considérés comme à peu près exacts. Toutefois il faut remarquer d'abord que le total obtenu (10 731 sociétés) ne tient pas compte des déchets qui ont pu se produire. Chaque année les créations nouvelles sont additionnées au total de l'année précédente et l'on ne se préoccupe pas de déduire les associations qui ont disparu. D'autre part, dans les 8 428 sociétés d'assu-

rances contre la mortalité du bétail, le département des Landes à lui seul figure pour 1 062; c'est que, dans les localités de ce département où l'assurance est organisée, on a établi le plus souvent une société pour chaque espèce animale. On trouve dans plusieurs villages 4 ou 5 mutuelles-bétail, une pour les chevaux, une pour les bovins, une pour les porcs, une pour les chèvres, une pour les moutons. On ne voit pas bien quelle est l'utilité de cette division, à moins que ce ne soit tout simplement un moyen de justifier de plus grosses subventions de l'État.

Il est probable que dans ce total de 10 731 associations il en est un certain nombre qui n'ont qu'une existence nominale. Les professeurs d'agriculture ont été si énergiquement invités à provoquer des créations nouvelles qu'ils ont multiplié les conférences de propagande. Mais il est un moyen de juger de la valeur réelle des résultats obtenus. La réassurance est pour les petites sociétés une nécessité absolue. Or les mutuelles affiliées à des caisses de réassurance sont seulement au nombre de 3 055 pour la mortalité du bétail, de 2 096 pour les risques d'incendie. Il est permis de supposer que les 5 373 mutuelles-bétail qui ne sont pas réassurées n'ont qu'une existence précaire et inefficace. Pour l'incendie presque toutes les caisses locales pratiquent la réassurance; 91 seulement ne sont pas réassurées. Il paraît donc prudent, si l'on ne veut pas se faire d'illusions, de réduire à 4 000 environ le nombre des mutuelles-bétail et de maintenir à 2 100 celui des mutuelles-incendie.

M. de Rocquigny nous propose de compter encore parmi les associations agricoles environ 6 000 sociétés

de secours mutuels parce que, sur les 25 000 sociétés de ce genre qui existent en France, il y en a environ 6 000, suivant l'évaluation de M. Cheysson, qui sont installées dans de petites communes rurales et qui recrutent leurs adhérents principalement parmi des paysans. Il semble que là encore, nous ne nous trouvons pas en présence de groupements professionnels de l'agriculture. Par contre, il faut tenir compte de 160 caisses de retraites fondées, au profit des ouvriers agricoles et de petits propriétaires.

En résumé, nous avons trouvé pour constituer les cadres de notre organisation agricole, 1 600 sociétés et comices, plus de 5 000 syndicats et 55 unions de syndicats, 1 800 fruitières et 7 à 800 coopératives de production, 3 338 caisses locales de crédit et 96 caisses régionales, plus les caisses libres du type Durand, 4 000, peut-être 8 000 sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail, 2 100 sociétés d'assurances contre les risques d'incendie, 8 à 900 sociétés coopératives de consommation et 6 000 sociétés de secours mutuels qui ne sont pas proprement agricoles, mais qui doivent au moins être classées comme associations rurales. Dans ces divers groupements se répartissent environ 750 000 agriculteurs, un cinquième de la population des cultivateurs que l'association devrait englober. C'est déjà un très grand résultat. Si cela ne permet pas encore de dire que « le vieil esprit d'individualisme, de défiance et de routine parait vaincu », on peut bien conclure que cette vue d'ensemble « paraît offrir des perspectives encourageantes à tous ceux qui estiment le progrès agricole intimement lié au développement des initiatives privées par la voie de l'association libre. » D'autant

plus que le développement jusqu'ici régulier des associations agricoles ne semble pas se ralentir.

II. — RÉSULTATS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

Évaluer avec une approximation suffisante, l'importance des services d'ordre matériel que les syndicats, les associations diverses ont dù rendre à leurs membres n'est pas une tâche aisée. On ne dispose pas de documents complets. Il nous faudrait pourtant parvenir à marquer fortement la grandeur de l'œuvre commencée. Il est sans doute nécessaire de montrer que les associations n'améliorent pas la situation économique des agriculteurs autant qu'on le dit d'habitude, mais il ne faut pas négliger de rendre justice aux efforts accomplis et aux résultats obtenus.

Les syndicats se sont proposés tout d'abord de moraliser et de développer le commerce des engrais industriels. Cette tâche ils l'ont véritablement remplie. C'est beaucoup. Les fraudes qui, au début, décourageaient les cultivateurs sont devenues extrêmement rares parce que les laboratoires des syndicats contrôlent la teneur des engrais fournis à leurs membres, parce que leurs journaux et leurs conférenciers ont invité les paysans à prendre les précautions indispensables; l'accroissement de la consommation est dû aux enseignements, aux conseils, que les syndicats ont répandus, en même temps d'ailleurs que les professeurs d'agriculture, car l'initiative privée et l'aide officielle agissent côte à côte. On l'oublie quelquefois; peu importe. Il semble bien incontestable que, sans les syndicats, l'utilisation

des engrais n'aurait pas fait les progrès que nous avons enregistrés.

Il en est de même pour l'emploi des machines agricoles. Les expositions, les concours, les démonstrations expérimentales, les contrats passés entre les syndicats et les constructeurs ont préparé leur diffusion. Les commerçants intéressés n'auraient pas eu le même succès si la méfiance et l'embarras des paysans n'avaient été brisés par les conseils des spécialistes, techniciens ou praticiens, réunis dans leurs syndicats. Nous pourrions poursuivre cette recherche; la lutte contre les maladies des plantes, l'organisation de la météorologie, les progrès de l'élevage doivent beaucoup à la présence de quelques puissantes associations dans le monde rural. L'action des syndicats a été d'autant plus grande qu'elle ne se limite pas uniquement à leurs adhérents; elle a profité à tous ceux qui, par des communications orales, par des comparaisons ont tiré parti plus ou moins complètement des méthodes nouvelles à mesure qu'on les adoptait autour d'eux.

Les services rendus par les syndicats varient naturellement avec le nombre de leurs membres, l'étendue de leur circonscription, leur objet. En 1900, M. de Rocquigny avait noté les chiffres d'affaires de 25 syndicats. Le plus faible dans ce groupe réalisait annuellement 400 000 francs d'achats collectifs; le plus fort, le Syndicat central des agriculteurs de France, dépassait 5 millions. Au total, ces 26 syndicats avaient fait un chiffre d'affaires de 23 millions environ. En tenant compte non seulement des achats d'engrais, mais des sommes énormes dépensées pour la reconstitution et l'entretien des vignobles, M. de Roc-

quigny estimait à cette époque que le mouvement d'affaires des syndicats agricoles devait approcher du chiffre de 200 millions par an. C'est cette évaluation que tous les auteurs rappellent quand ils ont à apprécier l'activité économique des associations syndicales. Depuis lors le nombre des syndicats a plus que doublé. Mais il n'est pas probable que leurs services commerciaux se soient développés dans la même proportion, car les syndicats récents sont généralement très petits. Supposons que leur chiffre d'affaires dépasse actuellement 300 millions par an.

Voilà qui donne une idée favorable de leur activité ; encore que ce chiffre, si on pouvait le comparer à la valeur des matières premières et de l'outillage annuellement nécessaires à notre agriculture, paraîtrait sans doute bien faible. Il est certain que les agriculteurs continuent à se servir de leurs associations. Peut-on dire cependant qu'elles conservent la même utilité qu'elles ont eue au début? Là où elles ont convenablement initié les paysans aux nouvelles techniques ont-elles toujours un rôle à jouer? Elles ont amélioré et développé le commerce des engrais ; peuvent-elles assurer encore la défense des cultivateurs au point de vue commercial? exercent-elles une action puissante sur l'établissement des cours? Les prix payés par les syndiqués sont-ils inférieurs à ceux que le commerce demande aux cultivateurs restés en dehors des associations?

Une première constatation s'impose. Les syndicats n'ont pas réussi à enrayer la hausse des engrais. Les tentatives qui ont été faites par quelques syndicats pour se passer des commerçants ont toujours échoué. Les agriculteurs n'ont pas su maintenir en concur-

rence leurs divers fournisseurs. En particulier ils n'ont pas empêché la grande Société de Saint-Gobain de s'emparer du marché des superphosphates.

Or les fabriques d'engrais et d'insecticides n'ont pas intérêt à voir grandir la puissance des syndicats. Elles profitent de la propagande qu'ils leur font, elles veulent bien le reconnaître en leur accordant de menus avantages, mais elles ne supportent pas que les agriculteurs se transforment en clients exigeants. Une action discrète et habile entrave l'essor des syndicats. Les paysans sont sollicités chez eux par des courtiers qui leur offrent engrais et insecticides avec les mêmes garanties et « au même prix que le syndicat ». D'autres fois, les fabriques accordent bien aux syndicats en considération d'une grosse commande une concession exceptionnelle sur les prix, mais elles leur imposent de ne pas en faire profiter directement les syndiqués, c'est-à-dire de ne pas vendre au-dessous des prix pratiqués par les marchands de la région. La ristourne accordée par la fabrique devra être employée par le syndicat pour ses œuvres d'intérêt général. De sorte que le bénéfice réalisé par le cultivateur du fait de son affiliation au syndicat est parfois nul ou bien égal tout au plus à la différence entre les prix de gros et les prix de détail.

L'état actuel de l'association agricole ne lui permet pas de discuter avec l'industrie qui la domine du haut de ses monopoles et de ses ententes. Comment l'agriculture se défendrait-elle s'il est vrai que les propriétaires directeurs des syndicats les plus forts et des unions ne considèrent plus leurs propriétés que comme

un élément secondaire de leur fortune, si, actionnaires et administrateurs, ils ont plus d'intérêt au progrès de l'industrie qu'à celui de l'agriculture elle-même? Il reste à répondre que si les syndicats n'existaient pas, la situation des cultivateurs serait plus mauvaise qu'elle ne l'est. Cela est bien possible en effet. Ils empêcheraient donc la retraite de se changer en déroute. C'est déjà reconnaître que, dans la bataille commerciale livrée à l'industrie, l'agriculture n'a pas remporté la victoire.

*
* *

L'organisation de la production et de la vente ne va pas non plus sans difficultés, les unes d'ordre intérieur, les autres résultant de ce fait que les transformations tentées par les cultivateurs menacent les intérêts des commerçants et que ceux-ci se défendent avec énergie.

Voici tout d'abord les coopératives d'outillage qui, nous dit-on, apportent aux petites exploitations le moyen d'utiliser tous les instruments qui feraient, si elle avait le monopole de leur emploi, la supériorité de la grande culture. En théorie, rien ne paraît plus simple et meilleur : isolés, les paysans ne pourraient se servir de certaines machines parce qu'elles sont d'un prix élevé, parce qu'ils ne les emploieraient que pendant un temps trop court, parce que l'amortissement serait trop onéreux. Ils s'entendent, ils se groupent. La machine devient la propriété de 20 ou 30 associés, ou bien elle est acquise par le syndicat et celui-ci la loue à ses membres. Voilà la solution trouvée, voilà la propriété paysanne pourvue de

l'outillage le plus perfectionné! mais c'est alors que les difficultés commencent. Il ne suffit pas de payer une quote-part ou une cotisation syndicale pour savoir mener une machine. Des accidents se produisent et des contestations quand il s'agit d'en supporter les frais. On y a paré dans certains groupements en imposant aux associés la présence d'un mécanicien pour diriger le travail; c'est une augmentation de frais. Il y a une difficulté plus grave : pour toutes les machines, qui travaillent aux champs, à la culture ou aux récoltes, il y a un moment, une courte période pendant laquelle leur emploi est réellement préférable, où tous les associés voudraient en disposer. Les labours, la moisson, la fauchaison se font simultanément. La coopérative d'outillage est donc obligée de trouver le règlement précis qui fixera les droits des associés et de le faire respecter. On y parvient assez bien pour les machines de ferme, batteuses, trieurs, tarares; mais pour les moissonneuses, les faucheuses, c'est autrement difficile. Il vaut mieux être maître chez soi.

Les coopératives de production, laiteries, caves, moulins à huiles, pépinières, tant d'autres variétés encore, ont obtenu souvent de très beaux résultats. Grâce aux plans, aux devis, aux conseils que leur fournit le Service des améliorations agricoles du ministère, elles ont presque toujours organisé des installations perfectionnées, très modernes que les grandes exploitations pourraient leur envier. Les frais de fabrication y sont des plus réduits; les méthodes de fabrication sont basées sur des principes scientifiques et donnent des produits de qualité supérieure. Voilà donc, encore une fois, un progrès

incontestable dont les paysans peuvent profiter grâce à l'association. Il est parfaitement légitime d'affirmer qu'au point de vue de l'outillage des industries agricoles, vinification, huilerie, laiterie et fromagerie, les coopératives valent autant que les grandes exploitations, souvent mieux, et qu'elles montrent la voie à suivre.

Pouvons-nous cependant prédire la multiplication plus ou moins prochaine des coopératives rurales? Leur succès est-il assuré? Hélas! non. Elles ont aussi, comme les autres associations, de grands obstacles à surmonter; l'un, c'est la persistance du sentiment individualiste chez les coopérateurs et l'autre, c'est la concurrence ouverte ou insidieuse des commerçants menacés par les organisations nouvelles. Il serait en effet un peu naïf de croire que les commerçants vont se laisser exproprier, supplanter purement et simplement par des groupements de producteurs qui, jusqu'ici, devaient subir leur intermédiaire.

Mille procédés s'offrent à eux pour désorganiser les coopératives ou les combattre sur le marché. Le plus souvent, il leur suffit de faire savoir qu'ils rompront toutes relations avec les propriétaires inscrits à la coopérative. Celle-ci débute, elle n'est encore qu'une promesse, une espérance; les produits qu'on lui apporte, elle ne les paiera que plus tard, quand elle-même aura pu les vendre et le paysan a besoin d'argent tout de suite; le vide se fait autour des coopérateurs mis à l'index. Si, malgré tout, ils progressent et font des recrues, les baisses de prix et les calomnies viennent entraver leurs efforts. Il n'est même pas nécessaire de recourir aux perfidies de la concurrence

déloyale; les commerçants peuvent compter sur l'inexpérience des paysans transportés brusquement dans un milieu économique qui leur est mal connu. Il faut des qualités spéciales pour devenir un bon commerçant.

*
* *

On pourrait penser que les associations de crédit ont connu plus facilement le succès. Les paysans, semble-t-il, ont dû se jeter avidement sur ces caisses emplies par les millions de la Banque de France, leur offrant à un taux réduit l'argent qu'ils ne recevaient autrefois que de l'usurier. Il n'en est rien. Pour amener les paysans à accroître le chiffre d'affaires de ces caisses régionales si largement dotées, il a fallu recourir à une propagande active, parfois tapageuse, et qu'on peut juger excessive, car le crédit n'est pas nécessairement bon et utile; il ne vaut que s'il est bien employé. Il semblait qu'on invitait les villageois à la curée. M. Decharme, directeur du Service du crédit agricole écrivait par exemple (*Revue de la solidarité*, décembre 1907) « ...Dépêchez-vous donc d'user du droit qui vous a été généreusement consenti d'utiliser une partie de ces 90 millions mis par la loi de 1899 à votre disposition, qui vous appartiennent, je dirai presque, qui vous attendent et vous appellent. Agriculteurs, hésiterez-vous plus longtemps! » L'éloquence administrative et parlementaire fouaillait les paysans pour les conduire aux caisses de crédit.

En même temps, les rapports au Président de la République destinés à mesurer les résultats obtenus

s'efforçaient de les présenter dans le jour le plus favorable. Le rapport de 1908 (*Journal Officiel* du 3 septembre 1909) indiquait que le montant total des prêts consentis depuis dix ans dépassait 405 millions. Mais un subterfuge de comptabilité gonflait inexactement ce total trop admirable. Le chiffre donné pour chaque année comprenait en effet les prêts nouveaux de l'année et les prêts en cours à la fin de l'année précédente. En additionnant ces totaux annuels on comptait deux fois le montant des soldes de fin d'année. Une note cinglante (*Journal des Débats*, 29 août 1910) a signalé cette erreur; elle a aussi rappelé que les « prêts consentis » ne sont pas seulement des prêts nouveaux, qu'ils comprennent des renouvellements de billets accordés pour prolonger la durée du prêt initial. De sorte que si l'on évalue à 160 millions le montant total des prêts accordés à l'agriculture française par les caisses régionales pendant les dix premières années de leur fonctionnement, on risque déjà d'être au-dessus de la vérité; il ne dépassait pas, en tout cas, 200 millions.

A vrai dire, ce n'est déjà pas mal. L'organisation du crédit agricole paraît correspondre aux besoins des cultivateurs. On voudrait que les influences parlementaires et le favoristisme n'aient aucune action sur les caisses régionales et la Commission de répartition des avances de l'État. On a rendu publiques quelques histoires fâcheuses. C'est l'inévitable. Mais, dans l'ensemble, l'institution paraît saine.

Les services qu'elle doit rendre s'accroissent considérablement du fait que les coopératives sont autorisées par la loi du 29 décembre 1906 à solliciter des prêts à long terme. Leur fondation devient ainsi

beaucoup plus facile et leur situation de début moins précaire. A la fin de 1910, 131 coopératives comprenant 16 497 sociétaires, possédant au total un capital versé de 2 721 245 francs avaient emprunté 4 405 840 francs. Le dernier rapport conclut, comme les précédents, que « les résultats sont fort encourageants ». On ne saurait s'inscrire en faux contre cette conclusion optimiste.

Il est plus difficile de juger exactement les services rendus par les mutualités d'assurances. Nous avons déjà noté en relevant le nombre des mutuelles-bétail quelques réserves nécessaires. Il paraît vraisemblable que sur les 8 428 sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail recensées au 30 septembre 1910, avec 438 216 membres, beaucoup n'ont qu'une existence nominale. La valeur du capital assuré serait de 532 807 990 francs, soit à peu près le dixième de la valeur du cheptel français. Mais il n'y a que 3055 sociétés locales affiliées aux 58 sociétés de réassurance. C'est là qu'est la faiblesse de l'organisation actuelle. Le capital réassuré est de 153 900 785 francs. Il n'est pas indispensable que les mutuelles locales réassurent la totalité des risques qu'elles assument; on peut penser toutefois que l'organisation de la réassurance est encore insuffisante. On le reconnaît d'ailleurs, puisqu'on songe à créer une caisse centrale de réassurance.

Les mutuelles-incendie sont au nombre de 2 187 groupant 53 110 membres effectifs; elles assurent un capital de 508 374 563 francs. Le capital réassuré dans les 26 sociétés départementales ou régionales est seulement de 311 819 433 francs.

L'assurance contre la grêle paraît échapper aux

ressources de la mutualité. La statistique officielle enregistre 25 sociétés groupant 44 677 membres et assurant un capital de 28 millions. Mais le rapport ministériel déclare lui-même que ces sociétés isolées, ne disposent que de ressources insuffisantes et ont plutôt le caractère de caisses de secours que de caisses d'assurances proprement dites. Il en est de même pour les caisses d'assurances contre les accidents du travail agricole; 7 sociétés comprennent 3 478 membres. Elles ne garantissent que des risques très limités et ne payent que des indemnités peu importantes. D'une façon générale, les mutualités d'assurances paraissent compter beaucoup trop sur le secours de l'État. De 1898 à 1909, elles ont reçu 7 896 430 francs de subventions.

III. — ACTION SOCIALE

M. Émile Duport qui fut un des propagandistes les plus dévoués des syndicats, institutions de solidarité et de progrès moral, avait enregistré un mot qui a dû lui paraître cruel, un de ces mots qui révèlent le fonds de la pensée : « Un des premiers adhérents du syndicat de Belleville, dit-il, petit propriétaire venu pour acheter un kilogramme de raphia, a pu dire en s'en allant : *Je viens de payer ma cotisation et mon kilo de raphia*; *il me reste encore quatre sous de profit ; si c'est ça le syndicat, j'en suis.* » M. Duport ajoutait : « C'est ça, et bien autre chose ! mais c'était et c'est encore le seul moyen d'amener nos paysans à bien comprendre l'association ». L'intérêt économique, immédiat, égoïste et commercial, tel serait donc le mobile qui attire les cultivateurs dans les

syndicats; les bienfaits moraux de l'association seraient glissés, par surcroît, à leur insu, dans les paquets de raphia ou les sacs d'engrais qu'ils emportent. N'est-ce pas du premier coup d'œil constater l'échec des espérances fondées sur la valeur éducative des associations ?

On voulait transformer l'individualisme du paysan, cultiver en lui des sentiments solidaristes, lui apprendre à aider les plus faibles, le pénétrer de charité et de désintéressement et, quand on le suit du regard au moment où il sort du magasin coopératif, on le voit compter sur ses ongles terreux combien de sous il vient de gagner. La déception est grande; mais aussi quelle utopie que d'attendre d'institutions économiques, de groupements d'intérêts professionnels, une floraison de sentiments altruistes!

Les nécessités économiques sont les plus fortes. Elles ont obligé les syndicats à porter leur activité principale vers les services d'ordre matériel que leurs adhérents réclamaient d'abord. On en cite quelques-uns, un bien petit nombre, qui combinent les affaires et les réunions amicales; il en est aussi qui ont organisé des caisses de secours, des caisses de retraites pour les vieux ouvriers, des cercles et des buvettes anti-alcooliques, des écoles ou des cours pour l'enseignement des principes de l'agriculture moderne ou pour l'enseignement ménager, mais ceux-là sont si rares qu'on n'a presque pas à en tenir compte dans un tableau d'ensemble[1]. Dans son étude sur le

1. Il faudrait du moins mettre à part l'Union du Sud-Est, présidée par M. de Fontgalland succédant à M. Émile Duport. Elle a fortement organisé l'enseignement agricole dans les écoles libres de la région lyonnaise. Les diplômes distribués en

rôle éducatif des syndicats agricoles (au Congrès international de l'Éducation sociale en 1900), M. Rist le constatait très justement : « Non seulement l'intérêt privé de leurs membres est l'objet fondamental des syndicats, mais dans l'immense majorité des cas, il est l'objet *unique*... Lors du concours ouvert en 1898 au Musée Social pour récompenser l'action sociale des syndicats agricoles, sur 1 679 syndicats invités à y prendre part, 153 seulement crurent pouvoir répondre. » Depuis on n'a pas signalé que la tendance des syndicats ait changé de direction. Ils continuent à s'occuper de commerce plus que de philanthropie. D'ailleurs ils ont bien raison. L'organisation économique est pour notre agriculture le problème primordial.

*
* *

On répondra sans doute que l'œuvre éducative et moralisatrice des syndicats ne consiste pas dans la création de quelques institutions de bienfaisance, et de quelques écoles d'agriculteurs, dans l'organisation d'orphéons ou de sociétés de gymnastique, que l'association professionnelle développe des qualités jusqu'ici endormies dans l'âme paysanne, l'esprit d'initiative, l'acceptation d'une discipline; elle forme un milieu nouveau où ne pénètrent pas les perfidies des combats politiques et les brutalités de la lutte

fin d'année aux meilleurs élèves sont très recherchés. Depuis quatorze ans, 21 327 élèves se sont présentés devant les commissions d'examen qui ont distribué 13 522 certificats et 3 081 diplômes. Cet enseignement est aussi organisé en Bretagne et en Vendée (Voir la conférence de M. de Fontgalland déjà citée).

des classes. C'est cela en effet qui importe. Voyons ce qu'il en est.

Les associations agricoles développent l'esprit d'initiative. Oui, chez leurs administrateurs qui s'habituent à la pratique des affaires commerciales; mais peut-il en être de même pour la masse des adhérents? Évidemment non. Ces groupements démocratiques que sont les syndicats vivent sous un régime d'autorité. Leurs adhérents n'ont pas plus de part à l'administration que les électeurs n'en ont au gouvernement du pays. Le Bureau qu'ils ont nommé a toutes les charges et toutes les responsabilités de la gestion dans l'intérêt commun. Dans certaines associations — et ce sont précisément celles qui prétendent exercer une action sociale — des précautions même sont prises dans les statuts pour placer l'assemblée sous la tutelle, sous l'autorité absolue du conseil d'administration. D'ailleurs, en général, les sociétaires ne souhaitent pas de participer à la direction. Ils suivent passivement les bons bergers qui les mènent. Et cela est vrai aussi bien des petits groupements paysans que de telle grande société d'agriculteurs où, le vote par correspondance étant admis, les membres du bureau sont élus par 1 900 voix alors que l'effectif total comprend plus de de 10 000 membres.

Mais on donne aussi une autre signification au mot d'initiative. On répète souvent que les syndicats, les coopératives, les mutualités sont les œuvres de l'initiative privée par opposition aux créations de la loi. On leur en fait un grand mérite. Et cela est juste puisque, en effet, les agriculteurs ont créé eux-mêmes les organisations qui leur étaient nécessaires.

Il ne faut pas aller trop loin toutefois. L'intervention de l'État n'est point négligeable. C'est bien elle qui a assuré le succès. Les syndicats ont profité d'une législation de faveur et aujourd'hui les associations mutuelles sont des associations subventionnées. Quelques caisses de crédit se passent du secours de l'État. Les caisses Durand avec leurs dépôts ont effectué depuis leur fondation 65 millions de prêts. La Caisse de prévoyance et de crédit du Syndicat agricole vauclusien ne fonctionne de même qu'avec les dépôts qu'on lui confie. Constituée au capital de 6 000 francs, dont un quart seulement a été versé elle avait, au 30 juin 1911, en dépôts à vue ou à terme, 622 083 francs, plus de cent fois son capital souscrit. Voilà des œuvres qui font véritablement preuve d'initiative et qui montrent que les mutualités agricoles auraient dû se développer par leurs propres moyens.

La pratique du groupement a discipliné l'individualisme du paysan. Cela est vrai, en particulier des groupements qui ont une forte organisation commerciale, les caisses de crédit, les sociétés d'assurances, les coopératives. Le paysan s'habitue à prendre des engagements précis, à se soumettre à un règlement. Mais il y a bien des progrès encore à réaliser. Ce qui retarde surtout le développement des coopératives c'est la difficulté que leurs administrateurs éprouvent à obtenir des adhérents une soumission exacte aux ententes conclues. Qu'une bonne occasion de vente s'offre à lui et le coopérateur s'émancipe. Dans les caisses de crédit les renouvellements successifs des billets cachent souvent l'inéxécution des engagements pris. Quant aux syn-

dicats, la discipline y est sans force réelle. Libre de se retirer à tout instant de l'association, le syndiqué n'hésite pas à le faire dès que le paiement de la cotisation ne lui paraît plus compensé par les avantages personnels qu'il doit obtenir.

Dans leurs relations entre eux, les syndicats ne se montrent guère plus disciplinés que les syndiqués eux-mêmes. La multiplicité des organisations régionales et des unions centrales en est la preuve. La présence dans un département ou dans une région de plusieurs unions de syndicats ayant le même objet signifie nécessairement que des considérations de personnes ont provoqué des divisions. Les syndicats n'ont pas su davantage constituer une seule union nationale qui aurait eu une bien grande autorité si si elle avait représenté à elle seule toute l'agriculture française. Deux courants se sont formés : à la Société nationale des agriculteurs de France s'oppose la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, l'une aristocratique, l'autre démocratique, celle des ducs, comme à l'Académie, et celle des anciens ministres.

*
* *

Cette constatation fait accueillir avec quelque scepticisme l'affirmation que les syndicats observent une absolue neutralité politique. Quelques-uns d'abord affichent ouvertement leur caractère confessionnel et leur esprit d'opposition aux gouvernements actuels, sinon au régime lui-même; d'autres, au contraire, proclament leur attachement aux institutions républicaines. Quelques-uns dans les villages

soutiennent certaines fortunes politiques. Mais, en général, les discussions politiques et religieuses sont, en effet, interdites dans les réunions syndicales. Elles auraient trop vite fait de disperser les sociétaires. Les syndicats se bornent à organiser la défensive contre les menaces du socialisme agraire.

C'est sur ce point que les propagandistes des syndicats agricoles insistaient fortement. Le syndicat prépare l'harmonie entre les classes et la paix sociale. Il ne connaît pas de classe. Il est ouvert à tous, patrons et ouvriers. Mais cette affirmation est absolument contredite par les faits. Au moment de la dernière Exposition universelle l'Union centrale des Agriculteurs de France comprenait 570 syndicats et 314 343 syndiqués. Ils se répartissaient ainsi : 70 p. 100 de propriétaires exploitant eux-mêmes ; 15 p. 100 de fermiers et métayers ; et 5 p. 100 seulement d'ouvriers agricoles. En rapportant ces chiffres qui paraissent exacts pour l'ensemble des syndiqués, M. Rist concluait : « Ce qui a pu faire considérer le syndicat agricole comme un syndicat mixte, comme une « association où les grands et les petits sont admis et collaborent » et qui s'opposerait ainsi « au syndicat ouvrier, trop souvent syndicat de classe et de guerre de classe » c'est qu'on y rencontre en effet des grands et des petits... propriétaires et même parfois des fermiers et des métayers ; mais c'est jouer sur les mots que de le considérer comme un syndicat mixte composé de patrons et ouvriers. Les ouvriers agricoles y sont une minorité infime et quand ils en font partie ils n'y jouent aucun rôle ».

La preuve que les syndicats agricoles sur ce point n'ont pu réaliser le but qu'ils se proposaient, c'est

qu'ils n'ont pas empêché un mouvement de revendications ouvrières de se produire dans plusieurs régions, c'est qu'au moment des grèves les syndicats de propriétaires se sont opposés à des syndicats purement ouvriers, c'est qu'on s'est efforcé, depuis, de créer de nouvelles associations ayant pour objet de prévoir et d'atténuer les conflits entre les ouvriers et les patrons et qu'on appelle maintenant des syndicats mixtes. Mais ceci nous conduit à une nouvelle étude, celle du mouvement ouvrier dans l'agriculture et du socialisme agraire.

CHAPITRE VII

LE PROLÉTARIAT AGRICOLE. LE SOCIALISME AGRAIRE ET LE SYNDICALISME

I. **L'organisation du travail.** — Culture directe et culture indirecte. — Le personnel ouvrier : journaliers et domestiques. — La hausse des salaires.

II. **Les affirmations du parti socialiste.** — La doctrine marxiste; concentration et prolétarisation. — Nouvelle position de la question. — Le Congrès de Saint-Étienne.

III. **Grèves et syndicats d'ouvriers.** — Les causes du mouvement ouvrier. — Ses conséquences. — Les syndicats de métayers. — Les coopératives socialistes et les petits propriétaires.

IV. **Organisations défensives.** — Les syndicats mixtes.

Que les idées socialistes aient su pénétrer dans les campagnes, que des conflits collectifs s'y soient élevés entre patrons et ouvriers, que des syndicats révolutionnaires s'y soient formés et maintenus, rattachés même à l'organisation ouvrière de la Confédération générale du travail, que des paysans propriétaires aient voté pour des députés socialistes, c'est sans doute de toutes les transformations de l'agriculture la plus imprévue et la plus significative. Non pas qu'on ne puisse signaler dans le passé quelques rébellions d'ouvriers agricoles, même quelques grèves; mais ce n'était alors que de brusques colères vite apaisées. Les masses rurales gardaient le calme, la passivité et la résignation qui les faisaient admirer

par les conservateurs. Attachées au régime de la propriété individuelle, elles paraissaient devoir opposer à la propagande socialiste un obstacle infranchissable et l'on comptait sur elles pour cela. Les fourches, disait-on, devaient se lever toutes seules contre les « partageux ».

Ces espérances ont été déçues au moins partiellement. Il est certain que des brèches ont été ouvertes dans le rempart par lesquelles pénètrent, un à un, les candidats socialistes et les conférenciers révolutionnaires. Ils n'en sont pas encore à donner l'assaut final ; il s'en manque de beaucoup. Mais il faut, dès à présent, chercher l'explication de leur succès inattendu, le mesurer dans le présent et pour l'avenir.

I. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Pour juger des causes qui ont pu favoriser le développement d'un socialisme approprié aux conditions de l'économie rurale, il serait nécessaire de rappeler d'abord comment le travail est organisé dans l'agriculture. Cependant les résultats d'une vaste enquête sur ce point particulier sont bien difficiles à résumer brièvement dans un tableau d'ensemble. Si l'on observe jusqu'aux détails, on s'aperçoit qu'il n'y a rien de plus divers suivant les régions, de plus bigarré que les habitudes, les méthodes de la production agricole. Les traditions ont maintenu des « usages locaux », qui ne sont plus de notre temps. C'est encore un signe que l'industrialisation de l'agriculture n'en est encore qu'à ses débuts. Et cela s'explique par ce fait qui doit dominer toute étude sur le travail agricole que les propriétaires ne disposent pas

comme les industriels d'une main-d'œuvre surabondante, toujours disponible.

En négligeant les particularités locales, en condensant toutes les observations dans quelques classifications générales, on risque de construire une figure du travailleur rural où l'on reconnaîtrait mal les caractères qui le distinguent de l'ouvrier d'industrie. C'est un risque qu'il nous faut bien courir, puisque la place nous est mesurée, et c'est déjà l'atténuer que de donner au lecteur cet avertissement.

Les traités d'économie rurale distinguent généralement deux catégories dans les modes d'exploitation du sol : culture directe et culture indirecte et chacune se subdivise en deux. La culture directe comprend les exploitations paysannes qui n'emploient jamais, ou que par exception, des ouvriers salariés et la grande culture dirigée, de près ou de loin, par les propriétaires, avec l'aide de régisseurs qui, eux, vivent sur l'exploitation et exercent une surveillance permanente. Dans la seconde catégorie, se classent le fermage et le métayage, grâce auxquels le propriétaire, se libérant du travail et des ennuis de la culture, considérant sa terre comme un capital, la loue moyennant une redevance fixe en argent ou une part des produits annuels Nous nous garderons bien d'entrer ici dans les discussions interminables que les comparaisons des divers modes d'exploitation ont suscitées. Il nous suffit de noter que s'il y a des régions et des cultures où un mode d'exploitation est plus souvent préféré à un autre, on ne peut rien constater d'absolu à cet égard. Une carte établie par M. Flour de Saint-Genis, dans son livre sur la Propriété rurale en France, d'après les données de la

statistique de 1892, nous montre le fermage usité surtout au nord-ouest, le faire-valoir direct dominant à l'est, au centre et au midi, le métayage développé seulement dans les Landes et dans l'Allier. Mais dans chaque département il y a des exploitants directs, des fermiers et des métayers. Même des cultures spéciales n'imposent pas nécessairement un mode d'exploitation plutôt qu'un autre. La viticulture, par exemple, qui dans le Midi de la France est organisée en faire-valoir direct avec régisseur, est faite avec des métayers dans le Beaujolais.

En 1892, on comptait 70,67 p. 100 d'exploitations en faire-valoir direct, 29,33 p. 100 d'exploitations indirectes. Sur cent travailleurs agricoles on en comptait plus de la moitié (54,10) comme chefs d'exploitations (propriétaires 33,01, fermiers 15,93, métayers 5,16) et 45,90 p. 100 comme auxiliaires et salariés (régisseurs 0,24, journaliers 18,16, domestiques de fermes 27,50). Cette prédominance des chefs de culture sur les salariés, si contraire à ce que l'on constate dans l'industrie, s'explique par la présence dans le groupe des propriétaires d'un très grand nombre de petits paysans. Il faudrait, au point de vue qui nous occupe en ce moment, pouvoir les compter à part. On voudrait aussi déterminer la proportion des propriétaires qui, conservant la direction de leurs cultures, ont recours à des régisseurs. Ces régisseurs ont bien été comptés par les statistiques; celle de 1892 en a recensé un peu plus de 16 000; mais ce chiffre est certainement trop faible, il y en a probablement davantage rien que dans la région viticole du Gard aux Pyrénées-Orientales. Cette organisation de la culture par régisseurs a été jusqu'ici mal étudiée.

Elle doit cependant retenir l'attention, car elle est, avec le fermage, la forme qui convient le mieux aux grandes exploitations industrialisées.

Tous ceux qui sont classés comme chefs d'exploitation ne doivent pas être pris pour des patrons capitalistes. Il y a d'abord tous les paysans qui, travaillant chez eux de leurs mains, sont à la fois maîtres et serviteurs. Il y a ensuite un bon nombre de moyens propriétaires qui dirigent deux ou trois ouvriers et peinent à côté d'eux. Parmi les fermiers et les métayers, il en est beaucoup qui doivent être classés à côté de ces propriétaires moyens et constituent une classe intermédiaire entre celle des capitalistes et celle des ouvriers.

*
* *

Dans les exploitations qui nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre salariée, le travail est effectué par deux catégories d'ouvriers, les domestiques logés et nourris, engagés pour une période déterminée, à la quinzaine, au mois, à la saison, à l'année, les journaliers qui ne sont pas logés, généralement pas nourris et qui sont payés à la tâche ou à la journée. C'est à cette distinction entre les ouvriers attachés à demeure à l'exploitation et ceux qui viennent du voisinage, suivant les besoins, qu'il faut se borner quand on considère l'ensemble de l'agriculture française. Dans le détail, les modalités du contrat de louage de services justifieraient un nombre difficile à déterminer de subdivisions. Il y a des journaliers nourris et logés, des domestiques habitant hors de l'exploitation, des journaliers payés à la semaine; les paiements en

nature qui tendent généralement à se réduire à de simples gratifications restent encore la rémunération principale pour certains travailleurs, les maîtres-valets de la Haute-Garonne notamment; certaines cultures dispersent les ouvriers et les isolent, d'autres les rassemblent en équipes; il y a des journaliers qui n'ont d'autres ressources que le travail de leurs bras et d'autres qui sont avant tout de petits propriétaires, acceptant parfois d'aller en journée; il y a des domestiques, fils de paysans propriétaires, qui attendent le moment de prendre la direction de l'exploitation paternelle; la durée du travail effectif qui dépasse douze heures dans certains pays, se réduit à six ou sept heures dans les localités du Languedoc où le travail est effectué par de petits cultivateurs, désireux de conserver quelques heures pour soigner chaque jour leur propre vigne. En un mot, ce qui caractérise la classe ouvrière dans l'agriculture, c'est le manque de cohésion.

Toutefois cette observation qui s'applique à l'ensemble du pays n'est plus exacte quand on considère quelques régions déterminées. Dans la viticulture languedocienne, dans les coupes de forêts du Cher, de la Nièvre ou des Landes, dans les grandes fermes des environs de Paris, dans certains établissements d'horticulture où le travail est industrialisé, réglementé, effectué par équipes, les ouvriers ont des intérêts professionnels communs. Aussi c'est seulement dans ces régions que des conflits collectifs ont pu se produire.

*
* *

Si l'on s'en tenait à l'examen des moyennes que les statistiques nous donnent des salaires agricoles, on aurait peine à comprendre que les ouvriers aient songé à défendre leurs revendications par la grève et la violence. On voit en effet le taux des salaires et des gages progresser constamment au cours du XIX[e] siècle. M. Émile Chevalier dans son Rapport sur la classe 104 de l'Exposition de 1900, cite plusieurs exemples d'où il résulte que la hausse a pu atteindre 300 à 500 p. 100. L'augmentation a commencé à s'accentuer vers 1850, la crise agricole avait provoqué un recul, la tendance à la hausse se maintient depuis lors nettement.

Cela est vrai. Il y a cependant plusieurs observations à noter pour atténuer l'impression trop optimiste de cette vue d'ensemble. D'abord si les salaires se sont si fortement relevés depuis le début du dernier siècle, il ne faut pas l'oublier, ils partaient de bien bas, l'ouvrier agricole il y a cent ans ne recevait qu'un salaire misérable. Il faut remarquer ensuite que toutes les évaluations concernant la rémunération du travail agricole sont d'une exactitude contestable. Rien n'est difficile à préciser — même pour un cas individuel déterminé — comme le salaire annuel d'un journalier de la campagne. C'est pourtant ce salaire annuel qui est à considérer. Quand on veut faire valoir l'importance de la hausse, on compare généralement des prix de journée ou des prix de forfaits au moment des gros travaux ; on fait apparaître ainsi des salaires quotidiens de cinq, six ou sept

francs, plus élevés que dans bien des industries. Mais on oublie de calculer combien il y a dans l'année de journées payées à ce taux exceptionnel et quelles sont, en fin de compte, les ressources d'un ménage d'ouvriers des champs, même quand l'homme et la femme travaillent régulièrement. Il faut enfin essayer d'évaluer ce que le salaire au taux actuel représente de besoins satisfaits, quel genre de vie il assure.

Sur ce point il ne peut y avoir de doute : les conditions de la vie rurale, alimentation, vêtement, logement, toutes se sont grandement améliorées. Les vieux paysans le savent bien, et quelquefois on les entend s'étonner que les jeunes ne soient pas satisfaits de leur sort. Mais personne ne veut juger de son état en le comparant avec de plus grandes misères. On regarde du côté de ceux qui paraissent plus fortunés. Les paysans, les ouvriers agricoles comparent leur situation à celle des artisans et des ouvriers de la ville. Quoiqu'on en dise souvent, cette comparaison n'est pas faite pour les incliner à la résignation. C'est un rude métier que celui de la terre. Aujourd'hui qu'on a instruit le paysan, il souffre plus qu'autrefois d'accomplir des tâches rebutantes, de se sentir dédaigné, de vivre isolé. Ses besoins ont augmenté, plus vite que son salaire. Il a à sa manière des goûts de luxe ; l'amour de la terre, la passion de l'économie, ses forces de résistance physique et morale ont faibli. Il ne s'agit pas de le blâmer, mais de constater des faits.

Oserait-on dire d'ailleurs que nos paysans n'ont pas de légitimes raisons de se plaindre? Évidemment ils ont profité de l'amélioration générale des conditions de la vie. Cependant s'ils sont moins mal

nourris, moins mal vêtus que jadis, leurs habitations sont encore le plus souvent misérables. Quant aux domestiques de ferme c'est une honte de voir comme ils sont logés : ni dortoir, ni lit, des caisses bourrées de paille dans la puanteur chaude de l'étable. La législation protectrice du travail ignore les travailleurs de la terre : les lois sur le repos hebdomadaire, sur la durée de la journée de travail, sur l'inspection des ateliers les ont oubliés; ils n'ont pas encore obtenu les conseils de prud'hommes qu'ils réclament depuis si longtemps; la loi sur les accidents du travail ne peut être invoquée par eux que s'ils sont blessés par un moteur inanimé. On répondra peut-être qu'ils ne gagneraient pas grand'chose à toutes ces modifications législatives qu'on leur a fait désirer, et c'est en effet probable. Mais qu'ils en aient été privés, cela a permis aux candidats en quête de popularité d'exciter des rancunes, de provoquer et d'aigrir des mécontentements favorables à la réceptivité des épidémies démagogiques.

II. — LES AFFIRMATIONS DU PARTI SOCIALISTE

C'est un devoir d'honnêteté que d'étudier séparément les doctrines de quelques théoriciens récents du marxisme et les manifestations électorales des candidats du parti socialiste. Ce sont ces dernières cependant qui nous intéressent ici plus que les controverses doctrinales et les études théoriques, car il s'agit surtout de mesurer l'influence prise par les révolutionnaires sur les gens des campagnes. D'ailleurs les doctrines des socialistes, nous les avons eues constamment présentes à l'esprit au cours de notre

étude. Sans ouvrir une discussion formelle, nous leur avons déjà fait leur part et il nous suffit sans doute de les résumer au plus bref.

Le socialisme est le produit d'une évolution économique qui organise la production suivant le mode capitaliste et qui transforme la classe ouvrière en un prolétariat, c'est-à-dire en une masse unanime de salariés privés de toute propriété. Ces faits économiques et sociaux s'enchaînent avec un caractère de fatalité. Partout où la production deviendra capitaliste, un esprit de révolte animera les prolétaires dépouillés du bénéfice intégral de leur travail et fera d'eux des socialistes : telle est la doctrine de Marx. Appliquons ces principes à l'économie agraire. Nous dirons : les producteurs ruraux, les petits paysans deviendront des socialistes quand les capitalistes leur auront arraché leurs terres et les auront rejetés dans le salariat.

Pour que le socialisme se développe dans l'agriculture, pour qu'une propagande y soit possible qui ne ferait que révéler aux paysans les causes de leur misère, il faudrait constater d'une part une tendance à la concentration des exploitations et des propriétés, d'autre part un mouvement de « prolétarisation ». Ce n'est pas ce que les recherches des précédents chapitres nous ont appris.

L'impression que nous avons retenue après examen des documents, c'est que l'évolution de la production agricole est lente, confuse et indécise, variant avec les régions et les cultures, sans que l'on puisse même distinguer des régions où une catégorie de propriétés domine à l'exclusion des autres. Du nord au midi, les grandes, les petites et les moyennes exploitations

se mélangent dans une proportion presque constante. Si quelques cultures paraissent convenir spécialement aux grandes exploitations capitalistes (grandes fermes à blé de la Beauce, troupeaux de moutons du Soissonnais), il en est d'autres qui prospèrent surtout entre les mains des petits cultivateurs (cultures maraîchères, florales et fruitières). Mais on ne saurait prétendre que le groupement des terres ou leur morcellement sont imposés par des nécessités techniques. Les mêmes cultures réussissent, ou plus exactement, peuvent réussir aussi bien dans les petites exploitations que dans les grandes et les moyennes, parce que chaque catégorie a ses avantages et ses inconvénients et parce que les méthodes de production varient pour s'adapter aux dimensions de la surface à exploiter. Le succès dépend surtout de l'intelligence du propriétaire et de la proportion du capital d'exploitation appliqué à la terre. Or rien n'établit qu'en fait les grands propriétaires soient toujours les meilleurs agriculteurs et que leurs capitaux d'exploitation soient proportionnellement supérieurs à ceux dont disposent les paysans. Les primeuristes de la Durance, qui possèdent le plus souvent moins d'un hectare, mais qui, sous leurs châssis chauffés au thermo-siphon, coupent des asperges en plein mois de janvier, sont là pour prouver que la supériorité technique de la grande exploitation n'est qu'une vérité théorique et qu'on peut faire de la culture industrielle sans être un grand propriétaire foncier. Les comparaisons entre la grande et la petite propriété nous ont paru à peu près impossibles à conduire avec méthode; elles comportent trop d'éléments divers qu'on ne parvient pas à isoler pour

les examiner tour à tour; malgré toutes les précautions qu'on voudrait prendre, on retombe toujours dans des confusions depuis longtemps signalées et l'on raisonne sur des possibilités théoriques comme si elles étaient des réalisations pratiques.

Remarquons que, sur ce point, il est permis aux socialistes moins qu'à tous autres d'apporter une affirmation sans preuve. Car pour le succès de leur théorie il ne suffirait pas que la supériorité technique de la grande exploitation se présentât comme une vérité future, encore insoupçonnée; il faut qu'elle soit une vérité pratique, évidente, agissante, poussant les grands propriétaires à accroître leurs entreprises avec cette avidité qui est de l'essence même du capitalisme. Or, si les agronomes ont des raisons de penser que les grandes exploitations permettent une exploitation supérieure, cette opinion ne s'est pas généralisée. Le fait que dans la plupart des régions les grands domaines sont divisés en plusieurs fermes ou métairies montre bien que dans la pratique on n'est pas encore convaincu de la supériorité économique des grandes exploitations.

On pourrait cependant, sans avoir à constater un phénomène bien net de concentration des grands domaines, voir faiblir les petites cultures paysannes. Vaincus par la concurrence, leurs propriétaires seraient obligés de vendre leurs biens et de se transformer en ouvriers. Existe-t-il en effet un prolétariat agricole que le parti socialiste n'aurait plus qu'à embrigader? Nous venons de voir que les travailleurs de la terre ne constituent pas, du moins au même degré que les travailleurs des villes, une classe économique et sociale résultant d'une communauté

d'idées, d'intérêts, de conditions économiques, de situations juridiques.

Il ne suffirait pas, pour simplifier la question, de considérer comme des prolétaires ceux qui vivent principalement de leurs salaires et comme des propriétaires ceux qui ne demandent au travail salarié qu'un complément de ressources. Le sentiment de la propriété agit, non seulement sur les paysans qui possèdent, mais encore sur ceux qui espèrent acquérir. Ce qui différencie profondément le paysan de l'ouvrier industriel, c'est que celui-ci n'a généralement aucun espoir de s'évader du prolétariat, tandis que l'ouvrier agricole, presque toujours, garde confiance qu'il parviendra à s'acheter un lopin de terre et à l'étendre peu à peu; si misérable soit-il, il reste un candidat à la propriété, et forcément cela lui impose une autre mentalité qu'à l'ouvrier d'industrie qui, en passant la porte de l'usine a laissé toute espérance. Il n'y a guère que les valets de ferme et la plupart des journaliers pour jouer dans l'agriculture le rôle de véritables prolétaires. Tous les autres, plus ou moins ardemment, participent à ce régime d'appropriation individuelle que le socialisme se donne pour mission de détruire. C'est à cette complexité des faits que vient de se heurter la propagande socialiste.

Cependant la dernière enquête du ministère de l'Agriculture nous a appris que si les exploitations paysannes (petites et moyennes) assez grandes pour nourrir une famille se maintiennent et se fortifient par la restriction des naissances, les trop petites propriétés démembrées par les partages successoraux et les minuscules lopins de terre des ouvriers agricoles disparaissent. La conséquence en est donc qu'un cer-

tain nombre de paysans sont rejetés dans le prolétariat. Ce n'est pas le fait, il est vrai, des capitalistes de l'agriculture ; ce sont les petits qui se mangent les uns les autres. Mais, d'où qu'ils viennent, l'essentiel n'est-il pas pour le succès du parti socialiste de trouver des auditoires de prolétaires?

Poursuivons cependant notre examen. Les socialistes ne doivent pas se flatter de recruter ainsi une nombreuse clientèle. Le prolétariat agricole présente en effet cette particularité qu'il fond et disparaît à mesure qu'il se forme. Sauf dans quelques régions, notamment dans le Midi viticole où le travail est relativement régulier, l'agriculture ne peut pas retenir à sa disposition de grandes masses d'ouvriers parce que ses besoins de main-d'œuvre sont trop irréguliers. Privé de sa propriété, réduit à la condition de salarié, il faut bien que le paysan aille quêter dans les villes un emploi qui le laisse vivre. Le parti socialiste l'y retrouvera ; mais qu'il ne compte pas recruter dans les campagnes beaucoup de purs salariés. Le paysan ne reste plus au village quand se rompent les liens qui l'attachaient au sol par la propriété.

*
* *

Il y a longtemps que les théoriciens socialistes, ceux du moins qui, malgré leur adhésion au Parti, gardent quelque méthode scientifique, ont renoncé à constater dans l'agriculture, surtout en France, une évolution vers la concentration et la prolétarisation. Bernstein, David, Otto Hertz, Gatti, Vandervelde, Kautsky, Jaurès, l'ont déclaré tour à tour : le capitalisme n'envahit pas l'agriculture aussi rapidement que

l'industrie ; il n'y pénètre qu'en modifiant son aspect, et, peut-être même, n'a-t-il sur la production rurale qu'une action indirecte. Kautsky le dit nettement :

« La théorie marxiste de la production capitaliste ne consiste pas simplement à réduire l'évolution de ce système de production à la formule : « Disparition de la petite exploitation devant la grande »... Si l'on veut étudier la question agraire selon la méthode de Marx, on ne doit pas seulement se demander si la petite exploitation a un avenir dans l'agriculture... On doit rechercher *si et comment le capital s'empare de l'agriculture, la révolutionne, ébranle les anciennes formes de production et de propriété et rend nécessaires de nouvelles formes.* »

Orientées dans ce sens, les études socialistes ont eu pour résultat de montrer comment de plus en plus l'agriculture est sous la dépendance du capitalisme urbain qui lui fournit ses machines et ses engrais, transporte ses produits, en organise la vente suivant les procédés capitalistes, lui enlève ses capitaux d'exploitation et sa main-d'œuvre, la réduit au rôle de fournisseur de matières premières pour ses usines où les produits agricoles sont transformés. Il n'y a plus d'exploitation agricole se suffisant à elle-même, produisant « un peu de tout », séparée par des haies et des fossés du reste de l'univers.

La nouvelle thèse socialiste n'est pas seulement ingénieuse. Si nos recherches ne nous ont pas trompé, elle contient beaucoup de vérité. Cependant elle n'aboutit pas à démontrer la nécessité d'une lutte de classes puisque cette domination de l'industrie sur l'agriculture doit peser tout autant sur les grands propriétaires que sur les petits. Les théoriciens qui

continuent Marx paraissent oublier que le protectionnisme et les associations subventionnées par l'État ont rendu inutile la concurrence entre agriculteurs, ont égalisé les forces productives de la grande et de la petite culture. Nous avons bien reconnu que l'agriculture a été obligée d'imiter les méthodes capitalistes de l'industrie et du commerce. Mais cette transformation est aussi faible que possible; l'agriculture ne s'y soumet que sous la pression des milieux économiques avec lesquels elle est en relations. Sa routine la garde d'une évolution trop rapide. Et d'autre part l'industrialisation se fait sans entraîner comme conséquence la formation d'un nombreux prolétariat parce que l'exode rural vers les villes joue le rôle de soupape, empêchant les forces ouvrières de se comprimer jusqu'au point où une explosion devient fatale.

Ainsi on ne trouve pas dans l'agriculture les deux points d'appui sur lesquels Marx a construit sa doctrine socialiste. On n'y rencontre ni capitalistes, ni prolétaires; plus exactement (et, encore une fois, sauf dans quelques régions) on ne les rencontre pas à l'état de groupes antagonistes, puissants par l'argent ou par le nombre, prêts à en venir aux mains. Entre eux d'ailleurs et les séparant, c'est une masse confuse, une foule inorganisée où les divergences d'intérêts ne sont pas assez nettes pour créer des classes, dont les idées ne sont pas déterminées par des situations économiques précises et dominatrices.

*
* *

En présence de cette situation, dont il ne peut méconnaître tout au moins l'incertitude et la complexité, l'attitude du Parti socialiste, en tant que parti politique, paraît être de ne tenir aucun compte des réserves formulées par ses théoriciens, d'opposer des affirmations aux objections et d'espérer quand même. M. Compère-Morel, dont le rapport au Congrès de Toulouse (1908) a servi de base aux discussions sur la question agraire au Congrès de Saint-Étienne (1909), persiste à déclarer :

« La concentration capitaliste, au point de vue agricole, fait des ravages considérables.

« La grande propriété augmente au détriment de la moyenne, et, si la moyenne ne diminue pas, c'est qu'elle dévore la petite.

« La culture s'industrialise de plus en plus... Les prêteurs d'argent ont la haute main sur une partie de la moyenne et sur presque la totalité de la petite propriété et absorbent, en intérêt des capitaux loués, le plus clair des bénéfices de la moyenne et de la petite exploitation.

« Partout le capital pose sa griffe d'or sur les travailleurs de la terre[1]. »

A ce tableau sans nuances qui veut représenter le triomphe du capitalisme, s'oppose l'image plus brutale encore de la misère paysanne. M. Compère-Morel a parcouru la France du nord au sud comme horticulteur et comme conférencier socialiste ; il n'a

1. *Rapport au Congrès de Toulouse*, p. 50.

rencontré que des paysans affamés, exténués et ruinés; les petits propriétaires sont « des sous-hommes », les salariés « un bétail humain ». Etait-il vraiment nécessaire pour compenser l'optimisme officiel de recourir à de telles exagérations? Mais ici il importe de citer textuellement, même si la citation est longue, car l'expression donnée à la critique socialiste est à retenir.

Après avoir rappelé que la grande propriété sera socialisée, M. Compère-Morel ajoute :

« Maintenant, nous avons les fermiers et, parmi ceux-ci, les fermiers capitalistes qui sont des exploitants au même titre que les grands propriétaires, puisqu'ils ont à leur service des ouvriers qu'ils pressurent d'une façon éhontée. Mais à côté, nous avons le petit fermier : celui-là est un homme que nous devons défendre. C'est un ouvrier. Il loue son instrument de travail, et quand il en a payé la location, souvent il ne lui reste pas de quoi se nourrir.

« Quant aux métayers, c'est le parti des rançonnés par excellence.... Non seulement ils donnent souvent la moitié de leur production, mais ils sont encore obligés d'aller aider le patron quand celui-ci le désire, et le jour qu'il désire. Ce sont les corvées seigneuriales qui existent encore, et un jour de pleine récolte, quand on est poussé par la température, il faut tout lâcher pour aller travailler sur la terre du maître. Et à côté de cela, ce sont de nombreux kilos de beurre à fournir, des douzaines d'œufs, des paires de volailles, à tout propos et hors de propos.

« ... A côté de ces fermiers, de ces métayers, nous avons les petits et les moyens propriétaires. Il est certain que dans notre propagande nous devons dire

la vérité, toute la vérité, et ne rien cacher de notre idéal. Mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes assez gênés quand on nous parle du moyen propriétaire qui a encore deux ou trois ouvriers, et qui peine avec eux, n'hésitant pas à travailler manuellement, tout en donnant un effort intellectuel pour diriger l'exploitation.

« Assurément, nous ne pouvons pas dire que ces gens-là ne vivent que du produit de leur propre travail, puisque les deux ou trois salariés qu'ils occupent leur fournissent une somme de travail sans en toucher le produit intégral. Mais cette catégorie de moyens propriétaires diminue de plus en plus. En tous cas, nous pouvons dire à ces camarades que nous ferons pour eux tout ce que nous faisons pour le petit artisan, que nous chercherons à les préserver contre les charges excessives qui peuvent les atteindre, que nous nous efforcerons de les détaxer, de diminuer leurs impôts, comme cela est arrivé (pour une bien faible part), grâce à l'impôt sur le revenu, tout en faisant les réserves voulues sur ces panacées inefficaces malgré tout.

« ... Il nous reste alors les petits propriétaires. Ces petits propriétaires sont pour nous des hommes semblables aux travailleurs de l'usine... des ouvriers dans toute l'acception du mot. Je dirai même des sous-ouvriers.

« ... Oui, les paysans petits propriétaires vivent certainement moins bien qu'un ouvrier payé 5 francs par jour à la ville. Et j'ai vu des paysans ayant de petites propriétés et nous disant eux-mêmes : « Nous avons sur le dos des habits de velours usés et élimés, portés depuis sept ou huit ans, sur la tête des cas-

quettes que nous n'avons pas remplacées depuis dix ans, aux pieds des souliers ou des sabots qui durent des années, et nous ne pouvons les remplacer parce que nous ne gagnons pas assez et ne possédons pas les moyens d'achat que les ouvriers des villes possèdent ! » Et s'il y a hostilité entre le paysan et l'ouvrier de la ville, c'est parce que le paysan comprend de plus en plus qu'il n'a pas les satisfactions matérielles et intellectuelles de l'ouvrier urbain et qu'il est un sous-homme dans toute l'acception du mot.

« ... Il se lève à quatre heures du matin, finit sa journée à neuf ou dix heures du soir, et nous avons entendu dans les belles nuits d'été, quand la lune brillait, des cultivateurs fauchant, travaillant sans relâche jusqu'à l'aube, faisant vingt-quatre heures de travail sur vingt-quatre ! ! !

« S'ils arrivent à se défendre contre la concentration capitaliste, c'est donc par des moyens artificiels, et je dis que s'user petit à petit par le travail, se suicider petit à petit par un surcroît de labeur comme ils le font, ce n'est pas vivre d'une vie normale. Aussi quand M. Ruau dit que le petit propriétaire peut arriver à lutter contre la grande exploitation agricole, c'est la plus grande inexactitude, puisque s'il arrive à lutter contre la grande exploitation, c'est parce qu'il se tue à la peine, parce qu'il meurt lentement, heure par heure, minute par minute. Voilà la vérité.

« Restent maintenant les salariés, mais ils sont divisés en deux catégories bien distinctes. Nous avons d'abord les ouvriers de la ferme qui vivent en dehors de celle-ci, qui ont leur maisonnette et ce petit coin de terre dont parlait M. Ruau, et sur lequel

ils travaillent trente à quarante jours. Cette catégorie, c'est l'élément sain du monde paysan, et où nous trouverons des recrues.

« Mais l'autre, c'est la domesticité asservie, ce sont les bouviers, les hommes de cour, les bergers et les vachers qui sont attachés à la ferme comme le chien à sa niche, et ceux-là, il est regrettable de le dire, ont une triste mentalité, leur niveau mental est profondément bas.

« Tous les éléments les plus sains se sont libérés du joug de la domesticité. Ceux-ci qui restent sont de pauvres gens incapables d'aucune jouissance intellectuelle, abreuvés d'ignorance et d'alcool, condamnés à aller de l'église au cabaret et du cabaret à l'église !

« Nous avons bien des fois essayé d'attirer à nos idées les domestiques de la ferme, mais quels spectacles pénibles cela a été pour nous ! Des camarades sont allés vers eux au moment des louées, des foires du travail, se disant : En allant faire des tournées de propagande dans ces milieux où tous ces bouviers, ces vachers, ces bergers viennent se louer, nous pourrions leur exposer nos doctrines. Eh ! bien, camarades, chaque fois que nous avons vu des louées, c'était l'alcool coulant à pleins verres, c'étaient des hommes ivres tombant sur les bancs, injuriant, insultant. De ces hommes, l'exploitation capitaliste en a fait du bétail humain [1] ».

La propagande socialiste devra tenir compte de ces différentes situations. Aux salariés, on apportera les promesses habituelles ; on leur fera désirer l'éta-

1. *Congrès de Saint Étienne*, p. 182 et 188 à 197.

blissement de la société collectiviste. Mais les petits propriétaires sont plus gênants. Malgré cette misère effroyable dans laquelle M. Compère-Morel les a vus se débattre, ils gardent à la terre qui les tue de fatigue un attachement passionné. Il faudra donc tout d'abord les rassurer. La socialisation du sol les épargnera ; elle ne frappera que leurs riches voisins. Et même les députés socialistes seront les meilleurs défenseurs du paysan propriétaire, du métayer et du fermier ; ils les aideront à fonder des mutuelles, des caisses de crédit, des coopératives, des syndicats ; ils les défendront contre le fisc et contre l'usure ; ils vont dresser la longue liste des réformes que le Parti socialiste réaliserait le jour où la classe bourgeoise serait politiquement expropriée.

Autant qu'on en peut juger par le compte rendu sténographique, les affirmations de M. Compère-Morel ont pleinement satisfait la majorité des délégués au Congrès de Saint-Étienne. Son discours a été constamment soutenu par de « vifs applaudissements » et il a eu l'honneur sinon de l'affichage, du moins de la publication en brochure de propagande. MM. Guesde et Lafargue ont approuvé cette nouvelle édition de leur programme agricole du Parti ouvrier français (Congrès de Marseille, 1892 ; Congrès de Nantes, 1894), qui exprime donc toujours la pensée du Parti unifié en présence du problème agraire.

Quelques socialistes, plus soucieux de vérité que de succès électoraux immédiats, ont vainement essayé de ramener le Congrès au respect des principes et à une observation plus désintéressée de la réalité. MM. Vaillant, Tarbouriech, Renaudel, Lagardelle, Hervé ont rappelé que « dans le monde rural,

comme dans le monde urbain et industriel, le parti socialiste est avant tout le parti du prolétariat : il prend fait et cause pour les prolétaires contre les classes de ceux qui, directement ou indirectement, sont les agents de l'exploitation et de la domination capitalistes.

« ... La propriété individuelle agraire, privilège et monopole qui ne peut se généraliser, obstacle au développement des forces productives et à l'évolution économique, doit inévitablement disparaître, la petite comme la grande propriété [1]. »

M. Roldes a déclaré qu'en ce qui concerne la concentration capitaliste, il ne faut pas procéder par affirmations trop rigoureuses :

« Elle va très lentement et si elle se produit dans certaines régions d'une façon apparente, dans d'autres c'est le phénomène inverse, et nos camarades de l'Hérault, par exemple, vous diront que tous les jours de très vastes domaines, pourvus de l'outillage moderne, sont vendus et ne sont pas acquis par de grands propriétaires, mais sont partiellement dépecés par un certain nombre de petits propriétaires [2]. »

Il ne faut pas non plus exagérer les symptômes de prolétarisation. Le même orateur disait aussi : « Il m'est arrivé dans pas mal d'endroits, en entrant dans le détail des faits, des prix de vente des produits, d'entendre les petits propriétaires, les petits possé-

1. *Congrès de Saint-Etienne*, discours de Vaillant, p. 213 et 214.

2. *Congrès de Saint-Etienne*, p. 243. — Hervé faisait la même constatation : « Je suis obligé de vous déclarer, au nom de mes camarades paysans de l'Yonne, que nous ne remarquons pas du tout de concentration de la propriété dans notre région ».

dants conclure ainsi : « Nous ne demandons qu'une « chose, c'est que cela puisse durer un peu ».

Et M. Jaurès, qui s'est borné à présenter au rapporteur quelques observations paternelles, à indiquer quelques réserves qui ne paraissent pas suffisantes pour compenser les exagérations du rapporteur, disait de même :

« Je demande à Compère-Morel s'il ne se paie pas de mots lorsque, après avoir constaté la permanence, la survivance de la petite propriété paysanne, il dit : Elle ne survit économiquement, socialement, que parce que le paysan, pour la garder, est obligé par l'excès du labeur de se tuer lui-même. Est-ce que c'est physiologiquement exact? Voulez-vous dire que la petite culture oblige aujourd'hui ceux qui l'exercent à une telle dépense de forces que, physiologiquement, la race des propriétaires paysans décline? »

Les critiques de principes ont trouvé leur expression la plus ferme dans le discours de M. Lagardelle : « Il doit y avoir unité de pensée et d'action, aussi bien dans les milieux industriels que dans les milieux ruraux. Nous ne pouvons pas avoir un visage de petit propriétaire individualiste, quand nous nous tournons vers la masse rurale, et un visage de prolétaire socialiste, quand nous nous tournons vers la masse industrielle.

« ... Or, le socialisme est toujours apparu comme une production essentielle du milieu industriel. Est-ce que lorsqu'on va s'adresser aux milieux ruraux, en vertu même de cette conception du matérialisme historique, de cette dépendance des idées à l'égard du milieu, de cette production des idées

par le milieu, on ne va pas se buter fatalement à une impasse?... Évidemment il y a une analogie possible entre le milieu industriel et le milieu agricole, là où il y a grande propriété, où il y a monoculture et, par conséquent, prolétariat.... Mais là où le problème est dramatique, c'est à l'égard des petits propriétaires paysans, pour lesquels le faire-valoir direct est la règle, ou qui utilisent simplement quelques bras pour le complément de l'exploitation rurale.

« (Le paysan) n'est pas hors la propriété, il est dans la propriété, il tient à la terre, comme les plantes, par la racine; il est pleinement emporté par la volonté de posséder, de s'émanciper dans les cadres de la société actuelle; il n'est pas rejeté par les conditions de sa vie en dehors des limites mêmes du capitalisme, il y est incorporé....

« Non, on ne peut pas se poser en sauveurs d'une petite propriété qui est peut-être menacée dans son existence, qui en tout cas développe des sentiments qui ne sont pas socialistes, et, d'autre part, nous ne pouvons pas être des naufrageurs et aller de village en village prononcer la même oraison funèbre de la petite propriété...

« Non, nous ne pouvons pas demander aux milieux ruraux la même production de socialisme qu'aux milieux industriels. Tous les milieux ne sont pas également favorables à la germination de la pensée socialiste.... Sans doute on peut faire beaucoup : d'abord on peut faire une critique du régime capitaliste, ensuite leur proposer ces solutions pratiques immédiates (mutuelles, associations d'achat, coopératives de production). Mais cela, d'autres partis que

nous l'ont accepté, cela n'est pas caractéristique d'une politique socialiste, et, si nous y adhérons de tout cœur, il n'y a pas là l'empreinte, la marque essentielle du socialisme....

« Il faut autre chose, essayer de prendre les paysans d'une autre façon, car il faut les prendre. Il faut les associer à la lutte entreprise contre l'État capitaliste bourgeois.... Que le Parti socialiste se présente devant les masses populaires qui ne sont pas ouvrières, avec un programme de réduction de l'État, de moralité financière, et il pénétrera les milieux ruraux. S'il vient au contraire avec des programmes dogmatiques, des formules abstraites, il ne les touchera pas; s'il leur offre un programme conservateur, il ne les saisira pas davantage, puisqu'il prendra le masque des partis purement démocratiques... les paysans lui échapperont et il restera les bras vides et ballants devant la plus grande masse de producteurs qu'il y ait dans notre pays[1]. »

Les fortes critiques de M. Lagardelle n'ont pas eu de prise sur le Congrès; elles ont été accueillies par des murmures et coupées par les interruptions de la majorité, uniquement soucieuse d'organiser la propagande en vue d'une action électorale immédiate. Il ne s'agit plus de doctrines, de méthode ni de principes quand la C. G. T. prêche aux syndiqués l'abstention politique et menace le socialisme parlementaire d'une grève d'électeurs.

Une commission du Parti a été chargée de dresser le cahier des revendications paysannes. Elle n'a pas encore donné une forme définitive à son prospectus

(1) Nous avons suivi le texte corrigé par M. Lagardelle dans son livre sur le *Socialisme ouvrier*.

électoral, bien que l'*Humanité* du 2 novembre 1909 ait annoncé que « l'accord s'est réalisé sur les idées maîtresses qui doivent y figurer ». Aux salariés, le Parti socialiste promettra l'extension à leur bénéfice de la législation ouvrière, le vote de lois spéciales destinées à améliorer leurs conditions d'hygiène, de nourriture, de logement et la création de prud'hommes agricoles; aux métayers, on fera espérer le vote de lois sur le bail des petites exploitations rurales pour supprimer les privilèges exorbitants du propriétaire et sur le contrat de métayage pour y interdire les clauses abusives (impôt colonique, redevances en nature, etc.). Les paysans propriétaires seront émancipés de la domination capitaliste par les nationalisations de la sucrerie-raffinerie, de l'alcool, des engrais minéraux, qui devront être vendus au prix coûtant, de l'importation des céréales et de la minoterie, et par les municipalisations de la vente du lait, de la viande, des primeurs, etc. Enfin le Parti se déclarera favorable au développement des coopératives et il se fera un devoir de conserver et d'étendre les vestiges de communisme qui subsistent sous la forme de terrains communaux.

Pour triompher de leurs concurrents radicaux, les candidats socialistes commencent par leur emprunter leur programme. Quand on considère l'action du Parti socialiste, en tant que parti politique, le socialisme agraire apparaît comme l'exploitation électorale d'une situation économique confuse.

III. — GRÈVES ET SYNDICATS D'OUVRIERS

Les efforts des salariés pour améliorer à leur profit les conditions du travail et ceux des petits propriétaires pour organiser la production en commun sont autrement intéressants et significatifs. C'est là, dans les syndicats d'ouvriers agricoles et peut-être aussi dans les coopératives de production, qu'on peut découvrir des sentiments socialistes assez forts, assez précis pour déterminer non pas des votes, mais des actes. Si ces manifestations des tendances socialistes n'étaient pas aussi dispersées, embryonnaires et rares, nous ne nous serions pas attardés si longtemps à l'observation du socialisme parlementaire. Mais il ne faut pas oublier que les observations que nous allons maintenant enregistrer, portent sur quelques régions seulement et non pas sur l'ensemble du pays.

Le mouvement ouvrier dans l'agriculture est tout récent. Il y a une quinzaine d'années on ne le prévoyait pas. Dans son rapport pour l'Exposition de 1900 que nous avons déjà cité, M. Émile Chevalier constatait, en s'appuyant sur de nombreuses monographies, que les rapports entre les patrons et les ouvriers agricoles restaient faciles et cordiaux, s'ils étaient déjà moins familiers qu'ils ne l'ont été « au bon vieux temps » de l'économie domestique. « Il se dégage, disait-il, de toutes nos études locales et de notre propre observation, que les rapports entre ouvriers agricoles et patrons sont bons, pour ne pas dire excellents ; tout au plus apporterons-nous une ombre à ce tableau pour certaines fermes des environs de Paris. »

On aurait pu pourtant, dès cette époque, noter quelques mauvais présages. Chez les domestiques de ferme, le mécontentement se traduisait par de fréquentes ruptures des engagements convenus, par une instabilité qui gênait et inquiétait les agriculteurs. Surtout il aurait fallu tenir compte d'un avertissement significatif. Des grèves s'étaient déjà produites en 1891 et 1892 dans les exploitations forestières du Cher et de la Nièvre ; elles avaient été suivies par la constitution de syndicats ouvriers. Il y en avait aussi quelques-uns, une dizaine peut-être, dans la région viticole méridionale. Mais ils restaient sans action et les grèves de bûcherons n'avaient pas provoqué d'inquiétude en dehors de la région où elles s'étaient produites, sans doute parce qu'on considérait les bûcherons, inexactement d'ailleurs, comme des travailleurs de l'industrie.

On n'a commencé à voir le danger qu'au moment où les ouvriers viticulteurs, dans l'hiver de 1904, ont réussi à étendre toute une série de grèves à travers le vignoble languedocien, de Perpignan jusqu'à Arles. En 1906 et 1907, de grandes grèves se produisent en Seine-et-Marne au moment des moissons, puis de-ci de-là, dans les années suivantes, en Seine-et-Oise, dans l'Oise, dans l'Aisne. Les ouvriers horticulteurs des environs de Lyon et de Paris, les jardiniers d'Hyères, les champignonnistes de la région parisienne recourent aux mêmes moyens pour améliorer leurs salaires. Chez les bûcherons du Centre de nouveaux conflits se produisent à plusieurs reprises. En 1907, les résiniers des Landes imitent leur exemple. Au début de 1912, les ouvriers de la viticulture champenoise réclament par le sabotage

et la grève une augmentation de leurs salaires. Désormais la statistique des grèves publiée par le ministère du Travail aura, chaque année, à enregistrer quelques épisodes de la lutte engagée entre les agriculteurs et leurs ouvriers.

Il est inutile de rappeler ici l'histoire des grèves agricoles ; qu'il y ait eu des violences, des illégalités commises, c'est le cas pour toutes les grèves. Ce qui est intéressant, c'est de rechercher comment les ouvriers agricoles sont parvenus à s'unir, à s'organiser et quelles sont les conséquences de leur victoire. Nous allons encore une fois retrouver l'influence des villes sur les campagnes. La propagande des partis politiques, puis celle des Bourses du Travail, voilà en effet la cause initiale de cette profonde transformation de l'esprit résigné et craintif des paysans.

M. Roblin, dans son étude sur les bûcherons du Cher et de la Nièvre, attribue nettement au Boulangisme une influence décisive sur la formation des groupements ouvriers dans les forêts du Centre : « Les ouvriers agricoles et bûcherons ont entendu discuter les conditions de leur travail, ils les ont vu critiquer ; on leur a montré, opposé à leurs intérêts, l'intérêt du maître. Ils ont compris. De telles idées n'ont pu que grandir et se développer dans un tel milieu. Le boulangisme a été la première forme, peut-être peu consciente, des revendications ouvrières et sociales du prolétariat rural ». De même, dans le Midi, c'est la propagande électorale du parti guesdiste, quelque temps après l'élaboration de son programme agraire, qui a provoqué la création des syndicats antérieurs à 1900. Par la suite, sont venues s'y

ajouter les campagnes de conférences entreprises par les organisateurs des Bourses du travail.

Il ne faudrait pas cependant en conclure que le mouvement gréviste dans l'agriculture n'a d'autre cause que les excitations des propagandistes révolutionnaires. Ils n'auraient fait en tout cas qu'exploiter des situations économiques profondément troublées. Quand les bûcherons du Cher ont entrepris leurs premières grèves, la dépréciation des salaires était telle que beaucoup d'entre eux n'arrivaient pas à gagner plus de soixante-quinze centimes par jour ; les marchands de bois avaient rejeté leurs revendications qui leur auraient assuré un salaire de 1 fr. 50. Et quand les ouvriers viticoles ont arrêté le travail, ils venaient de subir, à la suite des gelées qui ont ravagé le vignoble en 1903, une longue période de chômage et une forte réduction de salaires. Ils demandaient 2 fr. 50 pour six heures de travail effectif. Dans les deux cas, il s'agit d'ouvriers qui ne sont pas nourris. Il n'y a donc aucun doute ; les grèves ont bien eu une cause économique. Si les revendications ouvrières ont été augmentées, en conséquence des premiers succès obtenus, elles ont toujours gardé un caractère professionnel ; le plus souvent, quand elles éclatent de nouveau, c'est pour ramener les propriétaires au respect des engagements pris lors de la signature des traités de paix.

Il reste à expliquer comment, poussés au combat par les conseils des propagandistes venus des villes, désireux de livrer bataille pour sortir d'une situation misérable, les ouvriers agricoles sont parvenus à effectuer leur mobilisation. Ce qui en fait la difficulté, c'est la dispersion habituelle du prolétariat rural ;

séparés par la nature de leurs occupations, les ouvriers des campagnes n'ont pas comme ceux des villes l'occasion de s'exciter les uns les autres, de se concerter, de s'unir. Même dans les grandes fermes, les ouvriers de chaque catégorie sont peu nombreux, les salaires qui rémunèrent des fonctions semblables sont souvent différents pour tenir compte des qualités individuelles ; il n'y a pas alors d'intérêt professionnel collectif. Et, en effet, les grèves ne se sont pas produites dans les régions agricoles où les conditions de leur travail séparent ainsi les ouvriers. Il est indispensable au succès des grèves que les travailleurs soient groupés par équipes, formant des ateliers qui se déplacent solidairement. Voilà qui explique qu'elles soient restées limitées et qui fait supposer qu'elles ne se généraliseront pas, au moins rapidement.

La réussite des grèves viticoles tient certainement à ce fait que, dans la région méridionale, on a l'habitude du groupement, de la vie en commun : les journaliers habitent dans des villages souvent fortement peuplés où, chaque soir, ils se rencontrent dans les cafés ; ils vont par groupes au travail ; pour la plupart des opérations culturales, ils constituent des équipes. Ce sont ces journaliers qui ont mené le mouvement. Quand ils ont jugé utile de s'adjoindre les domestiques, ils ont dû aller les chercher dans les « mas », les entraîner de gré ou de force et, plus d'une fois, ces domestiques ont demandé aux journaliers grévistes de venir manifester bruyamment autour d'eux pour faciliter leur départ. C'est bien significatif. M. Roblin a fait en ce qui concerne les bûcherons une observation semblable : « Chaque fois,

dit-il, que dans les bois l'agglomération n'existe pas, la grève et le syndicat ne se trouvent point. Les abatteurs, les charbonniers, les scieurs de long, dès l'origine ne se coalisent ni ne s'organisent quoiqu'ils eussent, pour le faire, les mêmes motifs que les bûcherons proprement dits. Mais c'est qu'ils sont par deux ou par quatre perdus dans les forêts, couchant dans les cabanes; ils n'ont point entre eux de communications, ils sont plus sérieusement sous la main de l'employeur. » Les grèves apparaissent ainsi comme un des résultats de l'industrialisation de l'agriculture; en groupant les ouvriers, elle leur a donné le moyen d'agir.

*
* *

Le mouvement gréviste a eu pour conséquence de renforcer, on pourrait presque dire de créer une organisation ouvrière qui lui a survécu. Dans le Midi, il y a eu des syndicats d'ouvriers agricoles avant les premières grèves, mais il est remarquable qu'ils ne les ont pas déterminées et que même ils ont été surpris par la brusque explosion qu'ils n'avaient pas préparée. Et pourtant ces syndicats venaient de tenir, six mois avant (Béziers, 15-18 août 1903), un Congrès où ils avaient décidé de fonder, en réunissant les trois fédérations départementales de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, au total une trentaine de syndicats, une « Fédération régionale des travailleurs agricoles et parties similaires de la région du Midi ». Cette Fédération qui paraissait d'ailleurs beaucoup plus préoccupée de propagande révolutionnaire que d'action pratique, n'était pas encore

constituée quand la diminution des salaires et un chômage persistant ont poussé les journaliers à se mettre en grève. Et ce sont les grèves qui lui ont donné la force qui lui manquait. Dans le Centre, chez les bûcherons, M. Roblin le constate avec l'*Annuaire des Associations professionnelles ouvrières* : « la grève a précédé le syndicat; celui-ci a été la conséquence de celle-là ». Il ne pouvait guère en être autrement. Avant de l'expérimenter dans un coup de colère, les paysans n'auraient jamais cru à l'efficacité de l'action syndicale.

Une fois la preuve faite, les syndicats se sont multipliés et alors, qu'ils aient précédé ou suivi les déclarations de grève, peu importe. Ce qui est intéressant, c'est de savoir s'ils correspondent à un sentiment nouveau, s'ils ont réalisé une union durable entre ces travailleurs autrefois dispersés, s'ils constituent une organisation puissante. A s'en tenir aux apparences, voici ce qu'on peut voir. Des congrès régionaux ont été réunis chaque année. Les Fédérations régionales se sont associées dans une Fédération nationale. Les journaux corporatifs de propagande ont été de même fondus en un seul, « *le Travailleur de la terre*, organe officiel de l'Union fédérative terrienne », qui comprend la Fédération agricole de la région du Midi, la Fédération nationale des bûcherons, la fédération nationale horticole, la Fédération agricole de la région du Nord. La dernière statistique du ministère du Travail compte en France 628 syndicats d'ouvriers agricoles. Nous ne saurions dire si ce chiffre est trop faible ou trop fort.

En fait, ces syndicats paraissent sans force et sans action. Ils n'ont ni argent en caisse, ni autorité sur

leurs membres. L'inexpérience, l'indiscipline, les divisions politiques et les jalousies personnelles, — spécialement dans le Midi la crise de mévente que l'on a habilement invoquée pour renforcer la solidarité de « tous ceux qui vivent de la vigne » — la charge des cotisations, si modiques soient-elles, la lassitude ont vidé des groupements qui, au moment des grèves, avaient rassemblé presque la totalité des ouvriers dans chaque village. On sait toutefois qu'il ne faut pas juger de la force des syndicats ouvriers d'après leurs ressources pécuniaires, ni même d'après le nombre de leurs membres. Cela est vrai surtout pour ces petits syndicats de travailleurs de la terre qui ne peuvent exercer une action quotidienne d'éducation ou d'assistance. Ce ne sont que des organisations de combat; il suffit que les cadres demeurent ou qu'ils soient faciles à reformer pour que la grève, dans les régions que nous avons désignées, reste une menace permanente pour les propriétaires.

Les résultats matériels sont de nature à encourager les ouvriers. Les bûcherons, les vignerons, les horticulteurs ont obtenu des augmentations de salaires fort nettes. Les domestiques des fermes de l'Ile-de-France ont fait améliorer leur logement. Désormais les chefs de culture ne pourront plus considérer les salaires comme une dépense compressible, celle sur laquelle on fait des économies en temps de crise.

*
* *

Les idées révolutionnaires n'ont pas pénétré seulement dans les groupes d'ouvriers; elles ont touché d'autres paysans que leur situation économique

devait défendre. Des métayers, des petits propriétaires se déclarent socialistes, c'est-à-dire admettent que leurs intérêts diffèrent de ceux des grands propriétaires. Ils paraissent accepter, désirer un bouleversement du régime de la propriété et de la production. La propriété ou la possession à bail de la terre ne suffit pas à assurer leur indépendance. La terre n'aime plus les miséreux; maigre nourriture pour elle que la sueur d'un pauvre diable! Maintenant il lui faut de l'argent, des capitaux. Découragé, le paysan prête l'oreille à des promesses qui lui apportent au moins une espérance nouvelle. Il les accueille déjà avec assez de confiance pour que cette confiance se traduise en actes.

Nous aurions pu signaler au paragraphe précédent que, dans le Midi, bien des petits propriétaires s'étaient inscrits aux syndicats d'ouvriers, que pendant les grèves ils les avaient soutenus de leur sympathie; nous ne l'avons pas fait parce que ces petits propriétaires sont presque toujours aussi des salariés. Leur situation ambiguë explique leur attitude et diminue la portée de leur action. Les associations paysannes du Bourbonnais sont plus intéressantes à observer. Elles ont réuni des métayers, des fermiers, des cultivateurs-propriétaires, des journaliers et des domestiques. Que des fermiers, des métayers, entrepreneurs de culture, ayant sous leurs ordres quelques ouvriers, se soient ainsi classés eux-mêmes parmi « les travailleurs de la terre », voilà la nouveauté à retenir. Évidemment, c'est le signe que quelle que soit la forme juridique de leur rémunération, ils se sentent plus près des salariés que de ceux qui possèdent des capitaux. C'est du travail que paie

la part de récolte qui leur est attribuée. Ainsi la variété des situations économiques dans l'agriculture tend peut-être à se simplifier.

Mais il n'y a encore là qu'une indication. Les syndicats du Bourbonnais s'étaient fondés en 1904, puis groupés en une Fédération qui a compté, un moment, 37 syndicats et 1 800 adhérents, parmi lesquels 750 à 800 métayers. Ces syndicats ont constitué diverses œuvres coopératives qui durent toujours, mais leurs revendications professionnelles n'ont pas abouti. Entre les propriétaires qui pour la plupart se désintéressent de l'exploitation et les cultivateurs, se sont insinués des intermédiaires, des spéculateurs, qu'on appelle dans cette région des fermiers généraux, parce qu'ils louent, moyennant des fermages fixes, plusieurs grands domaines. Ces domaines, ils les divisent en exploitations moyennes de 20 à 60 hectares qu'ils font cultiver par des métayers, s'efforçant naturellement d'en obtenir le plus grand profit. Le fermier général, voilà donc l'ennemi, le parasite, que le métayer voudrait supprimer « parce que, comme disait l'un d'eux à un enquêteur du *Temps*, quand on est obligé de faire bouillir trois pots au lieu de deux, le troisième reste bien maigre ». La Fédération avait pris comme programme cette formule : « Plus de fermiers généraux, plus d'impôt colonique, plus de corvées ni de redevances, plus de conditions arbitraires ou tyranniques, la vraie culture à moitié prix ». Elle n'a pas pu réaliser son programme. Elle est seulement parvenue à dresser en commun avec quelques propriétaires appartenant au parti socialiste-chrétien, un type de contrat de métayage qui n'est d'ailleurs pas passé dans la pratique. Le bulle-

tin trimestriel de la Fédération, *le Travailleur rural*, dont le romancier paysan E. Guillaumin s'était chargé, a cessé de paraître à la fin de sa sixième année.

C'est donc un échec — un échec partiel et qui n'est sans doute pas définitif. Celui qui a dirigé ce mouvement, Michel Bernard, attribue l'insuccès à l'indifférence, à la routine et à la crainte des représailles. Il est certain que les fermiers généraux ont tout fait pour désorganiser les syndicats qui les menaçaient. S'ils y ont réussi sans grande peine, c'est que les métayers ne forment pas un groupe cohérent, fortement uni par des intérêts identiques. Dispersés, ils ne peuvent entreprendre une action collective, maîtrisant les égoïsmes pour le profit de tous. De leur tentative, il faut seulement retenir l'intention.

*
* *

De même, c'est à cause des sentiments dont elles témoignent, qu'on doit noter que certaines coopératives paysannes se déclarent socialistes. Elles ne sont d'ailleurs pas bien nombreuses, quelques caves coopératives du Midi, celle de Maraussan notamment, une fabrique de balais dans le Gard, quelques moulins à huile de Provence, d'autres encore qui sont disséminées. Mais l'étiquette qu'elles se donnent importe peu. Les manifestations socialistes de ces associations ne consistent guère qu'à réserver une part dans les bénéfices pour des œuvres de propagande.

L'influence socialiste qu'elles peuvent exercer sur leurs membres dépend beaucoup plus des conditions

de leur vie économique que de la volonté de leurs fondateurs. En ce sens on peut dire — et c'est cela qui est important — que bien des coopératives qui ont été constituées pour améliorer la situation matérielle des petits propriétaires, pour renforcer la propriété privée, travaillent sinon à la détruire, au moins à la transformer profondément. Il faut donc distinguer l'organisation en commun de la production des autres associations, qui se donnent pour objet le groupement des achats de matières premières ou l'organisation des assurances et du crédit. S'il ne semble pas que ces dernières, où s'épanouissent les sentiments solidaristes, puissent exercer même indirectement aucune action révolutionnaire, il n'en est pas de même des coopératives de production. Que des vignerons, par exemple, acceptent de porter leurs raisins au cellier coopératif et de recevoir le prix de leur vin sans avoir discuté personnellement avec l'acheteur, c'est un fait si surprenant, si contraire aux habitudes d'esprit des paysans, qu'on est bien forcé d'y voir l'indice d'une profonde inquiétude. Pour qu'ils aient consenti à ne plus être « maîtres chez eux », à subir une réglementation même discutée par eux, même avantageuse pour eux, il faut bien qu'ils aient compris que leur ancienne indépendance était irrémédiablement compromise.

On peut concevoir que si un jour venait où de nombreuses associations ne se borneraient plus à manipuler et à vendre les produits, si les paysans en arrivaient à grouper leurs propriétés pour y appliquer les méthodes de la culture industrielle, il deviendrait presque facile au parti socialiste d'exproprier les grands domaines et d'en remettre la direction à

des syndicats de paysans et d'ouvriers transformés en coopératives.

Un paysan coopérateur, ce n'est plus le petit propriétaire individualiste du temps passé. Comme le dit très justement le socialiste italien Gatti, « le coopératisme nous mène lentement du régime social à intérêts isolés et à propriétés privées au régime des intérêts associés et de la propriété collective ».

IV. — ORGANISATIONS DÉFENSIVES

Devant les menaces du socialisme agraire, les grands propriétaires conservateurs n'ont pas voulu demeurer inactifs. Ils s'efforcent de défendre les troupes qui leur sont restées fidèles. Ils comptent, nous l'avons vu, sur leurs syndicats. Il nous a semblé que ces associations ne pouvaient pas toujours leur rendre le service qu'ils en attendent, parce qu'elles se préoccupent le plus souvent d'intérêts purement économiques, parce qu'elles sont obligées pour durer de conserver une absolue neutralité politique et que les conflits sociaux entrent dans le domaine interdit aux discussions. Cependant nous avons reconnu aussi qu'il existe des syndicats dont les membres sont unis par une communauté de sentiments religieux et politiques, dont les chefs exercent un véritable patronage. Ces associations servent à retarder l'invasion de la propagande socialiste ; mais le plus souvent elles ne se sont implantées que dans les régions où cette propagande se serait brisée contre des habitudes et des mœurs contraires à son développement. Quand l'esprit de dicussion a été éveillé chez les paysans et les ouvriers, il est souvent trop

tard pour recourir à ces syndicats de défense sociale.

Augmenter le nombre des propriétaires ruraux paraît toujours aux conservateurs le moyen le plus efficace de lutter contre le socialisme agraire. Cela n'est vrai toutefois que dans le cas où la propriété n'est point trop petite ou trop surchargée, lorsqu'elle assure une réelle indépendance. C'est dans l'espoir d'accroître le nombre des propriétaires qu'on a réclamé la loi sur le bien de famille. La loi est venue, mais elle est jusqu'ici restée sans effet.

Tout cela constitue une méthode de résistance préventive contre les progrès du socialisme. Cela ne suffit pas. Là où les ouvriers se sont organisés, ont provoqué des grèves, les propriétaires ont songé à opposer aux groupements ouvriers d'autres associations destinées soit à améliorer les conditions générales du travail agricole, soit à préparer des ententes entre patrons et ouvriers, soit à briser les organisations ouvrières.

Reconnaissant enfin que les syndicats professionnels agricoles n'avaient pas, comme on le souhaitait et comme on l'affirmait, réussi à grouper toutes les classes de travailleurs du sol, ils ont fondé des syndicats véritablement mixtes, c'est-à-dire composés de patrons ou entrepreneurs de culture et d'ouvriers, qui ont pour unique objet de s'occuper des revendications ouvrières On rencontre des associations de ce genre dans le Languedoc, dans le Bourbonnais, dans la Brie et le Valois.

M. Félix Bouffet, qui en a organisé plusieurs dans le département de l'Aude, y a réuni deux institutions : une commission mixte qui tous les ans, en mars, procède à une revision des salaires et des conditions du

travail, en tenant compte de la situation plus ou moins avantageuse pour les propriétaires du marché des vins, et une sorte d'assurance contre le chômage. « Pendant la période de chômage, les propriétaires s'engagent à employer, à tour de rôle, les ouvriers faisant partie de l'association, à raison de un ouvrier pour 10 hectares ; les ouvriers ainsi employés reçoivent un salaire inférieur de un franc au salaire ordinaire. » D'autres institutions peuvent d'ailleurs être adjointes aux premières, sociétés de jardins ouvriers et d'habitations à bon marché, par exemple. Les conséquences seraient ainsi de supprimer les grèves, les conditions du travail ayant été réglées par une sorte de contrat collectif et, en atténuant le chômage saisonnier, de retenir dans les campagnes la main-d'œuvre nécessaire.

Dans le Bourbonnais, nous l'avons déjà noté, quelques propriétaires, groupés autour de M. Milcent, ont créé des syndicats mixtes et ont accepté de discuter avec les représentants des métayers syndiqués les clauses d'un bail de métayage qui put servir de modèle. Cette tentative n'a pas donné les résultats qu'on espérait, parce que la plupart des propriétaires et les fermiers généraux de la région ne l'ont pas voulu.

On a essayé aussi, dans l'arrondissement de Senlis, de provoquer la création d'une commission mixte comprenant 12 propriétaires et 12 ouvriers élus pour étudier en commun diverses revendications ouvrières : extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles ; organisation des tribunaux de prud'hommes agricoles ; création de sociétés coopératives de consommation ; logements

à bon marché, leur acquisition par annuités; développement des œuvres de mutualité. Il est à remarquer qu'ici les propriétaires n'acceptaient pas de discuter en commun les questions de salaires.

Dans le Gard, M. Louis Roger afondé de nouveaux syndicats de patrons qui ont spécialement pour but : « 1° d'assurer la sauvegarde des propriétés et d'empêcher la destruction des récoltes, soit en ayant des gardes particuliers, soit si le dommage est déjà commis en en poursuivant la réparation devant les tribunaux par le dépôt de plainte ou la constitution de partie civile, soit enfin, s'il y a lieu, en indemnisant les victimes des actes de sabotage avec les fonds qui sont dans les caisses des syndicats; 2° de faire respecter la liberté du travail aussi bien chez le propriétaire que chez l'ouvrier; 3° d'améliorer la condition matérielle et morale de tous ceux qui concourent au développement de la richesse agricole par la création de caisses de chômage, la constitution des biens de famille, la généralisation des habitations à bon marché et, d'une façon générale, par les encouragements donnés aux institutions de prévoyance. » M. Bouffet a fait justement remarquer que les caisses de chômage ont pour résultat d'attirer dans les communes où elles fonctionnent des chemineaux et des sans-travail qui ont vite fait de les épuiser. Les institutions d'assistance par le travail suivant un roulement entre les propriétaires et les ouvriers affiliés aux syndicats mixtes leur sont préférables.

Il est difficile de juger la valeur de ces nouvelles institutions. Elles présentent des caractères bien différents suivant les régions. Les unes se rapprochent des ententes entre patrons et ouvriers comme

en connaît l'industrie; les autres ressemblent aux syndicats jaunes où les ouvriers troquent leur indépendance contre quelque assurance de sécurité matérielle. M. de Rocquigny proteste que les syndicats mixtes « ne sont pas des syndicats de guerre contre les syndicats agricoles ouvriers, mais au contraire des syndicats de concorde et de paix sociale, destinés à faire cesser la hideuse lutte de classe menée par les syndicats ouvriers. Ce sont des syndicats d'émancipation pour les travailleurs si nombreux qui se refusent à subir le joug des politiciens et des émissaires chargés par les Bourses du travail de provoquer et d'entretenir l'agitation dans les villages ». Il paraît difficile de contester que ce sont au moins des instruments de guerre défensive. Et il ne peut pas en être autrement. Puisque la lutte est engagée, il faut bien veiller à équilibrer les forces adverses. Dans l'agriculture d'aujourd'hui, comme dans l'industrie, la paix sociale est une paix armée.

CHAPITRE VIII

LA DÉMOCRATIE PAYSANNE

I. **Les mœurs.** — La famille. — La religion. — L'amour de la terre : l'épargne et le luxe.

II. **Les forces physiques.** — L'hygiène rurale. — Alcoolisme. — Neurasthénie. — Restriction volontaire des naissances.

III. **Les paysans et la politique.** — L'influence des grands propriétaires. — Les conseils municipaux. — Le paysan électeur. — Les progrès de la démagogie.

On comptait sur les masses rurales pour maintenir de l'ordre dans une société inquiète. Ancrées au sol par la chaîne des traditions, elles ne devaient pas être ébranlées par les vents furieux qui attisent la haine dans les cités ; mais, nous l'avons vu, les chaînes se sont usées, sinon rompues. Les techniques nouvelles, les ordres impérieux des marchés urbains, la sollicitation des villes, la contrainte des associations, l'importation des idées socialistes ont modifié dans notre agriculture les conditions de la vie, les relations entre les hommes, les pensées et les mœurs. Les paysans conservent-ils encore les qualités de toutes sortes qui leur seraient nécessaires pour remplir pleinement le rôle politique et social qu'on leur assignait ?

Tant d'espérances reposaient sur eux ! Ils devaient être, ils étaient les gardiens fidèles de la morale

fondée sur la religion et sur une solide organisation de la famille. Ils peuplaient le pays d'hommes vigoureux et sains, réparant sans se lasser l'usure de la race épuisée par les villes. La propriété les faisait souverains, leur donnait l'indépendance et la sagesse. Ils propageaient les traditions qui font la force d'un peuple; ils assuraient la stabilité. Cela pourrait se mettre en litanies : — pères de la patrie qui l'avez nourrie et défendue, bras robustes, cœurs vaillants, ô soldats de l'an II, sagesse des ancêtres, patience exemplaire, assises de la démocratie, — mais il y faudrait le lyrisme de Michelet. Toute une légende héroïque s'est formée pour honorer le paysan. Elle est vraie d'ailleurs cette légende. Nous n'en voulons médire. Cependant la vérité des économistes n'est point celle des poètes et des orateurs. Elle est plus sèche et plus précise. Les constatations fâcheuses, elle s'oblige à les avouer. A quoi servirait-il de se leurrer, d'entretenir des illusions?

Nous cherchons la vérité; mais comment la rencontrer? Une méthode sûre nous manque et pourtant il y a bien un problème à poser. Les paysans n'ont pas qu'un rôle économique à tenir. Nous ne leur demandons pas seulement de produire au plus bas prix possible les denrées nécessaires à la consommation nationale. Nous attendons d'eux l'accomplissement d'une tâche sociale. Par leur action ou même par leur inertie, par leur organisation juridique, par leurs mœurs, ils exercent une influence sur les autres classes de la société, sur le progrès général. Si l'on pouvait scientifiquement fixer les lois de société la meilleure, le problème serait de déterminer le devoir social des classes rurales, de chercher ce

qu'elles doivent faire pour contribuer à la prospérité de l'ensemble. Mais la science ne nous a pas fait entrevoir la forme précise de l'idéal à atteindre. En cette matière, les sentiments et les préférences personnelles sont nos seuls guides. L'idéal social varie pour chacun de nous suivant les conceptions que nous nous faisons de la vie et de la destinée humaine. Dans une étude qui veut rester objective nous n'avons pas à choisir entre des doctrines, ni à les critiquer, ni à avouer nos préférences personnelles. Nous n'avons pas à opposer l'idéal des conservateurs que nous rappelions tout à l'heure aux espérances socialistes ou au programme intermédiaire des démocrates. Nous enregistrerons des faits.

Voilà donc tracé le cadre de nos recherches sur les mœurs paysannes. Il ne s'agit pas de dire si actuellement elles sont bonnes ou mauvaises. Mais simplement, en isolant les principaux et les plus caractéristiques parmi les phénomènes moraux parculiers aux paysans de comparer le présent au passé et de noter les variations qui se sont produites. Est-ce possible? en admettant qu'une longue expérience des milieux ruraux et des dons d'observateur puissent permettre à qui les aurait de juger les paysans d'aujourd'hui, où trouverons-nous le moyen de les comparer à ceux d'autrefois, à ceux d'il y a cent ans ou cinquante ans? Des témoignages existent, mais ils ne sont pas précis, ils sont contradictoires et souvent ils sont suspects parce qu'ils ont manqué d'impartialité. Depuis qu'il y a des hommes, on dénonce d'une génération à l'autre le relâchement des mœurs, on loue les vertus des anciens aux dépens des habitudes nouvelles.

Ces paysans d'hier à qui vont maintenant tous les éloges ont été, dans leur temps, sévèrement jugés; Balzac n'a pas été moins dur pour eux que ne l'ont été, cinquante ans après, Zola et Maupassant. Les romanciers, maintenant nombreux, qui mettent en récits la misère paysanne ou le pittoresque des mœurs champêtres se divisent toujours en deux camps opposés : les uns sont aussi cruels dans l'observation des tares et des signes de la bestialité que les maîtres du naturalisme, les autres ne sont pas moins bienveillants et attendris que ne le fût George Sand. De cette collection d'appréciations littéraires, nous ne saurions retenir une documentation utilisable et nous ne pouvons guère les remplacer par des observations plus méthodiques.

Il est un autre embarras qui n'est pas moindre. Comment étudier chez eux, de village en village, nos millions de paysans? M. Baudrillart qui avait entrepris cette tâche y a consacré quinze années de sa vie et n'a pu l'achever. Si nous tentons de constituer une figure synthétique, un type moyen du paysan français, nous faisons œuvre vaine et artificielle. Nous n'avons pas de méthode pour ramener à l'unité toutes les variétés provinciales. On n'hésite guère d'habitude à s'y essayer. « Le Français est frondeur, léger, superficiel... Le Provençal aimable, le rude et violent Languedocien, le lourd Cévenol, le Champenois narquois, l'Auvergnat crédule et méfiant... Le paysan cupide, routinier... » ce sont façons de s'exprimer d'un usage fréquent. Elles n'ont guère leur place dans une étude où l'on s'efforce de n'avancer que prudemment sur des renseignements contrôlés. Qu'elles soient inexactes, on ne saurait d'ailleurs

l'affirmer. Elles contiennent probablement, au contraire, des indications utiles. Mais ces intuitions qui suffisent aux littérateurs, il faudrait prouver leur exactitude, ces notes fragmentaires il faudrait les compléter et les coordonner. Une longue oppression a mis au cœur des paysans l'habitude de la défiance. Leur âme silencieuse ne se laisse pas facilement deviner.

I. — LES MŒURS

Il est bien évident que les mœurs rurales ont évolué et, probablement, elles ont changé plus vite dans les vingt dernières années qu'elles ne le faisaient autrefois en cinquante ans. Il suffirait d'en prendre pour preuves les marques les plus apparentes, l'abandon graduel et de plus en plus rapide des costumes caractéristiques, des usages, des coutumes de fête ou de deuil, la déchéance des arts paysans. Les gens des campagnes copient dans leurs vêtements et souvent dans leur langage les ouvriers et les artisans des villes. Les villages, dès que leurs ressources budgétaires le permettent, prennent l'aspect banal des petites villes. Les particularismes s'effacent ; c'est dire que les paysans ne vivent plus repliés, tournés vers leur passé, que les modèles sur lesquels ils se règlent sont hors de leurs groupes. Ils attendent du dehors ce qu'ils trouvaient autrefois en eux-mêmes. Sous une autre forme, c'est l'observation que nous avons déjà faite à plusieurs reprises : les campagnes sont passées sous l'influence des villes. Nous l'avions noté pour les échanges économiques ; cela est tout aussi vrai en ce qui concerne les relations morales.

L'instruction des paysans s'est faite dans le cadre uniforme imposé à toutes les écoles primaires. Les nouvelles du dehors ont été diffusées dans les campagnes, les rapports avec la ville sont devenus plus fréquents, même obligatoires pour les hommes par suite du service militaire. La conséquence probable est que la mentalité des paysans a dû se rapprocher de celle des ouvriers d'industrie et des artisans. Essayons de voir ce qu'il en est.

Une des caractéristiques les plus frappantes des anciennes mœurs paysannes était la forte organisation de la famille. Le chef de famille, père ou fils aîné, exerçait sur tous ceux qui vivaient sous son toit, parents ou domestiques, une autorité respectée; tous les observateurs s'accordent pour dire qu'il n'en est plus ainsi. Il y a déjà longtemps que la vie patriarcale a disparu. Les enfants quittent la maison paternelle soit au moment où ils peuvent se placer comme ouvriers, soit au moment de leur mariage. Il est rare de rencontrer des propriétés indivises où les cadets se soumettent à l'autorité de l'aîné. Le groupe familial se réduit au minimum. Les domestiques ne le renforcent plus. Dans les fermes un peu importantes, les maîtres ont cessé de manger à la table commune.

Les enfants qui ne sont plus traités avec la même sévérité qu'autrefois n'ont plus guère ni l'affection ni le respect des « vieux », comme ils disent: ils discutent, regimbent et s'émancipent. Souvent les rapports entre les parents et les enfants deviennent tout à fait mauvais. Lorsque le propriétaire vieilli, usé par un long travail, doit se résigner à partager sa terre entre ses héritiers pour en assurer la culture, le paiement de la maigre rente qui lui est accordée

est l'occasion de cruelles disputes. Ce trait fâcheux des mœurs rurales a été souvent noté; tout au plus faut-il s'interdire de trop généraliser.

En même temps que le lien familial, se sont relâchés aussi la plupart de ceux qui rassemblaient les gens d'un même village. Les voisins ne se réunissent plus aux veillées d'hiver; l'entr'aide mutuelle n'est plus pratiquée avec cette libéralité que l'on constatait jadis. Aujourd'hui toute peine mérite salaire et, pour obtenir un service de leurs voisins, les pauvres gens doivent payer ou s'engager « à charge de revanche ». C'est au siècle de l'association que l'individualisme rural, — ici, il faut l'appeler de son vrai nom, l'égoïsme — paraît faire les plus grands progrès. « Chacun chez soi, chacun pour soi », voilà le proverbe qu'on entend répéter de toutes parts. Les associations agricoles n'ont uni que des intérêts. Les solidarités économiques n'ont rien de commun avec la charité et la bonté.

*
* *

La société paysanne avait, d'autre part, un soutien dans la religion. Évidemment de ce côté l'armature fléchit. L'influence de la religion a diminué presque partout. La façon dont les populations rurales ont accepté la séparation de l'Église et de l'État en est bien la preuve. Quelques manifestations se sont produites dans des villages de montagne; dans l'ensemble du territoire, les paysans ont laissé faire avec indifférence ou bien ils ont approuvé. Depuis lors, dans les communes pauvres, les embarras financiers des associations cultuelles ont entraîné la fermeture

des églises; les fidèles se sont trouvés trop peu nombreux ou trop tièdes pour retenir leurs prêtres au milieu d'eux.

Il est difficile, en tenant compte des critiques contradictoires, de mesurer équitablement ce que les mœurs ont peut-être perdu à l'abandon des habitudes religieuses. A la religion des paysans se mêlaient intimement beaucoup de grossières superstitions. L'Église ne leur refusait pas son appui. Elle se préoccupait moins de travailler à l'éducation morale de ses fidèles que de les contraindre à la résignation et à l'obéissance. Elle avait suscité des griefs légitimes; l'alliance du presbytère et du château, l'action politique cléricale, les marchandages au sujet du casuel, quelquefois les écarts de conduite de quelques prêtres avaient détourné les hommes des églises. Mais en les quittant ils n'ont pas toujours obéi à un autre idéal. Ils se libéraient seulement d'une contrainte morale. Là où le socialisme a pénétré, l'accueil qui lui est fait justifierait sans doute quelques inquiétudes; ce sont surtout les critiques de la société présente qu'on en retient. Beaucoup de paysans y voient l'autorisation de se livrer à tous leurs instincts. Ceux qui sont capables de se tracer à eux-mêmes une loi morale qui puisse donner quelque dignité à leur vie sont bien loin d'être les plus nombreux.

Il semble donc que, dans l'ensemble, la valeur morale a baissé sans qu'on puisse préciser dans quelle mesure. On ne constate pas, en effet, une augmentation de la criminalité chez les ruraux. Dans les statistiques du ministère de la Justice ils gardent une place honorable. Tandis que sur 100 000 habitants

des villes on a compté en 1907 près de 12 condamnés pour des crimes, la proportion chez les ruraux n'est que de 4,6. Pour les délits, la proportion était de 54 prévenus pour 10 000 habitants des villes et de 32 pour 10 000 habitants des campagnes. On pourrait objecter que cette statistique basée sur la distinction entre le domicile « urbain » et le domicile « rural » est, par là, inexacte et favorable aux paysans. Mais les pourcentages qui sont établis par rapport à l'ensemble des groupes professionnels montrent aussi la supériorité morale des agriculteurs. On compte 57,9 criminels sur 100 000 journaliers des villes employés à des travaux de manutention et de transports, 44,2 criminels sur 100 000 marins pêcheurs, ces deux professions étant le plus gravement atteintes par l'alcoolisme; on ne compte que 8,4 criminels sur 100 000 agriculteurs. La statistique criminelle a relevé en 1907 279 délinquants sur 10 000 marins pêcheurs, 301 sur 10 000 ouvriers des transports et manutentions et seulement 59,8 sur 10 000 agriculteurs. La proportion des suicides est aussi plus forte à la ville qu'à la campagne : 20 suicides pour 100 000 ruraux, 28 pour 100 000 habitants des villes. Mais ce n'est pas sur les actes condamnés par la loi pénale que nous voulons juger de l'état des mœurs. Il est permis de se montrer plus sévère et de trouver que la moralité a diminué même si la criminalité n'augmente pas.

*
* *

Le signe plus certain, le plus original de la moralité paysanne, c'était l'amour de la terre. Les paysans s'étaient donnés à elle avec une passion qui les gou-

vernait entièrement. Nous l'avons lu partout, chacun en a eu les preuves sous les yeux, le paysan était l'homme qui ne pensait qu'à acquérir de la terre, celui qui l'achetait aux plus hauts prix et qui devait dépecer les grands domaines. On l'en admirait justement, car c'est une grande force chez un travailleur que l'amour de son métier. « La terre de France rapporte parce qu'elle est aimée » a dit Michelet. Ne faut-il pas déjà parler de tout cela au passé? Nous avons vu que la terre ne retient plus autant qu'autrefois ses enfants autour d'elle. Ses promesses n'éveillent plus en eux d'espérances. D'autres mirages les ont séduits. Certes, il existe encore bien des régions où les petits propriétaires et les ouvriers achètent de la terre et gardent confiance. Il serait prématuré d'annoncer le divorce de la terre et du paysan, mais n'est-il pas visible qu'ils commencent à faire mauvais ménage.

Le paysan ne consent plus à supporter pour elle les privations qu'il s'imposait avec une ardeur passionnée, un travail acharné et une tension de tous les instants pour réaliser la moindre économie. Combien de fois n'a-t-on pas célébré son bas de laine tout gonflé des gros sous retirés aux besoins du ménage? Nous ne voudrions pas nous associer à ces éloges sans quelques réserves. Cette économie trop vantée avait souvent toute la laideur d'un vice. Elle était faite de méfiance et de convoitise et elle n'était pas toujours sans danger. Elle privait la terre de ressources dont la culture avait besoin. Trop souvent, l'ambition d'acquérir entraînait le paysan au delà de ses forces. Ayant acheté trop cher ou ayant trop acheté, il ne pouvait plus proportionner le capital

d'exploitation au capital foncier. La dette hypothécaire l'écrasait, le condamnait à une vie misérable où ni lui, ni les siens ne trouvaient plus d'indépendance ni de dignité. De ces propriétaires avaricieux, l'épargne mal comprise et mal employée faisait des prolétaires. Mais, si l'on se place à un autre point de vue, n'était-ce pas la marque de cette adoration de la terre qui était au cœur du paysan? Et si l'on voit les habitudes d'épargne de nos campagnards se transformer, n'est-ce pas la preuve que leur grand amour a faibli, que la terre n'est plus pour eux ce qu'elle était autrefois?

C'est bien, en effet, ce que l'on prétend de divers côtés. On ne va pas jusqu'à dire que les paysans n'économisent plus; la passion héréditaire les dirige encore. Mais ils économisent moins Les besoins de luxe deviennent plus impérieux. Le tabac, l'alcool, la toilette occupent dans les budgets ruraux une place qu'on leur eût refusée il y a cinquante ans. On ne verrait plus les paysans aller pieds nus jusqu'aux portes de la ville portant leurs chaussures à la main pour les épargner. Tandis que les hommes sont gagnés par l'attirance du cabaret, qu'ils multiplient les occasions d'aller aux marchés et aux ventes publiques, les femmes se laissent séduire par les catalogues des grands magasins de Paris, ou par les ventes à crédit des magasins de la ville voisine, ou par les colporteurs qui les viennent visiter, colporteurs d'un nouveau genre qui sont les employés de grands établissements commerciaux, car le capitalisme a centralisé jusqu'au colportage! La clientèle des campagnes n'est plus à dédaigner; elle absorbe si volontiers tous les rebuts des grands bazars! Et

voici qu'aux besoins de luxe s'ajouterait encore la passion du jeu. On signale, particulièrement dans les régions du Midi, que les ouvriers, même des petits propriétaires, ont abandonné le loto anodin pour le baccara et la roulette. On entend souvent dire qu'il faudrait organiser dans les villages de saines distractions; ceux qui se croient capables de remplir cette tâche feraient bien de se hâter, car il est déjà à craindre qu'ils arrivent trop tard.

D'autre part les économies — si l'on en fait encore — se détournent de la terre. La caisse d'épargne a appris aux paysans à confier leur argent. Les gens d'affaires en ont profité. On voit maintenant des agences de banques dans tous les bourgs où se tiennent des marchés. Elles placent des titres et reçoivent des dépôts. Il y a désormais du papier dans le fameux bas de laine et nos paysans soutiennent de leur argent les progrès économiques de leurs concurrents agricoles, la Russie ou l'Argentine.

Du moins, c'est ce qu'on entend dire et il est probable que tout cela est exact; mais dans quelle mesure, c'est ce qu'il faudrait savoir. Les observateurs en ces matières sont volontiers pessimistes. A défaut de précisions statistiques qu'ils ne peuvent pas donner, il nous est peut-être permis de croire qu'ils généralisent trop vite des faits exceptionnels et que leurs constatations ne doivent être retenues que comme des symptômes de tendances nouvelles. Nous essaierons d'indiquer quelques raisons que l'on peut avoir d'espérer toujours. Il n'est pas encore temps de retirer la parole aux pessimistes; car ce n'est pas seulement du déclin des mœurs qu'ils se

plaignent; ils nous montrent la race déjà menacée dans sa valeur corporelle.

II. — LES FORCES PHYSIQUES

La croyance à la supériorité physique des classes rurales était établie comme un dogme. La vie au grand air, un travail varié, la frugalité d'une alimentation saine assuraient aux paysans une santé robuste que devaient leur envier les habitants des faubourgs étouffant dans des logements obscurs, épuisés par le surmenage du travail et du plaisir, empoisonnés par les fraudes alimentaires. Serait-ce là une illusion de bourgeois en vacances? Il est possible, en effet, que l'on ait jugé trop favorablement les conditions hygiéniques de la vie rurale. Les habitations des campagnes sont fréquemment défectueuses, trop petites et malpropres, l'alimentation insuffisante, le travail trop pénible ou trop prolongé. Mais, comme on constate généralement sur tous ces points une amélioration plutôt qu'un recul, il reste à expliquer pourquoi l'énergie de la race faiblit, pourquoi la proportion des conscrits réformés augmente dans des régions rurales, pourquoi le nombre des aliénés augmente, pourquoi le nombre des naissances diminue.

L'explication est connue, c'est l'alcoolisme qui est responsable. Il fait, en effet, des progrès constants. Il y avait en France 354 000 débits en 1879; aujourd'hui ce chiffre s'est élevé à 480 000, en moyenne un débit pour 80 habitants. La consommation de l'alcool exprimée en alcool pur à 100 degrés était, par habitant et par an, de 1 litre 12 en 1830, elle a été de

4 litres 13 en 1911 et, dans certains départements, elle monte jusqu'à 11 et 12 litres. Les paysans ont grandement leur part dans cet effrayant développement de la consommation de l'alcool. Il est difficile de la déterminer exactement parce qu'elle échappe le plus qu'elle peut au contrôle de la régie. Dans les pays de bouilleurs de cru, l'alcool suinte de toutes parts. Toute la Normandie pue l'alcool. Les femmes et les enfants y boivent le « calvados » autant que les hommes; on trouve de l'alcool jusque dans les biberons. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple dans cette question où il n'est pas nécessaire de les multiplier, le nombre des conscrits impropres au service s'est élevé jusqu'à 30 pour 100 dans certaines régions de la Seine-Inférieure, jusqu'à 55 pour 100 dans quelques cantons de l'Orne. L'eau-de-vie de cidre à l'ouest, au nord, l'alcool de grains, à l'est, l'eau-de-vie de marc, l'absinthe, au midi, nous préparent promptement un peuple de fous, de criminels et de malades.

Des intérêts commerciaux, financiers, électoraux se coalisent pour entraver l'action défensive. Tout récemment, la Chambre a rejeté un projet de limitation du nombre des débits qui n'avait d'ailleurs obtenu qu'une majorité de 15 voix au Sénat. La croisade anti-alcoolique des initiatives privées ne prêche que des convertis et reste à peu près sans effet. On ne sait de quel côté se tourner pour trouver quelque raison d'espérer. Le Dr Bertillon a fait remarquer que « le vin chasse l'alcool »; il a constaté que dans 33 villes importantes de plus de 40 000 habitants, là où le dégrèvement fiscal des boissons hygiéniques a favorisé la consommation du vin, celle de l'alcool a

baissé. On voudrait bien le croire, mais quand on voit l'absinthe ravager les régions viticoles du Midi, à tel point que la ville de Montpellier a été obligée de construire un nouvel et immense hôpital pour les aliénés, on se demande si ses calculs ont été complets. Les socialistes expliquent que l'alcoolisme est le vice des miséreux et qu'il faut le combattre par l'augmentation des salaires. Oui, peut-être. Et pourtant il n'y a pas que des pauvres gens qui s'alcoolisent. Les bourgeois n'ont ils pas donné l'exemple aux ouvriers et aux paysans? Le mal a tellement grandi que nous n'avons plus qu'une région a peu près sobre dans le Centre et le Sud-Ouest. C'est vraiment peu comme réserve de population saine.

D'autant plus qu'on y signale maintenant un autre danger : le progrès de la neurasthénie, la neurasthénie chez les ruraux! Le Dr Balbèze constate son développement, en particulier dans le Tarn-et-Garonne, pays par excellence de la petite propriété. Il compte 30 pour 100 de paysans atteints dans cette région et la proportion va croissant d'année en année! Plus d'énergie, plus de volonté, une peur continuelle des risques et des responsabilités, telle sont les conséquences de désordres nerveux très caractérisés. Les causes peuvent être d'ordre économique, car le mal frappe les plus pauvres; elles sont plus vraisemblablement d'ordre moral : l'éducation scolaire et, plus encore, l'éducation familiale amolissent les caractères au lieu de les tremper, et d'ordre physique : les unions consanguines ont été fréquentes et sont encore habituelles, le régime alimentaire est défectueux, sacrifié au goût du superflu.

Sans doute, il n'y a pas beaucoup de régions où le

mal soit aussi grave et aussi généralisé, mais on ne peut pas penser qu'il est étroitement localisé. L'affaiblissement de l'énergie, de la volonté de vivre a frappé les paysans plus ou moins dans toutes nos provinces. Nous l'avions déjà indiqué en étudiant la dépopulation. La restriction volontaire des naissances en est le signe évident et elle est pratiquée presque partout.

Cette diminution de la natalité est d'autant plus inquiétante à la campagne que la mortalité infantile y est plus élevée qu'à la ville. Nous avons, sur ce point, le témoignage du Dr Cruveilher, basé sur l'examen des statistiques démographiques. Il a constaté que la mortalité des enfants, dans la première année de leur existence, est plus élevée dans les départements qui ont au moins 50 pour 100 de population agricole que dans ceux où les agglomérations urbaines et industrielles sont les plus nombreuses. La moyenne maxima, 25, 50 décès de 0 à 1 an pour 100 naissances, est atteinte dans le département des Hautes-Alpes. Dans le Lot, les Basses-Alpes, la Lozère, l'Aveyron, la Sarthe, le Tarn-et-Garonne, on observe une mortalité infantile bien supérieure à celle du département du Nord. C'est probablement l'ignorance des mères qu'il faut ici accuser; on peut donc espérer que la connaissance des principes d'hygiène réduira le taux de la mortalité dans une certaine mesure.

Comme nous sommes loin de la légende qui faisait des paysans les protecteurs de notre société! Une race qui va mourir, voilà ce que nous montrent les médecins.

III. — LES PAYSANS ET LA POLITIQUE

Poursuivons l'acte d'accusation. On attendait encore des paysans une grande honnêteté, une belle ingénuité en matière politique. Ou bien on comptait sur leur méfiance instinctive pour résister aux nouveautés et aux surenchères. Les conservateurs espéraient trouver en eux des alliés fidèles. Leur attitude politique a apporté, elle aussi, bien des désillusions à ceux qui avaient compté sur leur docilité. Ah! s'ils votaient « bien », on leur pardonnerait beaucoup; mais ils ne veulent plus toujours se laisser guider ni conseiller.

Depuis qu'on a supprimé le cens électoral, les grands propriétaires avaient considéré, faut-il dire comme un devoir, ou comme un droit pour eux de diriger l'inexpérience des paysans prématurément investis du pouvoir de nommer cette fraction de souverain qu'est un député. Que la pression des propriétaires tente toujours de s'exercer, qu'ils aillent jusqu'à glisser des bulletins de vote dans la main de leurs domestiques, de leurs ouvriers, de leurs débiteurs, c'est un fait qu'il faut bien considérer comme fréquent, car les témoignages abondent. Mais dans l'exercice de leur patronage, ces autorités sociales ne rencontrent plus autant d'obéissance qu'autrefois. Quand ils causent librement, les paysans racontent volontiers comment ils ont échappé à la surveillance pour substituer le bulletin de leur choix à celui qui leur avait été remis avant le scrutin. Ils se libèrent de la tutelle comme leurs ancêtres s'étaient affranchis de la servitude. Du moins, il semble bien qu'il

en est ainsi dans la plupart des régions. Car ce sont là des questions sur lesquelles il est difficile d'avoir une opinion d'ensemble et, probablement, c'est en vain que l'on essaierait d'en juger d'après les couleurs de la carte électorale.

Les grands propriétaires fonciers ont à peu près une communauté d'idées politiques. Sans constituer un parti agrarien — parce que leurs intérêts agricoles ne sont pas pour eux les plus importants, ne sont pas ceux qui les dirigent — ils forment par tradition un des éléments principaux du parti conservateur. Chez les paysans, ouvriers, fermiers, petits et moyens propriétaires, on ne constate pas une semblable unité. Leur situation économique et professionnelle ne détermine pas encore fortement leur attitude politique. Il y a parmi eux des socialistes et des monarchistes, des bonapartistes et des républicains, des cléricaux, des libre-penseurs; c'est une confusion qu'on aurait de la peine à expliquer. Les républicains de gauche l'emportent maintenant dans le plus grand nombre des circonscriptions; n'est-ce pas simplement parce qu'ils détiennent le pouvoir?

*
* *

On répète volontiers dans les discours ministériels que les populations rurales sont désormais profondément attachées à la République. Il n'est pas certain que leur attachement résisterait à une épreuve sérieuse. Du moins, il faut reconnaître que les paysans ne témoignent pas encore pour la politique autant d'indifférence que les ouvriers ou que leur indifférence ne les conduit pas encore jusqu'à l'abs-

tention. Ils votent. On voudrait être sûr qu'ils comprennent à peu près ce qu'ils font.

Cependant il faudrait distinguer; parmi les élections auxquelles ils ont à prendre part il en est une, celle des conseils municipaux, qui les intéresse trop directement pour qu'ils n'y apportent pas toute leur attention. Ici, il ne s'agit plus d'une politique mystérieuse dont l'avenir leur échappe. La commune pour des paysans est quelque chose de précis, de tangible, c'est l'ancienne paroisse; de tous nos groupements administratifs, c'est le moins arbitraire. Si l'on voulait étudier dans les faits l'action et les mœurs politiques des paysans, c'est là qu'il faudrait porter l'observation. On verrait dans quelle mesure ils se sont soustraits à l'influence des grands propriétaires et du clergé; on ne le verrait pas toujours très clairement parce que, depuis que leur autorité est contestée, cette influence se dissimule volontiers. Nous manquons d'ailleurs de renseignements généraux : s'il nous paraît probable que les conseils municipaux des campagnes nettement hostiles aux partis bourgeois sont déjà les plus nombreux, c'est une impression qu'il faudrait vérifier.

La conquête de la mairie est l'ambition toute naturelle des paysans. En leur permettant de lutter contre leurs anciens maîtres, elle leur offre la volupté de la vengeance, c'est un plaisir qu'on ne dédaigne pas. Ce qui vaut mieux, elle leur donne le sentiment de leur force; elle leur fait apprécier leur indépendance. D'autre part, l'entrée des paysans dans les conseils municipaux leur apprend à s'administrer eux-mêmes, à bien choisir leurs représentants, à gérer à leur profit leurs propres intérêts. Elle con-

tribue à l'éducation intellectuelle et morale des élus et des électeurs. Elle les prépare à réfléchir aux problèmes plus généraux qui se posent dans une démocratie. Elle le fait ou elle devait le faire.

*
* *

Car il ne semble pas que les faits justifient beaucoup d'optimisme. Les questions de personnes, les intérêts de groupes, les rancunes et les compromissions déterminent les choix beaucoup plus que la claire conscience d'un idéal politique ou de l'intérêt commun. L'action politique ne pourrait avoir de valeur éducative que si elle préparait l'union. Les divisions qu'elle entraîne bien plus souvent provoquent la désorganisation du groupe communal, excitent les convoitises et les jalousies, démoralisent les individus. Le paysan a eu vite fait de comprendre que son bulletin de vote était une marchandise à céder au plus offrant. Toutes ces promesses de places, de faveurs, de protections que les candidats multiplient, c'est lui bien souvent qui les a sollicitées. Dans le maquignonnage des bulletins de vote, il a largement sa part de responsabilité.

En tout cas, on ne peut pas dire qu'il ait opposé aux surenchères une méfiance avisée. Tous les partis ont abusé de sa crédulité. Les uns ont exploité son ignorance et sa peur du changement, les autres l'ont entraîné par l'appât de promesses irréalisables. Il ne faut donc pas attacher une bien grande importance aux choix qui sont faits par les circonscriptions rurales. En particulier, il serait inexact de croire que

les électeurs paysans des députés socialistes aient voulu apporter leur adhésion aux principes collectivistes. Trop souvent des conservateurs, partisans de la politique du pire, ont travaillé au succès d'un « unifié » pour déterminer l'échec d'un candidat radical et franc-maçon. Il est difficile de généraliser sans injustice ; les mœurs électorales varient avec les régions : aux « emballements » des méridionaux s'oppose la passivité des campagnards de l'Ouest et l'on pourrait protester que d'autres paysans font preuve d'indépendance et de bons sens. Notons ces réserves. Irons-nous cependant jusqu'à dire que, dans l'ensemble, les paysans forment un groupe puissant de sages instinctifs? Il semble bien, au contraire, qu'ils sont une proie facile à saisir pour le politicien professionnel.

Mais si cela est vrai, cette masse d'électeurs incapables de résister aux flatteries et aux excitations de la démagogie devient un danger, un sujet d'inquiétudes. Et, en effet, on ne peut plus douter que le sentiment de l'ordre, le respect de la loi aient perdu de leur force dans les milieux ruraux. Les révoltes qui ont ensanglanté la ville de Narbonne, les incendies allumés dans la région d'Épernay sont l'œuvre de paysans. Il n'y faut voir que des accidents, des explosions de colère que la misère explique. Soit. Elles avaient été préparées cependant par une propagande à laquelle tous les partis ont collaboré et qui dénote dans les campagnes le progrès d'un état d'esprit nouveau. La démission des corps élus, le refus de l'impôt, voilà les moyens d'action que l'on préconisait pour que les intérêts régionaux obtinssent satisfaction. Le Parlement doit-il désormais délibérer sous

la menace? Puisque les intérêts agricoles varient et s'opposent de région à région, qu'ils se heurtent souvent à ceux des commerçants ou à ceux des industriels, quels désordres avons-nous à prévoir, si le recours aux méthodes de l'action directe est vanté aux paysans, propriétaires et ouvriers, comme légitime et efficace?

Il est de tradition après un réquisitoire aussi menaçant de proclamer qu'on veut espérer malgré tout, que la race française conserve encore d'inépuisables ressources d'énergie, qu'un pays comme la France ne peut pas périr... Ce n'est pas pour nous conformer à cet usage que nous essaierons d'apporter quelques atténuations à des critiques si pessimistes. On a vu d'autres peuples déchoir et qui avaient eu, eux aussi, un magnifique passé. La raison qui nous permet de garder quelque confiance, c'est que le réquisitoire n'est pas assez fortement motivé pour entraîner nécessairement une condamnation. L'étude de la valeur morale, physique, politique des paysans nous a attiré sur un terrain où les observations étaient bien malaisées. Nous avons rapporté des impressions; nous n'avons pu effectuer des mesures précises. Que le doute profite aux accusés!

Toutes les accusations d'ailleurs n'avaient pas la même force. Celles qui viennent des médecins et qui, basées sur des statistiques, nous montrent l'affaiblissement graduel de la race, sont les plus troublantes et les plus graves. Mais celles qui dénoncent le changement des mœurs ne témoignent sans doute que d'une admiration aveugle du passé, d'un dénigrement systématique du présent. Pourquoi ne pas espérer

que les conditions nouvelles de la vie rurale créeront avec le temps des habitudes morales égales ou supérieures à celles d'autrefois? La lutte ouvrière, le progrès des techniques, les associations susciteront peut-être des énergies, formeront des intelligences. Déjà une élite se constitue dans les coopératives et les mutualités, dans les syndicats ouvriers aussi. Elle fera peut-être l'éducation de la masse ou, du moins, elle encadrera et dirigera les plus faibles.

Nous rencontrons déjà un type nouveau de paysan qui, mieux instruit, se montre plus clairvoyant, moins passif, plus énergique. Son amour pour la terre est moins sentimental et moins ingénu. Il restait quelque chose d'enfantin dans l'esprit de notre vieux paysan de France. Mais quand tout change autour de lui, comment pourrait-il demeurer seul immuable? Le temps est passé de l'agriculture indolente et résignée. Le vieux proverbe « tant vaut l'homme, tant vaut la terre » devient chaque jour plus vrai, à condition qu'on entende bien par là l'homme armé des capitaux qu'il faut avoir pour utiliser les techniques nouvelles. L'agriculteur devient un industriel et un commerçant, il prend son rang dans la bataille économique; et n'est-ce pas dans la lutte que les volontés s'affermissent et que les cœurs se haussent vers un plus noble idéal?

CONCLUSION

Nous voici au point où nous pouvons arrêter nos recherches. Des investigations plus pénétrantes, des observations plus minutieuses, plus détaillées et plus complètes nous auraient sans doute mieux armé pour répondre aux questions que nous avions posées; un exposé moins succinct des résultats obtenus aurait plus sûrement fourni le moyen de contrôler nos réponses, de les accepter ou de s'y opposer. Mais, nous l'avons déclaré dès le début, nous avons cédé volontairement à la nécessité de voir vite et de rendre compte brièvement. Nous avons consenti aux risques d'erreurs qui sont la rançon des méthodes d'informations rapides, aux inconvénients de ces exposés qui, pour condenser, choisissent et négligent. Si l'on nous permet cette comparaison, nous avons fait une reconnaissance d'aviateur au-dessus d'un trop vaste terrain. Elle nous a fait voir les masses les plus apparentes et les aspects que les jeux de la lumière ont éclairés le plus vivement. Nous n'avons pas la certitude que des mouvements intéressants ne se préparent pas dans l'ombre et qu'ils ne soient pas restés inaperçus malgré les précautions que nous avons prises. Quoiqu'il en soit, il faut maintenant établir notre rapport. Nous n'avons pas de honte à avouer

quelque embarras, car notre sujet d'observations présentait une complexité décourageante.

Si l'on exigeait de nous des prophéties, si l'on nous demandait de prévoir ce que l'agriculture française sera dans une vingtaine d'années, nous nous refuserions à préciser dans des formules les impressions que nous avons recueillies. La part de l'aléa est bien trop considérable. Nous ne savons pas assez exactement pour prévoir avec assurance. Contentons-nous d'indiquer quelques probabilités et, mieux encore, bornons-nous à accuser les traits caractéristiques de l'agriculture contemporaine; par là nous la différencierons de l'agriculture de la période précédente et nous attirerons l'attention sur les points où de nouveaux changements exerceraient sans doute une action décisive.

Nous voulions chercher quelles sont, dans l'agriculture française, les forces dominantes qui dirigent son évolution. Nous avons constaté, à l'occasion de chacune de nos recherches spéciales, que les moteurs de l'évolution agricole ne se trouvaient point dans l'agriculture, mais en dehors d'elle, que ses transformations lui avaient été imposées par les villes, c'est-à-dire par les consommateurs urbains, par les approvisionneurs et les courtiers qui transmettent aux paysans les désirs, les ordres du marché, par les industriels, techniciens ou vendeurs, qui les engagent à renouveler leurs procédés et leur matériel de culture, par l'organisation politique que les citadins ont déterminée beaucoup plus que les ruraux, par l'accroissement des groupes urbains et les besoins de main-d'œuvre de l'industrie. Nous avons vu que les idées et les mœurs des paysans ont subi l'influence des propa-

gandistes des villes, que l'agriculture perd de son originalité et que les différences si profondes autrefois entre le rural et le citadin s'atténuent de plus en plus, bien que ce rapprochement soit retardé par la force d'inertie, par la passivité des populations agricoles.

Pour juger des transformations accomplies, comparons sur les points essentiels l'agriculture présente à celle qui était pratiquée il y a environ cinquante ans. Déjà, vers 1860, les conditions économiques commençaient à évoluer. On n'ignorait alors d'une façon absolue, ni la concurrence étrangère, ni l'emploi des machines, ni l'accroissement des frais de production. Mais ce qui paraît aujourd'hui évident était à cette époque tout au plus pressenti par les observateurs clairvoyants. L'agriculture était encore, malgré des améliorations techniques incontestables, fortement traditionnelle, caractérisée par la prédominance du travail manuel et une soumission résignée aux caprices bienveillants ou cruels de la nature. Aujourd'hui, même si l'on s'efforce de ne pas exagérer les progrès obtenus, il faut bien reconnaître, par comparaison avec le passé, que l'action de l'homme dans le phénomène de la production agricole est plus grande et plus forte, que sa maîtrise grandit chaque jour, que les techniques anciennes sont modifiées, abandonnées au moins partiellement, que les machines ont diminué le travail des bras aussi bien pour la préparation du sol que pour la récolte, que l'emploi des engrais chimiques, l'adoption des méthodes scientifiques pour transformer et conserver les produits ont donné au capital d'exploitation une importance qu'il n'avait pas. L'agriculture est moins différente de l'industrie qu'elle n'était autrefois.

Cependant quand nous avons changé notre point de vue, quand, au lieu de comparer le présent au passé, l'agriculture de 1912 à celle de 1862, nous avons voulu mesurer ce qui a été fait en fonction de ce qu'il serait possible et désirable de faire, nous avons été amené à juger que l'industrialisation de l'agriculture n'est pas encore très avancée. Nous avons considéré, il est vrai, comme très probable qu'elle ferait de nouveaux progrès parce que les causes qui ont provoqué l'introduction des machines et développé la consommation des engrais paraissent durables. Mais n'allons pas jusqu'à croire que l'agriculture en arrivera à s'identifier à l'industrie manufacturière. Outre que l'agriculteur ne sera sans doute jamais maître de sa production au même point que l'industriel, on ne constate pas entre agriculteurs une concurrence semblable à celle qui met aux prises les industriels. A cela il y a deux raisons : l'une, c'est que les concurrents dans l'agriculture sont tellement nombreux qu'aucun d'eux ne peut exercer sur le marché une action décisive. Les plus puissants profitent d'une rente foncière plus élevée, mais ils ne sauraient prétendre aux monopoles qui permettent aux grands industriels d'imposer leur volonté. L'autre cause, c'est que l'intervention législative supprime ou atténue la concurrence entre agriculteurs. L'établissement des protections douanières les a placés dans un milieu artificiel. Arc-boutés sur les béquilles du protectionnisme, des agriculteurs, peut-être nombreux, que la supériorité de leurs rivaux étrangers aurait fauchés, font encore figure dans les cadres de l'économie rurale.

Si, quelque jour, lassés de soutenir à leurs dépens

une foule de producteurs débiles et d'en subventionner beaucoup plus encore qui pourraient fort bien se passer de secours, les consommateurs démolissaient le rempart douanier, ou bien, si la production agricole continuant de s'accroître en arrivait à dépasser sensiblement les besoins de la consommation, on verrait alors les exploitations routinières faire place aux exploitations modernes, industrialisées, employant plus de capitaux. Cependant l'abandon du protectionnisme n'est certainement pas prochain; les agriculteurs ne veulent pas encore se passer des lisières et du bourrelet protecteur. Les réunions agricoles du printemps de 1912 nous en ont fourni une nouvelle preuve : les viticulteurs méridionaux exigent qu'une partie seulement des vins algériens puisse entrer en franchise et que le surplus soit frappé du droit de douane. Par contre, il est vrai, nous voyons se développer des spéculations agricoles qui ont absolument besoin de s'ouvrir des marchés nouveaux à l'étranger. Dans les bonnes années, la production française sera obligée d'exporter, non seulement des fleurs, des fruits et des légumes, mais même du blé et du vin. Elle sera sans doute amenée, pour ne pas être gênée par le protectionnisme de ses voisins, à consentir elle-même quelques concessions. Et peut-être prendra-t-elle enfin conscience de sa force. Surveillons donc les progrès de nos exportations de denrées alimentaires, car le jour où les agriculteurs devront préparer une transformation des relations commerciales avec leurs voisins, il sera intéressant de les voir manœuvrer.

Jusqu'ici l'évolution industrielle et commerciale de l'agriculture n'a pas produit au point de vue

social des effets très apparents, ni très considérables. On ne constate que des changements sans signification précise dans la répartition des exploitations et des propriétés. Si le nombre des petits propriétaires n'augmente pas ou peu, la superficie occupée par les petites propriétés paysannes reste relativement importante. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Cela provient, pour une part, de la mollesse de la concurrence économique entre agriculteurs et cela s'explique aussi par ce fait qui, déjà signalé, doit être mis en lumière que les petites exploitations peuvent se défendre contre les grandes, soit qu'elles se placent hors de la bataille en se spécialisant dans des cultures qui demandent beaucoup de main-d'œuvre et peu de capitaux, soit qu'elles s'organisent elles-mêmes industriellement. Rien n'empêche théoriquement, et cela est quelquefois vrai en fait, une petite exploitation, une exploitation petite par son étendue, pas trop petite, d'être une exploitation industrialisée, employant proportionnellement au capital foncier un capital d'exploitation élevé. De même que l'on voit dans l'industrie certains ateliers bien pourvus de machines et de force motrice résister à la concurrence des grandes usines, de même on peut très bien concevoir que, dans l'avenir, les petites exploitations paysannes continuent à prospérer à côté des grands domaines. Le prix de revient n'est pas fatalement meilleur, c'est-à-dire plus faible, dans les exploitations les plus grandes ; d'autant que la supériorité théorique de la grande exploitation est réduite par les difficultés de main-d'œuvre, les ouvriers agricoles diminuant en qualité et en quantité. Rappelons-nous d'ailleurs que les paysans qui ne disposent que

d'exploitations peu étendues et de capitaux insuffisants ont encore la ressource de s'associer dans des coopératives de production et de vente. Par là, ils pourraient se maintenir en tant que propriétaires.

Voilà ce qui complique tellement l'examen des questions que les socialistes appellent le « problème agraire ». L'évolution de l'agriculture vers l'industrialisation peut emprunter deux voies distinctes. Celle de la concurrence capitaliste va en se resserrant, de sorte que les plus forts, les plus riches, sont ceux qui arrivent le plus loin après avoir rejeté leurs concurrents dans les précipices du prolétariat; l'autre, celle de la coopération, permet le passage de foules plus nombreuses à condition qu'elles s'avancent en ordre, en observant une discipline qui soutient la marche des plus faibles. Gatti, s'opposant sur ce point à d'autres socialistes, a bien reconnu l'existence de ces deux courants; mais il persiste à penser « qu'ils s'écoulent l'un et l'autre vers l'aboutissant commun, le socialisme ». Nous ne voyons pas si loin. Nous ne sommes même pas en situation de dire lequel de ces deux courants entraîne le plus grand nombre de nos agriculteurs. Et l'on ne doit pas s'étonner que nous soyons aussi réservé au moment de conclure, puisque l'évolution à laquelle nous assistons est elle-même timide et hésitante. Comment juger l'avenir de l'agriculture quand on la voit réaliser des progrès techniques, perfectionner son organisation commerciale et, en même temps, se restreindre en nombre, subir les influences extérieures, obéir à des groupes économiques plus puissants qu'elle-même?

La dépopulation croissante des campagnes est un des phénomènes caractéristiques de l'évolution agri-

cole contemporaine. Il ne paraît pas étroitement lié au progrès de l'industrialisation puisqu'il l'a précédée de bien des années. Mais elle contribue sans doute à l'accélérer. On objecte que le développement de l'outillage mécanique est la conséquence, et non pas la cause de l'exode rural. Ce n'est là qu'une façon de s'exprimer : nombreux sont les phénomènes économiques qui peuvent être considérés simultanément comme cause et effet, parce qu'après avoir déclanché un mouvement, ils sont influencés par lui. D'ailleurs l'exode n'entraîne pas seulement les ouvriers. Les propriétaires aussi, et surtout leurs enfants, abandonnent le sol pour aller dans les villes ; toutes les raisons économiques ou morales qui ont déterminé les nobles, puis les bourgeois à quitter leurs domaines, expliquent maintenant que les paysans se détachent de la terre. En même temps, le nombre des naissances diminue presque aussi vite dans la population agricole que dans la population urbaine. Les campagnes ne sont plus le grand réservoir de population saine où l'industrie et le commerce devaient puiser sans craindre de le tarir.

Cela suppose que les mœurs ont changé. Et, en effet, cet individualisme par lequel on caractérisait le paysan s'atténue. Il n'est plus isolé, parce qu'il n'est plus indépendant. Il est entré dans la communauté des producteurs, il ne peut plus vivre sans recourir à l'échange des produits, il dépend du marché. Il consent même depuis quelques années à adhérer à des groupements professionnels. On a voulu voir dans le développement des associations rurales la plus importante des transformations réalisées par l'agriculture. C'est qu'on pensait qu'elles allaient constituer

des groupes capables de donner aux producteurs ruraux une âme collective. En fait, il nous a semblé que ces associations ne créent le plus souvent que des mécanismes fort utiles au point de vue économique, mais sans grande action morale. En ce sens on pourrait dire que le paysan reste encore un individualiste, qu'il est toujours dirigé avant tout par son intérêt personnel.

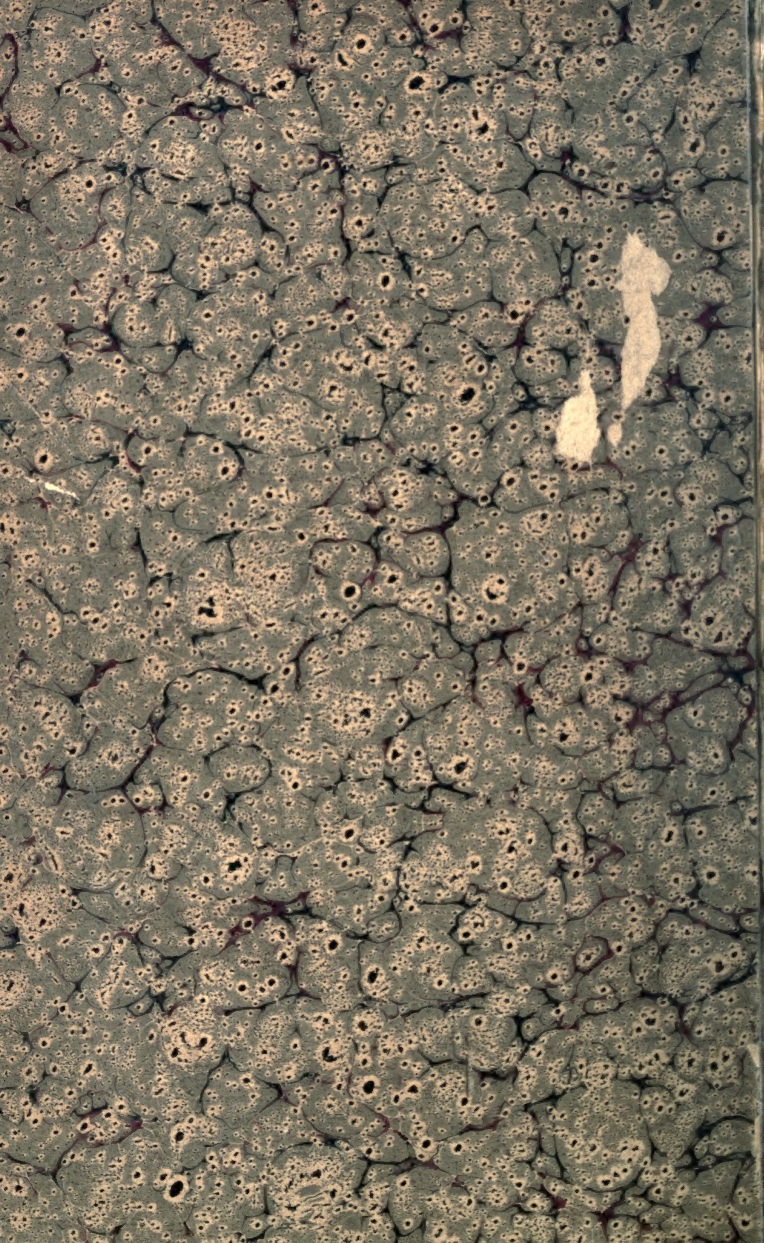
On avait fondé sur l'attachement du paysan à la terre ou, plus exactement, à sa propriété de grandes espérances. Il devait accueillir la paix sociale exilée des cités. On pensait que la propriété individuelle réalisait tous ses rêves, qu'il n'aurait jamais d'autre ambition que de la défendre. C'était d'abord oublier que tous les paysans ne participent pas à la propriété et qu'elle n'a de vertu pacificatrice qu'autant qu'elle assure réellement l'indépendance du propriétaire. Les ouvriers, les métayers sont entrés en conflit avec les propriétaires qui les emploient et désormais ceux-ci sentent peser sur eux la menace de la grève et du sabotage. Troublés par les transformations économiques qui se produisent autour d'eux, quelques petits propriétaires déjà prêtent l'oreille aux critiques et aux promesses d'un socialisme électoral qui exploite leur mécontentement et les entraîne aux bourbiers de la démagogie. Toutefois, il serait prématuré de parler chez nous d'un véritable socialisme agraire pour d'autres que les ouvriers. Entre les petits et les grands propriétaires, il n'y a pas actuellement une opposition d'intérêts économiques qui puisse servir de base à une doctrine socialiste. Il est vrai que l'ignorance des électeurs ruraux s'accommoderait fort bien d'un socialisme sans doctrines et sans principes.

On avait compté sur la vigueur physique, sur l'énergie des populations rurales; nous avons dû reconnaître qu'elles étaient déjà entamées par les progrès de l'alcoolisme. Nous avons entendu louanger les initiatives privées qui ont provoqué la création de milliers d'associations; mais nous n'avons pas pu ne pas voir que le développement de ces associations était dû pour une bien grande part aux encouragements, aux subventions de l'État. C'est avec quelque inquiétude que nous confions nos derniers espoirs à l'élite paysanne qui s'éduque dans les syndicats, les coopératives et les mutualités.

Sans doute, la production elle-même n'est pas encore très gravement menacée; nos agriculteurs mieux instruits, armés de techniques nouvelles, la maintiendraient au niveau des demandes du marché national, même avec un personnel moins nombreux. Mais pourront-ils longtemps résister aux exigences croissantes des entreprises industrielles et commerciales, si pour grandir encore elles vident les campagnes à leur profit? Il y a là, évidemment, un sujet d'inquiétude pour l'avenir. D'autre part, nous voyons se restreindre le rôle politique et social, l'originalité morale de nos paysans; les villes pensent et décident pour eux, elles ont la force politique et économique, elles ordonnent, elles mènent un pays qui était autrefois essentiellement agricole. A défaut d'une certitude méthodique, on a bien l'impression que la croissance des villes et de l'industrie est déjà démesurée par rapport à la population totale du pays, par rapport au groupe rural et que, si cette évolution se poursuivait encore, nous aurions peut-être à le regretter.

TABLE DES MATIÈRES

30-12. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 4-12



University of Toronto
Library



DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

